

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois
11-13 place Gambetta
62170 Montreuil-sur-Mer

SOMMAIRE

INTRODUCTION

La Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois a été créée au 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion-transformation de 3 communautés de communes : du Montreuillois, d'Opale Sud et de Mer et Terres d'Opale.

Pour cette année 2018, la CA2BM présente ci-après le rapport d'activité : document écrit qui synthétise sur la période d'une année, les données produites lors de l'accomplissement des missions des différents services.

Il est à noter, qu'au 1er janvier 2018, la CA2BM a pris la compétence « Eau potable », l'objectif étant la bonne qualité des eaux dans un contexte environnemental parfois difficile.

Le secrétariat du Président, des élus et du DGS gère efficacement au quotidien les agendas et assure d'autres missions en parallèle.

Pour mémoire, l'activité et les missions de la CA2BM sont déployées au sein de trois pôles :

1 - Pôle Développement et Aménagement du territoire

2 - Pôle Opérationnel

3 - Pôle Administration Générale et Développement social

Les politiques contractuelles demeurent transversales aux trois pôles et sont animées au sein d'une cellule spécifique.

PRÉSIDENT – ÉLUS - DGS

Président

Bruno COUSEIN

Directeur Général des Services

Didier BÉE

Élus

82 élus dont 15 Vice-Présidents et 3 Conseillers Communautaires

Nombre de collaborateurs : 1

1 catégorie B

SECRÉTARIAT DU PRÉSIDENT
DES ÉLUS
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

I – HISTORIQUE

La Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) est née en janvier 2017.

Elle est la fusion des trois communautés de communes du Montreuillois, la Communauté de Communes Opale Sud, la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale et la Communauté de Communes du Montreuillois.

Elle s'étend sur la Côte d'Opale entre la baie d'Authie et la baie de Canche.

Pour représenter les 46 communes 82 conseillers communautaires siègent au Conseil d'Agglomération présidé par Bruno COUSEIN.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Le secrétariat compte 1 collaboratrice – Cadre B – Rédacteur Principal de 2ème Classe.

III – MISSIONS - ACTIONS

La principale mission est la gestion de l'agenda du Président et du Directeur Général des Services, organisation des rendez-vous et des déplacements.

Le secrétariat assure également le suivi du courrier du Président et du DGS et les activités classiques de secrétariat : suivi, enregistrement du courrier, rédaction de courriers ou de mails.

Il répond également aux demandes du Directeur de Cabinet en termes d'organisation et de rédactionnel.

Le service gère l'organisation des réceptions et les cérémonies de la CA2BM.

Le service est chargé entre autres de la gestion des abonnements, des fournitures administratives, des véhicules de service et des cartes carburants du Président, des Directeurs Généraux et celles associées aux véhicules du service.

L'ensemble des tâches administratives affectées au service sont complétées par l'organisation et la gestion des réunions syndicales et des différents comités concourant au dialogue social.

RÉUNIONS SYNDICALES 2018

6 Comités Techniques en 2018 :

- 15 janvier 2018
- 14 février 2018
- 17 mai 2018
- 5 juillet 2018
- 25 septembre 2018
- 11 décembre 2018



REMISE DE COUPE

2018

COURRIER	DEMANDEUR	ORGANISME	MANIFESTATION	DATE	HORAIRE	ÉLU	TROPHÉE
13/03/2019	Georges REGNEAULT	Tennis Club de Montreuil	Tournoi d'hiver du TCM	18 mars 2018	17h00	Président	Ø 120
22/03/2018	Bruno BOUVILLE Président	Intervillages Quilles du Montreuillois	Intervillages Quilles du Montreuillois	28 avril 2018	20h00	Président	Ø 120
03/04/2018	René MACQUET	USJ MONTREUIL	Challenges Jean-Michel CAPPIETERS	8 mai 2018	17h00	G. CALLEWAERT	Ø 120
09/04/2018	Pascale DELBÉ	Office des Sports	Trophée des Remparts	5 mai 2018	17h45	Président	Ø 120
22/05/2018	Aurélie VACOSSIN	AS Conchil FOOTBALL	Tournoi de Sixte	24 juin 2018	18h00	G. CALLEWAERT	Ø 120
03/06/2018	D. VILLALLON	Tennis-Club Montreuillois	Tournoi du Club	17 juin 2018	12h30	G. CALLEWAERT	Ø 120
04/06/2018	Daniel ALARD	US ATTIN	Foulées Attinoises	14 juillet 2018	10h00	Président	Ø 120
06/07/2018	Patrick CALLIER	Comité des Fêtes - Verton	Foulées Vertes	28 juillet 2018	19h00	Président	Ø 120
13/09/2018	Flavie TAILLARDAS	CAC	Courses de la St Firmin	29 septembre 2018	18h30	Président	Ø 120
14/09/2018	Francis FLAHAUT	Club des Chiffres et des Lettres	Tournoi	21 octobre 2018	18h00	Président	Ø 120
17/09/2018	François DESRUES	Vie Evènementielle	Interbourgs - Quilles 2018	7 octobre 2018	19h30	Président	Ø 120
18/09/2018	Corinne GRESSIER	Berck Athlétisme Côte d'Opale	Cross du Bois Magnier	24 novembre 2018	16h30	Président	Ø 120
24/09/2018	Sylvain BATAILLIES	EPS Lycée	Cross Annuel	17 octobre 2018	13h00	Président	Ø 120 + Lot CD 62
17/12/2018	Elodie VASSEUR	Sporting Footclub	Tournoi en salle	29 décembre 2018	18h00	Président	Ø 120

IV – COUTS – BILANS FINANCIERS

ANNÉE 2018	
ABONNEMENTS MAGAZINES - REVUES PROFESSIONNELLES	2 961,95 €
COMMUNICATION	12 053,40 €
PETIT MATERIEL	1 471,13 €
RECEPTIONS - CAFES	3 490,98 €
FLEURISTES	320,00 €

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Directrice du Pôle Aménagement et Développement du Territoire :

Isabelle BAILLET

Nombre de collaborateurs : 35

- Dont 4 cadres A
- Dont 14 cadres B
- Dont 15 cadres C
- Dont 2 contrats Adulte-relais

Vice-Présidents et Conseillers délégués :

- Planification et Habitat :

Jean-Claude ALLEXANDRE

- Développement Economique et Commercial :

Philippe FAIT

- Citoyenneté et Gens du Voyage :

Sébastien BETHOUART

- Mobilité et Transports :

Jacques FLAHAUT

- Enfance et Affaires Sociales :

Geneviève MARGUERITTE

- Projet de territoire – Politiques contractuelles – Habitat intermédiaire :

Joël LEMAIRE

SERVICE COMMUN MUTUALISE AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

I - HISTORIQUE

Depuis plus de 30 ans, les communes disposent de la compétence dans le domaine de la planification locale et les maires délivrent les autorisations de construire au nom de leur collectivité ou de l'Etat en l'absence d'un document d'urbanisme approuvé.

Alors que l'instruction des permis de construire et autres autorisations a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat, ceux-ci ont réduit progressivement le champ de cet accompagnement. La loi ALUR du 24 mars 2014 est allée encore plus loin en engageant la pleine et entière responsabilité des collectivités locales sur l'instruction des autorisations de construire avec une seule exception. En effet à compter du 1er juillet 2015, elle a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Cependant malgré ce désengagement progressif, les services de l'Etat conservent une mission de police de l'urbanisme, c'est-à-dire de vérification sur place de l'achèvement de travaux et de verbalisation des infractions. Mais « quand l'instruction n'incombe pas à l'Etat, celui-ci doit se positionner sur un contrôle de second rang (supervision), contrôlant l'effectivité de la police de l'urbanisme exercée par les collectivités locales en priorisant les zones à risques ou à enjeux (zones littorales et de montagne, zones patrimoniales d'un point de vue paysager et environnemental, etc.) ».

Ainsi l'Etat se désengage et dans le même temps interpelle les communautés afin de mutualiser ce service qui, notons-le, n'est pas une compétence.

En effet la loi MAPTAM (sur la Modernisation de l'Action Publique et d'affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, a levé toute ambiguïté, affirmant que cette instruction organisée localement pour le compte des maires est bien une mutualisation.

Avant la fusion des 3 anciennes communautés de communes (Communauté de Communes Opale Sud - CCOS -, Communauté de Communes du Montreuillois – CCM - et Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale - CCMTO) trois services communs d'instruction des autorisations du droit des sols existaient au sein de chacune d'elle :

- -celui de l'ex CCOS créé en 2015
- -celui de l'ex CCMTO créé en juin 2015
- -celui de l'ex CCM créé en juillet 2015

27 communes des 3 EPCI historiques y avaient été intégrées.

Avec la création de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) qui regroupe aujourd'hui 46 communes, un service commun aux différentes communes de la CA2BM a donc été créé dans le domaine : Aménagement du territoire – Application du droit des Sols (ADS).

1) La définition du service commun mutualisé

Juridiquement un service mutualisé est le système le plus intégré où des services entiers de la communauté, voire tous les services de la communauté—en dehors des compétences transférées—, servent aussi en tout ou partie de services pour la commune volontaire à cet effet, et ce contre remboursement de frais.

La création du service commun mutualisé ADS permet ainsi aux communes qui y ont consenti (par voie de convention) de transférer la charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme à des agents communautaires.

2) Intérêt

Les intérêts du service mutualisé ADS sont multiples :

- Pallier au désengagement de l'Etat,
- Renforcer la proximité de l'instruction et améliorer l'accueil,
- Renforcer la qualité de l'instruction
- Favoriser l'articulation entre la planification et l'instruction
- Sécuriser juridiquement l'instruction
-

3) La répartition de l'instruction sur 3 Pôles ADS

Aujourd'hui, 46 communes font partie de la CA2BM, 32 communes sont couvertes par un document d'urbanisme et 38 communes ont adhéré par convention.

Parmi les communes couvertes par un document d'urbanisme, 3 ont souhaité rester autonomes et assurent donc l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme : Etaples-sur-Mer, Camiers et Verton.

Plusieurs communes sont instruites par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM - de Montreuil) dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme : Bernieulles, Inxent, Recques-sur-Course, Montcavrel, Estréelles, Neuville-sous-Montreuil, Beutin, La Calotterie, la Madelaine-sous-Montreuil, Montreuil-sur-Mer, Ecuires, Lépine, Nempont-Saint Firmin.

L'instruction des autorisations d'urbanisme est répartie sur 3 pôles, chacun des pôles instruisant pour des communes distinctes :

Site de Berck sur Mer	Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Berck-sur-Mer, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Groffliers, Merlimont, Rang-du-Fliers, Tigny-Noyelle et Waben.
Site du Touquet	Le Touquet-Paris-Plage
Site de Montreuil sur Mer	Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Estrée, Hubersent, Sorrus, Wailly-Beaucamp, Brexent-Enocq, Cormont, Cucq, Frencq, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Saint-Aubin, Saint-Josse, Tubersent et Widehem.

4) Une compétence du Maire pour la signature des actes conservée

La répartition des rôles entre intercommunalité et communes est claire. Le maire reste compétent pour signer les arrêtés concernant l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du service commun ADS de la CA2BM, il n'a pas été fait le choix, comme la loi le permet, de donner délégation au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Sur le site de Montreuil sur Mer :

Nombre d'agents	Catégorie	Fonction	Temps de travail
1	B	Responsable de site	Equivalent Temps Plein (ETP)
1	C	Instructeur	ETP
1	C	Instructeur	Temps partiel avec Habitat

Sur le Site du Touquet :

Nombre d'agents	Catégorie	Fonction	Temps de travail
1	B	Responsable de site	ETP
3	C	Instructeur	ETP

Sur le site de Berck sur Mer

Nombre d'agents	Catégorie	Fonction	Temps de travail
1	B	Responsable de site	ETP
2	B	Instructeur	ETP
1	C	Instructeur	ETP
1	B	Assistante de Direction Polyvalente	Temps partiel avec Transport/Mobilité

2) Les moyens matériels

Des véhicules de service sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements extérieurs remisés à Berck, Etaples et Montreuil.

III – MISSIONS

1) Les missions du service commun

Une convention répartissant les tâches entre les communes et la CA2BM a été signée par chaque commune ayant décidé d'adhérer au service commun ADS.

Le service commun ADS a pour mission principale l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres ayant adhéré à la convention (à l'exclusion des communes ayant signé la convention qui n'ont pas de document d'urbanisme et sont instruites par la DDTM).

L'instruction des autorisations d'urbanisme consiste à vérifier la conformité des travaux et constructions par rapport aux règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme ou tout autre document d'urbanisme, ou à défaut du Règlement National d'Urbanisme.

Ces règles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, à la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

L'ensemble des autorisations suivantes sont instruites par le service commun :

- Les permis de construire
- Les permis d'aménager
- Les permis de démolir
- Les déclarations préalables
- Les certificats d'urbanisme d'information
- Les certificats d'urbanisme opérationnel
- Les Autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public (ERP).

De manière plus précise la mission d'instruction exercée par le service instructeur consiste à:

- Rédiger des courriers d'incomplet et/ou de majoration des délais pour envoi et signature au maire
- Procéder aux consultations nécessaires (ABF, DRAC, commissions de sécurité, d'accessibilité, concessionnaires…)
- Procéder à l'examen technique des demandes au regard des règles qui lui sont applicables
- Préparer la décision et la transmettre pour signature au maire en y intégrant les différents avis
- Préparer les décisions de retrait, de transferts, de modificatifs et les soumettre au maire pour signature.

En résumé, la répartition des missions entre la commune et la CA2BM en charge de l'instruction est la suivante :

Accueil Mairie	Service commun ADS
Réceptionner le dossier	
Affecter un n° d'enregistrement	
Délivrer un récépissé de dépôt	
Procéder à l'affichage de l'avis de dépôt dans les 15 jours du dépôt du dossier (sauf pour les CU)	

<table>
<tr><td>L'affichage devra être effectué pendant toute la durée de l'instruction</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">TRANSMISSION DU DOSSIER AU SERVICE COMMUN CONCERNE DANS LES PLUS BREFS DELAIS</td></tr>
<tr><td></td><td><u>Instruction du dossier</u>
- Vérification de la complétude du dossier
1) Si le dossier est incomplet :</td></tr>
<tr><td colspan="2">TRANSMISSION DU COURRIER D'INCOMPLET EN MAIRIE DANS LE DELAI DE 1 MOIS A COMPTER DU DEPOT DU DOSSIER</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Faire signer le courrier d'incomplet au Maire et l'envoyer au pétitionnaire en LRAR dans le délai de 1 mois à compter de la date de dépôt du dossier.
Lorsque le pétitionnaire dépose les pièces manquantes en Mairie, indiquer la date de réception des pièces sur celles-ci et :</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">ENVOYER LES PIECES COMPLEMENTAIRES AU SERVICE INSTRUCTEUR AINSI QUE LA LETTRE D'INCOMPLET SIGNEE DU MAIRIE</td></tr>
<tr><td></td><td>2) Une fois le dossier complété
- Procéder à l'instruction (consultations obligatoires, vérification de la conformité du projet au PLU)
- Une fois les retours de consultations et l'instruction, rédaction de l'arrêté</td></tr>
<tr><td colspan="2">ENVOI DU PROJET D'ARRETE EN MAIRIE</td></tr>
<tr><td>- Signature par le Maire de l'arrêté
- Envoi de l'arrêté au pétitionnaire avant la fin du délai d'instruction en LRAR (pour les refus et accord avec prescriptions) ou en courrier simple (dans les autres cas)</td><td></td></tr>
</table>

ENVOYER L'ARRETE SIGNE AU SERVICE INSTRUCTEUR POUR ARCHIVES	
Procéder à **l'affichage dans les 8 jours** de la délivrance expresse ou tacite du PC ou de la décision de non opposition à la DP (ne sont pas concernés les refus, ni les CU). L'affichage devra être effectué pendant 2 mois.	
Envoyer l'arrêté et l'intégralité du dossier (accord et refus de PC, PA, PD et DP) en **sous préfecture** pour le contrôle de légalité	
Envoyer l'arrêté et l'intégralité du dossier (en cas de création de surface uniquement) **au service Taxes**	
Réceptionner les déclarations d'ouverture de chantier (DOC) et les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) et procéder au contrôle de conformité	
Transmettre les DOC et les DAACT au service des impôts	
Transmettre les attestations de non contestation de la conformité des travaux en sous-préfecture pour le contrôle de légalité	
TRANSMISSION DES DOC, DAACT ET ATTESTATION DE NON CONTESTATION DE LA CONFORMITE AU SERVICE INSTRUCTEUR POUR ARCHIVES	

V – INDICATEURS

1) Nombre et types de dossiers traités en 2018 par le site de Montreuil :

DOSSIERS INSTRUITS ANNEE 2018 SITE DE MONTREUIL

DOSSIERS/COMMUNES	Cua	CUb	DP	PC	PA	AT	TOTAL
CUCQ	319	29	118	52	0	12	530
BEAUMERIE	21	5	3	3	0	0	32
CAMPIGNEULES LES GRANDES	2	2	1	3	0	0	8
CAMPIGNEULES LES PETITES	9	1	11	1	0	0	22
HUBERSENT	7	0	8	3	0	0	18
SORRUS	18	5	12	15	1	0	51
ATTIN	16	3	10	21	1	0	51
ESTREE	9	1	2	7	0	0	19
WAILLY BEAUCAMP	21	9	28	12	0	0	70
BREXENT ENOCQ	11	2	6	1	0	1	21
CORMONT	5	6	6	2	0	0	19
FRENCQ	15	3	10	6	0	0	34
LEFAUX	7	4	3	1	0	0	15
LONGVILLIERS	5	0	10	1	0	2	18
MARESVILLE	0	1	0	1	0	0	2
TUBERSENT	13	0	10	6	1	0	30
WIDEHEM	15	0	7	5	0	4	31
SAINT AUBIN	12	3	3	8	0	0	26
SAINT JOSSE	40	13	13	12	0	0	78
TOTAL PAR NATURE	545	87	261	160	3	19	1075

2) Nombre et types de dossiers traités en 2018 par le site de Berck :

Dossiers instruits année 2018 Site de Berck

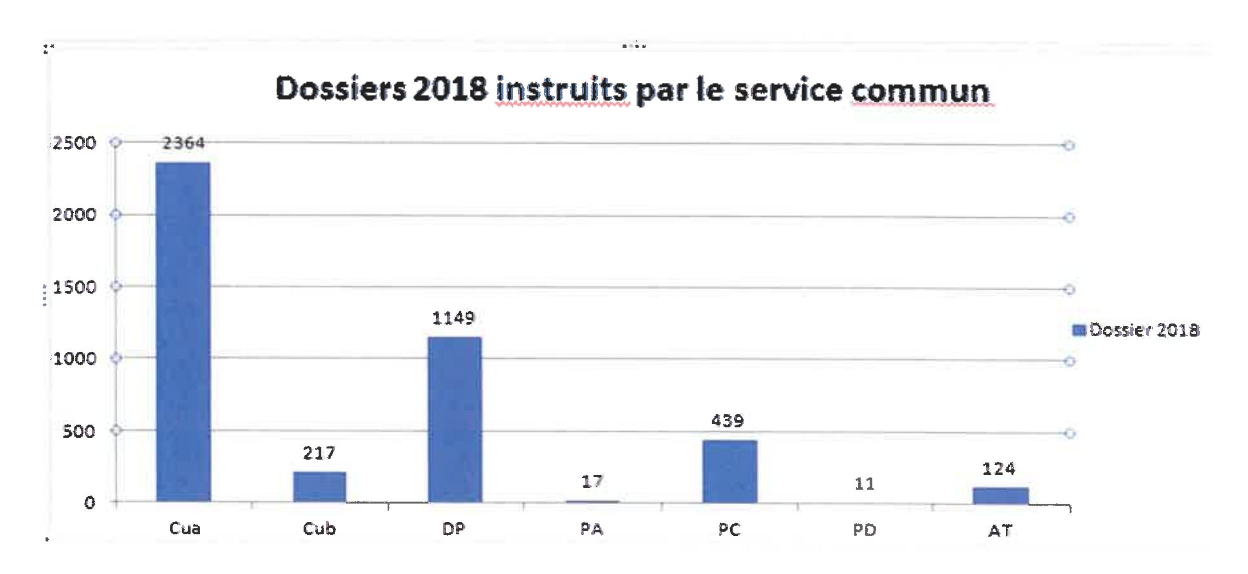
COMMUNES	Année 2018						
	CUa	CUb	DP	PD	PA	PC	AT
BERCK	568	25	232	6	1	74	39
RANG-DU-FLIERS	96	17	60	0	2	47	15
GROFFLIERS	63	19	27	0	4	18	0
WABEN	15	6	11	0	1	2	0
CONCHIL LE TEMPLE	22	5	20	0	2	3	2
VERTON	0	0	0		0	0	0
AIRON NOTRE DAME	11	2	2	0	0	7	0
AIRON SAINT VAAST	7	0	1	0	0	0	0
COLLINE BEAUMONT	8	2	0	0	0	5	0
MERLIMONT	260	41	117	0	0	36	3
TIGNY -NOYELLE	8	0	2	0	0	2	0
TOTAL	1058	117	472	6	10	194	59

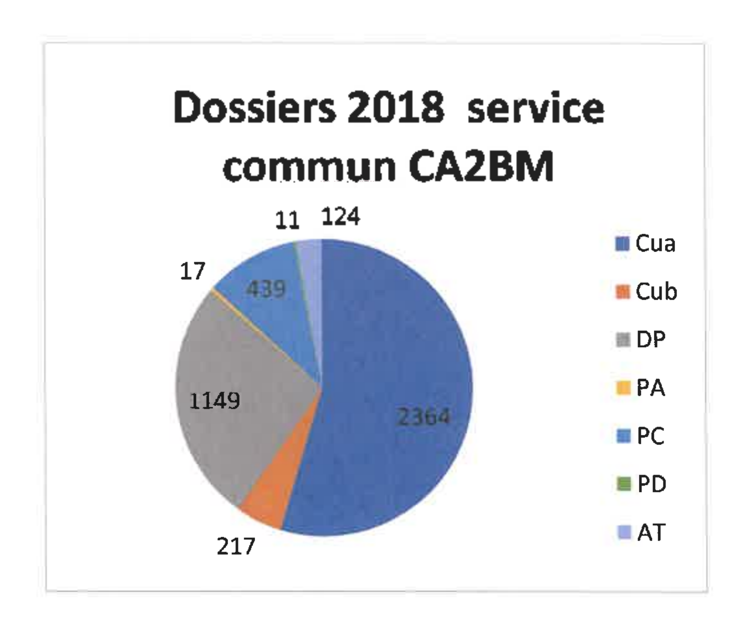
Total général : 1916 dossiers

3) Nombre et types de dossiers traités en 2018 par le site du Touquet :

Type de dossiers	2018	dont dossiers refusés
Cua (simple information)	758	0
Cub (constructibilité)	14	5
DP (jusqu'à 40 m²)	416	44
PCMI (maison individuelle)	67	20
PC (collectif)	18	4
PA (aménagement, division foncière)	6	1
PD (démolition)	3	0
AT (établissement recevant du public)	47	23
TOTAL	1329	97

Dossiers instruits en 2018 par le service commun :





Légende :

CUa : Certificat d'urbanisme d'information	PA : Permis d'aménager
CUb : Certificat d'urbanisme opérationnel	PD : Permis de démolir
DP : Déclaration préalable aux travaux	AT : Autorisation de travaux
PC : Permis de construire	

VI – COÛTS – BILANS FINANCIERS

Le tarif du service commun est calculé selon trois critères :

- masse salariale affectée à ce service
- coût par Equivalent Permis de Construire (EPC) selon la formule : nombre/EPC =PC+PA+AT+0.5PD+0.20CUa+0.5CUb+0.5DP
- nombre de dossiers instruits

Pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols ou Carte communale), le coût est de 1000 euros jusqu'à 15 EPC.

Pour les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (et donc non instruites par le service commun), le forfait d'accompagnement technique effectué par les agents du service commun est de 500 euros/an.

Le montant de la participation est déduit annuellement des attributions de compensation des communes adhérentes selon l'application de la formule ci-dessus mentionnée.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

COMMUNES	MONTANT EN €
AIRON NOTRE DAME	1 000
Airon SAINT VAAST	1 000
ATTIN	3 046
BERCK SUR MER	75 059
BEAUMERIE SAINT MARTIN	1 000
BERNIEULLES	500€
BREXENT ENOCQ	1 000
CAMPIGNEULLES LES GRANDES	1 000
CAMPIGNEULLES LES PETITES	1 130
COLLINE BEAUMONT	1 000
CONCHIL LE TEMPLE	2 055
CORMONT	1 000
CUCQ	43 855
ECUIRES	500
ESTREE	1 000
FRENCQ	2 292
GROFFLIERS	8 947
HUBERSENT	1 000
INXENT	500
LEFAUX	1 000
LONGVILLIERS	1 000
MARESVILLES	1 000
MERLIMONT	37 351
MONTCAVREL	500
MONTREUIL SUR MER	500
NEMPONT SAINT FIRMIN	500
NEUVILLE SOUS MOTREUIL	500
RANG DU FLIERS	23 267
RECQUES SUR COURSE	500
SAINT AUBIN	1 151
SAINT JOSSE	4 295
SORRUS	4 854
TIGNY NOYELLE	1 000
LE TOUQUET	94 149
TUBERSENT	1 000
WABEN	1 000
WAILLY BEAUCAMP	2 830
WIDEHEM	1 000
TOTAL	**325 281**

FONCIER

I – HISTORIQUE

Le service foncier existe depuis le premier semestre 2018.

Il permet d'établir une programmation foncière et immobilière en cohérence avec la stratégie financière de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il assure notamment le suivi des cessions et des acquisitions foncières et met en place des stratégies partenariales (EPF – Etablissement Public Foncier et SAFER – Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Il assure également l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues par les communes ayant instauré le droit de préemption urbain simple et/ou renforcé.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains :

Le service foncier est composé de 3 agents : responsable de catégorie C Equivalent Temps Plein (ETP), 1 agent de catégorie C ETP affecté à l'instruction des DIA et 1 agent de catégorie B affecté à temps partiel à l'instruction des DIA (complément au Développement Economique)..

2) Les moyens matériels :

Le service foncier dispose du logiciel Cart@ds pour l'instruction des DIA et de la voiture de service du siège pour les déplacements.

III –MISSIONS

1) Le suivi des cessions et des acquisitions :

Le service foncier assure le suivi des cessions et acquisitions foncières de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, à savoir, la négociation et l'évaluation des biens (demandes spécifiques auprès du service local du domaine), la rédaction des actes authentiques administratifs, la vérification des actes translatifs de propriété, la mise en œuvre des procédures (enquête publique, reprise d'alignement, biens vacants ou en l'état d'abandon manifeste, expropriation, préemption ou toute procédure nécessaire à la réalisation de projets d'aménagement) et le suivi des échéances.

Au cours de l'année 2018, la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a acquis deux biens à savoir :

- **Sur la commune de Berck-sur-Mer :** acquisition de la parcelle non bâtie sise rue des Bouleaux, cadastrée section AX n°300, issue de la division de la parcelle cadastrée section AX n°179, suivant document d'arpentage établi par Monsieur Philippe DACHEVILLE, géomètre expert à Le Touquet-Paris-Plage, en date du 3 août 2018, sous le numéro 180021, d'une superficie totale de 00ha 10a 09ca, au prix de 100.000,00 euros HT, appartenant à Monsieur Olivier BLONDEL, en vue d'optimiser l'accès à la déchetterie.

- **Sur la commune de Cucq :** acquisition de la parcelle bâtie sise avenue de l'Aéroport, lieudit « L'usine », cadastrée section AC n°75, d'une superficie totale de 00ha 10a 27ca, au prix de 159.000,00 euros HT, appartenant au Département du Pas-de-Calais, en vue de disposer d'un lieu de stockage.

La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a également cédé un bien lui appartenant, à savoir :

- **Sur la commune de Groffliers :** cession de la parcelle non bâtie sise lieudit « La Fernaye », cadastrée section B n°1089, issue de la division de la parcelle cadastrée section B n°984, suivant document d'arpentage établi par Monsieur Philippe DACHEVILLE, géomètre-expert à Le Touquet-Paris-Plage, en date du 18 décembre 2018, sous le n°180213, d'une superficie totale de 00ha 12a 00ca au prix de 2.700,00 euros HT, au profit de la SCI « La Fernaye ».

Le service foncier assure également le suivi des mises à disposition des biens appartenant à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ainsi que les conventions établies avec les partenaires extérieurs.

2) La gestion du domaine public communautaire :

En matière de gestion du domaine public communautaire, le service foncier instruit les demandes d'occupation, délivre les autorisations d'occupation et veille au respect des arrêtés communautaires.

Le service foncier suit également les procédures de classement et de déclassement du domaine public, procède à la vente et à la location de biens (baux et conventions d'occupation) et réalise des acquisitions amiables ou contentieuses.

3) Les déclarations d'intention d'aliéner :

La déclaration d'intention d'aliéner est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien situé sur une zone de préemption.
Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) en vue de la réalisation d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente de son bien à cette collectivité.

C'est ce qu'on appelle le ***droit de préemption***.

Le propriétaire n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.
Une fois que la commune a reçu la DIA par le notaire, elle peut :

- Soit décider de ne pas acquérir le bien et transmettre la DIA à la CA2BM dans les meilleurs délais en vue de l'instruction de cette dernière,

- Soit accepter la vente dans les conditions fixées par le propriétaire vendeur ou en renégociant les conditions de vente. Dès lors, elle doit faire connaître son intention à la CA2BM qui déléguera son droit de préemption à la commune en vue de l'acquisition du bien convoité.

La collectivité peut renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA. Dans ce cas, la renonciation est définitive. Le propriétaire peut alors vendre son bien à l'acquéreur de son choix.
L'absence de réponse durant le délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA équivaut à un refus de préempter.

V – INDICATEURS

Nombre d'acquisitions et de cessions pour l'année 2018

CESSIONS					
Communes	Parcelle(s)	Adresse	Prix	Date de l'acte	Projet
BERCK-SUR-MER	AX 300	Rue des Bouleaux	100.00,00€ HT		Optimisation accès déchetterie
CUCQ	AC 75	Avenue de l'Aéroport Lieudit « L'Usine »	159.000,00 € HT		
ACQUISITIONS					
Communes	Parcelle(s)	Adresse	Prix	Date de l'acte	Acquéreur
GROFFLIERS	B 1089	Lieudit « La Fernaye »	2.700 € HT		SCI « La Fernaye »

Nombre d'autorisations d'occupation du domaine public pour l'année 2018

Il n'y a pas eu d'autorisation d'occupation du domaine public de délivrée.

Nombre de procédures de classement dans le domaine public pour l'année 2018

Il n'y a pas eu de procédure de classement dans le domaine public d'effectuée.

Nombre de procédures de déclassement du domaine public pour l'année 2018

Il n'y a pas eu de procédure de déclassement du domaine public d'effectuée.

Nombre de DIA pour l'année 2018

COMMUNE	2018
BERCK SUR MER	534
RANG DU FLIERS	78
GROFFLIERS	61
WABEN	9
CONCHIL LE TEMPLE	18
VERTON	50
AIRON NOTRE DAME	13
AIRON ST VAAST	4
COLLINE BEAUMONT	6
TIGNY NOYELLE	1
ATTIN	26
CAMPIGNEULLES LES P,	7
ESTREE	6
WAILLY BEAUCAMP	17
BEAUMERIE ST MARTIN	1
SORRUS	4
CAMIERS	103
CUCQ	205
ETAPLES	169
LEFAUX	7
MERLIMONT	67
SAINT AUBIN	0
SAINT JOSSE	7
LE TOUQUET	765
TUBERSENT	11
TOTAL	2169

VI –BILANS FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement en 2018	
Taxes foncières	89.164,00 €
Taxes à l'hectare	91,37 €
Frais de notaire	2.091,16 €
Total	**91.346,53 €**
Dépenses en investissement en 2018	
Acquisition de la parcelle sise à Berck-sur-Mer cadastrée section AX 300	100.000,00 €
Acquisition de la parcelle sise à CUCQ cadastrée AC 75	159.000,00 €
Total	**259.000,00 €**
Recettes en 2018 en €	
Cession de la parcelle sise à Groffliers cadastrée section B 1089	2.686,75 €
Total	**2.686,75 €**

Hors frais de personnel et d'administration générale repris au budget général

PLANIFICATION URBAINE

I – HISTORIQUE

La CA2BM est compétente de plein droit en matière de planification urbaine (documents d'urbanisme : PLU – Plan Local d'Urbanisme, PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, CC – Carte Communale - ...) depuis le 1er janvier 2017 (compétence obligatoire en cas de fusion mixte d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés de la compétence et d'un EPCI non doté).

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Le service planification est composé de 2 personnes, un cadre B équivalent temps partiel (ETP) et un agent de catégorie C.

½ EPT catégorie C est venu renforcer le service suite à la reprise du suivi du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour le compte du SMM (Syndicat Mixte du Montreuillois).

Les agents du service planification sont mis à disposition du SMM pour mener le bilan du SCOT du Montreuillois au terme des 6 ans ainsi que le suivi administratif du document (procédures d'évolution, élaboration…).

2) Les moyens matériels

Les agents ont la possibilité d'utiliser un véhicule de service mis à leur disposition pour leurs déplacements. Ils disposent également de logiciels tels Intragéo, Carte ADS et d'un traceur.

III –MISSIONS ET ACTIONS

1) Pilotage de la planification urbaine et spatiale : documents d'urbanisme (PLU, Carte communale), Règlementation Publicitaire (RLPi), Protection architecturale (Sites patrimoniaux Remarquables), suivi du SCOT, suivi administratif des ZAC

- Organiser et superviser la conception des documents
- Organiser et piloter la concertation dans l'élaboration des documents
- Veiller à l'articulation et contrôler la cohérence entre des documents de planification d'échelles et d'objets différents

- Suivre la mise en œuvre et organiser les modalités d'évolution des documents de planification
- Superviser la conception et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et d'évaluation des documents de planification
- Evolution du schéma de cohérence territoriale (SCOT), ...

2) Actions menées

Les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme sont externalisées, les procédures de modification sont soit externalisées, soit menées en régie.
Le RLPi est mené en régie ainsi que le bilan du SCOT.

a) Elaboration de documents d'urbanisme :

CA2BM - COMPETENCE PLANIFICATION URBAINE SUR LE TERRITOIRE

OBLIGATOIRE

1/80 000

La CA2BM a finalisé les documents d'une commune :

- Le PLU de Saint-Aubin

Le PLUi sur le secteur Sud Opalien (ex CCOS) : Airon-Saint Vaast, Airon-Notre-Dame, Rang-du-Fliers, Conchil-le-Temple, Waben, Colline-Beaumont, Groffliers, Berck-sur-Mer, Verton et Tigny-Noyelle.

b) Modification de documents d'urbanisme :

5 procédures d'évolution des documents d'urbanisme ont été menées afin de faire évoluer les règles des documents actuellement opposables :

- Modification du PLU de Berck-sur-Mer ;
- Modification du PLU de Camiers ;
- Modification du PLU de Groffliers ;
- Modification du PLU de Rang-du-Fliers ;
- Modification du PLU de Verton.

c) Élaboration des opérations d'aménagement urbain (ZAC)

Le service à également en charge le suivi administratif de la ZAC du Champ Gretz.
En ce sens, une procédure de modification du dossier de réalisation de la ZAC, modification des équipements publics et modification de l'étude d'impact a été menée.
Une procédure d'expropriation est également en cours.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

1) Procédures de modification des documents d'urbanisme en cours sur l'année 2019

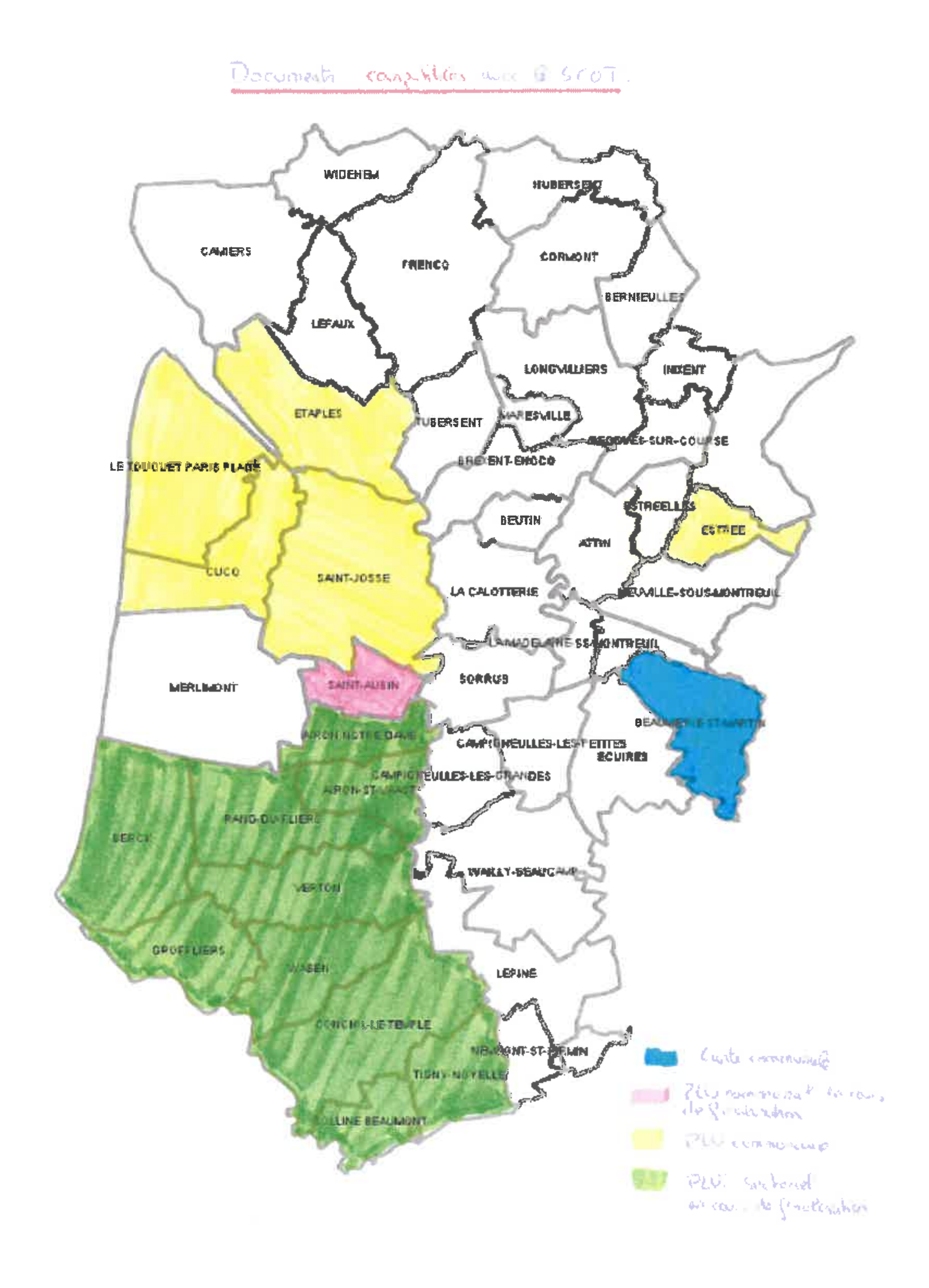
L'EPCI a engagé les procédures de modification des PLU des communes du Touquet, de Saint Josse, d'Etaples, de Merlimont.

La révision allégée du PLUI Sud Opalien a été engagée.

2) Procédures d'élaboration du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local d'Habitat)

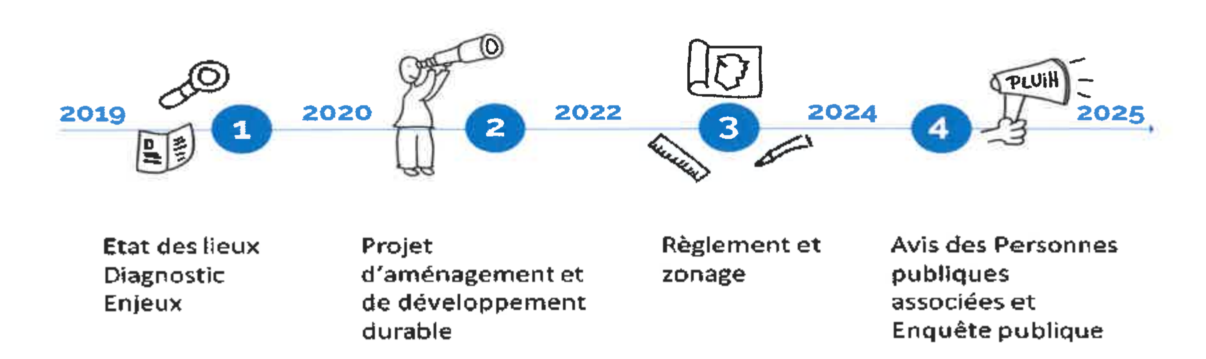
a) Genèse

Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 46 communes afin de couvrir l'ensemble du territoire.
L'élaboration était notamment nécessaire afin de se mettre en compatibilité avec le SCOT du pays maritime et Rural du Montreuillois et les Lois Grenelles.
Seules 17 communes sont couvertes par un document prenant en compte les Lois Grenelles et le SCOT.
14 communes n'ont pas de documents d'urbanisme et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Ce document est très restrictif.



Le PLUi est un outil qui permet de définir une stratégie de territoire dans différents domaines : Habitat, déplacement, environnement, économie….

b) Calendrier



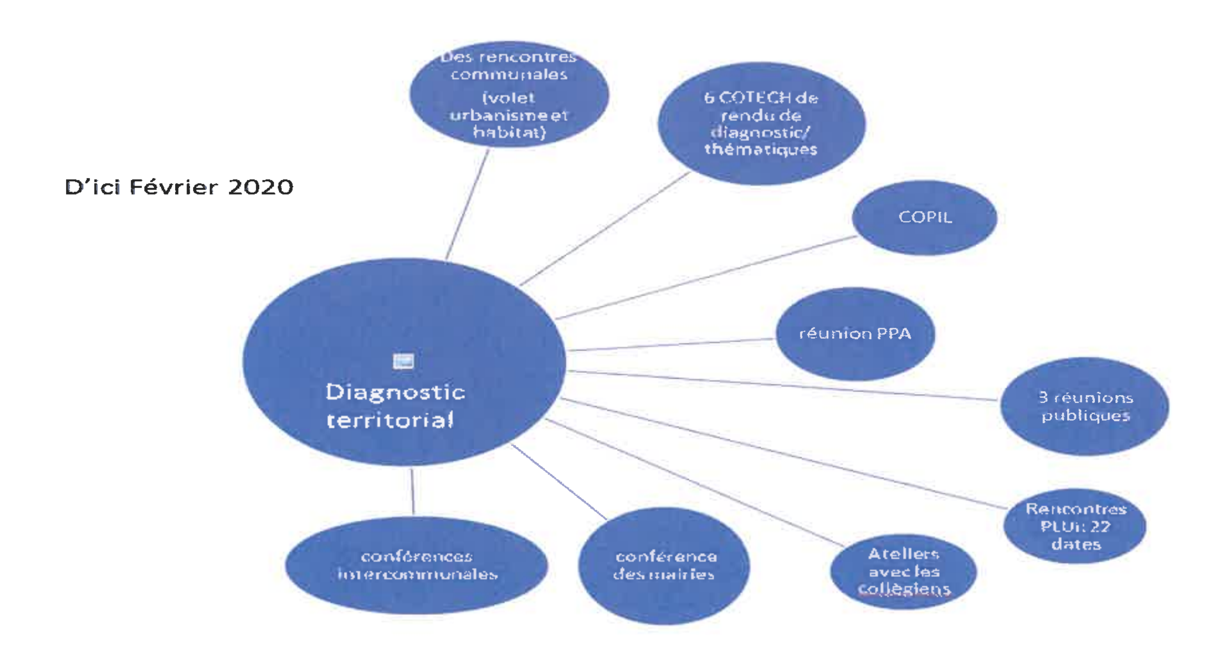
Etape en cours : Réalisation du diagnostic de territoire

Objectif : validation d'un diagnostic et des enjeux partagés pour février 2020



CE QUE COMPORTE LE DIAGNOSTIC

- une analyse de l'état initial de l'environnement
- une analyse urbaine et paysagère
- une analyse sociale et démographique, économique
- une analyse agricole et de consommation foncière
- une analyse des mobilités
- une interprétation de l'application territoriale de la Loi Littoral



V – COÛTS – BILANS FINANCIERS

En 2018, outre la finalisation des documents, le service a mené des procédures d'évolution des documents d'urbanisme (modifications) pour un montant de **97 184.78 € HT**

Procédures d'évolution des documents

Modification PLU	Rang du Fliers et Verton	7 422.12 € HT
Modification ZAC Champ Gretz	Rang du Fliers / Verton	997.09 € HT
Modification PLU	Etaples	595.58 € HT
Modification PLU	Rang du Fliers – Berck – Groffliers – Camiers – Verton	9 949.20 € HT
	TOTAL	**18 963.99 € HT**

Finalisation des procédures d'élaboration suite à la fusion

PLU	Saint Josse	13 345.17 € HT
PLU	Saint Aubin	13 876.82 € HT
PLUi	CCOS	40 480.80 € HT
PLUi	CA2BM	648 € HT
PLU	Le Touquet	9 870 € HT
	TOTAL	**78 220.79 € HT**

HABITAT

I – HISTORIQUE

Le service Habitat existe depuis la création de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois en 2017.

La compétence Habitat s'inscrit dans le champ de compétence « Equilibre social de l'Habitat » établi aux statuts en vigueur.

Ces compétences regroupent :

- L'élaboration du PLH (Plan Local de l'Habitat),
- La politique du logement d'intérêt communautaire définit comme suit : lutter contre l'habitat indigne, éradication des logements insalubres, soutien aux opérations de construction ou réhabilitation de logements aidés portées par des politiques publiques,
- Des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire : Mise en place du Guichet Unique de l'Habitat, soutien aux actions d'accompagnement de la politique du logement, notamment par le biais du soutien financier à destination des primo-accédants,
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social d'intérêt communautaire,
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : actions pour la résorption de l'habitat précaire (mobil-home, caravane, cabane…), accompagnement à la mise en œuvre de parcours de résidentialisation, création de terrains familiaux locatifs, soutien financier aux structures d'hébergement d'urgence et temporaire,
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : mise en œuvre d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat, lutte contre la précarité énergétique.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains :

Le service Habitat est composé de 2 agents : 1 technicien à temps plein en qualité de responsable et récemment, 1 catégorie C à temps partiel (partagé avec le service commun Autorisation du droit des sols), afin de renforcer et de suivre l'OPAH à hauteur d'une journée par semaine environ pour le moment.

2) **Les moyens matériels :**

Le service habitat dispose d'un appareil photo afin de procéder au reportage photos sur le terrain et de la voiture de service du siège pour les déplacements.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

1) La mission de lutte contre l'habitat indigne et éradication des logements insalubres :

Les pouvoirs de police spéciale en matière de sécurité d'un établissement recevant du public (utilisé en tout ou partie à des fins d'hébergement), de sécurité des équipements communs d'un immeuble collectif à usage principal d'habitation et des édifices (murs, bâtiments etc.) menaçant ruine ont été transférés automatiquement à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017 lors de la fusion des 3 Communautés de Communes.

2) Des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- **L 'aide aux primo accédants :**

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a été retenue en 2018 dans le cadre d'un appel à projet de la Région Hauts-de-France visant à faciliter l'accession à la propriété.

La CA2BM a donc créé le dispositif "Habiter Mieux" qui consiste en l'attribution d'une aide directe aux acquéreurs d'un premier logement neuf ou ancien (avec travaux).

Cette aide, d'un montant variant de 8 000 à 13 000 euros, est attribuée en fonction de divers critères et d'un système de points : composition du ménage, type de logement, localisation de l'habitation, revenus, etc... Cette subvention est composée d'une part de la CA2BM et d'une part de la Région.

Le service Habitat a prévu, pour 2019 et 2020, une enveloppe de 300 000 euros par an (150 000 – part CA2BM et 150 000 - part de la Région que nous avançons) pour donner un coup de pouce aux primo-accédants. Cette aide sera attribuée après examen du dossier en comité de pilotage, dans la limite des crédits alloués au programme.

- **Le Guichet Unique de l'Habitat (GIUH) :**

Le GUH est un service de la Communauté d'Agglomération mis à disposition pour répondre à toutes les questions liées au logement.

Objectifs :

- Favoriser la primo-accession pour les jeunes ménages de l'ensemble du territoire (dans le cadre de l'appel à projet de la Région),
- Favoriser l'adaptation des logements pour le maintien de l'autonomie,

- Favoriser la performance énergétique des logements (aidée par la thermographie aérienne),
- Accompagner propriétaires et locataires pour l'amélioration des logements ou dans leurs questions juridiques.

Suite aux partenariats lors des réunions d'information et de restitution des résultats de la thermographie aérienne, des permanences de l'ADIL ont été mises en place dès octobre 2018 au siège de la CA2BM, permettant ainsi de lancer officiellement la création de ce guichet. Les permanences ont lieu tous les 3èmes mercredis de chaque mois et les rendez-vous sont complets à chaque permanence.

- **Le logement social :**

Le SNE :

Le Système National d'enregistrement (SNE) de la CA2BM, permettant d'enregistrer les demandes de logement social, est toujours actif.

Depuis la création de la CA2BM, il y a toujours, au total, 4 guichets enregistreurs : un à Berck-sur-Mer, un à Etaples-sur-Mer, un à Montreuil-sur-Mer et un au siège de la CA2BM (qui résulte du transfert de celui de la Communauté de Communes Opale Sud).

La CUS :

La Convention d'Utilité Sociale, entre les bailleurs et l'EPCI, a été reportée d'un an en 2018.

En effet, ces CUS, qui portaient sur la période 2011-2017, ont été prorogées d'un an par la loi Egalité Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017. Cette loi fait évoluer le cadre réglementaire d'élaboration des conventions d'utilité sociale.

Les EPCI, tenus de se doter d'un PLH ou compétents en matière d'habitat avec au moins un QPV et si l'organisme HLM détient un patrimoine sur leur territoire, peuvent désormais prendre une part active à la rédaction de ce document directeur des bailleurs implantés sur leur territoire. Il détermine alors le programme stratégique de l'organisme sur 6 ans et constitue son projet de territoire et d'entreprise.

La CA2BM pourra donc prendre une part active aux CUS sur la période 2019/2025.

La politique d'attribution du logement social :

En 2018, le service Habitat n'a pas pu instaurer la Conférence Intercommunal du Logement (CIL) permettant à tous les acteurs de l'habitat et partenaires de se réunir et élaborer des orientations en matière d'attribution de logements sociaux sur le territoire afin de concilier équilibre de peuplement et droit au logement.

En effet, dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, tout EPCI ayant la compétence Habitat et au moins un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), doit attribuer au moins 25 % des attributions annuelles de logements en dehors du QPV à des demandeurs situés au 1er quartile des ressources des demandeurs les plus pauvres. L'EPCI devient alors le pilote local au niveau des attributions.

Les bailleurs sociaux doivent également positionner au moins 50% des demandeurs en QPV des trois autres quartiles (si pas d'orientations approuvées, l'objectif est de 50%).L'EPCI doit également imposer 25% minimum des attributions réservées aux ménages DALO ou autres ménages prioritaires.

Nous avons, cependant, pu disposer en 2018 de la dématérialisation des commissions d'attributions pour les bailleurs suivants : (commissions lors desquelles la CA2BM s'exprime sur les candidatures) :

- Pas-de-Calais Habitat,
- Habitat Hauts-de-France.

A noter que, le service habitat et l'élu en charge du logement sont invités lors des commissions d'attributions physiques du bailleur social : Flandre Opale Habitat (au sein de leur siège territorial à Montreuil-sur-Mer).

3) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :

- La thermographie aérienne :

L'année 2018 a été marquée par le lancement des réunions d'information de la restitution des résultats de la thermographie aérienne, élaborée en février 2018, à raison de 3 réunions sur le territoire de la CA2BM.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique, la CA2BM s'est engagée dans une étude thermographique à l'échelle des 46 communes. Cette étude a pour objectif de mettre à disposition des habitants, des collectivités ou encore des entreprises installées sur le territoire, des éléments permettant à chacun de visualiser sur les habitations ou bâtiments les déperditions de chaleur en toiture notamment.

La thermographie aérienne permet de mesurer la température qui se dégage des toitures. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a en effet constaté sur la base d'études, qu'entre 25% et 30% des déperditions thermiques totales d'un bâtiment passent par sa toiture. Ainsi, connaître le niveau de déperdition de la toiture, c'est avoir un excellent indicateur de la déperdition globale du bâtiment ou de son habitation, et donc de la qualité de son isolation.

Les réunions ont été organisées sur le territoire de la CA2BM comme suit :

- vendredi 5 octobre à Ecuires (Cosec 1, Rue du Bras d'Or)
- mercredi 10 octobre à Berck-sur-Mer (Kursaal, Avenue du Général De Gaulle)
- samedi 20 octobre à Etaples (Salle pédagogique de Maréïs, Avenue Bigot Descelers)



Lors de ces réunions, des stands de partenaires étaient réunis afin de renseigner la population sur les thématiques de l'amélioration de l'habitat, de la rénovation, des aides financières ou encore des aides juridiques possibles. Nous avons donc eu la présence de 3 partenaires :

- La Fondation du Patrimoine,
- l'ADIL,
- L'Espace Info Energie « A petit pas »

Ces réunions ont eu un grand succès et ont réuni environ 4000 personnes. Elles ont fait l'objet d'articles dans la Presse.

Le service Habitat a procédé également à l'envoi, dès octobre 2018, des fiches thermographiques, sur demande des particuliers, par courrier ou courriels ; nous avons reçu également des particuliers au siège afin de leur remettre directement leur fiche thermographique.

Suite à un décalage du bâti cadastral au niveau du territoire, nous n'avons pas pu procéder encore à l'impression et à la remise des livrets commune par commune.

- **L'OPAH :**

Le service Habitat a inscrit dans sa politique de l'habitat, au cours de l'année 2018, le lancement de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Une OPAH est une requalification de l'habitat privé ancien (quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées).

L'OPAH est lancée officiellement en 2019 avec tout d'abord l'élaboration du diagnostic préalable par un bureau d'étude.

Les conclusions de cette phase préalable permettront :

- d'établir les axes majeurs du projet,
- d'identifier les actions spécifiques nécessaires,
- de proposer le périmètre de l'opération,

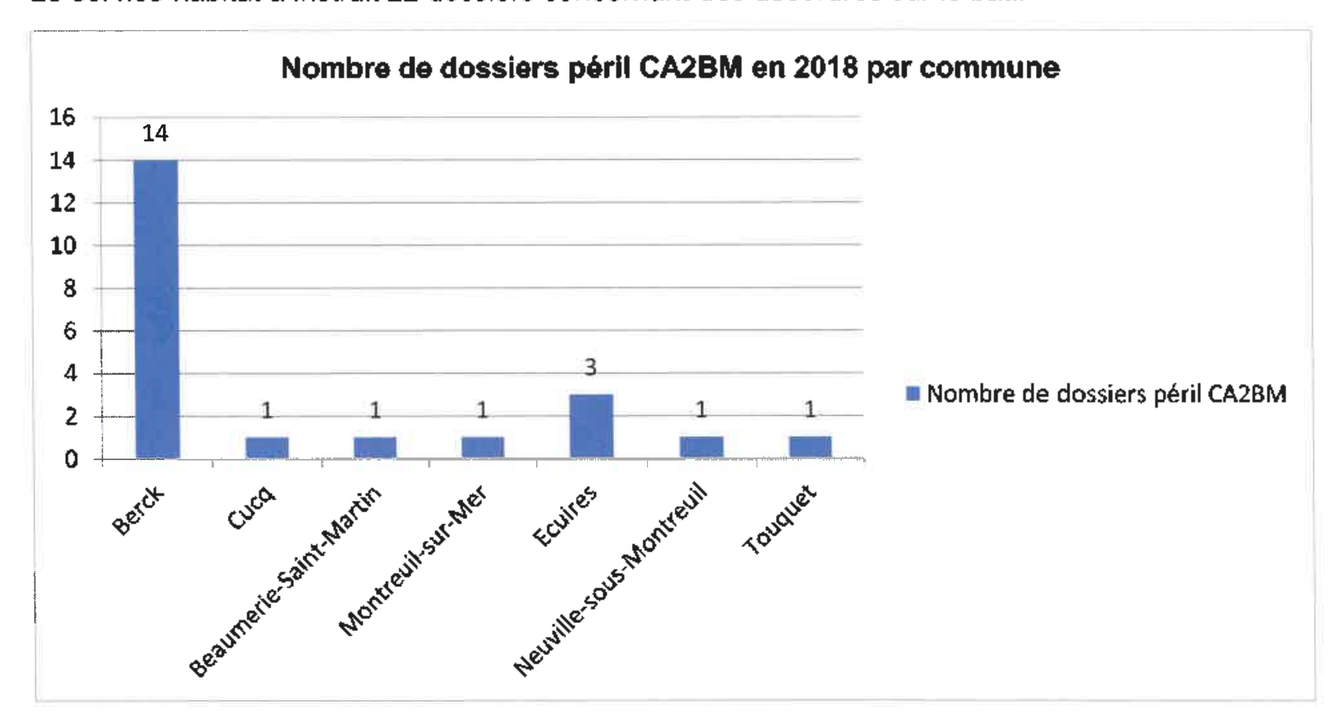
Le dispositif opérationnel le plus approprié à mettre en place : OPAH classique, OPAH-RU, OPAH-RR ou OPAH copropriété.

IV – INDICATEURS

- **Nombre de périls traités :**

Le service habitat a instruit 22 dossiers concernant des désordres sur le bâti.





Sur ces 22 dossiers, la CA2BM a ouvert une procédure de péril pour 4 dossiers :

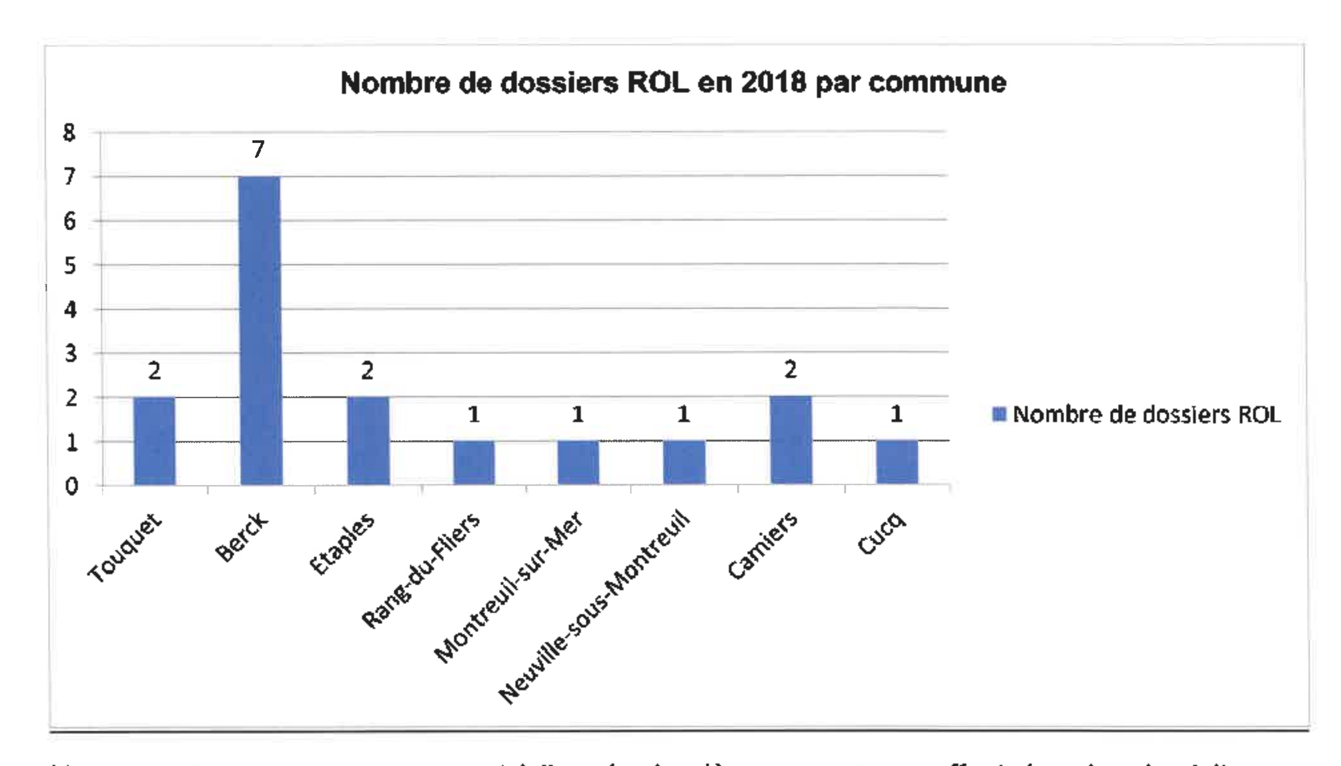
- Dossier 1 : 85 B rue de l'impératrice à Berck-sur-Mer prescrivant à des travaux de réparation (terminé à ce jour),
- Dossier 2 :231 rue de l'impératrice à Berck-sur-Mer prescrivant à des travaux intérieurs dans l'habitation (en cours – arrêté de péril ordinaire instruit)
- Dossier 3 :110 rue de Moscou au Touquet – arrêté de péril ordinaire prescrivant la réparation de l'immeuble (en cours)
- Dossier 4 : 63/63 A rue Pierre Ledent à Montreuil-sur-Mer – arrêté de péril ordinaire prescrivant la déconstruction (en cours). Il a été préalablement suivi d'un arrêté de péril imminent pour la pose d'un filet de protection.

Nous remarquons que, par rapport à l'année dernière, nous avons traité moins de dossiers mais plus de procédures de péril.

- **Nombre de dossiers d'indécence et insalubrité traités :**

Le service Habitat a instruit 17 dossiers au cours de l'année 2018. Sur ces 17 dossiers, 5 ont été transmis directement par la DDTM et nous avons réalisé 11 visites au sein des logements pour effectuer un R.O.L (Relevé d'observation logement). 10 ont été transmis à la DDTM pour instruction à l'amiable et 1 a été transmis à l'A.R.S (Agence Régionale de Santé) pour suspicion d'insalubrité.

Actuellement, sur les 17 dossiers : 7 sont encore en cours et 9 sont clos.



Nous remarquons que, par rapport à l'année dernière, nous avons effectué moins de visites mais touché plus de communes au sein du territoire de la CA2BM.

V – <u>COÛTS – BILANS FINANCIERS</u>

Dépenses de fonctionnement en 2018	
	Réalisées au 31/12/2018 (en €)
HONORAIRES Expertises péril imminent	4306,37
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Frais travaux péril	7275,79
AUTRES FRAIS DIVERS Publication des arrêtés	75
Dépenses en investissement en 2018	
FRAIS D'ÉTUDES Thermographie aérienne	29280
Total	**40937,16**
Recettes en 2018 en €	
Remboursement Frais périls	4428
Total	**4428**

Hors frais de personnel repris au budget général

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET GRANDS PROJETS

I – HISTORIQUE

En matière d'aides aux entreprises, les actions de développement économique doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La CA2BM a dans sa compétence, la mise en place de toute action ou projet contribuant au maintien et au développement des entreprises locales et du tissu économique existant dans l'agglomération :

- ✓ Le montage de projets reconnus d'intérêt communautaire favorisant l'émergence ou le renforcement de filières d'activités et de filières technologiques ainsi que la structuration des pôles d'excellence, en lien avec le développement durable du territoire,
- ✓ Favoriser la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique. D'intérêt communautaire
- ✓ Soutenir la politique locale du commerce et les activités commerciales d'intérêt communautaire
- ✓ Contribuer au renforcement de la promotion touristiques – (financement d'"Opale & CO)
- ✓ Participer au montage de projets d'intérêt communautaire, pour le maintien des activités dans les communes en secteurs carencés (milieu rural, politique de la ville)
- ✓ Soutenir le tissu des TPE et PME
- ✓ Mettre en œuvre des actions collectives contribuant au développement d'entreprises locales (foncier, immobilier d'entreprise sur les zones communautaires)
- ✓ Le montage de dossiers d'aides au développement d'entreprises locales (aides régionales, nationales ou européennes) ; participation aux politiques contractuelles dédiées.
- ✓ Le soutien aux structures et organismes susceptibles d'apporter un appui au développement des entreprises locales, après instruction des demandes, notamment :
    - o Les Chambres Consulaires
    - o BGE Littoral Opale, Initiative Montreuillois

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

4 agents sont affectés au Développement Economique et Grands Projets

Nombre	Catégorie	Fonction	Durée temps de travail
1	Ingénieur – catégorie A	Responsable	Equivalent Temps Plein (ETP)
1	Catégorie B	Chargé de Développement Economique	ETP
1	Catégorie B	Gestionnaire du Centre d'Affaires Opalopolis Etaples	ETP
1	Catégorie B	Accueil Centre d'Affaires Opalopolis Etaples	Temps partiel

2) Les moyens matériels

- ✓ 1 bureau point d'accueil au centre d'affaire, 1 espace de coworking et 1 salle de réunion dédiée pouvant être utilisée pour les animations de développement économique
- ✓ Des locaux et véhicules mutualisés au sein du siège de la CA2BM

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

A. LE PROJET OPALOPOLIS à ETAPLES-SUR-MER

Rappel sur la concession d'aménagement Opalopolis d'Etaples sur Mer

L'ex communauté de communes Mer & Terres d'Opale (CCMTO) a signé avec la société d'équipement du Pas de Calais (SEPAC) - ultérieurement remplacée par la société ADEVIA au terme d'une fusion absorption - une convention publique d'aménagement le 10 octobre 2003 aux fins d'opérer l'aménagement de la ZAC « Parc Opalopolis » pour une surface d'environ 70 hectares et modifiée par 5 avenants :

- **un avenant n°1** signé le 28 septembre 2005, étendant le périmètre de la concession à une surface de 200 hectares et modifiant le programme (ajout d'un golf) ;
- **un avenant n°2** du 21 juin 2007 autorisant l'aménageur à acquérir des terrains en dehors du périmètre de la concession afin de procéder à des échanges de parcelles en vue de réaliser l'opération d'aménagement ;
- **un avenant n°3** du 24 avril 2009 portant transfert de la convention de la SEPAC à la SEM ADEVIA et modifiant le programme (ajout de deux parkings) ;

- **un avenant n°4** du 1er mars 2010 modifiant les modalités de calcul de la rémunération de l'aménageur, ajoutant une participation financière de la Collectivité et transférant le risque de déficit de l'opération de la Communauté de communes à l'aménageur ;
- **un avenant n°5** du 26 mai 2015 modifiant le programme de l'opération (54 hectares), repoussant le terme de la convention au 31 décembre 2027 (prolongation de 7 années), modifiant la répartition du risque financier de l'opération (partage entre la Collectivité et le Concessionnaire) ainsi que la rémunération du Concessionnaire et la participation de la Collectivité.

En 2018, L'aménageur de la zone, Territoire 62, a proposé de mettre en place des ateliers de concertation avec les habitants et plus particulièrement les acteurs économiques du territoire. Le Cabinet NEORAMA a animé la concertation publique durant le premier semestre 2018. Lors de la réunion du 9 juillet 2018, différents scénarios de commercialisation ont été présentés et débattus.

L'objectif est de signer un avant-contrat avec l'opérateur commerciale SODEC pour un projet commercial et hôtelier sur des fonciers d'une contenance globale de 70 176 m² au prix de vente estimé à 4 684 390 € HT conformément au CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant) débattu en 2017.

> **La pépinière Opalopolis d'Etaples sur Mer**

Date mise en service de la pépinière : octobre 2015

Les locaux





- 10 bureaux de 27 à 93 m², une salle de réunion, une cafétéria, un point d'accueil

Etat des locations

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb bureaux loués	10	10	9	9	9	8	8	8	8	7	6	7

- 1 espace de coworking de 93 m²





- 5 ateliers équipés ou non de 300 à 800 m² (dont 1 atelier occupé par les services déchets de la CA2BM. En réalité 4 sont mis en location.)
- Le projet pour 2019 est de permettre le démantèlement des cabines de peinture qui grèvent environ 1/3 de l'atelier principal et bloque toute nouvelle implantation dans l'atelier de 800 m².




Etat des locations

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb d'ateliers loués	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3

B. LA ZAC DU CHAMP GRETZ à RANG-DU-FLIERS/VERTON

Rappel sur la concession d'aménagement Opalopolis d'Etaples sur Mer

L'ancienne Communauté de communes Opale Sud, à laquelle s'est substituée la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), a créé sur ce territoire, une ZAC. L'opération d'aménagement, dénommée ZAC Champ Gretz, sur les communes de Rang du Fliers et Verton a été engagée en 2010.

1) Le projet de la ZAC Champ Gretz

Pour mener à bien la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes Opale Sud a décidé de lancer une consultation d'aménageur, à l'issue de cette procédure la SEM (Société d'Economie Mixte) ADEVIA (devenue par changement de dénomination SEM Territoires Soixante Deux) a été désignée concessionnaire d'aménagement en juillet 2011.

Cette opération à vocation mixte (logements, activités économiques, tourisme) répond aux besoins d'habitat et d'accueil d'activités économiques et de tourisme sur une superficie totale d'environ 71 ha.

Par une délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a sollicité l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.
En effet, la majorité des terrains ont été acquis par voie de négociations amiables mais l'aboutissement de la maîtrise foncière total nécessite le recours à la procédure d'expropriation pour plusieurs parcelles.



Plan masse général indicatif de la ZAC du Champ Gretz

Un suivi des réunions de chantier le long de l'année 2018 a permis de clarifier plusieurs situations, notamment concernant les travaux de finition et la problématique de défense incendie sur la zone.

Afin de faire aboutir le projet serre tropicale TROPICALIA ; un Comité de pilotage présidé par Mme la Sous-Préfète et le Président de la CA2BM s'est tenue tous les mois afin de lever tous les points de blocage sur ce projet complexe.

La CA2BM a participé également aux réunions d'Audit concernant la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) qui concerna l'ensemble des projets et de la viabilisation de la Zone du Champ Gretz.

2) Le projet d'ateliers relais sur la ZAC

Le permis de construire délivré en février 2017, est purgé de tout recours. Le projet d'atelier relais a été retardé suite aux nouvelles investigations environnementales liées à la révision du dossier de réalisation de la ZAC.



En effet, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité par le concessionnaire Territoire soixante-deux, une zone humide de 2860 m² s'est créée à l'ouest du site suite à la réalisation des terrassements et, en particulier, à la présence d'un merlon stoppant l'écoulement des eaux en bas de pente.

Afin de compenser l'impact de l'aménagement sur cette zone humide, un terrain de 6960 m² sur la commune de Groffliers est prévu pour effectuer des mesures de restauration d'habitats typiques des milieux humides.

Le projet d'ateliers relais communautaires s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC du Champ Gretz, sur les communes de Rang-du-Fliers et de Verton ; il représente une opportunité pour le territoire, et ce à plusieurs niveaux. La CA2BM se trouve aujourd'hui à la croisée des dynamiques qu'il fallait encourager pour le développement d'un projet cohérent, ambitieux et maîtrisé.

Le marché de travaux a été attribué en juillet 2018, pour les différents lots, pour un montant global de 1 470 000 € HT.

C. LES INFRASTRUCTURES RATTACHEES AU SERVICE DEVELOPPEMENT

1) AIRES DE COVOITURAGE

Un plan d'investissement autoroutier (PIA) a été signé entre la SANEF et l'Etat en août 2018.

Le plan prévoit un aménagement d'aires de covoiturage réparties sur les autoroutes de la SANEF et de la SAPN (autoroutes de Normandie). La SANEF présentera les demandes de sites à aménager à l'Etat qui sera le seul décideur (argumentation nécessaire à la demande d'aménager).

Deux sites sont situés sur le territoire de la CA2BM et sont concernés par le PIA : la sortie d'autoroute de Wailly-Beaucamp et celle d'Etaples – Le Touquet.

A16 Diffuseur n°25 : Berck
Proposition d'aménagement



Programme :

Places de covoiturage situées dans le **DPAC**

- 50 places VL
- dont 2 places VL – PMR

Caractéristiques : Foncier **DPAC**

- Foncier => Sanef
- Places de covoiturage => Partenariat Collectivités/Sanef
- Exploitation/Maintenance => Sanef
- Sous réserve d'une étude de faisabilité, de la compatibilité avec d'autres projets et de l'éligibilité au **PIA**



A16 Diffuseur n°26 : Le Touquet
Proposition d'aménagement



Programme :

Places de covoiturage situées à proximité du **DPAC**

- 50 places VL
- dont 2 places VL – PMR
- Le problème du Flixbus devra être traité en dehors du projet covoiturage mais en cohérence (cheminement piéton)

Caractéristiques : Foncier hors **DPAC**

- Foncier => SANEF
- Places covoiturage => Partenariat financier Collectivités/Sanef
- Dépollution du site par le département possiblement nécessaire
- Exploitation / Maintenance => Collectivités
- Sous réserve de la mise à disposition du foncier, des études de faisabilité, de la compatibilité avec d'autres projets et de l'éligibilité au **PIA**

sanef
une société d'Abertis

Proposition de montage financier de la SANEF

Participation CA2BM	Participation Conseil Départemental	Maitrise d'ouvrage SANEF
140 000 € HT	100 000 € HT	800 000 € HT

2) VELOROUTE LITTORALE

A ce jour, plusieurs sections de la piste cyclable sont en service, l'objectif de l'intercommunalité est de permettre de finaliser le tracé et offrir aux usagers un itinéraire complet.

La prolongation de l'eurovéloroute littorale entre Etaples et le Pont à Cailloux est déjà commencée sur les secteurs urbains à Etaples, Cucq et le Touquet et sur la commune de Berck.

Sur l'ensemble du tracé, les travaux permettront la liaison de l'ensemble des portions en site propre. L'objectif est de limiter au maximum les bandes cyclables considérées comme dangereuses sur les grands axes, conformément aux attentes des associations de cyclotourisme (ADAVE). Celles-ci préconisent un réseau cyclable continu, cohérent et jalonné, avec des aménagements adaptés aux usagers, lisibles et sûrs.

Le réseau régional de véloroutes et voies vertes doit intégrer ce type d'aménagement en offrant à l'usager une sécurité et un confort accrus.

C'est à ce titre que la CA2BM a engagé à l'automne 2017 l'aménagement d'une portion de piste cyclable en espace partagé sur le secteur de « la Nouette » situé entre les communes

de Cucq et du Touquet, sur une longueur de 500 m. les travaux se sont achevés en début d'année 2018.





3) LES PÔLES D'ECHANGES MULTIMODALES

a) Le pôle d'échanges de la gare de Rang-du-Fliers / Verton / Berck :

La Communauté d'Agglomération participe financièrement à la rénovation du bâtiment de la gare de Rang-du -Fliers sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF ; Les travaux initiés par la SNCF avant 2017 sont programmés en 2018.

Le chantier de réaménagement du pôle gare de Rang-du Fliers est estimé à 600 000 € sous maîtrise d'ouvrage SNCF.

Plan de financement :

- 50 % Région Hauts de France
- 25 % Communauté d'Agglomération
- 25 % SNCF.

Ces travaux réalisés en 2018 permettront d'améliorer le confort des usagers, avec l'installation de portes automatiques, de nouveaux guichets de vente et d'information accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux concernant également un ravalement et une mise en valeur complète du bâtiment.

b) Le pôle d'échanges de la gare d'Etaples / Le Touquet :

La gare d'Etaples/Le Touquet est un nœud ferroviaire, point central de l'intermodalité sur le territoire, il est situé à la jonction des axes Etaples/Saint Pol et Amiens/Boulogne. Le renforcement des liens entre le trafic ferroviaire, qui évolue depuis l'arrivée du TERGV, les réseaux de bus départementaux, les déplacements doux (itinéraires cyclables intercommunaux, cheminements piétons) permettront de garantir un développement durable et harmonieux du territoire.

L'augmentation des besoins en déplacement nécessite de penser à un réaménagement plus général du quartier en termes d'accès et de stationnement, mais aussi en termes de nouveaux enjeux économiques et de qualité urbaine. Les aménagements du pôle d'échange se décomposent comme suit :

- ✓ Le réaménagement des parkings à proximité de la gare
- ✓ Le réaménagement complet du parvis en lien avec les commerces et la gare taxi
- ✓ La création d'une gare routière
- ✓ L'aménagement d'un garage à vélos
- ✓ L'aménagement d'un point d'information touristique modulable

Par ailleurs, le pôle gare doit devenir un élément moteur du développement économique et offrir des services à toute la population du territoire. La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans le cadre de sa compétence développement économique portera les projets d'aménagements et accompagnera les porteurs de projets.

Ce nouveau pôle gare s'inscrit dans la perspective d'un parcours d'entreprise sur le territoire, complémentaire des centres d'affaires et Zones d'Activités Communautaires. De nouvelles activités de services et tertiaires seraient complémentaires, dans une réflexion globale de mixité d'activités et de mixité sociale dans le centre- ville. Pour ce faire, une emprise foncière spécifique sera libérée et permettra un accueil qualitatif des entreprises afin de créer un équipement moteur pour le développement économique de l'Agglomération.

L'aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Etaples/Mer a été initié en 2010. L'étude de faisabilité a permis de faire valider, par un comité de pilotage élargi, un projet de plan masse avec une estimation chiffrée en plusieurs phases. Cette estimation ne comprenait pas la démolition du poste de police municipale et du blockhaus, restant à la charge de la commune d'Etaples. Parallèlement, une convention cadre a été signée avec l'Etablissement Public Foncier afin d'engager des négociations foncières avec la SNCF. A ce jour, l'EPF assure le portage foncier de 2 terrains, le premier situé entre le parvis de la gare et le poste de police, le second représentant 1 HA de l'autre côté des voies pour réaliser un parking relais et une zone de renouvellement urbain.

En 2018, les marchés de travaux ont été attribués. Un expert auprès du tribunal administratif de Lille a été nommé afin de réaliser une expertise avant travaux sur l'ensemble des bâtiments et équipements du périmètre de chantier. Cette expertise a eu lieu à l'automne 2018.

Les travaux de démolition préparatoires ont débuté en décembre 2018.



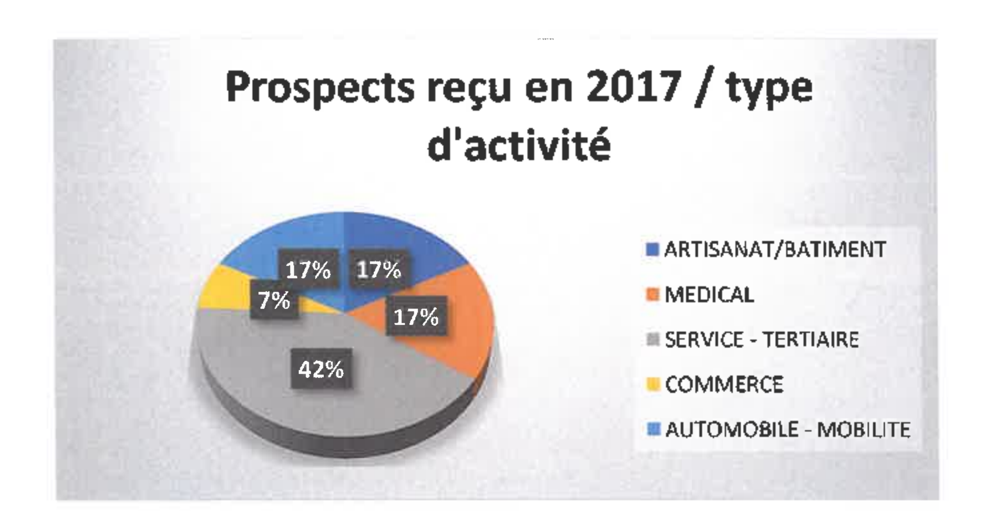
IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

A. LES OBJECTIFS DU RESEAU DE PEPINIERES ET CENTRES D'AFFAIRE

- Proposer des tarifs attractifs pour les nouvelles entreprises et porteurs de projet (tarifs pépinière)
- Etre le premier niveau d'accueil et d'information auprès des porteurs de projet, créateurs d'entreprises, entreprises et artisans
- Orienter les porteurs de projet, créateurs d'entreprises, entreprises et artisans vers les bons interlocuteurs (financeurs, incubateurs d'entreprises, chambres consulaires…
- Répondre à la demande d'entreprises et artisans à la recherche de locaux professionnels en leur proposant bureaux, entrepôts, foncier
- Diriger les porteurs de projet, les créateurs, les entreprises et artisans vers les partenaires susceptibles de pouvoir répondre à leurs attentes.
- Depuis la création de la régie de recettes en date du 1er avril 2018 : encaisser les redevances d'occupations ainsi que les services tarifés proposés au sein de l'établissement.

B. LES CIBLES

- Les nouvelles entreprises et porteurs de projet
- Les entreprises installées sur le territoire de la CA2BM et en recherche de locaux provisoires
  (entreprises en attente de foncier ou d'immobilier).



C. PERSPECTIVES POUR DEVELOPPER UN PARCOURS D'ENTREPRISE

Parallèlement au développement des pépinières d'entreprises, le service développement économique s'est associé à des porteurs de projet privés afin d'offrir à terme sur le territoire des équipements complémentaires et un vrai parcours d'entreprises. Notamment avec des

projets de bâtiments tertiaires sur le pôle d'échanges multimodal de la gare d4etaples/Le Touquet et sur la ZAC du Champ Gretz.

La CA2BM a conventionné avec la BGE afin d'animer le centre d'affaire et permettre l'accueil des créateurs d'entreprise.

La BGE Littoral Opale est une association Loi 1901, existant depuis 1981, gérée par un conseil d'administration de 24 membres regroupés en collèges : personnes qualifiées, chefs d'entreprises et salariés.

Membre du réseau national des BGE, cela fait plus de 35 ans que BGE Littoral Opale participe au développement économique de son territoire, à l'origine sous le nom d'Espace IDEE, puis de Boutique de Gestion IDEE Littoral et enfin de BGE Littoral Opale.
L'offre de service de la BGE Littoral Opale est la suivante :

- ✓ Sensibilisation à l'esprit d'initiative au travers de la sensibilisation en milieu scolaire,
- ✓ Emergence au travers de la prestation Pôle Emploi Activ'crea,
- ✓ Accompagnement ante création dans le cadre du programme régional chéquier STARTER – phase 1,
- ✓ Accompagnement post création dans le cadre du programme régional chéquier STARTER – phase 4,
- ✓ Accompagnement renforcé et test d'activité au travers de la couveuse d'entreprise à l'essai dans le cadre du programme régional chéquier STARTER – phase 2,
- ✓ Accompagnement des projets d'économie sociale et solidaire dans le cadre du programme régional STARTER Economie Sociale et Solidaire,
- ✓ Formation « certifiante » des porteurs d'initiatives,
- ✓ Formation des chefs d'entreprise.

L'association utilise le bureau de confidentialité n°1 situé dans l'espace coworking au 1er étage, quatre jours par semaine du lundi au jeudi.

En fonction du planning d'utilisation, elle utilise également la salle de formation située au rez-de-chaussée.

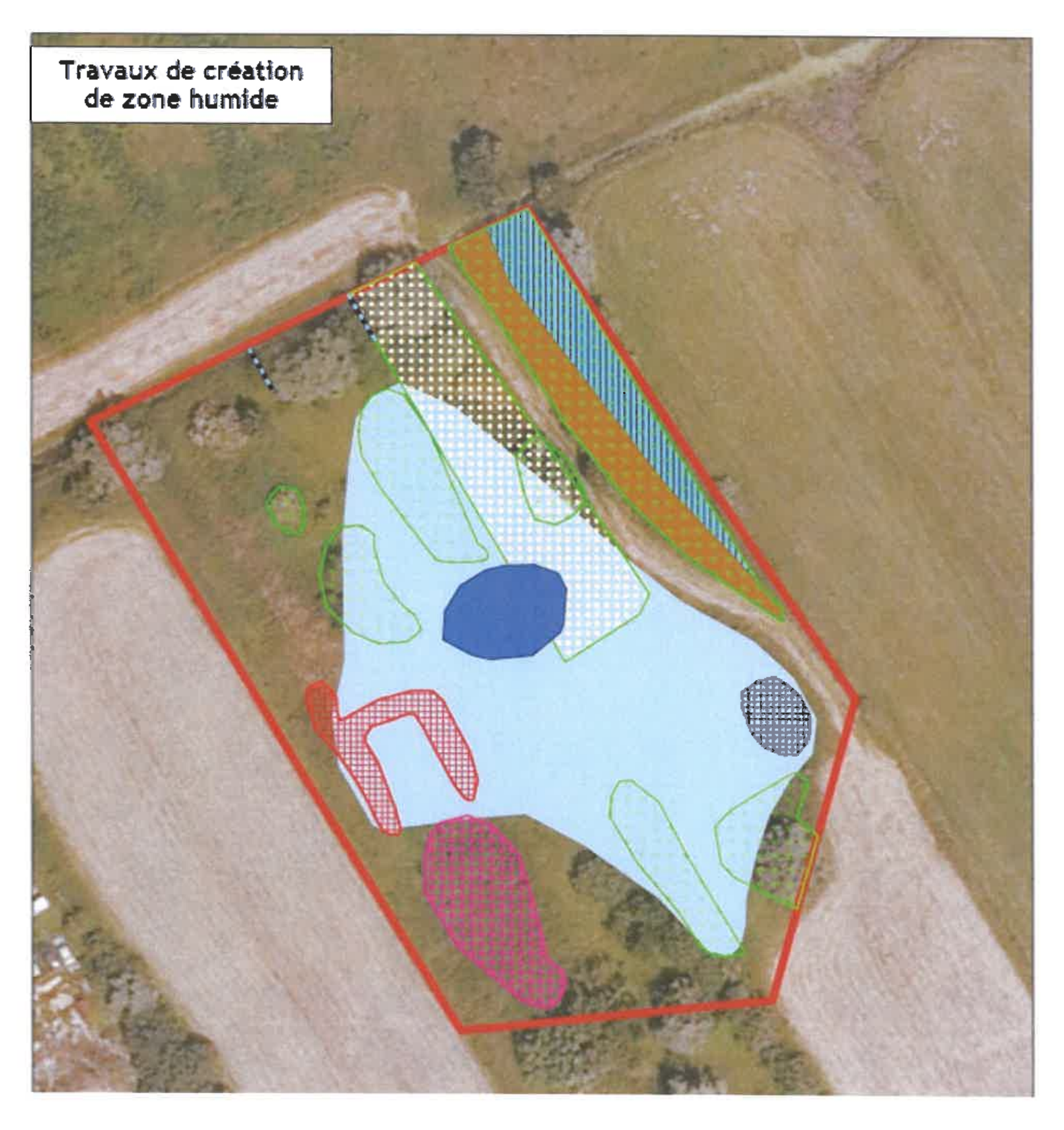
Des réunions de travail avec les services de la Région Hauts de France afin de mettre en place un régime d'aides directes aux entreprises en phase de création ou de développement. Ce projet communautaire doit permettre d'offrir des aides complémentaires aux aides régionales (STARTER – BOSTER) et aux aides européenne (LEADER).

D. RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération dispose de terrain sur la zone d'activités de Groffliers. Ces terrains qui étaient destinés au développement de la zone ont été classés en inconstructible. Une partie de ce terrain a permis le développement d'une entreprise du secteur.
Depuis de nombreuses années, le site de Groffliers a fait l'objet de dépôts de déchets et de gravats. Les produits de curage du fossé, régulièrement déposés sur le site, ont remblayé l'ancienne zone humide. Ce terrain a donc été choisi par la CA2BM comme site de

compensation au titre de la loi sur l'eau en validant des travaux de restauration de zone humide patrimoniale.





Ces travaux de restauration consistent en :

- un décaissement d'une surface de 2910 m² de -0,25 m à -0,50 m de profondeur ;
- un décaissement d'une surface de 600 m² pour supprimer un bourrelet de curage de 0,75 m de hauteur et le terrassement en pente douce vers le fossé sur 300 m² ;
- la suppression de 240 m² de remblais.

L'objectif est de supprimer les éléments d'artificialisation et de restaurer des habitats typiques de zones humides (prairie, roselière, mare). Ce projet a permis de débloquer la situation concernant le projet d'ateliers relais sur la ZAC du Champ Gretz.

E. VALORISER LE COMMERCE LOCAL

La réflexion sur l'aménagement commercial de la CA2BM est axée sur les spécificités du territoire : une agglomération littorale complexe sans ville-centre, mais composée de communes urbaines et rurales tournées vers la façade maritime. L'ensemble des schémas du SCOT visualisent cette espace « multipolaire ».
Berck-sur-Mer qui est le pôle de service supérieur, Merlimont plage, Cucq/Stella-plage, le Touquet – Paris plage, Etaples-sur-Mer, Camiers/Ste-Cécile plage et le siège de l'Agglomération à Montreuil-sur Mer : la toponymie montre simplement cet attachement des habitants au cadre maritime et à la qualité de vie.

Les orientations d'urbanisme souhaitent maintenir et renforcer ces multiples centralités qui doivent rester complémentaire des zones commerciales et économiques périphériques. En effet, le commerce et l'économie sont réellement tournés vers les activités de loisirs et de santé. La politique de développement des activités commerciales et de services vise à garantir cet équilibre entre les différents pôles urbains.

C'est dans cette optique que la Communauté d'agglomération a souhaité répondre à l'appel à projet « repenser la périphérie commerciale » lancé par le ministère de la cohésion des territoires en février 2018. Cet appel à projet correspondait pleinement à la volonté de la CA2BM de reconstruire la ville sur elle-même et favoriser la mixité d'activités économiques tout en préservant le patrimoine paysager et écologique du territoire. Le secteur des tulipes à Berck, emblématique de la recomposition urbaine et du devenir des zones périphériques a été choisi pour cet appel à projet.





V – INDICATEURS

Les indicateurs du développement économique sont de deux ordres :

Tout d'abord les indicateurs sur le renforcement des infrastructures permettant l'implantation direct et indirecte des entreprises sur le territoire, ainsi que celles renforcent son attractivité.

- Zone d'activité Opalopolis à Etaples/Mer : 12ha qui seront disponibles lorsque le permis d'aménager en cours de procédure de recours au Tribunal administratif sera validé
- Zone d'activités du Champ Gretz à Rang-du-Fliers : 71 ha à vocation habitat et développement économique, 42 ha à vocation purement économique, avec une démarche HQE® Aménagement novatrice à l'échelle nationale.

- 10 bureaux et 5 ateliers disponibles, actuellement, une partie de ces locaux sont encore libres d'occupation

- Le projet d'ateliers relais du champ Gretz permettront d'offrir à terme 8 surfaces de 150 m² chacune combinant ateliers et bureaux.

VI – COÛTS – BILANS FINANCIERS

Concessions d'aménagement.

Opérations	CHAMP GRETZ	OPALOPOLIS
Budget prévisionnel	17 675 017,00 €	28 614 937,00 €
Recettes année 2018	1 094 100,00 €	218 706,00 €
Dépenses année 2018	761 538,00 €	335 147,00 €
Amortissement	-120 000,00 €	527 506,00 €
Engagement de la collectivité		
Participation en apport foncier	3 600 000,00 €	
Participation à ce jour	1 229 390,00 €	2 545 000,00 €
Cumul des avances de trésorerie versées depuis la concession	1 800 000,00 €	0,00 €
Cumul des avances de trésorerie remboursées	1 800 000,00 €	0,00 €
Garanties		
Montant de la part des emprunts garantis par la collectivité	1 920 000,00 €	3 549 893,60 €
Montant de la part des emprunts non garantis	480 000,00 €	887 473,40 €
Montant du capital restant dû	**1 200 000,00 €**	**4 437 367,00 €**

Immobilier d'entreprise.

Opérations	recettes	dépenses
Budget prévisionnel		950 000,00 €
Projet d'agencement des locaux		10 800,00 €
Ateliers relais	DETR - 260 957,90 €	260 957,00 €
Dépenses année 2018	761 538,00 €	335 147,00 €
Amortissement	-120 000,00 €	527 506,00 €
Loyers - charges		275 506,00 €

TRANSPORTS ET MOBILITE

I – HISTORIQUE

De par son statut de Communauté d'Agglomération, la CA2BM est, à titre obligatoire, investie de la compétence relative à l'organisation de la mobilité sur son territoire.

Cette compétence implique notamment :

- Des missions obligatoires
  - L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes ;
  - Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
  - La mise en place d'un service de conseil en mobilité.

- Et des missions facultatives
  - L'organisation de transport à la demande (TAD) ;
  - La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine ;
  - L'organisation de l'activité d'autopartage ;
  - La mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ;
  - L'organisation d'un service public de location de bicyclettes.

N'ayant jamais exercé cette compétence et ne disposant donc pas des moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence, la CA2BM a, par conventions signées en 2017, délégué à la Région l'organisation des transports commerciaux et scolaires jusqu'au 31 août 2021.

Aussi, à compter du 1er septembre 2021, la CA2BM devra être en mesure de mettre en œuvre son réseau de transports.

Cependant, elle assure le transport scolaire intra-communal qui a été transféré par les communes de BERCK et LE TOUQUET.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Le service s'est structuré autour de deux postes, au sein de la direction de l'Aménagement et de l'urbanisme :

- Un poste d'ingénieur catégorie A à temps plein

- Un poste d'agent d'accueil catégorie B à temps partiel (partage avec service commun autorisation droit des sols) pour la diffusion des cartes de transports scolaires sur Berck.

2) Les moyens matériels

Un véhicule de service est mis à disposition des agents pour leurs déplacements.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

L'offre de mobilité du territoire s'articule autour des services suivants :

1) Les transports urbains et interurbains

La Région Hauts-de-France a mis en place, au travers de contrats de Délégation de Service Public signés avec Keolis Côte d'Opale et les Voyages Dumont, 5 lignes interurbaines qui desservent le territoire de la CA2BM :

- La ligne 512 « Boulogne – Etaples »
- La ligne 513 « Etaples – Le Touquet – Berck »
- La ligne 514 « Montreuil – Berck »
- La ligne 515 « Hucqueliers – Montreuil »
- La ligne 516 « Hesdin – Montreuil »

Par ailleurs, la Régie Autonome des Transports du Touquet (RATT) organise quant à elle, deux navettes urbaines, l'une interne à la commune et l'autre permettant de relier Le Touquet à la Gare d'Etaples.

2) Les transports scolaires

- Les transports organisés par la Région Hauts-de-France

La région organise le transport scolaire, à titre gratuit, des élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire communautaire, sur la base de circuits scolaires spécifiques (56 en 2017/2018) ou de doublages scolaires des lignes inter-urbaines.

Ce service concerne environ 3500 élèves (primaires, RPI, collégiens et lycéens).

- Les transports organisés par la CA2BM

Par ailleurs, la CA2BM organise le transport scolaire des élèves de Berck (primaires, collégiens, lycéens) depuis le 1er septembre 2017 et le transport des élèves du Touquet (primaires) depuis le 1er septembre 2018.

Ces transports ont été assurés par Voyages Dumont, dans le cadre d'un marché.

Dans ce cadre, la CA2BM a contractualisé avec les communes pour que celles-ci mettent à disposition des accompagnateurs pour les élèves de primaire. La CA2BM rembourse aux communes cette mise à disposition sur la base d'un coût horaire de 14.50 €.

Ce service concerne environ 300 collégiens et lycéens de BERCK et 100 élèves de primaire de BERCK et LE TOUQUET.

- Les transports organisés par les communes

Les communes de CAMIERS, CUCQ, ETAPLES, MERLIMONT, MONTREUIL-SUR-MER et RANG-DU-FLIERS organisent également des services de transports scolaires pour les élèves des écoles primaires.

Ces services seront, avant le 1er septembre 2021, repris en charge par la CA2BM.

3) RézoPouce

La CA2BM adhère au dispositif RézoPouce. Ce dispositif vise à redévelopper l'autostop en misant sur le côté sécurité : adhésion des utilisateurs (signalés par une carte, un autocollant sur le véhicule), une application permettant la mémorisation des plaques d'immatriculation, le choix des sites d'attente et d'arrêt des véhicules.

Ce service est organisé dans le cadre d'une convention signée entre la CA2BM et RézoPouce.

Cette action reçoit les participations financières de l'Europe (FEADER-LEADER) et du Département à hauteur de 80 %.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

1) L'élaboration d'un Plan Global de Déplacements

La CA2BM comptant moins de 100 000 habitants, elle n'est pas soumise aux obligations réglementaires d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains.

Pour autant, afin de répondre aux enjeux du territoire en termes de mobilité et de transports et d'améliorer la desserte de son territoire, la CA2BM a souhaité se doter d'un document de planification de la mobilité, en lien étroit avec l'élaboration du Plan Local Intercommunal (PLUI).

C'est dans ce cadre qu'une mission d'assistance a été confiée au Bureau d'Etudes INDDIGO pour accompagner la Collectivité dans l'élaboration de ce document qui aura deux grandes finalités : dégager les perspectives d'actions liées au transport et préparer la CA2BM à la mise en œuvre de son réseau de transports au 1er septembre 2021.

Cette action reçoit les participations financières de l'Europe (FEADER-LEADER) et de l'ADEME à hauteur de 80 %.

2) La mise en œuvre d'une offre de mobilité sur le territoire

Dans la perspective de la mise en œuvre d'une offre de mobilité sur le territoire, la CA2BM devra s'atteler, dès 2019, à la définition de l'offre de services qu'elle mettra à la disposition des habitants à compter du 1er septembre 2021.

L'identification des besoins de la population et des acteurs du territoire en termes de mobilité permettra la mise en œuvre de la procédure contractuelle (DSP et/ou marchés publics) permettant la continuité du service et la mise en œuvre de nouveaux services de mobilité dès septembre 2021.

3) La reprise progressive des services de transports scolaires organisés par les communes

La CA2BM s'attachera à poursuivre, comme elle l'a fait pour les communes de BERCK et du TOUQUET, les services de transports scolaires aujourd'hui organisés par les communes de CAMIERS, CUCQ, ETAPLES, MERLIMONT, MONTREUIL-SUR-MER et RANG-DU-FLIERS, et ce dans l'objectif d'une reprise de ces services au plus tard le 1er septembre 2021.

4) Le renforcement du service

Dans la perspective de la prise de compétence totale au 1er septembre 2021, la CA2BM envisage la création, courant 2019, d'un poste orienté sur la gestion des transports en commun et le suivi de la qualité du service offert.

V – INDICATEURS

Les principaux indicateurs du service sont les suivants :

Désignation	Indicateurs 2018
Fréquentation de la ligne 512 « Boulogne / Etaples »	99 714
Fréquentation de la ligne 513 « Etaples / Le Touquet / Berck »	123 894
Nombre de cartes de transports scolaires délivrées par la Région pour l'année 2018/2019 (collégiens, lycéens, primaires, RPI habitant et étant scolarisés dans la CA2BM)	3 558
Nombre d'élèves transportés par la CA2BM (collégiens, lycéens de BERCK + primaires de BERCK et du TOUQUET)	300

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

Le Budget Annexe Transports propose, pour l'année 2018, les grandes lignes budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Organisation des transports scolaires BERCK et LE TOUQUET	222 000 €	
Charges de personnel (comprenant la mise à disposition d'accompagnateurs dans les transports scolaires de primaires)	116 000 €	
Adhésions / Cotisation (Rézopouce, AGIR, Hauts de France Mobilité)	21 400 €	
Virement à la section d'investissement	32 300 €	
Participation des familles de BERCK pour le transport scolaire des collégiens et lycéens		9 000 €
Compensation de la Région pour l'organisation des transports scolaires de Berck		7 000 €
Subventions ADEME et LEADER pour élaboration du PGD et du schéma de transports en commun		65 000 €
INVESTISSEMENT		
Autres immobilisations corporelles (implantation de panneaux Rézopouce)	25 000 €	
Elaboration du Plan Global de Déplacements et du schéma de transports en commun	100 000 €	
Subventions LEADER pour Rézopouce		20 000 €

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

I – HISTORIQUE

La compétence, optionnelle Service Information Géomatique, s'est trouvée légitimée dès la création de la CA2BM d'une part, par la nécessité d'assurer une maintenance sur les logiciels d'instruction du droit des sols (Oxalis pour l'ex Communauté de Communes Opale-Sud, et Cart@DS pour la Communauté de Communes du Montreuillois, la ville du Touquet et la ville d'Etaples), de faire un choix de solution logicielle unique pour le service ADS mutualisé et de fusionner les trois bases de données.

En outre, le portail cartographique associé à cart@DS permettait aux différents services de la CA2BM d'appliquer une politique transversale de consultation de données produites par les agents ou externes (sources Préfecture, DREAL, DDTM, prestataires), et de la diffuser en interne, auprès des élus et des agents de mairies adhérentes ; ces données couvrent les domaines suivants : les réseaux (eau potable, eaux usées, fibre optique),l' environnement (inventaires environnementaux, cheminements piétons, recensement cours d'eau et mares, etc..), la gestion des risques (plans de prévention des risques opposables et en cours d'élaboration), les documents d'urbanisme opposables et en cours, et un cadastre annuellement mis à jour, incluant les fichiers fonciers.

Dans le domaine de la planification territoriale, l'ordonnance du 20 décembre 2013 fixe le principe de l'amélioration de l'accès aux documents d'urbanisme opposables via un point d'accès unique : le Géoportail de l'Urbanisme, avec obligation de téléversement pour les documents d'urbanisme opposable après conversion au format CNIG (Centre National Information Géographique).

Cette prise de compétence s'est traduite par le transfert d'une agente, géomaticienne de l'ex Communauté de Communes d'Opale-Sud, au service de la CA2BM.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Un agent à temps plein de catégorie C en charge de la gestion du Système d'Information Géographique.

2) Les moyens matériels

Le matériel :

GPS Trimble 7x

Traceur-scanner HP DesignJet T2500 PS3

Les Logiciels :

Logiciel d'instruction du droit des sols : Cart@DS

Portail cartographique : Intragéo

Ces interfaces exploitent et renseignent des bases de données de type PostGis Bundle 2.2 pour PostgreSQL 9.5.

Logiciels clients des bases de données :

PgAdmin III, GeoConcept 7.3

Logiciels de conversion de données SIG :

FME Desktop 2014, Global Mapper 14

Exploitation des données GNSS issues du GPS :

Terrasync Studio 5.70, GPS Pathfinder Office 5.70

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

A. MISSIONS

Le Système d'Information Géographique permet de stocker, gérer, traiter, analyser et représenter des données géographiques ou à composante spatiale.
Ses usages peuvent être divers :

- Connaître et observer le territoire
- Gérer le territoire (réseaux, voirie, bâtiments publics, espaces verts, collecte des déchets...)
- Réaliser des études, des analyses pour prévoir et aider à la décision (simulations des aménagements et leur impact sur le territoire, ex : implantation d'une zone économique ou d'un équipement)
- Communiquer et promouvoir le territoire (ex : production de plans et cartes, site internet avec cartographie interactive, 3d).

B. FONCTIONNEMENT

Le SIG mutualisé met en œuvre la politique en matière d'information géographique de la CA2BM et de ses communes membres. Il est rattaché au Pôle Aménagement et est géré par une géomaticienne, responsable SIG.

La principale mission du service SIG aujourd'hui est de constituer une base de données géolocalisée centralisée, sur l'ensemble du territoire de la CA2BM afin de répondre aux besoins des services communautaires et des communes.

Ainsi, ces derniers peuvent accéder aux informations qui leur sont utiles et les exploiter via une application cartographique en extranet (Intr@geo) comprenant 251 couches géographiques (cadastre, photos aériennes, urbanisme, environnement, réseaux, zones d'activité, foncier…).

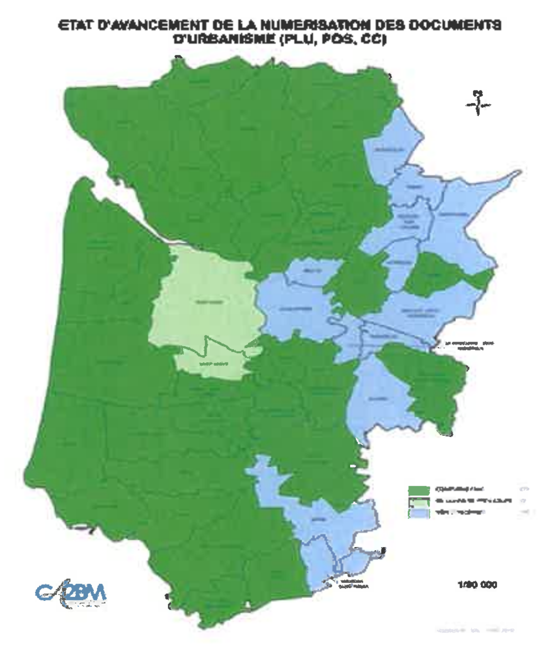
IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

- Suivi de la migration des données de l'ex CCM et de l'ex CCMTO vers le serveur de la CA2BM et harmonisation des bases de données géographiques existantes.
- Réalisation d'un état des lieux (inventaire des données, outils, pratiques et usages) et recensement des besoins des communes en matière d'information géographique, au travers
- De nombreux entretiens (36 communes visitées). Récupération également de certaines données (feuilles cadastrales, documents d'urbanisme ou plans de réseaux…).
- Suivi de la fusion des bases de données ADS par le prestataire au sein d'un même logiciel (Cart@ds).
- Création d'une nouvelle carte sur le WEB SIG : structuration, intégration et uniformisation (mise en forme sémiologique) des couches d'information géographique issues des différentes intercommunalités (environ 185). Paramétrages des fonctionnalités pour tous les utilisateurs.
- Créations et modifications de profils utilisateurs pour Intr@geo et Cart@ds.
- Organisation de formations pour l'utilisation de Cart@ds (initiation et approfondissement), à destination des instructeurs et des agents enregistrant les dossiers d'urbanisme (notamment les secrétaires de mairie).
- Mise à jour de tutoriels pour l'utilisation du WEB SIG.

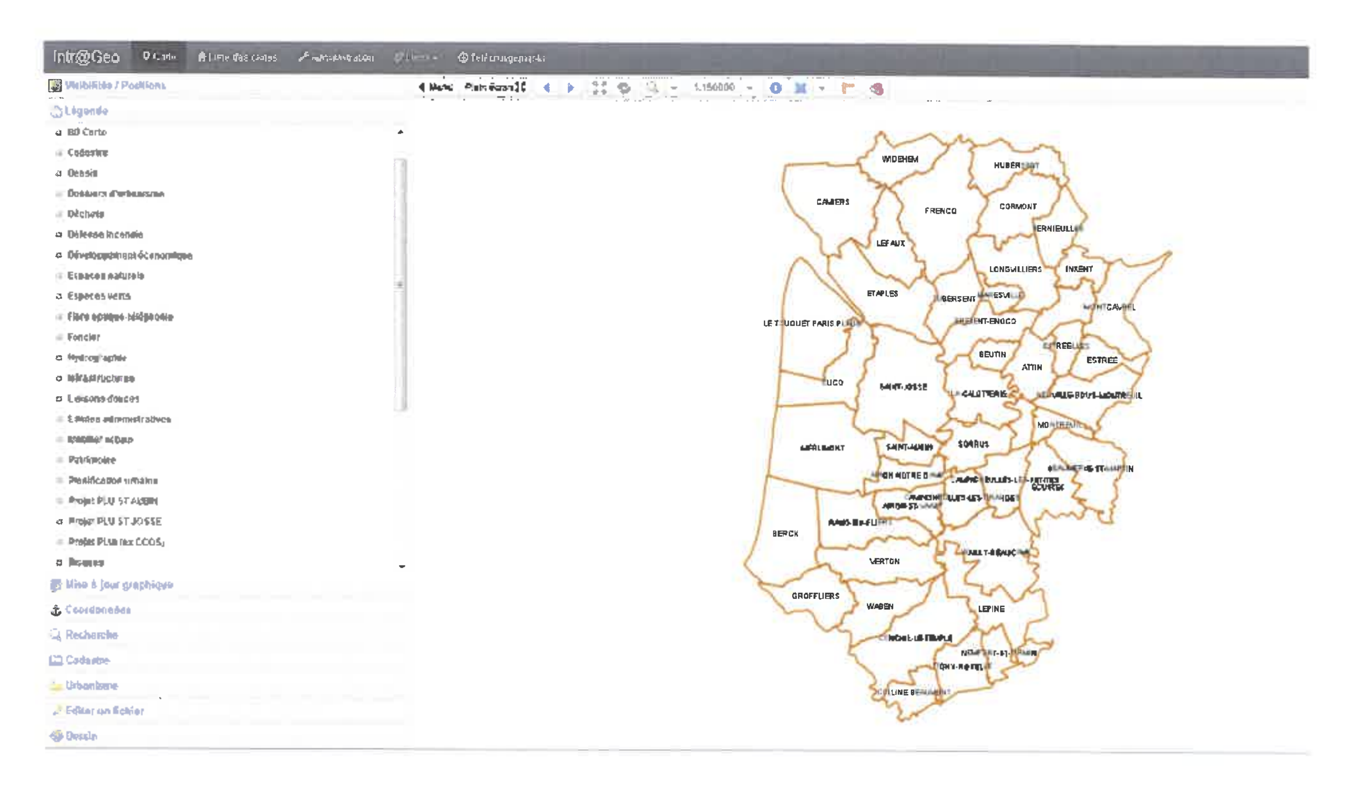
V – INDICATEURS

1) Mise à jour et intégration de nouvelles données dans le WEB SIG

- Numérisation en interne des zonages et prescriptions des documents d'urbanisme (PLU, POS, Cartes communales) selon le standard national CNIG : 21 documents numérisés + 3 documents mis à jour.



- Intégration dans Intr@geo de ces documents d'urbanisme et de couches concernant le foncier.
- Mise à jour du cadastre et des données environnementales.



Le nombre de comptes utilisateurs dans Intr@geo s'élève actuellement à 115, dont plus de la moitié utilisent le logiciel de manière quotidienne ou hebdomadaire.

Par ailleurs, la géomaticienne administre (avec deux autres agents du service ADS) le progiciel Cart@ds destiné à l'instruction du droit des sols. Celui-ci est interconnecté avec le Web SIG Intr@geo. Il y a aujourd'hui 71 comptes utilisateurs actifs dans Cart@ds.

2) Actions pour les autres services :

- Service planification : participation à 6 modifications de PLU/POS (modifications graphiques + structuration des pièces écrites)
- Service urbanisme : participation à la réunion concernant la présentation du futur portail notaires
- Service habitat : participation à la rédaction du cahier des charges sur la thermographie aérienne
- Services techniques : participation à l'inventaire des bâtiments et terrains appartenant à la CA2BM ou gérés par elle.
- Service transport-mobilité : récupération et traitement de données transport issues du Département
- Service Environnement : 36 post-traitements des données issues de levés terrains via le GPS
- Production de cartes à la demande pour différents services et communes : réalisation d'environ 250 scans ou impressions de plans ou de cartes.
- Formation des agents sur l'utilisation des logiciels métiers
- Gestion des droits des utilisateurs sur les logiciels d'Instruction du Droit des Sols (Cart@DS) et du portail cartographique (Intrageo) et sécurisation des accès à la carte des utilisateurs (RGPD)

3) Autres activités :

- Support et assistance aux utilisateurs de Cart@ds, et Intr@geo
- 342 réponses aux demandes de travaux ou d'intention de commencer des travaux (DT/DICT) pour le réseau de fibre optique géré par la Communauté d'agglomération
- Assistance aux communes et services pour l'utilisation du téléservice national DT/DICT et modification des comptes CA2BM sur celui-ci
- Mise à disposition de données pour les bureaux d'études et prestataires travaillant avec la CA2BM ou les communes.

VI – COÛTS – BILANS FINANCIERS

L'agent en charge du SIG a quitté la collectivité le 1er décembre 2018. Le recrutement d'un agent remplaçant est en cours.

AFFAIRES SOCIALES

➤ La Politique de la Ville

I – HISTORIQUE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose le cadre général de la politique de la ville. Elle vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

C'est une politique publique :

- Globale associant les dimensions urbaines, économique et sociale ;
- Contractuelle : le contrat de ville engage 16 signataires pour la période 2015-2020 : l'Etat (services et opérateurs : le préfet, DASEN, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi, la Caisse de dépôts et consignations), la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois, la commune d'Etaples, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux ;
- Territorialisée : elle concerne 1 quartier prioritaire sur la commune d'Etaples ;
- D'exception : les actions financées par la politique de la ville ont pour objectif de corriger des inégalités en apportant un « plus » par rapport aux actions et politique de droit commun.

Le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois constitue depuis 2015, le nouveau cadre d'action de la politique de la ville. Il doit permettre la mise en œuvre d'objectifs communs entre les différents signataires autour de 3 piliers (la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et de 3 objectifs transversaux (l'égalité femmes-hommes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations).

Il a pour vocation de rassembler les différents contrats comme : les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, les contrats locaux de santé, conclus par les collectivités avec leurs partenaires politique de la ville.

PERIMETRE CONTRAT DE VILLE ETAPLES :

Quartier de la Renaissance (1200 habitants -revenu médian 763 €/ mois)



Issu des préconisations de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et basés sur le diagnostic de territoire, les piliers se déclinent par des enjeux, objectifs opérationnels et type d'actions (cf : contrat de ville).

<u>Les enjeux du pilier « Cohésion sociale »:</u>

- Prévenir l'exclusion des enfants et soutenir les parents en matière d'éducation,
- Renforcer la prévention en matière de santé et développer différents moyens de prise en charge,
- Développer les dispositifs de prévention de la délinquance
- Améliorer la tranquillité publique : Dégradations Incivilités

<u>Les enjeux du pilier « Emploi /Développement économique » :</u>

- Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et le niveau de formation des personnes en insertion,
- Favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi,
- Valoriser auprès des jeunes les filières génératrices d'emploi
- Soutien de l'activité économique
- Sensibilisation à l'entreprenariat

<u>Les enjeux du pilier « Cadre de vie »:</u>

- Mettre en place des parcours de résidentialisation,
- Redynamiser et animer la vie du quartier par l'implication des habitants,
- Améliorer la lisibilité et l'articulation des quartiers

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a compétence en matière de politique de la ville, elle intervient pour financer les actions dans le cadre de l'appel à projets annuel.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Nombre d'agents	Catégorie / types de contrat	Fonction	Temps de travail
1	C	Responsable	Equivalent Temps Plein (ETP)
1	Contrat Adulte Relais	Médiatrice santé	ETP
1	Contrat Adulte Relais (poste inoccupé du 19/04 au 14/10/2019)	Médiatrice sociale et insertion professionnelle	ETP

2) Les moyens matériels

Cette compétence « politique de la ville » s'exerce dans les locaux de l'espace «Renaissance» situés au cœur du Quartier prioritaire au 33 rue de la pierre trouée, Résidence Yvelines.

Le local est composé de 2 bureaux, 1 petite et 1 grande salle de réunion.

Un véhicule de service est mis à disposition des agents pour leurs déplacements dans le cadre de leurs missions.

III – MISSIONS ET ACTIONS

1) Les missions

a) Les missions de la compétence Politique de la Ville sont :

- Mettre en œuvre les demandes de subvention en lien avec les différents dispositifs en vigueur en matière de politiques publiques (Contrat de Ville- Fabrique à Entreprendre (Caisse des Dépôts et Consignations) - Exonération TFPB avec les bailleurs sociaux- Contractualisation avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional- Programme de Réussite Educative- le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance),
- Accueillir, informer et conseiller les porteurs de projets tant associatifs que municipaux et les partenaires du Contrat de Ville.
- Etudier la viabilité et les conditions de réussite des actions menées et aider à la constitution des dossiers de demandes de subventions,

- Assurer la coordination entre les différents partenaires, la représentation de la collectivité auprès de ces derniers (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Communauté d'agglomération, associations...) et animez les réunions relatives aux dispositifs en matière de politiques publiques,
- Accompagner les habitants dans leur démarche de soin, d'emploi et d'accès au droit,
- Animer le conseil citoyen,
- Mettre en place des projets dans le cadre de l'appel à projet annuel.

b) Participation des habitants à la mise en œuvre du contrat de ville :

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants, un élément central de la politique de la ville.

Un conseil citoyen en activité depuis 2015. Il s'est constitué sous forme associative : association conseil citoyen « mieux vivre ensemble ».

Le conseil citoyen est en cours de reconstruction suite à des départs dans la composition du bureau ainsi que dans les membres actifs.

Une assemblée générale est programmée le 30 avril 2019 suite à une réunion du 8 avril 2019 provoquée par le service politique de la ville avec le responsable du Développement Social Urbain de Boulogne sur mer.

c) Modalités de mise en œuvre de la programmation :

L'appel à projets annuel du contrat de ville invite les associations, les bailleurs, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'ensemble des partenaires à se mobiliser dans le cadre de la politique de la ville en formulant des propositions d'actions.

Il a fait l'objet en 2018 d'une programmation organisée selon le calendrier suivant :

CALENDRIER 2018
• 10 septembre : ouverture du site Internet « politiqueville62.fr » pour les porteurs de projet. • 13 septembre : lancement appel à projet 2018 pour Etaples • Du 10 septembre au 10 octobre : saisie par les porteurs de projet de leur dossier COSA. • 13 octobre : Comité de validation des projets retenus pour 2018. • Du 1er novembre au 30 novembre. : Dépôt des projets définitifs pour les candidatures retenues avec toutes les pièces jointes. • 15 décembre 2018-15 février 2019 : Instruction des dossiers • Mars 2019 : Comité des financeurs • Avril 2019 : diffusion des avis suite au comité des financeurs

Pour répondre à l'appel à projets du contrat de ville, les porteurs doivent formuler des projets qui concernent et intègrent les habitants du quartier prioritaire et viennent en complément du droit commun, et s'inscrivant dans les axes prioritaires suivants :

- L'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus fragiles,
- Le développement économique dans les quartiers
- L'éducation avec les Projets de Réussite Educative
- La santé et le sport

2) Les actions

Dans le cadre de l'appel à projets 2018, 19 dossiers déposés qui ont fait l'objet d'une instruction multi-partenariales, 16 projets retenus à l'issue pour 11 porteurs de projets. Une action sur la thématique des violences faites aux femmes, intitulée « Brisons le Silence » est venue compléter la programmation au cours du 2nd semestre financée par un reliquat des fonds Politique de la Ville.

Une action de cette programmation n'a pas été réalisé par le porteur pour des raisons organisationnelles.
Ce qui fait donc 16 projets au total tous piliers confondus

a) Pilier Cohésion sociale :

C'est sur ce pilier cohésion sociale que sont menés le plus grand nombre de projets : 10 projets sur les 16 projets soutenus soit 62,5%.

Porteurs de projets soutenus :

Porteurs de projet	Nombre de projets	Nom du/des projet(s)
Ville d'Etaples	1	Clap'Ados
CCAS d'Etaples	1	Projet Réussite Educative
CA2BM –service politique de la ville	4	Brisons le silence
		En route vers l'anglais
		Le numérique dans tous ses états !
		Equilbre&Vous
Association de basket	1	Basket pour tous
Centre d'information du droit des femmes et des familles	1	Permanences psychologiques et juridiques
CDAD	1	Permanences au PAD
Collège Jean Jaurès	1	La comédie des maux

b) Pilier Emploi/Développement économique :

Le quartier prioritaire d'Etaples connaît un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération, et un déficit en activité économique.

L'emploi et le développement économique sont donc des enjeux primordiaux pour ce quartier.

4 projets financés dans le cadre du pilier emploi/développement économique.

Porteurs de projet soutenus :

Porteur de projet	Nombre de projets		Nom du/des projet(s)
Ville d'Etaples	1		Coopérative Jeunesse de Service
Association « tous parrains »	1		Accompagnement personnalisé des femmes du quartier
Pas de calais Actif	1		Les clés d'un financement de projet réussi
BGE Littoral Opale	1		La rentrée de l'entrepreneuriat

c) Pilier Habitat/Cadre de vie :

Aucune action déposée au titre de la programmation politique de la ville 2018 pour ce pilier.

Cela s'explique par la mise en place depuis 2016 de la convention d'exonération taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à destination des bailleurs sociaux implantés sur les quartiers prioritaires.

L'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Un abattement de 30% de la base de l'imposition de la TFPB est instauré jusqu'en 2018

Un comité Technique Exonération TFPB s'est déroulé le mardi 27 novembre 2018 dont l'objet était :

- Etat d'avancement conventionnel de l'exonération 2016-2018.
- Avenant exonération TFPB 2019-2020.
- Sur Etaples, 2 bailleurs sociaux sont concernés : Pas-de-Calais habitat et Flandres Opale Habitat (anciennement Logis 62).

Les actions réalisées en 2018 par le bailleur Pas-de-Calais habitat :

Axe d'intervention	Action réalisée
Formation Soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (Gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)
Sur entretien	Renforcement nettoyage
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants
Animation, lien social	-Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble -Chantier d'insertion

Les actions réalisées en 2018 par le bailleur Flandres Opale Habitat :

Axe d'intervention	Action réalisée
Sur entretien	Enlèvement de tags et graffitis
Tranquillité publique	Vidéosurveillance, Fonctionnement
Animation, lien social, vivre ensemble	-Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble -Accompagnement d'actions sociales spécifiques -Actions d'insertions -Mise à disposition de locaux associatifs

d) Axe transversal

2 projets financés dans l'axe transversal.

Porteur de projet	Nombre de projets
EGAE	1 (Bilan non encore retourné)
Boulogne Développement Côte d'opale	1

Les actions soutenues en 2018 se déclinent sous 2 sous thématiques :

Égalité femmes-hommes :

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique. Des inégalités persistent dans le domaine de l'emploi et le développement économique. Eloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires, ou à temps partiel, les femmes des quartiers prioritaires sont les premières touchées par la crise économique. Les femmes vivant en quartier prioritaire et concernées par la monoparentalité peuvent davantage être exposées à l'isolement social.

Cette action proposée par l'association EGAE s'organisait de la façon suivante :

- Une rencontre thématique réunissant les acteurs locaux
- Formation des opérateurs de la politique de la ville à intégrer l'égalité dans leur projet.
- La création d'une plateforme Web avec un accès et une page dédiée à l'égalité dans le Pas de Calais. Cette plateforme est à la fois un lieu de ressource pour les professionnels de la politique de la ville et une vitrine pour valoriser les actions de la collectivité.

Ingénierie :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville mi-parcours en fin de contrat (2015-2020).

La communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a choisi de faire appel à Boulogne Sur Mer Développement Côte d'opale pour la réalisation de l'évaluation mi-parcours reposant sur 3 phases :

- La réalisation d'un état des lieux de l'évolution de l'environnement (quartier, commune et intercommunalité) et l'analyse de la réalisation ou non des actions prévues.

- Une évaluation partenariale par la mesure qualitative des résultats des actions mises en place.
- Une synthèse des résultats et la rédaction des préconisations.

IV – PERSPECTIVES-REFLEXIONS EN COURS

L'évaluation mi-parcours réalisée par Boulogne Développement Côte d'opale fait ressortir les préconisations stratégiques et propositions d'amélioration définies avec les partenaires du contrat de ville comme suit :

- Le renforcement local, il est proposé de favoriser une meilleure communication entre les partenaires, la mise en place d'actions communes et de renforcer les actions de droit commun.

- La remise en place des actions techniques et politique du contrat de ville en mettant en place un suivi continu du contrat de ville en rassemblant une fois par an les partenaires.

- Le développement des actions pour certaines thématiques comme la mise en place d'actions favorisant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers en complément des actions proposés par les bailleurs sociaux.

- Une meilleure prise en compte des besoins des habitants par l'intégration plus en amont des besoins des habitants via notamment le conseil citoyen. Proposition éventuelle de démarches participatives des habitants et notamment des jeunes pour les intéresser et les mobiliser davantage.

- La valorisation des actions réalisées par les habitants en communiquant davantage sur les réussites des habitants à travers des actions et/ou parcours professionnel.

V – INDICATEURS

1) Suivi des actions santé par la médiatrice

Dans le cadre des suivis individuels la médiatrice santé a accueilli 55 habitants.

53 habitants ont exprimé auprès de la médiatrice le besoin d'être accompagné dans l'accès aux droits, ce qui a demandé 90 rencontres.

7 habitants ont exprimé une demande relative à l'accès aux soins (notamment des accompagnements physiques auprès des structures médicales) ce qui a demandé 7 rencontres.

La médiatrice santé a coordonné le projet Equilibr&vous, qui comporte 3 types d'actions : des ateliers cuisine, des petits déjeuners de la santé et des séances d'activité physique. Sur ces actions 78 habitants ont participé, tous issus du QPV.

La CPAM a souhaité proposer un bilan de santé, la médiatrice santé a aidé à la bonne réalisation de ce projet (recherche de locaux adaptés, mobilisation du public et communication de l'action).

Un travail de consolidation et d'élargissement du partenariat a été effectué, ainsi que des orientations des habitants auprès de différentes structures a été proposé.

2) **Pilier Cohésion sociale :**

Nombre de personnes mobilisées par les actions en 2018 :

	HOMME	FEMME
0-5 ans	0	0
6-15 ans	317	303
16-17 ans	6	5
18-25 ans	93	189
26-64 ans	320	652
65 ans et +	15	83
TOTAL	**751**	**1232**

1983 personnes ont été touchées par les actions dont 52% sont issues du quartier prioritaire « Renaissance » d'Etaples.

3) **Pilier Emploi/Développement économique :**

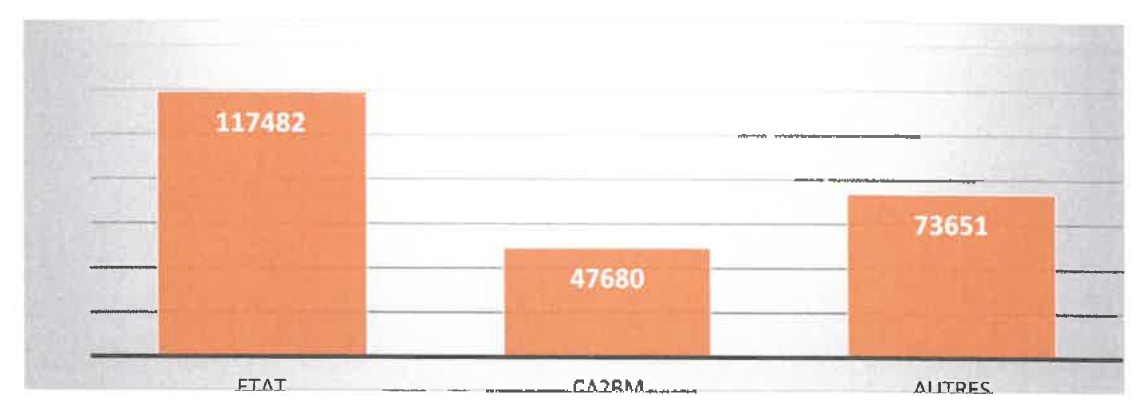
Nombre de personnes mobilisées par les actions en 2018 :

	HOMME	FEMME
0-5 ans		
6-15 ans		
16-17 ans		
18-25 ans		9
26-64 ans	3	43
65 ans et +		
TOTAL	**3**	**52**

55 personnes ont été touchées par les actions dont 76% sont issues du quartier prioritaire « Renaissance » d'Etaples.

VI <u>COUTS-BILAN FINANCIER</u>

En 2018, l'enveloppe globale mobilisée au titre de l'appel à projets contrat de ville a été de 238 813 € répartis comme suit, entre crédits spécifiques et crédits de droit commun :

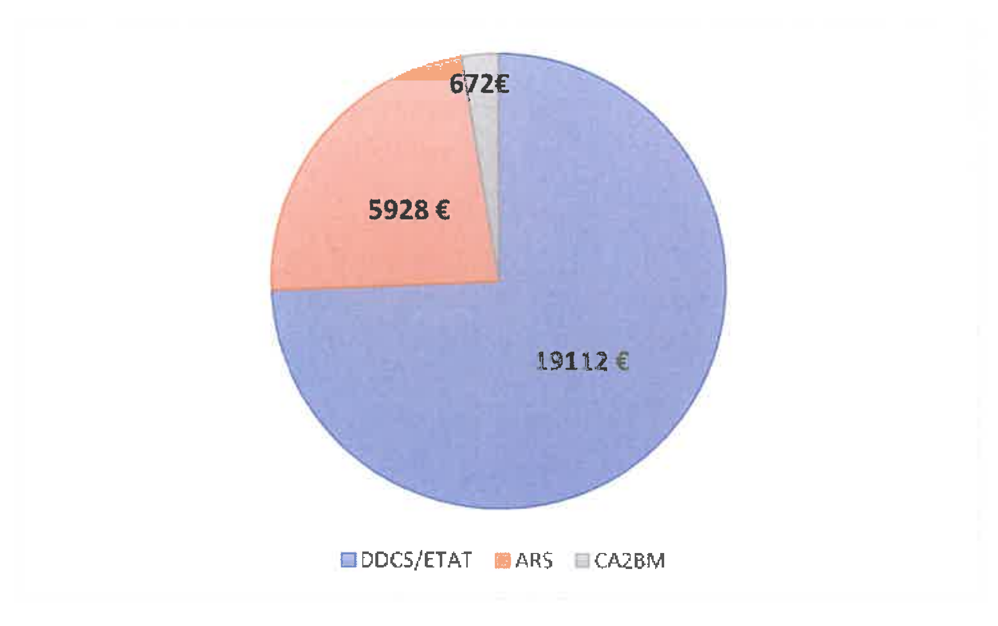


- La part CGET/ETAT représente : 49 %
- La part CA2BM représente : 20%
- La part autres représente : 31%

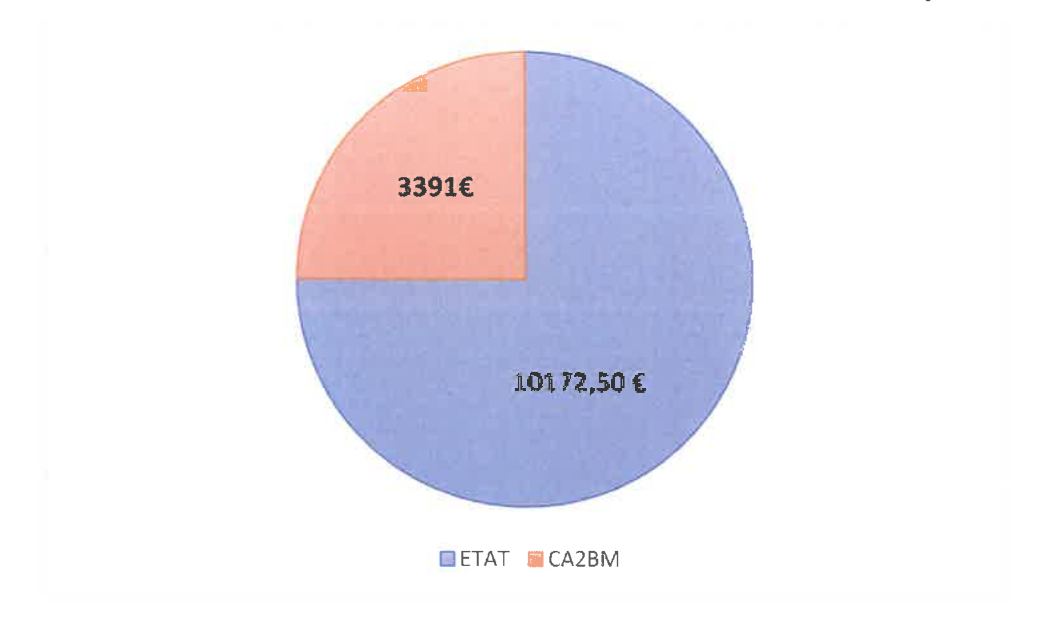
10 projets ont été cofinancés par des dispositifs de droit commun (Région, Département, CAF, commune, pour un montant de 58042 €

A cela s 'ajoute le financement des postes d'adultes-relais de médiatrice santé et de médiatrice insertion sociale et professionnelle (dispositif politique de la ville) et contrat aidé (droit commun).


Financement du poste d'adulte relais médiatrice santé



Financement du poste d'adulte relais médiatrice sociale et insertion professionnelle



Ce financement a été proratisé en fonction du départ d'un agent le 19 avril 2018 et l'arrivée d'un autre agent le 15 octobre 2018 soit 6.5 mois de présence.

1) Pilier Cohésion sociale :

10 projets financés dans le cadre du pilier cohésion sociale pour un montant de **163127 €** qui représente **68%** du total des financements attribués.

2) Pilier Emploi/Développement économique :

4 projets financés dans le cadre du pilier emploi/développement économique pour un montant global de **61084** € qui représente **25 %** du total des financements attribués.

3) Axe transversal :

2 projets financés dans l'axe transversal pour un montant global de **15524** € qui représente **7 %** du total des financements attribués.

➢ Les Points d'Accès Au Droit

I - HISTORIQUE

Le Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation qui émane de la loi du 18 décembre 1998 sur l'accès au droit. Cette loi stipule que les personnes, et notamment les plus démunies, doivent pouvoir bénéficier d'une information générale sur leurs droits et devoirs, d'un accompagnement dans les démarches, pour mettre en œuvre un droit ou exercer une obligation, d'une orientation vers les personnes compétentes, d'une consultation juridique gratuite, de l'assistance d'un tiers à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques. En outre, l'accès au droit doit permettre au citoyen de connaître les modes alternatifs de règlement de conflit comme la médiation et la conciliation.

La CA2BM a passé une convention avec le Conseil Départemental de l'Accès au droit du Pas-de-Calais, seul habilité à homologuer et superviser ces points d'information spécifiques.

Le Point d'Accès au Droit de BERCK a été créé en 2012 et a emménagé dans les locaux du Cottage des Dunes en août 2016.
De son ouverture au 31 décembre 2016, il était de la compétence communale de la Ville de Berck-sur-Mer.

Le Point d'Accès au Droit d'Etaples est ouvert depuis le 16 mars 2015, il est situé au Local regain, Résidence Bretagne, rue Neuve.
Du 16 mars 2015 au 31 mai 2016, il était de la compétence communale de la Ville d'Etaples-sur-Mer et rattaché au service Politique de la Ville.
Du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016, il était de la compétence intercommunale de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) et rattaché au service Politique de la Ville.

Depuis le 1er janvier 2017, les PAD sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) et sont rattachés au service Affaires sociales.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

3) Les moyens humains

Sur le site de Berck sur Mer :

Nombre d'agents	Catégorie	Fonction	Temps de travail
1	C	Référant du PAD	ETP (Equivalent Temps Plein)
1	C	Agent d'accueil	ETP

Sur le Site d'Etaples-sur-Mer :

Nombre d'agents	Catégorie / type de contrat	Fonction	Temps de travail
1	B	Référant du PAD	ETP
1	C / contractuel (depuis le 27/11/2018)	Agent d'accueil	ETP

4) Les moyens matériels

Site de Berck sur Mer

Le PAD dispose au sein du Cottage des Dunes d'un hall d'entrée, d'un bureau d'accueil, de 2 bureaux de permanences et d'une salle d'attente.

Site d'Etaples-sur-Mer

Le PAD dispose au sein du local Regain d'un bureau d'accueil, de 2 bureaux de permanences et d'une salle d'attente.

Commun aux 2 sites

Une brochure d'information à destination du public et des professionnels reprenant la mission du PAD, les permanences des professionnels de droit et associations partenaires qui y sont associés, les coordonnées et horaires des PAD.

Un véhicule de service est mis à disposition des agents pour leurs déplacements dans le cadre de leurs missions.

III – MISSIONS ET ACTIONS

1) Les missions

La mission principale des Points d'Accès au Droit vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit le lieu où il réside, d'être informé sur ses droits et ses obligations en dehors de toute procédure contentieuse et de bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations.

Les agents sont en charge :

- -d'accueillir, écouter, informer et orienter vers les professionnels de droit et associations partenaires, les usagers rencontrant des difficultés juridiques et/ou administratives.
- -coordonner et gérer les permanences en fonction des besoins exprimés par les usagers (prise de rendez-vous, gestion de planning d'occupation des salles, statistiques, etc).
- -d'aider à l'accomplissement de démarches simples.
- de proposer et assurer la mise en place de projets et d'actions collectives – d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et usagers.

Des permanences gratuites et sur rendez-vous des associations et professionnels de droit cités ci-après ont lieu au sein des PAD :

- AFL (défense des consommateurs)
- ADIL 62 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- ASEJ 62 (Association Socio-Educative et Judiciaire)
- Avocats du Barreau de Boulogne-sur-Mer
- C.D.A.D. (Conseil Départemental d'Accès au Droit) Informations destinées aux jeunes
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) juriste et psychologue
- CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
- Conciliateurs de justice
- Délégué du Défenseur des Droits
- France Victimes 62 (Aide aux victimes et Informations Judiciaire)
- IDSR (Intervenant de sécurité routière)
  LPI (Littoral Prévention Initiative)
- Notaires
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)
- SPRENE (Association de protection de l'enfance)
- UDAF (Information et soutien aux tuteurs familiaux)
- U.D.A.F. Médiation familiale (Union Départementale Des Associations Familiales du Pas-de-Calais)

2) Les actions

a) Les actions de communication

Des actions de communication ont été mise en place durant l'année 2018, les objectifs étant à la fois de faire connaître les PAD mais également pour les agents du PAD de mieux connaître le tissu partenarial pour orienter au mieux les usagers

Site de Berck sur Mer :

➢ **Journée de l'accès au droit des jeunes**

Pour cette nouvelle édition, qui s'est tenue le 16 octobre 2018, le PAD a mis à l'honneur les jeunes.
A cette occasion, l'ensemble des partenaires du PAD de Berck a répondu présent.

450 personnes ont été accueillies durant la journée sur les 24 mini conférences portant sur les thématiques suivantes :

- Addiction par l'association LPI

- Etre travailleur social en protection de l'enfance par la SPRENE
- « Stup et conduite » par l'intervenant sécurité routière
- Quizz filles/garçon/Egalité par le CIDFF
- Location/colocation mode d'emploi par L'Agence Départementale d'Information sur le Logement.
- Présentation des missions du service d'aide aux victimes par France Victimes 62

En parallèle les élèves pouvaient rencontrer les partenaires du PAD et du Cottages des Dunes qui avaient un stand d'information :

- CDAD 62 (Conseil départemental de l'accès au Droit)
- L'espace ressource jeunesse et le Centre social de la Ville de Berck Le Lycée lavezzari de Berck Le CCAS de Berck
- Le Point d'accès au Droit d'Etaples
- L'asej62 (Association socio-éducative de contrôle judiciaire du Pas de Calais)
- La Maison de l'avocat de Boulogne sur Mer
- La chambre des Notaires
- La chambre des huissiers
- UDAF 62 (Union des Associations Familiales)
- L'Association de consommation AFL
- Les Conciliateurs de justice
- Le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation)
- France Victimes 62
- LPI (Association littoral prévention initiatives)
- L'armée de Terre
- Le délégué du défenseur des Droits
- La mission locale

➢ **Journée Nationale de l'Accès au Droit.**

La Chancellerie, par l'intermédiaire du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) a fixé pour la première année, le 24 mai 2018, **une journée nationale de l'accès au droit** dans l'ensemble des lieux d'accès au droit, Maisons de la Justice et du Droit (MJD) et Points d'Accès au Droit (PAD).
Cette journée d'envergure nationale est l'occasion pour les CDAD (Conseils Départementaux de l'Accès au Droit) de promouvoir l'accès au droit, de conférer une plus grande visibilité aux actions qu'ils mettent en œuvre et aux structures qu'ils coordonnent.

La CA2BM a participé à cette journée et a organisé pour tout public des actions au sein des Points d'Accès au Droit de Berck et d'Etaples.

Durant cette journée, le PAD de Berck sur mer a accueilli des élèves du lycée Lavezari en 2 temps :

1er temps : Accueil des lycéens de 1ère GA et SPVL, 2nde ASS1 et Tale ATMFC **soit 58 élèves.**

- Découverte des locaux et Présentation de l'Accès au Droit

- Intervention de la Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Boulogne sur le thème de l'égalité et évolutions des droits des femmes et des familles, réalisée sous forme d'un quizz
- Intervention de la Médiatrice Familiale à l'Union Départementale des Associations Familiales : Présentation de la médiation familiale

2ème temps : Accueil d'élèves de 1ère année de BTS Économie sociale familiale soit **une trentaine d'étudiants.**

- Rencontre avec un Huissier de justice pour un échange sur les missions et Idées reçues sur le métier d'Huissier

Site d'Etaples-sur-Mer :

- Présentation auprès de nouveaux partenaires tels que le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), le service social de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'association « Tous Parrains »

- Interventions dans des structures : présentation du PAD auprès d'une classe au GRETA (Groupement d'établissements publics d'enseignement) , auprès d'une classe au centre AIFOR, lors d'un café des parents à l'école Rombly et auprès des jeunes de l'Institut Médico-Educatif de Rang-du-Fliers avec la directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et de la médiatrice familiale de l'Union Départementale des Associations Familiales.

- Participation à des événements durant lesquels la promotion du PAD a été faite par la distribution de brochures et explications (action « UNIS-FORME en bleu, blanc, rouge», action « Prévention sécurité routière » auprès des élèves de 4ème et 3ème des collèges d'Etaples, action de déambulation des Baltringues dans les rues d'Etaples dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).

- Participation à la journée de l'Accès au Droit des jeunes à Berck

- Un stand d'accès au droit y était installé avec l'intervention de la médiatrice sociale en charge de l'accès au droit des jeunes du CDAD et de l'agent en charge du PAD d'Etaples.

- Journée Nationale de l'Accès au Droit.

A Etaples, la journée s'est déroulée comme suit :

- ***le matin***: intervention de l'agent en charge du PAD d'Etaples,au sein de l'**IRTS** (Institut Régional du Travail Social) d'Etaples-sur-mer auprès d'élèves de première année de formation d'Educateur spécialisé avec la participation de la directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Boulogne-sur-mer et de la médiatrice familiale de l'Union Départementale des Associations Familiales 62.

- ***l'après-midi:*** après-midi d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs avec l'intervention de la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), association de défense des consommateurs, sur : « le démarchage : les pièges à éviter ! » et « changer de fournisseur d'énergie : attention aux pièges ! »

b) Les actions de citoyenneté et accès au droit

Site d'Etaples-sur-Mer :

Pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et améliorer l'accès au droit pour tous, des actions ont été mises en place en partenariat avec les différents professionnels et associations partenaires du Point d'Accès au Droit et diverses structures.

➤ **Découverte de la justice**

a) Objectifs du projet :

• Permettre aux jeunes de découvrir la justice.
• Permettre aux jeunes de mieux connaître et appréhender la justice.
• Lutter contre les représentations (faire tomber certains préjugés).

b) Description du projet :

Action en partenariat avec la médiatrice sociale de Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais en charge de l'accès au droit des jeunes. Action en faveur des jeunes pour leur permettre de découvrir la justice en poussant les portes du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-mer.

c) Visite organisée durant l'année 2018 :

Dans le cadre de l'action « UNIS-FORME en bleu, blanc, rouge », le mardi 30 octobre 2018, 18 jeunes ont découvert la justice (détails ci-après).

➤ **Prévention de la délinquance**

a) Objectifs :

- améliorer les relations entre les forces de sécurité de l'Etat et la population
- communiquer sur l'action des forces de sécurité de l'Etat auprès de la population afin de mieux faire connaître leurs missions
- agir sur les représentations mutuelles de la population et les forces de sécurité de l'Etat et au déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

b) Description :

Dans le cadre d'un appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la CA2BM a organisé durant les vacances de la Toussaint 2018, la 3ème édition de l'action intitulée « UNIS-FORME en bleu, blanc, rouge » en partenariat avec les forces de sécurité de l'Etat (Gendarmerie, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, Police municipale, Pompiers) et les acteurs locaux de la prévention de la Délinquance (Centre social CAF, Maison du département Solidarité, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Mission Locale, Club de Prévention ALAJ, ...).

Cette action consiste à mettre en place des rencontres interactives entre jeunes (18 jeunes 4 filles et 14 garçons de 13 à 17 ans dont 5 issus QPV, 2 en quartier de veille, 3 à proximité du

QPV et 8 le reste d'Etaples) et les forces de sécurité de l'Etat sous forme d'activités sportives et citoyennes (avec la participation de 36 professionnels sur toute l'action : gendarmes, police municipale, pompiers, BPDJ, élus, acteurs locaux de la prévention de la délinquance

c) Le programme des activités s'est déroulé en 3 parties :

Le jeudi 25 octobre 2018 : découverte des métiers en allant à la rencontre des forces de sécurité de l'Etat (Gendarmerie-BPDJ, Police municipale et Pompiers) au sein même de leur structure afin de découvrir leur métier et environnement de travail

Le mardi 30 octobre 2018 : découvert la justice. Intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile pour présenter la justice des mineurs suivi d'une mise en scène et d' un déroulé d'audience au sein du Tribunal de Grande Instance.de Boulogne-sur-Mer.

Puis, pour clôturer l'action, le mercredi 31 octobre 2018 une journée de rencontre sportive. A l'issue de la journée, un goûter et une remise de récompense auprès des jeunes pour leur implication.

➢ **Sécurité routière**

a) Objectif :

- sensibiliser les jeunes aux dangers de la route, à l'importance du port de l'équipement, à la conformité, les gestes de 1er secours, la non-prise en charge des assurances si débridage ou consommation d'alcool ou stupéfiants,...

b) Description :

Les jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2018, le Point d'Accès au Droit-CA2BM a participé à une action organisée par la municipalité d'Etaples et dédiée à la prévention routière en partenariat avec la Préfecture du Pas-de-Calais, les collèges St-Joseph et Jean-Jaurès, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la police municipale, l'association France Victimes 62, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais, les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière, l'auto-école Stéphane CAYET.

Ces journées étaient à destination d'environ 500 élèves de classe de 4ème et 3ème des collèges étaplois et l'accent était mis sur les deux roues motorisées.

Les jeunes ont donc pu assister à une simulation d'accident entre un piéton et un scooter avec l'appel des secours et l'intervention des pompiers, de la gendarmerie et police municipale qui s'est suivie par un forum avec 4 ateliers pour des échanges élèves-professionnels :
- 1 atelier gendarmerie : stupéfiants, alcool, expertise véhicule
- 1 atelier police municipale / auto-école : explications sur l'équipement nécessaire, les documents administratifs liés au scooter, le permis AM
- 1 atelier Intervenant Départemental Sécurité Routière et France Victimes 62 : assurance, conséquences
- 1 atelier pompiers : importance de l'appel des secours, conduite à tenir pour le témoin.

IV – <u>INDICATEURS</u>

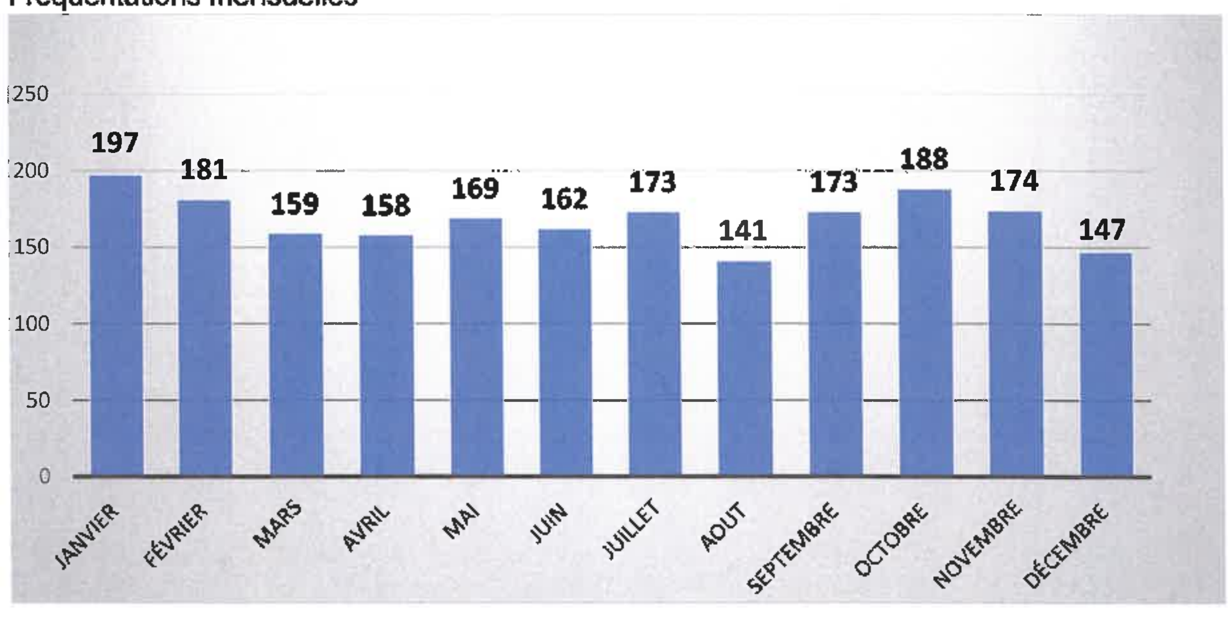
Site de Berck sur Mer :

L'activité globale du PAD c'est :

- ✓ **2022** personnes reçues à l'accueil
- ✓ **1771** rendez-vous honorés
- ✓ **88** visiteurs lors de la journée de l'Accès au Droit
- ✓ **450** élèves et professeurs durant la journée « Droit des jeunes »

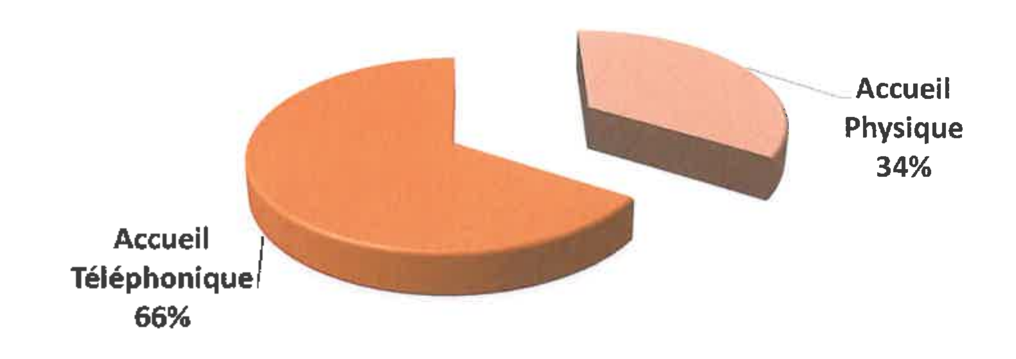
1) Fréquentation de l'Accueil



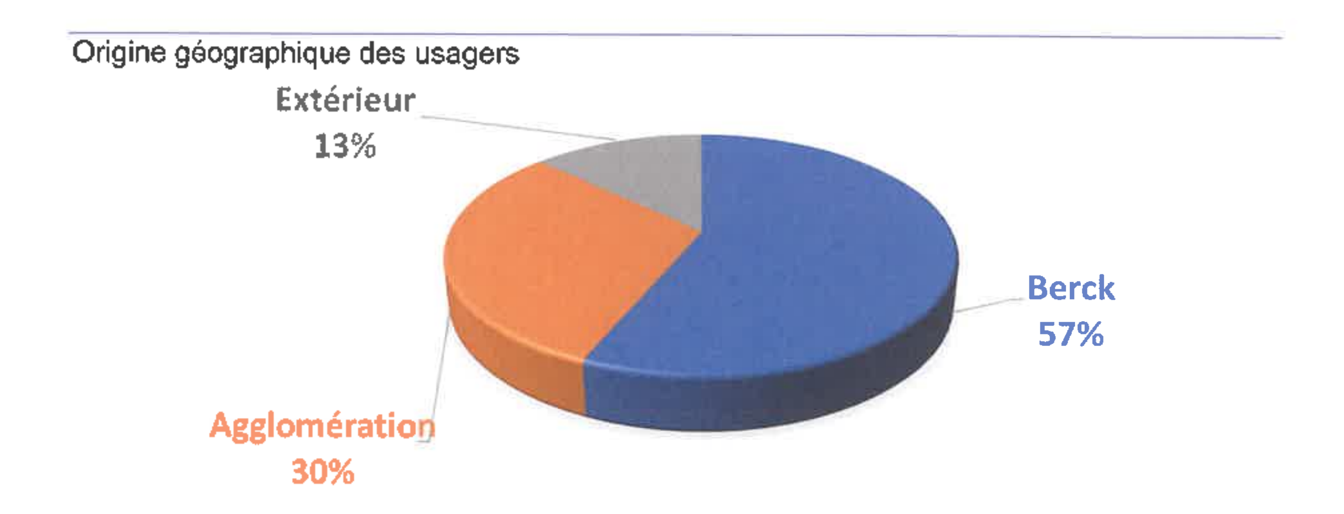


Pour cette année 2018, les agents d'accueil ont reçu **2022** personnes. Contrairement aux années précédentes, Le Point d'Accès au Droit n'a pas connu de période de fermeture.

Type d'Accueil

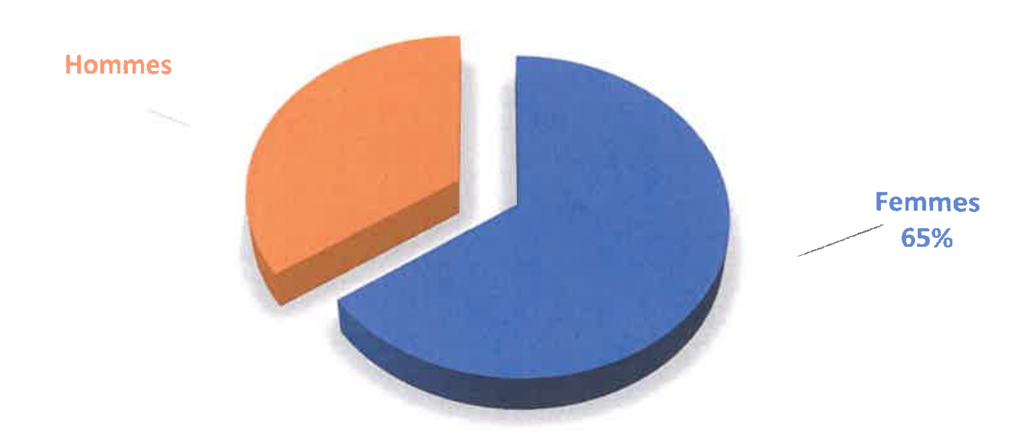


Origine géographique des usagers



Les usagers extérieurs viennent essentiellement du département de la Somme, de l'Hesdinois.

Répartition par sexe



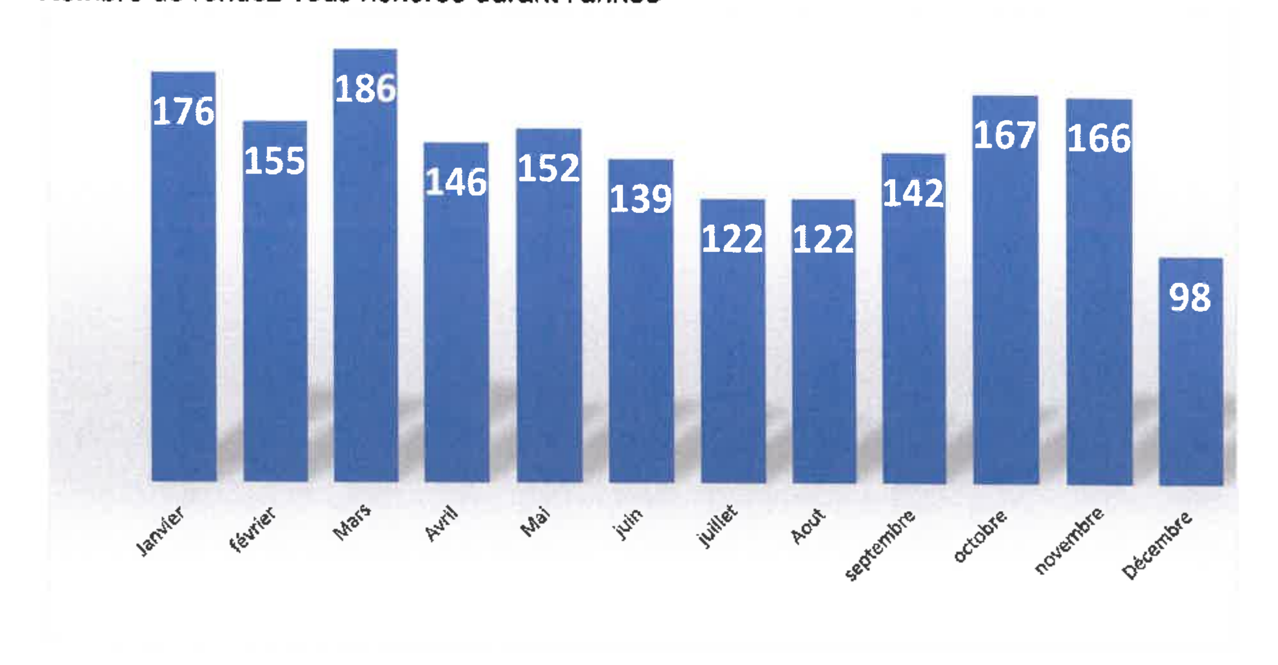
Répartition par domaines abordes

Domaine	Nombre
internet	8
Orientation exterieur	219
Autres	169
simple infos	349
Aide aux victimes	70
Voisinage	91
Violence	26
tuteurs info	4
travail	70
Succession	52
S routiere	9
Retraite	4
urbanisme	16
pénal	38
Mineurs	8
médical	6
logement	193
Immobilier	30
Famille	295
Etrangers	4
Energie	18
Discrimination /Harcelement	4
dettes/ surendettement	52
Consommation	62
Commerce	42
Civil	11
Banque	21
Assurances	21
Administration	130

0 50 100 150 200 250 300 350 400

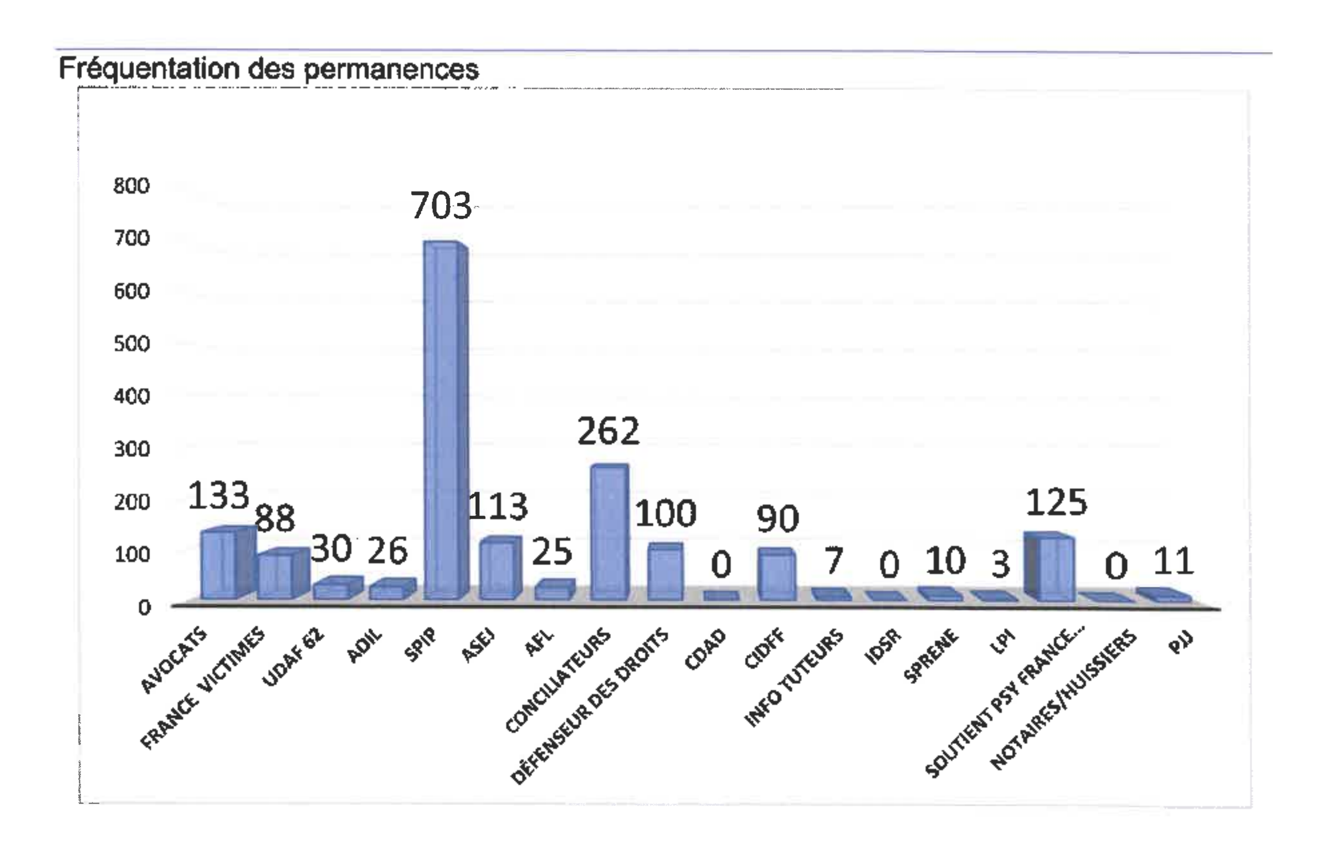
2) Fréquentation des permanences


Nombre de rendez-vous honorés durant l'année

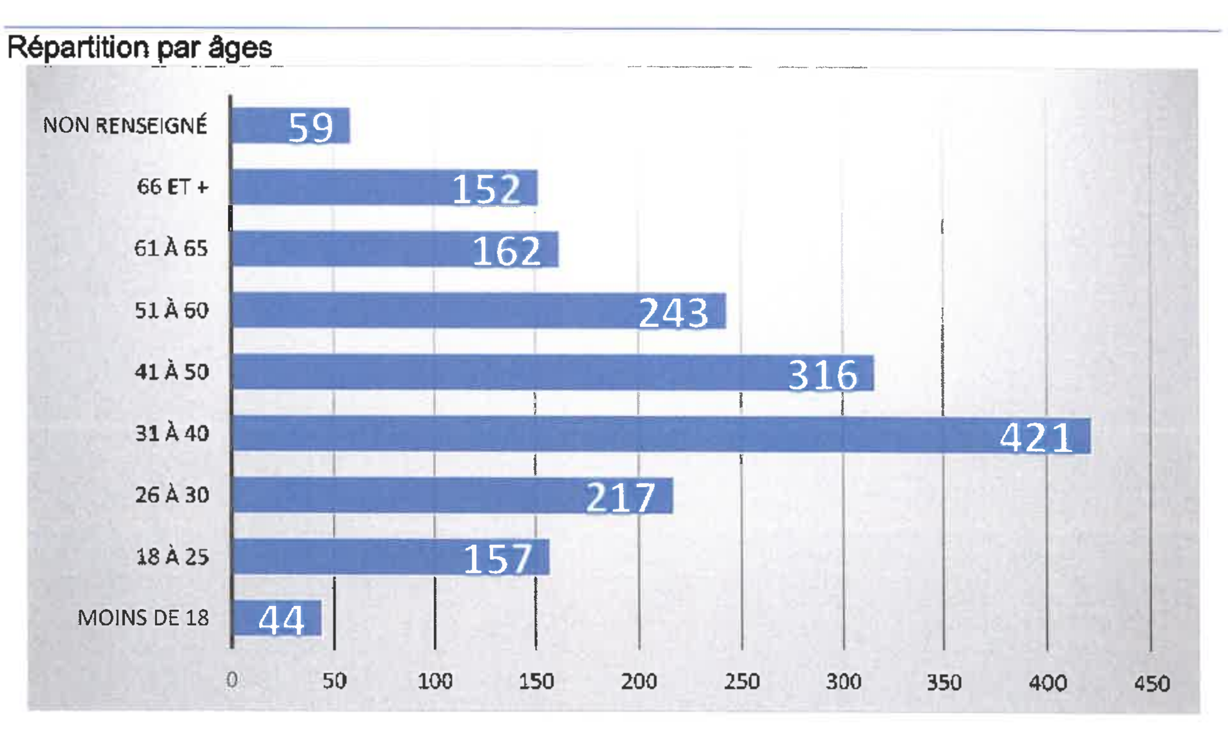


Durant cette année 2018, **1771** rendez-vous ont été honorés pour **2119** rendez-vous prévus.

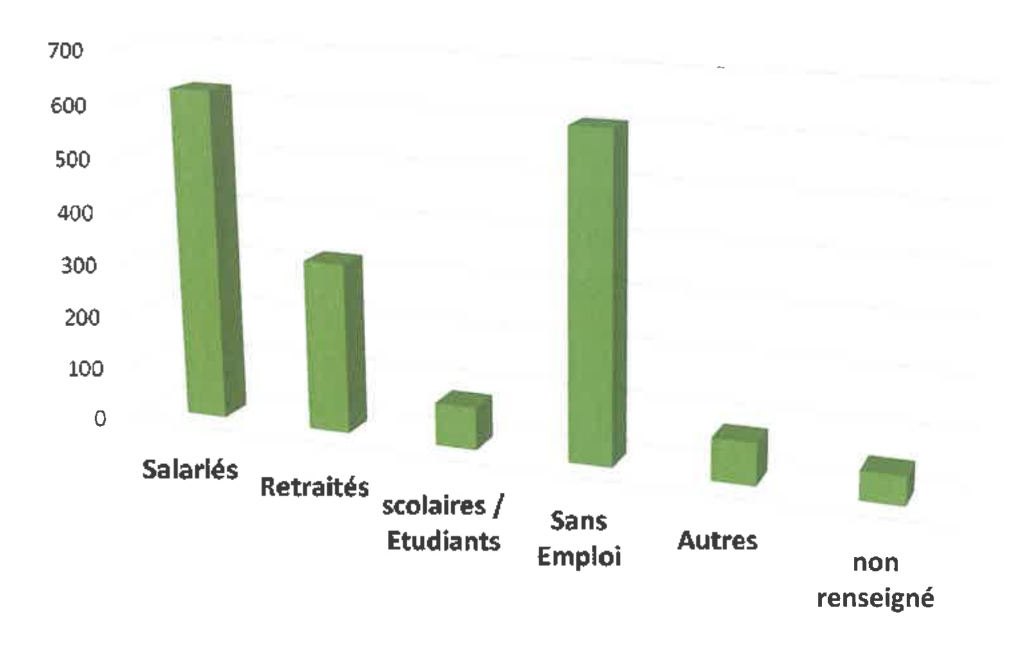
Fréquentation des permanences



Répartition par âges



Répartition socio-professionnelle

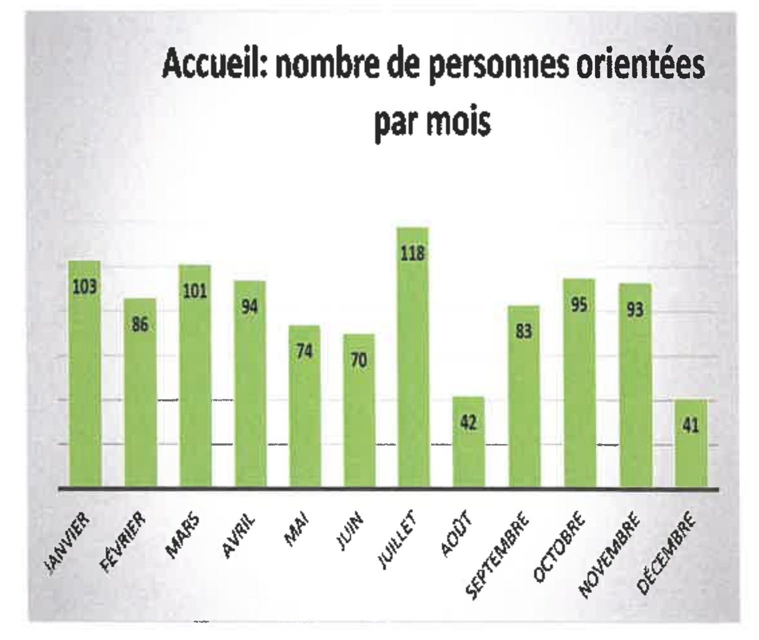


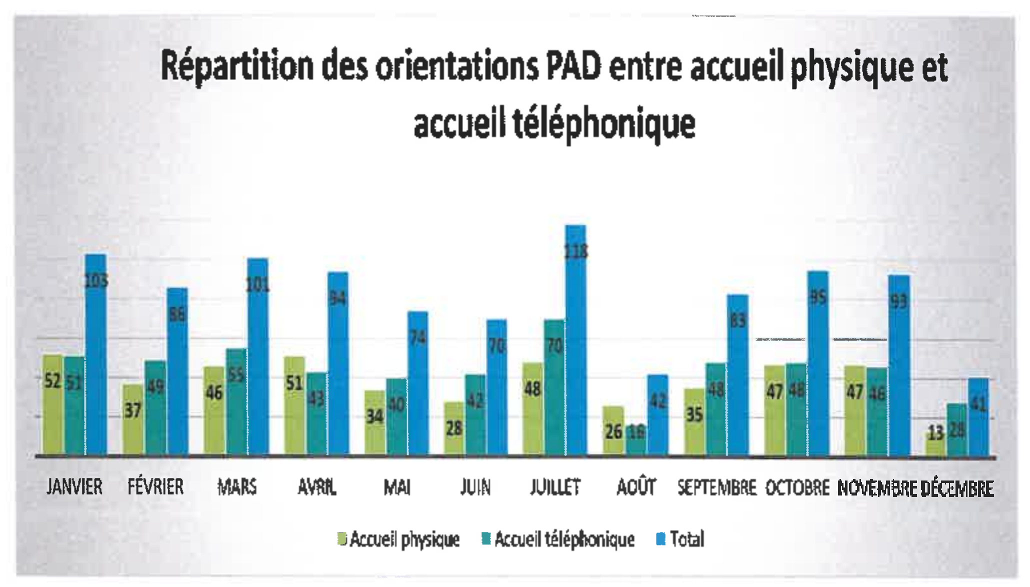
Les demandes des personnes

ADMINISTRATION	63
ASSURANCES/ MUTUELLES	13
BANQUE	8
CIVIL	31
COMMERCE	2
CONSOMMATION	55
DETTES/ SURENDETTEMENT	33
DISCRIMINATION /HARCELEMENT	7
ENERGIE (EDF...)	19
ETRANGERS	8
FAMILLE	146
IMMOBILIER	16
LOGEMENT	97
MÉDICAL	9
MINEURS	14
NON RENSEIGNÉ	16
PÉNAL	998
RETRAITE	6
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	6
SUCCESSION	22
TRAVAIL	32
TUTEURS	4
VIOLENCE	16
VOISINAGE	109
STUPÉFIANTS	16
TUTEURS FAMILLIAUX	4
AUTRES	20

Site d'Etaples-sur-Mer

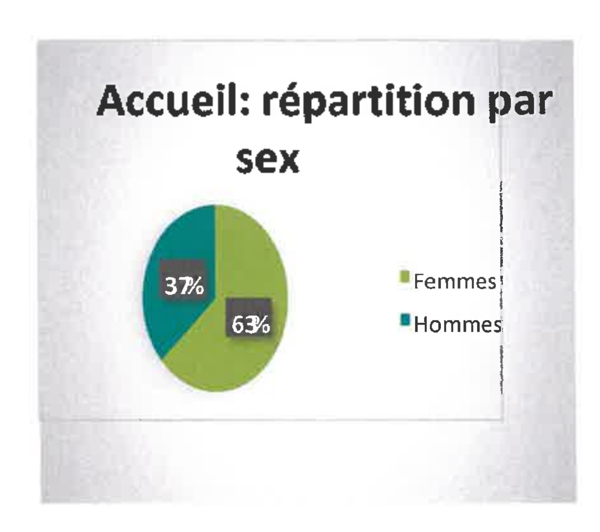
1) **Fréquentation de l'accueil**

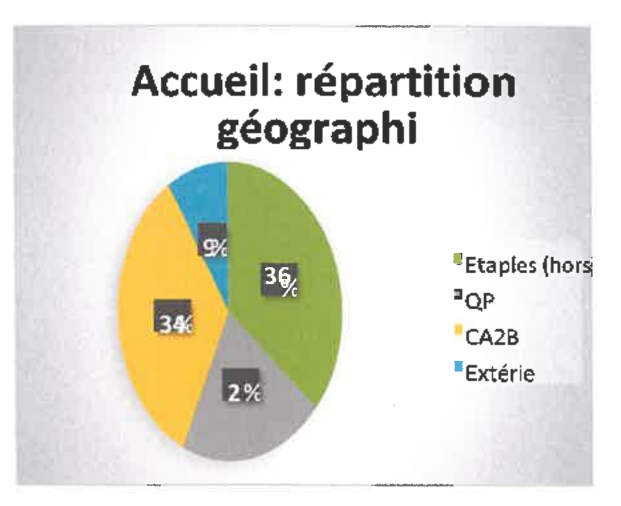


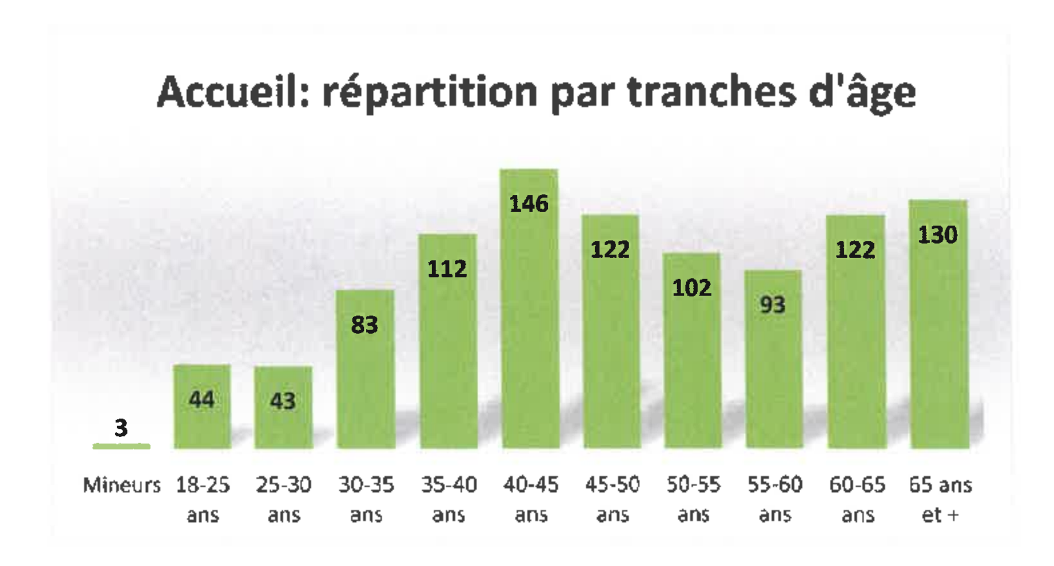


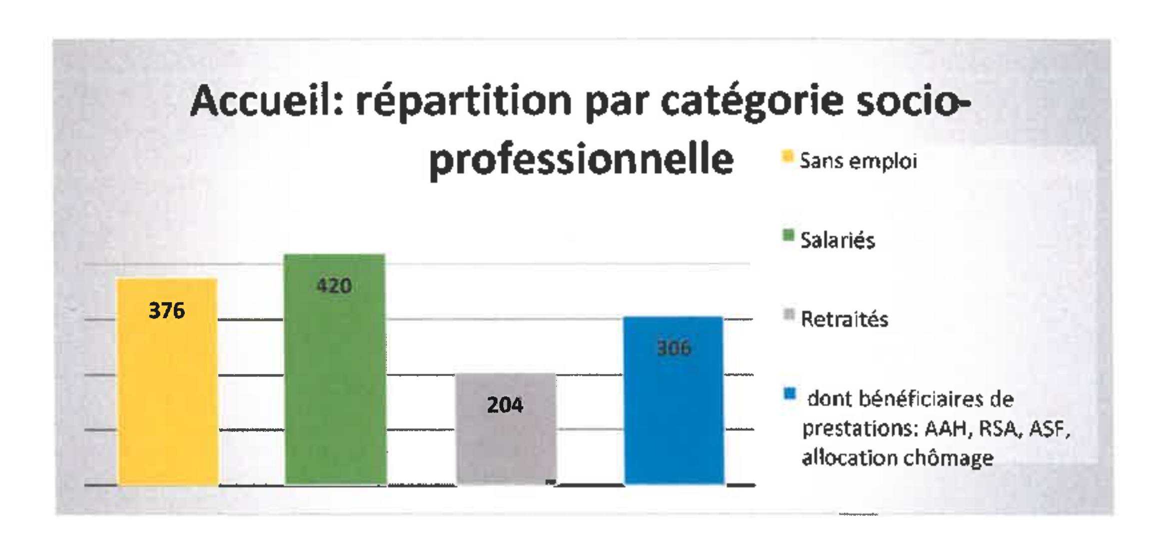




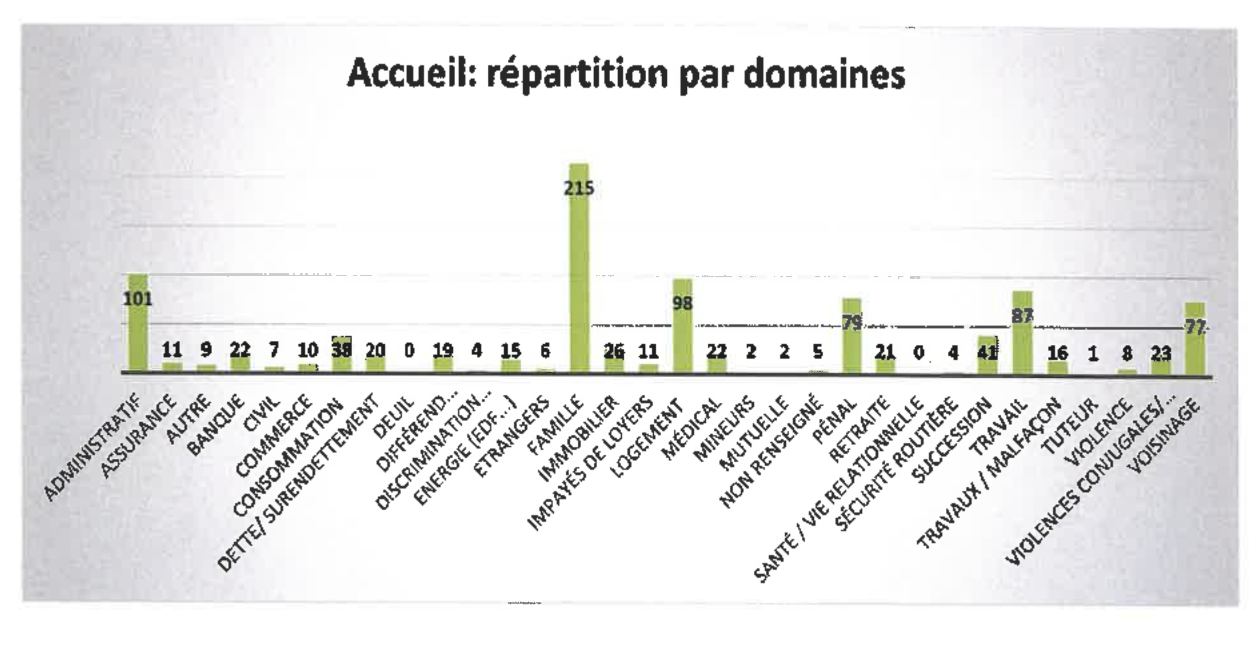

Accueil: répartition par sex
37%
63%
Femmes
Hommes


Accueil: répartition géographi
9%
36%
34%
2%
Etaples (hors
QP
CA2B
Extérie


Accueil: répartition par tranches d'âge
3
44
43
83
112
146
122
102
93
122
130
Mineurs
18-25 ans
25-30 ans
30-35 ans
35-40 ans
40-45 ans
45-50 ans
50-55 ans
55-60 ans
60-65 ans
65 ans et +

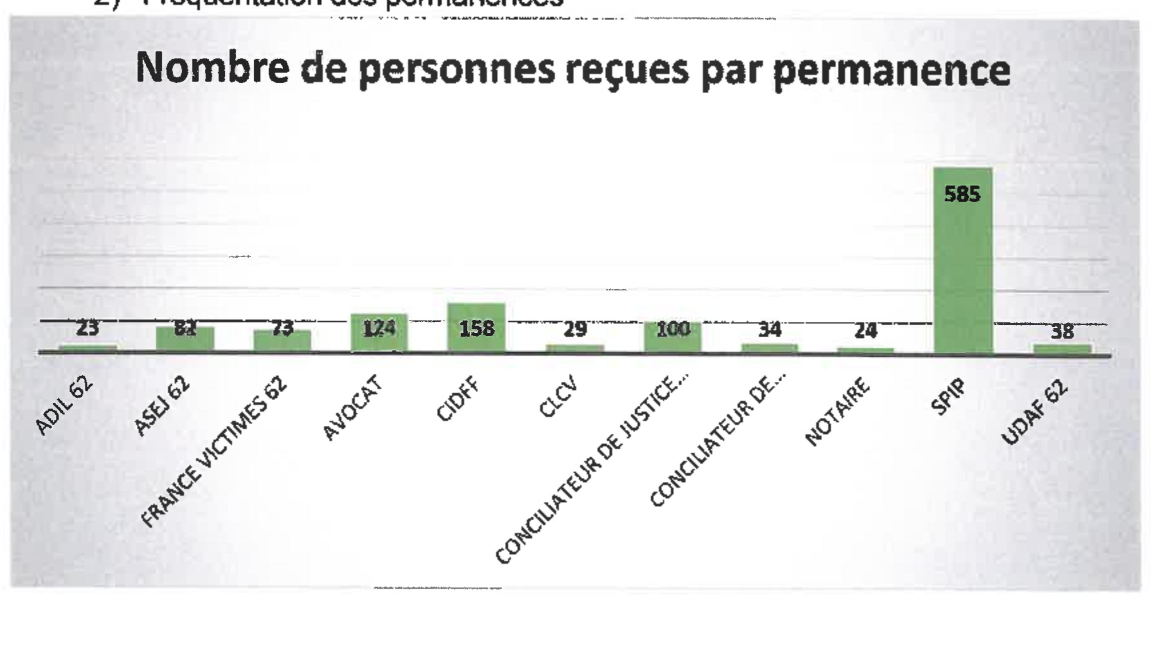

Accueil: répartition par catégorie socio-professionnelle
376
420
204
306
Sans emploi
Salariés
Retraités
dont bénéficiaires de prestations: AAH, RSA, ASF, allocation chômage

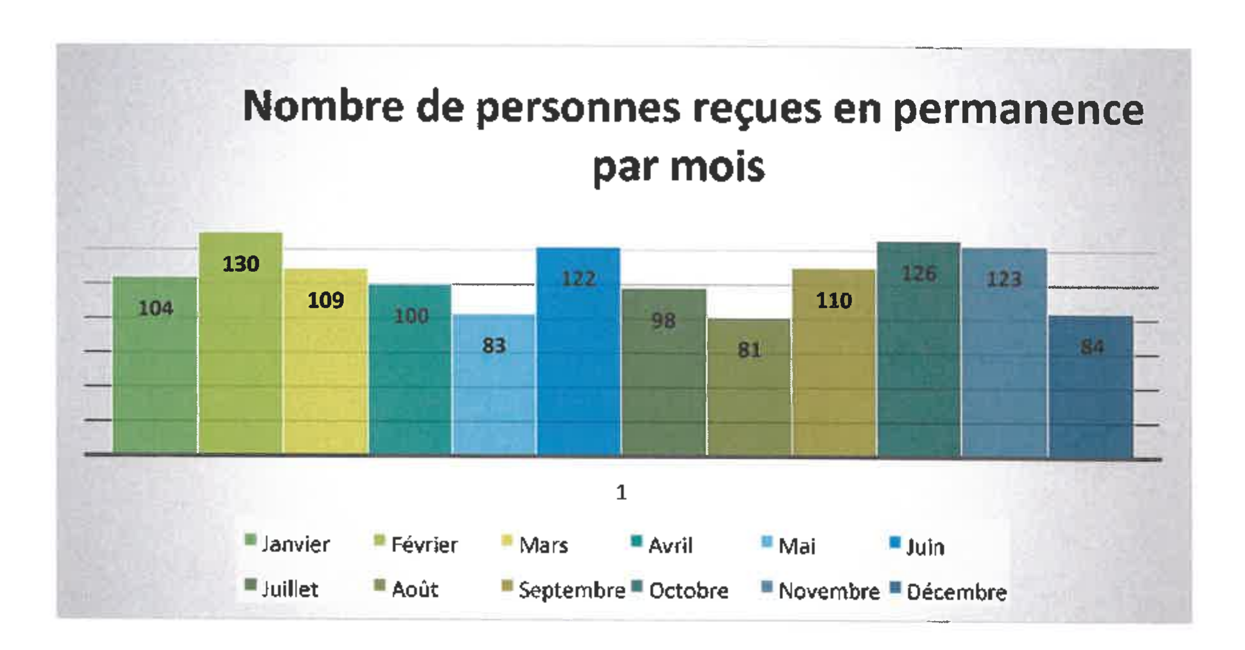


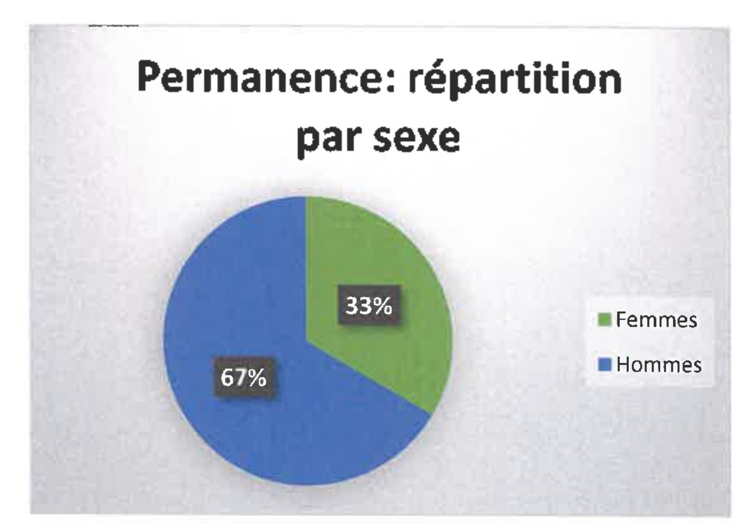


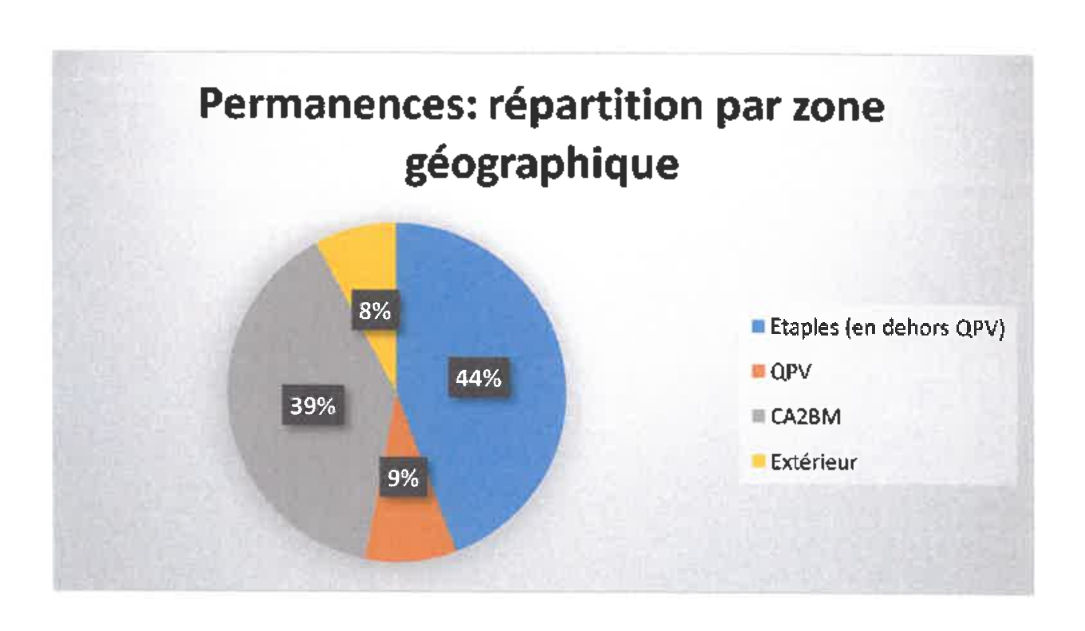
2) Fréquentation des permanences



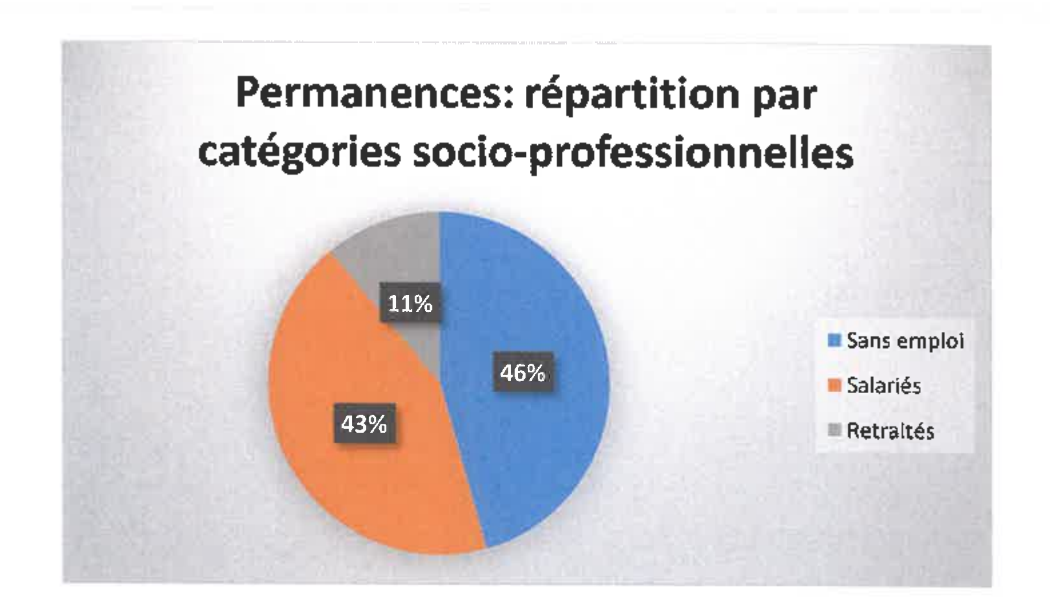


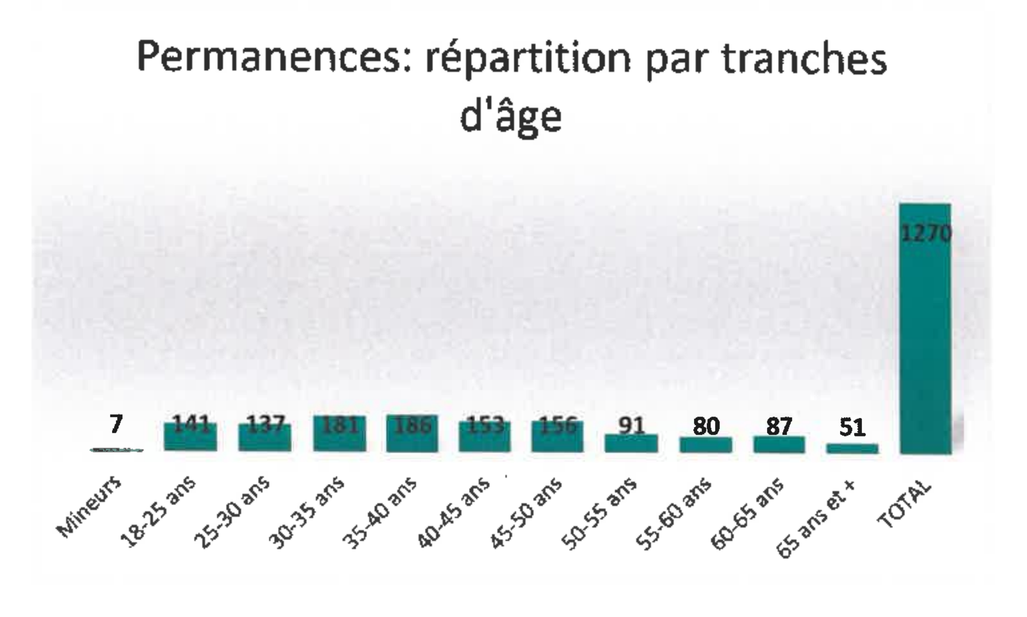

Nombre de personnes reçues en permanence par mois
104
130
109
100
83
122
98
81
110
126
123
84
1
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

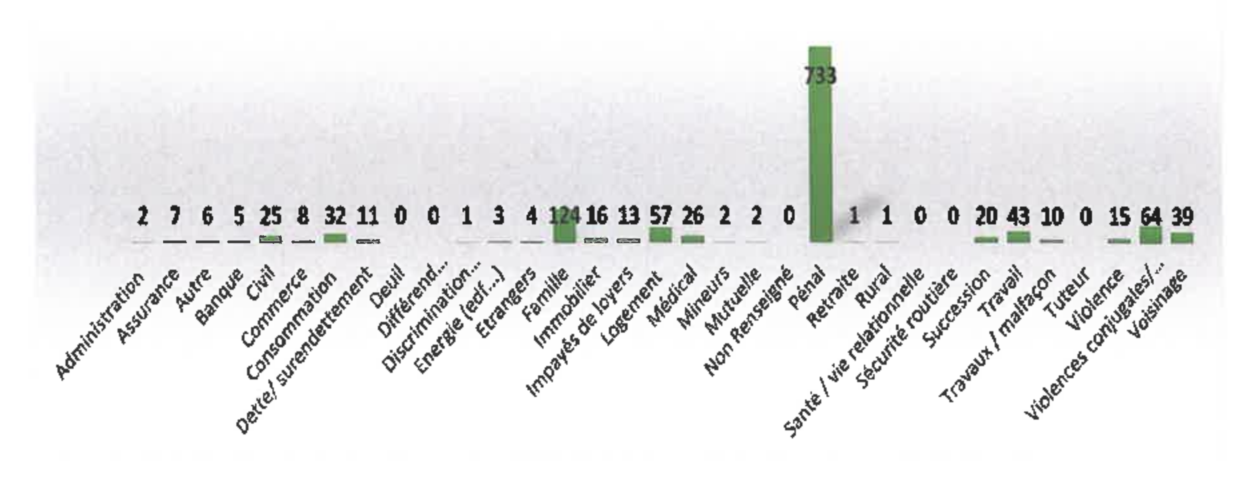

Permanence: répartition par sexe
33%
67%
Femmes
Hommes


Permanences: répartition par zone géographique
8%
44%
39%
9%
Etaples (en dehors QPV)
QPV
CA2BM
Extérieur


Permanences: nombre de personnes reçues par catégories socio-professionnelles
579
550
141
334
Sans emploi
Salariés
Retraités
dont bénéficiaires de prestations: AAH, RSA, ASF, allocation chômage

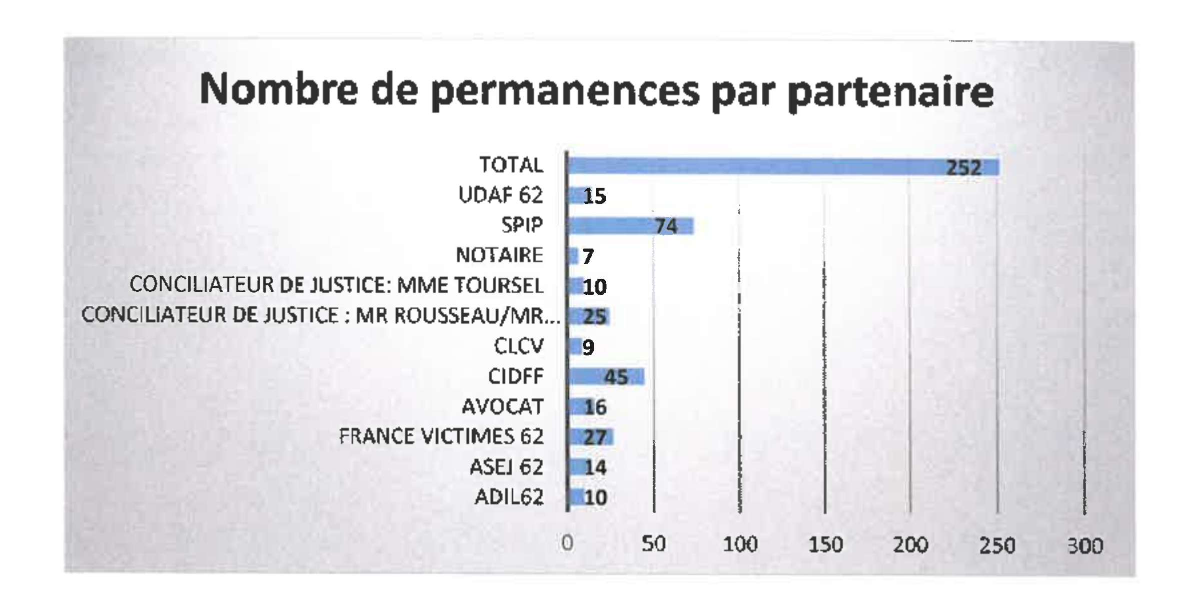

Permanences: répartition par catégories socio-professionnelles
11%
46%
43%
Sans emploi
Salariés
Retraités


Permanences: répartition par tranches d'âge
7
141
137
181
186
153
156
91
80
87
51
1270
Mineurs
18-25 ans
25-30 ans
30-35 ans
35-40 ans
40-45 ans
45-50 ans
50-55 ans
55-60 ans
60-65 ans
65 ans et +
TOTAL



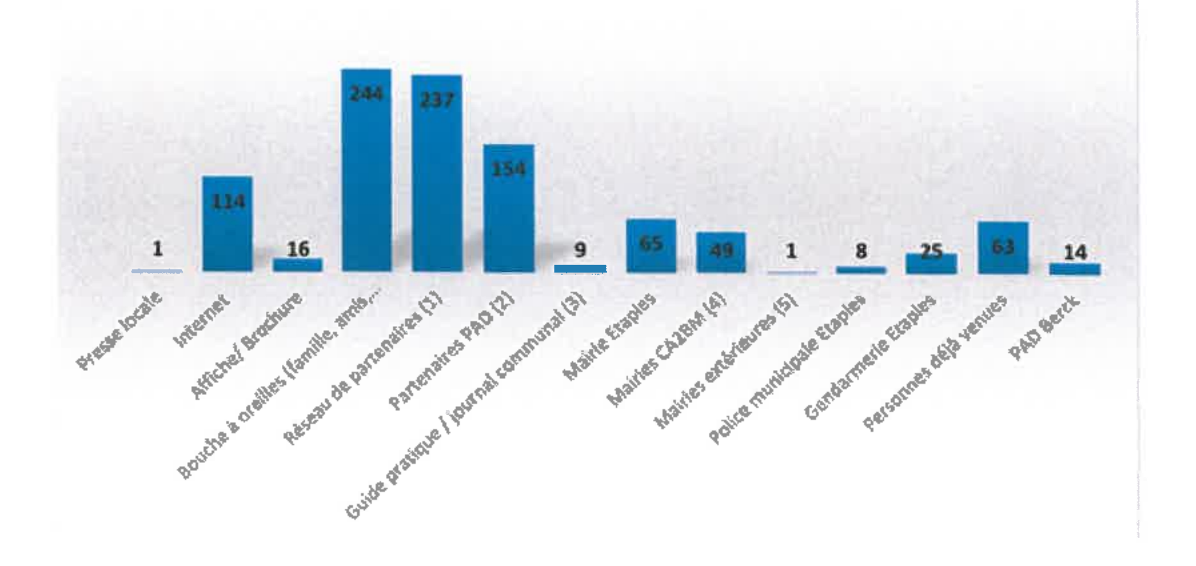
Rendez-vous honorés par partenaire

	ADIL 62	ASEJ 62	France Victimes 62	Avocat	CIDFF	CLCV	Conciliateur de justice : Mr ROUSSEAU/Mr POQUET/ Mr BLANPAIN	Conciliateur de justice: Mme TOURSEL	Notaire	SPIP	UDAF 62	TOTAL	
Nombre de rendez-vous fixés	30	111	114	163	176	30	93	37	30	795	46	1625	- 23%
Nombre de rendez-vous honorés	23	82	73	124	158	29	85	31	23	585	34	1247	
Nombre d'heures de permanences	34,5	78	173	47	157	22	56,75	19,5	15	419	35	1056	
TOTAL													





3) Evaluation des actions de communication



Légende :

(1):AGIR (association intermédiaire AGIR), AIFOR, ALAJ(Association Loisirs et Actions des Jeunes), BGE (Ensemble pour Agir et Entreprendre), Caisse d'Allocations Familiales, café des parents Rombly, Caisse d'Epargne, CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Centre Communal d'Action Sociale Etaples, centre social CAF Etaples, Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil, collège Jean-Jaurès Etaples, Conseil des Prud'hommes, CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), FIAC Berck (Foyer International d'Accueil et de Culture), Initiativ'Emploi et Citoyenneté, Logis 62, mission locale, Maison du Département Solidarité Etaples, MMA (Mutuelles du Mans Assurances, Pas-de-Calais Habitat, Programme de Réussite Educative, Secours catholique, Sécurité sociale, SPRENE (Association protection de l'enfance) , Tribunal de Grande Instance Boulogne, Tribunal d'Instance Montreuil, Tous Parrains
(2): Agence Départementale d'Information sur le Logement, Association Socio-Educative et Judiciaire, avocat, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles, Consommation Logement et Cadre de Vie, conciliateur, France Victimes, maison de l'avocat, notaire, service Politique de la Ville, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Union Départementale des Association Familiales

(3): Cucq, Etaples, Merlimont
(4): Bréxent-Enocq, Camiers, Cucq, Le Touquet
(5): Hesdin

VI – COÛTS – BILANS FINANCIERS

L'action UNI-FORME en Bleu Blanc Rouge réalisée durant l'année 2018 a couté au total de 2735 € et financé de la façon suivante :

- 935 € financée par la CA2BM
- 1518 € Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance

GENS DU VOYAGE

I – HISTORIQUE

La loi du 5 juillet 2000 prévoit, l'élaboration et l'approbation conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, après consultation des collectivités locales et des associations représentant les gens du voyage, d'un schéma d'accueil des gens du voyage, dans chaque département, et l'obligation pour les communes (de plus de 5 000 habitants) de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Le schéma évalue leurs besoins, définit des actions sociales et détermine les lieux d'implantation des structures d'accueil.

La loi Egalité et Citoyenneté est venue modifier le contenu du schéma départemental, en intégrant les terrains familiaux locatifs et en permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de remplir leurs obligations en aménageant de tels terrains.

Elle prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat définira les règles applicables à l'ensemble des aires et terrains d'accueil des gens du voyage.

Elle autorise également le Préfet à engager une procédure lorsque la commune ou l'EPCI ne met pas en œuvre les prescriptions du schéma et, en l'absence de réaction, à se substituer à la collectivité défaillante.

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) dispose de la compétence pour la création et la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage.

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018, la CA2BM a émis un avis favorable à la proposition du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV 2019-2024). Ce schéma prévoit une nouvelle répartition sur le territoire et une hausse des capacités d'accueil.

EPCI	SDAGV 2012-2018				SDAHGV 2019-2024		
	AAP aires (places)		AGP aires (places)		AAP aires (places)	AGP aires (places)	TFL/HA terrains (places)/ lotissements (logements)
	Obligations	Réalisations	Obligations	Réalisations	Prescriptions	Prescriptions	Prescriptions
Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois	5 (145)	3 (70)	2 (300)	1 (150)	4 (110)	1 (250)	2 (20)

Les communes d'implantation des AAP, AGP et TFL prescrits ci-dessus sont les suivantes :

- Pour la CA2BM : Berck, Cucq, Etaples

Modalités de mise en œuvre :

- Des études de faisabilité permettront de déterminer la localisation et les modalités de construction de l'AAP sur la commune de Cucq.
- Une étude de faisabilité doit être lancée pour étudier l'extension de l'AGP de Berck (100 places supplémentaires).
- Des discussions avec les autres territoires du littoral (Calais et Boulogne-sur-Mer) doivent être engagées pour plus de coordination dans la gestion et l'accueil des grands passages.

La CA2BM possède 3 équipements :

- Aire de Grand Passage : 170 places
- 2 aires d'accueil de courts et moyens séjours :
  - Etaples-sur-Mer : 30 places
  - Verton : 30 places

La gestion des aires a été confiée à un prestataire, la société ACGV Services.

Tout stationnement doit faire l'objet d'une demande préalable

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1) Les moyens humains

Un technicien de catégorie B équivalent temps plein affecté à la gestion de l'aire de grand passage et les 2 aires de courts et moyens séjours.

2) Les moyens matériels

Un véhicule de service et un téléphone sont mis à disposition du technicien

III – MISSIONS

La CA2BM, selon ses statuts est en charge de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et de la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

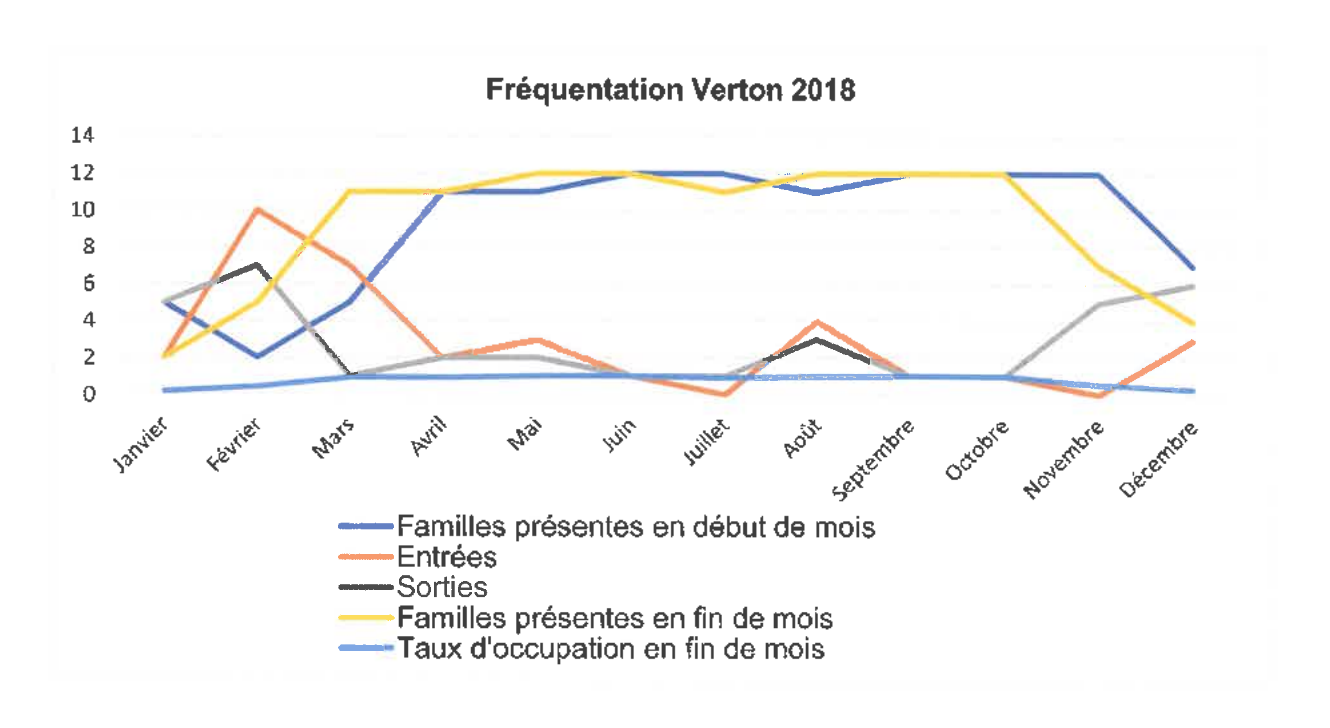
La gestion des aires d'accueil des gens du voyage nécessite des aptitudes spécifiques :

Le sens du relationnel, la maîtrise d'une technicité, la sécurisation des transactions financières et enfin une intervention réactive : des savoir-faire singuliers respectant des procédures rigoureuses.

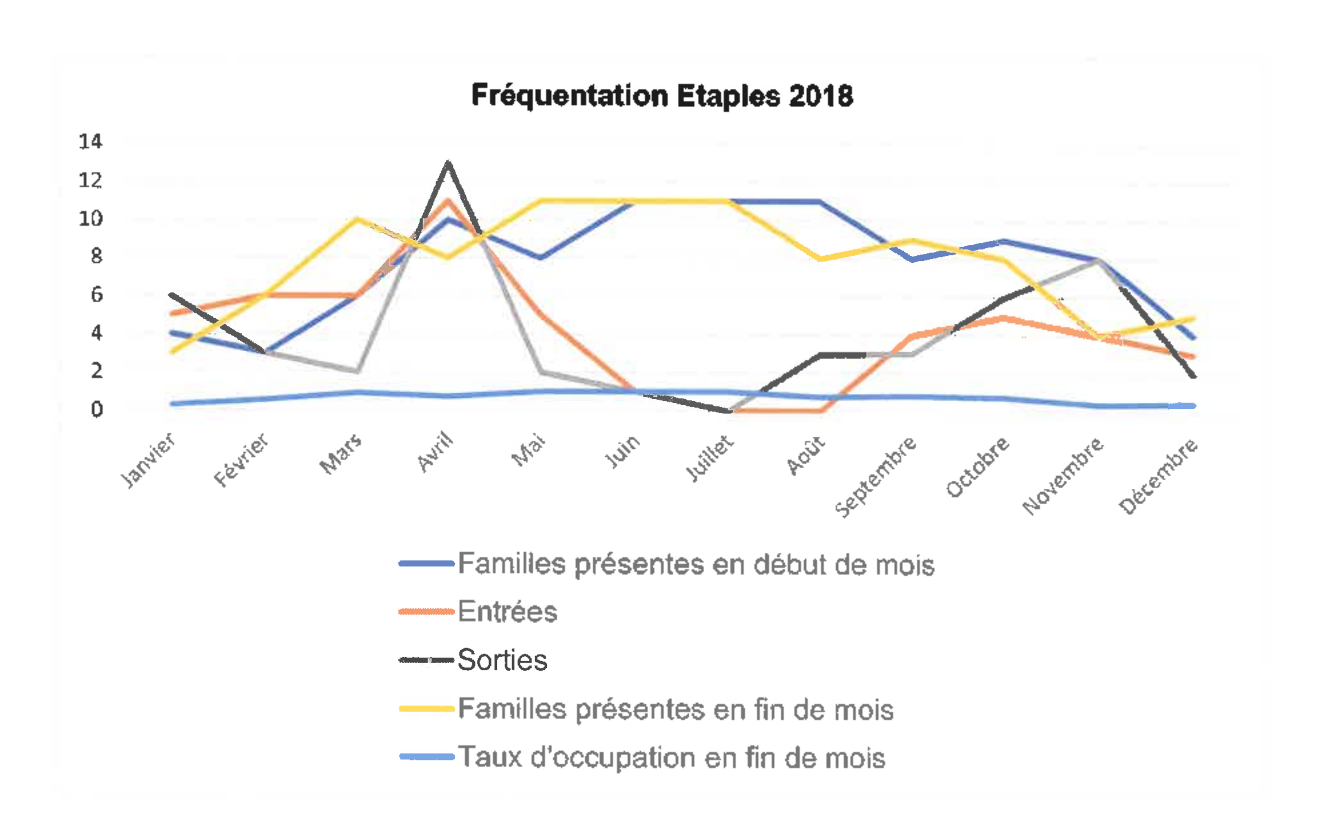
V – INDICATEURS

1) Aires de courts et moyens séjours de Verton et Etaples sur Mer

Verton 2018	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Familles présentes en début de mois	5	2	5	11	11	12	12	11	12	12	12	7
Entrées	2	10	7	2	3	1	0	4	1	1	0	3
Sorties	5	7	1	2	2	1	1	3	1	1	5	6
Familles présentes en fin de mois	2	5	11	11	12	12	11	12	12	12	7	4
Taux d'occupation en fin de mois	17%	42%	92%	92%	100%	100%	92%	100%	100%	100%	58%	33%

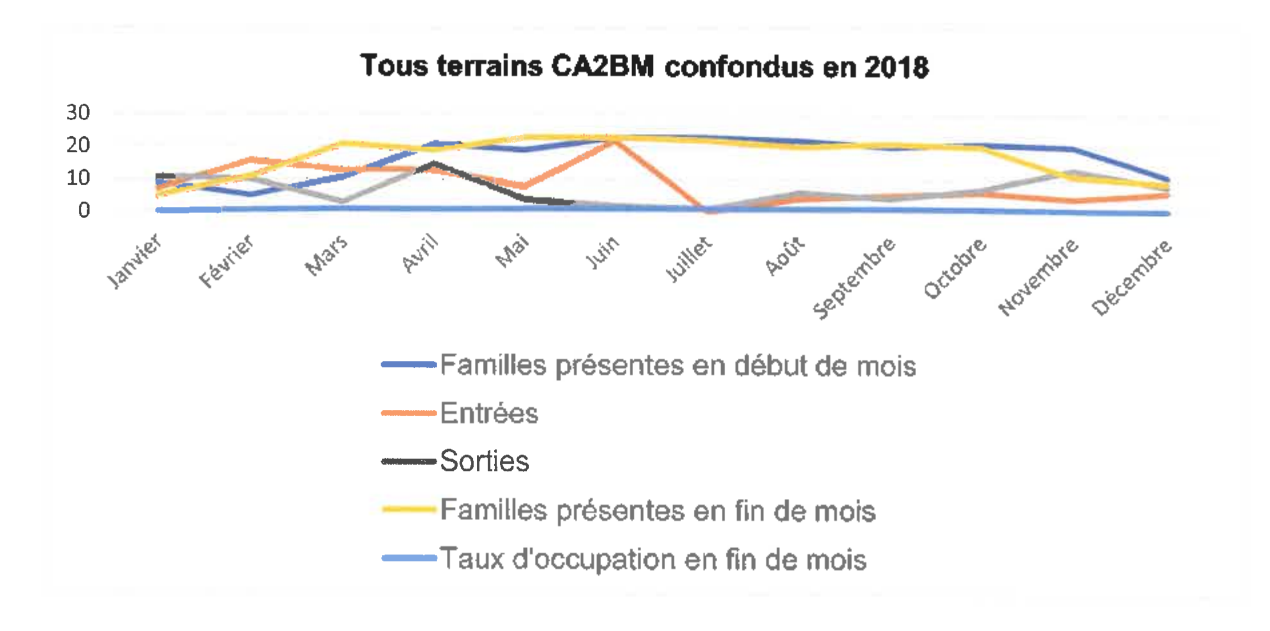


Etaples 2018	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Familles présentes en début de mois	4	3	6	10	8	11	11	11	8	9	8	4
Entrées	5	6	6	11	5	1	0	0	4	5	4	3
Sorties	6	3	2	13	2	1	0	3	3	6	8	2
Familles présentes en fin de mois	3	6	10	8	11	11	11	8	9	8	4	5
Taux d'occupation en fin de mois	**27%**	**55%**	**91%**	**73%**	**100%**	**100%**	**100%**	**73%**	**80%**	**73%**	**36%**	**45%**



2) Aires de courts, moyens séjours et grand passage

CA2BM tous terrains 2018	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Familles présentes en début de mois	9	5	11	21	19	23	23	22	20	21	20	11
Entrées	7	16	13	13	8	22	0	4	5	6	4	6
Sorties	11	10	3	15	4	2	1	6	4	7	13	8
Familles présentes en fin de mois	5	11	21	19	23	23	22	20	21	20	11	9
Taux d'occupation en fin de mois	**22%**	**48%**	**91%**	**83%**	**100%**	**100%**	**96%**	**87%**	**90%**	**87%**	**48%**	**39%**



VI – COÛTS – BILANS FINANCIERS

Recettes HT :

Type de recette	VERTON	ETAPLES	BERCK	TOTAL
Contribution financière de l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage	42 985.26 €	40 018,78 €		83 004,04 €
Location emplacements	26 303.34 €	25 915.59 €	1 840 €	54 058.93 €
			TOTAL	**137 026.97 €**

Dépenses en fonctionnement HT (non comprises les dépenses de fonctionnement dont frais de personnel)

Type de dépense	Montant
Vesta : Gestion et entretien des aires d'accueil (marché)	102 028.39 €
RLS : Achat matériel divers	346.21 €
H2R : Assurance	63.35 €
TOTAL	**102 437.95 €**

Dépenses en investissement HT

Type de dépense	Montant
Cyrano Hauts de France : Achat vitrine extérieure	297.00 €
Socca Citroën (marché) : achat d'1 véhicule	11 544.50 €
Vasseur Services : fournitures chauffe-eau pour l'aire de courts et moyens séjours d'Etaples	428.34 €
Lefrançois TP : travaux aire grands passages Berck	10 500.00 €
TOTAL	**22 769.84 €**

PÔLE OPERATIONNEL

Directeur Général des Services

Didier BÉE

Nombre de collaborateurs : 199

- Dont 5 catégories A
- Dont 26 catégories B
- Dont 168 catégories C

Vice-Présidents délégués :

Services techniques et gestion du patrimoine immobilier communautaire

Philippe COUSIN

Eau Potable et Défense Incendie :

Philippe FOURCROY

Assainissement Eaux Usées:

Walter KAHN

Défense contre la Mer – Gestion du Trait de Côte et Érosion dunaire

Pierre-Georges DACHICOURT

Ruralité – Prévention des Inondations et Érosion des sols

Hubert DOUAY

Collecte et Valorisation des Déchets

Jean-Claude GAUDUIN

Développement Culturel – Patrimoine

Claude VILCOT

Développement Touristique Sportif et Liaisons Douces

Gaston CALLEWAERT

CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

I – HISTORIQUE

Les agents du Centre Technique Intercommunal interviennent dans la création et l'entretien des domaines des Espaces Verts, des Bâtiments et Voieries Communautaires, des Équipements Sportifs et des Manifestations Culturelles et Sportives dans le périmètre des 46 communes membre de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

La création des fiches d'interventions internes aux services de la CA2BM a permis de comptabiliser et de valoriser le travail des agents des services techniques sur l'année complète.

Par ailleurs, la délibération du 17 avril 2018 a permis la création d'un service commun de prestations techniques et d'entretien sur les biens communaux et voieries dans le périmètre des communes de la CA2BM.

De ce fait, des marchés publics pour des prestations de balayage de voiries, de fauchages d'accotements, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public et des illuminations ont été mis en place afin de répondre aux demandes des communes.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

2.1 Moyens humains :

Évolution des effectifs au sein des Services Techniques au cours de l'année 2018 :

* En 2017, à la création de la CA2BM, le Centre Technique Intercommunal d'Écuires étaient composés de 29 agents répartis de la façon suivante :

- 1 cadre de catégorie A
- 28 agents de catégorie C, dont :
  - 23 ETP,
  - 2 agents à 28 heures/semaine,
  - 2 agents à 20 heures/semaine,
  - 1 agent à 15 heures/semaine.

Au sein des services, la décomposition s'établissait comme telle :

- Direction technique et secrétariat :
  - 1 chef de service (ingénieur)
  - 1 adjoint au chef de services (agent de maitrise principal)
  - 3 adjointes administratives (adjoints administratifs)
- Service Équipements sportifs et Manifestations :

- 1 agent de maîtrise
- 6 adjoints techniques

- Service Espaces Verts :
  - 1 agent de maîtrise
  - 6 adjoints techniques

- Service Bâtiments et Ouvrages hydrauliques :
  - 9 adjoints techniques

* À la fin de l'année 2018, l'effectif est de 24 agents répartis comme suit :

- 1 cadre de catégorie A
- 23 agents de catégorie C, dont :
  - 18 ETP (soit une réduction de 5 ETP)
  - 2 agents à 28 heures/semaine,
  - 2 agents à 20 heures/semaine,
  - 1 agent à 15 heures/semaine.

La baisse des effectifs de 17 % s'explique par des mobilités intra- et extra-communautaires :

- **2 changements de collectivité CA2BM → Ville de Montreuil,**
- **1 changement de service,**
- **1 départ à la retraite non remplacé au poste de soudeur,**
- **1 adjoint au chef de service (Mutation Ville de Camiers)**

2.2 Moyens matériels :

Le Centre Technique Intercommunal dispose de :

2.2.1 Parc automobile :

- 2 véhicules légers (1 Peugeot 207 et 1Citroën C3)
- 7 véhicules légers utilitaires (3 Peugeot Partner, 2 Renault Kangoo et 2 Citroën Berlingo)
- 5 véhicules fourgon (Peugeot Boxer, Renault Master, Ford Transit, Fiat Ducato et Citroën Jumper)
- 1 nacelle VL (Iveco)
- 1 Manitou M 340 CP
- 4 Tracteurs (2 Kubota et 2 New Holland)
- 1 Plateau remorque
- 3 Remorques (1 de 6 Tonnes et 2 petites)
- 2 Remorques Podium

2.2.2 Parc matériel bâtiments et voiries :

- 1 nacelle intérieure à batterie (hauteur 9 m.)
- 1 compresseur 300 l
- 1 rouleau vibrant
- 2 Echafaudages
- 1 Bétonnière
- 2 Auto-laveuses
- 21 Barnums de dimensions 4x4 mètres

- 8 Praticables
- 30 Grilles d'exposition
- 59 Tables (44 tables à tréteaux et 15 tables pliantes)
- 230 Chaises
- 145 Barrières de sécurité

2.2.3 Parc matériel espaces verts :

- 1 Aérateur pour terrain de football
- 1 Balayeuse pour gazon synthétique
- 1 Décompacteur Vertidrain
- 1 Décompacteur pour gazon synthétique
- 1 Epandeur à engrais
- 1 Pulvérisateur de 600 litres
- 2 Tondeuses débroussailleuses
- 3 Tondeuses autoportées
- 1 Broyeur d'accotements

III – ACTIONS – MISSIONS

III-1 MISSIONS INTERNES DES SERVICES TECHNIQUES

3.1. Interventions en Espaces Verts

3.1.1. Sur les sites sportifs

Tonte, arrosage, sablage, aération, carottage, décompactage et traçage :

* CA2BM
  - Terrain d'Honneur – Stade Félix Dubois (COSEC Écuires)
  - Terrain de Saint Justin – (Près de la Gendarmerie d'Écuires)
  - Terrain Cédric MIONNET (Écuires)

* Communes
  - Attin,
  - Montcavrel
  - Neuville-sous-Montreuil
  - Recques-sur-Course
  - Wailly-Beaucamp

3.1.2. Sur les chemins labellisés non repris dans le contrat CIPRES

* Merlimont : sentier de la forêt
* Montreuil : sentiers de la Hayette, les Pâtis, les Pyrôles, la Canche
* Stella-Plage : sentier des dunes

* Cucq : véloroute de la Nouette
* Le Touquet-Paris-Plage : sentier de la Baie de Canche

3.1.3. Entretien des abords de piscines

* Berck-sur-Mer : néant
* Étaples-sur-Mer : néant

* Écuires : parking + abords

3.1.4. <u>Entretien des voieries communautaires</u>

* Campigneulles-les-Petites : ZAC du Moulin
* Étaples-sur-Mer : ZAC d'Opalopolis
* Rang-du-Fliers et Verton : 3 giratoires

3.1.5. <u>Bassins de rétention</u>

* Bassin de Rollez
* Bassin de Beutin
* Bassin de Longvilliers
* Bassins de Saint-Aubin (2)
* Bassin de Campigneulles-les-Petites

3.1.6. <u>Digues</u>

* Montreuil-sur-Mer (3)
* Neuville-sous-Montreuil (2)

3.1.7. <u>Halte randonnée</u>

* Beaumerie-Saint-Martin (aire de jeux, terrain de football et espaces verts aménagés)

3.1.8. <u>Réservoirs et stations de pompage</u>

* Château d'eau de Saint Nicolas
* Station de pompage de Beaumerie-Saint-Martin
* Château d'eau de Sorrus
* Réservoir de Campigneulles-les-Petites
* Station de pompage de La Caloterie
* Station de pompage de Rang-du-Fliers (la culbute)
* Périmètre éloigné de la station (la culbute)
* Hangards et abords de Rang-du-Fliers (la culbute)
* Forage n°3 de Rang-du-Fliers
* Réservoirs 1 et 2 du Bois Magnier
* Château d'eau du Mont Pourri à Saint-Josse
* Ancien forage de Saint-Aubin
* Réservoir de Neuville-sous-Montreuil
* Station de Tubersent
* Station de Brexent-Enocq
* Station de Longvilliers
* Station de Frencq
* Station de Beutin
* Station d'Attin
* Station de pompage de Conchil-le-Temple
* Château d'eau de Conchil-le-Temple

Soit 22 sites et une surface de 10 hectares.

3.1.9. <u>Réserves de Défense Incendie</u>

* Airon-Notre-Dame (2)
* Beaumerie-Saint-Martin (2)

* Campigneulles-les-Grandes (3)
* Campigneulles-les-Petites (1)
* Cormont (1)
* Estrée (1)
* Estréelles (3)
* Groffliers (1)
* Inxent (4)
* Montcavrel (1)
* La Caloterie (5)
* Lefaux (1)
* Lépine (1)
* Neuville-sous-Montreuil (3)
* Saint-Aubin (2)
* Saint-Josse (1)
* Sorrus (2)
* Wailly-Beaucamp (9)
* Nempont-Saint-Firmin (3)

3.1.10. Abords patrimoine CA2BM

* Médiathèque de Rang-du-Fliers
* Médiathèque de Berck-sur-Mer sur Mer
* Déchèterie de Berck-sur-Mer sur Mer
* Déchèterie de Beaumerie-Saint-Martin
* Déchèterie d'Étaples-sur-Mer sur Mer
* Antenne de Maresville
* Pôle Gare de Rang-du-Fliers
* Terrain de Brexent-Enocq

Remarque : la CA2BM n'assure plus l'entretien total des espaces verts sur les Remparts et de la Citadelle de Montreuil.

3.2. Entretien et Maintenance des Équipements

Entretien, nettoyage, gestion des équipements (buts, filets, etc…) :

* COSEC 1 à Écuires (Salle Raymond Lavogez)
* COSEC 2 à Écuires (Salle Bernard Pion)
* Tennis couvert (Salle Eugène Sarrazin)
* Vestiaires Stade de Saint Justin Écuires
* Vestiaires Stade Cédric Mionnet Écuires
* Terrain en gazon synthétique Écuires (Stade Gérard Dhalluin

3.3. Interventions diverses

* Soutien logistique : montage – démontage de matériels d'exposition et de sonorisation pour les manifestations culturelles et sportives sous maîtrise d'ouvrage CA2BM,

* Transport – mise en œuvre – remisage – entretien de matériels participant à l'organisation des manifestations CA2BM (barnums, podiums, tables, chaises, barrières, etc…),

* Intendance des COSEC 1 et 2 – Conseils (10) et réunions CA2BM (34) – Prêts et locations de salles (41)

* Transports hebdomadaires de marchandises pour les « Restos du Coeur » du secteur de Montreuil-sur-Mer.

* Transports et/ou installation de matériel à la demande des communes dans le cadre du service commun.

3.4. Interventions sur réseaux électriques et ouvrages hydrauliques

3.4.1. Éclairage public

* Réparations et dépannages sur le réseau d'éclairage public des voieries communautaires et zones d'activités appartenant à la CA2BM,

3.4.2. Électricité

* Dépannages et travaux divers dans les bâtiments communautaires (piscines, déchèteries, gendarmerie d'Écuires, Opalopolis, etc...)

* Prêt de matériels et aide technique au montage lors de manifestations communautaires,

* Travaux en relation avec le service informatique de la CA2BM.

3.4.3. Ouvrages hydrauliques

* Entretien des stations de relèvement, clapets portes à marée et ouvrages divers dans les bassins, soit 26 ouvrages.

3.5. Interventions tous corps d'état sur bâtiments et flotte véhicules

* Peinture,
* Maçonnerie,
* Menuiserie,
* Mécanique,
* Plomberie
* Travaux d'entretien, de maintenance, de création ou fabrication sur bâtiments ou espaces communautaires.
* L'ensemble des prestations énumérées dans ce paragraphe sont également proposées à toutes les communes de la CA2BM dans le cadre du service commun.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXION EN COURS

Les travaux en prévision sur l'année 2019 seront :

- La réfection de la piste d'athlétisme du Complexe sportif du Bras d'Or à Ecuires
  Les travaux consistent en la régénération et la remise en état du système d'évacuation des eaux de la piste d'athlétisme et de l'amélioration de l'éclairage.

- La restauration des murs des Remparts de Montreuil avec une convention de partenariat avec les Chantiers Histoire & Architectures Médiévales (CHAM) pour la réalisation d'un chantier école.

  - Les travaux seront localisés à proximité de la Porte de Boulogne avec un effectif de 12 emplois civiques encadrés par un chef de chantier et un chef d'équipe.

- La réfection de l'étanchéité des bassins, plages et vestiaires de la piscine d'Ecuires.

Ces travaux comprendront aussi une extension de l'espace fitness et l'amélioration de ses conditions d'utilisation, l'amélioration de la qualité de l'air, et la mise en accessibilité de l'établissement.

- La séparation des espaces piscine et Sunset sur la piscine de Berck-sur-Mer avec la mise en accessibilité de la piscine par la création d'un ascenseur et la mise en conformité de la défense incendie du bâtiment.

- La création d'une aire de stationnement sur le terrain voisin du complexe sportif du Bras d'Or (espace Bernard PION).

- La poursuite des travaux d'amélioration des logements de la gendarmerie d'Ecuires avec notamment le remplacement des fenêtres de toit du bâtiment administratif et l'isolation des façades des bâtiments 11, 12 et 13 par la pose d'une vêture extérieure.

- L'aménagement extérieur du bâtiment de stockage de poubelles du service déchets avec la réfection des dalles intérieures du bâtiment et l'aménagement des extérieurs avec création d'un parking en façade avant.

V – INDICATEURS

5.1 Interventions des services techniques pour les missions internes à la CA2BM :

SERVICES TECHNIQUES	FRÉQUENCE D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES	*VALORISATION
Centre technique : nettoyage ateliers, véhicules et matériels	45 véhicules et engins	2.400	84.000,00 €
CINOS de Berck-sur-Mer	4	51	1.465,00 €
Médiathèques – Culture -RLP – DIVERS	18	252	6.300,00 €
Déchèteries (3)	8	48	1.200,00 €
Gendarmerie	223	3.365	87.775,00 €
Centre d'Affaires OPALOPOLIS	6	91	2.275,00 €
Pôle Gare Rang-du-Fliers	6	24	600,00 €
Relais Assistantes Maternelles	22	471	11.775,00 €
SDEP Berck-sur-Mer	2	6	210,00 €
Siège – Bureaux – Archives – Divers	Année	2.325	62.178,00 €
Piscine de Berck-sur-Mer	3	21	525,00 €
Piscine d'ÉCUIRES	18	152	5.320,00 €
Piscine d'Étaples-sur-Mer	4	10	270,00 €
Terrain d'Honneur	206	2.400	84.000,00 €
Terraint de SAINT JUSTIN	191	726	25.410,00 €
Stade Cédric Mionnet	172	632	22.120,00 €
Autres terrains de football (5 communes)	158	580	20.300,00 €
Bassins de rétention	40	280	9.800,00 €

SERVICES TECHNIQUES	FRÉQUENCE D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES	*VALORISATION
Espaces verts : divers services	62	450	15.750,00 €
Sentiers de randonnée	4*/an	480	16.800,00 €
GEMAPI – Environnement	7	93	2.695,00 €
SDEP : stations – réservoirs – défense incendie	4*/an	3.500	122.500,00 €
Tennis couverts	27 ½ journées	106	3.710,00 €
Voieries CA2BM	15 ½ journées	300	10.500,00 €
Gazon synthétique	40	161	4.025,00 €
COSEC : nettoyage et entretien	310	2.400	60.000,00 €
COSEC 1 et 2 – manifestations sportives et culturelles	85	600	15.000,00 €
Déménagement des nouveaux services		576	14.400,00 €
Manifestation Les Misérables	Juillet/août	1.627,5	40.687,50 €
Manifestation Noël Gonflé 2018	1	162,5	4.062,50 €
Manifestation Open de Baby-Foot 2018	1	13,5	3.312,50 €
	TOTAL	**24.435**	**739.335,50 €**

* Coût moyen des agents : de 20 à 35€ de l'heure

5.2 Droit de tirage pour les communes de la CA2BM :

RAPPEL : La délibération du 17 avril 2018 a permis la création d'un service commun de prestations techniques et d'entretien sur les biens communaux et voieries dans le périmètre des communes de la CA2BM.

COMMUNE	Nombre d'habitants	Droit de Tirage annuel
MARESVILLE	93	2.000,00 €
COLLINE-BEAUMONT	133	2.000,00 €
TIGNY-NOYELLE	169	2.000,00 €
LA MADELAINE SOUS MONTREUIL	170	2.000,00 €
INXENT	174	2.000,00 €
NEMPONT-SAINT-FIRMIN	174	2.000,00 €
AIRON-SAINT-VAAST	194	2.000,00 €
BERNIEULLES	197	2.000,00 €
AIRON-NOTRE-DAME	206	2.000,00 €
LEFAUX	247	2.000,00 €
HUBERSENT	250	2.000,00 €
WIDEHEM	252	2.000,00 €
LONGVILLIERS	259	2.000,00 €
SAINT-AUBIN	266	2.000,00 €

COMMUNE	Nombre d'habitants	Droit de Tirage annuel
LÉPINE	271	2.000,00 €
RECQUES-SUR-COURSE	283	2.000,00 €
ESTRÉE	294	2.000,00 €
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	314	2.000,00 €
CORMONT	328	2.000,00 €
ESTRÉELLES	367	2.000,00 €
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	389	2.000,00 €
MONTCAVREL	399	2.000,00 €
WABEN	423	2.000,00 €
BEUTIN	476	2.000,00 €
TUBERSENT	494	2.000,00 €
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	581	2.300,00 €
LA CALOTERIE	647	2.300,00 €
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	658	2.300,00 €
BREXENT-ENOCQ	685	2.300,00 €
ATTIN	709	2.300,00 €
SORRUS	722	2.300,00 €
ÉCUIRES	775	2.300,00 €
FRENCQ	803	2.300,00 €
WAILLY-BEAUCAMP	1.019	2.300,00 €
CONCHIL-LE-TEMPLE	1.127	2.300,00 €
SAINT-JOSSE	1.160	2.300,00 €
GROFFLIERS	1.463	2.300,00 €
MONTREUIL	2.148	3.000,00 €
VERTON	2.296	CLECT
CAMIERS	2.636	CLECT
MERLIMONT	3.220	CLECT
RANG-DU-FLIERS	4.168	CLECT
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	4.475	CLECT
CUCQ	5.128	CLECT
ÉTAPLES-SUR-MER	11.158	CLECT
BERCK-SUR-MER	14.835	CLECT
TOTAL COMMUNES PLUS DE 2000 HABITANTS	50.064	80.600,00 €
POPULATION TOTALE CA2BM	67.235	

5.3. Tarifs et prestations du service commun

SERVICE COMMUN PRESTATIONS TECHNIQUES SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES TARIFS 2018		
TABLES – CHAISES – BARNUMS 4 X 4 – BARNUMS +	Prêt gratuit selon disponibilité	
	Transport 20€/agent/heure	Montage 20€/agent/heure
MAÇONNERIE – MENUISERIE – ÉLECTRICITÉ – PEINTURE – MULTI-SERVICE	25€/heure	
Aucune autre intervention sur les bâtiments du fait des problèmes d'assurance et de garantie (couverture, chaufferie, plomberie,...)		
INTERVENTIONS SUR VOIERIES ET ESPACES VERTS	35€/heure	
Fauchage – Balayeuse – Relamping – Guirlandes – Hydrocureur		
Tonte des terrains de Foot : Gratuit pour 5 communes de l'ex CCM		
AUTRES PRESTATIONS		
Transport camion (PL) – Assistance informatique – Tracteur/Racleur	30€/heure	
Marquage au sol	Prix coûtant Groupement de Commandes	

COMMUNES	SERVICES TECHNIQUES			PRESTATAIRES	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE
AIRON-NOTRE-DAME	4	2 balayages 1 transport 1 fauchage	17,75	3	1 relamping 1 guirlandes 1 peinture routière
AIRON-SAINT-VAAST	2	2 balayages	8	0	
ATTIN	6	4 transports 1 fauchage 1 relamping	15	1	1 peinture routière
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	1	1 relamping	3,5	0	
BERCK-SUR-MER					
BERNIEULLES	3	3 transports	12,5	2	2 balayages
BEUTIN	1	1 relamping	6	1	1 peinture routière
BREXENT-ENOCQ	2	1 balayage 1 fauchage	13,75	1	1 relamping
CAMIERS					
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	7	2 fauchages 1 menuiserie 1 transports 1 relamping 1 électricité 1 maçonnerie	56,5	1	1 peinture routière
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	3	2 balayages 1 relamping	23,25	1	1 peinture routière

COMMUNES	SERVICES TECHNIQUES			PRESTATAIRES	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE
COLLINE-BEAUMONT	4	2 balayages 1 hydrocurage	19,5	1	1 balayage
CONCHIL-LE-TEMPLE	5	4 balayages 1 hydrocurage	19,5	0	
CORMONT	0			1	1 peinture routière
CUCQ					
ÉCUIRES	6	4 transports12 fauchages	50,5	1	1 peinture routière
ESTRÉE	3	2 transports 1 relamping	5	1	1 peinture routière
ESTRÉELLES	6	2 balayages 3 transports 1 électricité	30,75	0	
ÉTAPLES-SUR-MER					
FRENCQ	1	1 transport	4	0	
GROFFLIERS	8	3 relamping 4 balayages 1 électricité	310,5	3	3 relamping
HUBERSENT	0			1	1 peinture routière
INXENT	2	1 transport 1 relamping	3,5	2	1 peinture routière 1 balayage
LA CALOTERIE	2	2 transports	6	1	1 peinture routière
LA MADELAINE SOUS MONTREUIL	3	2 relamping 1 électricité	3,5	1	1 peinture routière
LEFAUX	0			1	1 peinture routière
LÉPINE	10	5 transports 2 fauchages 1 relamping 1 maçonnerie 1 électricité	92,5	1	1 peinture routière
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE					
LONGVILLIERS	2	2 fauchages	24,5	1	1 fauchage
MARESVILLE	2	1 fauchage 1 balayage	11,25	3	2 balayages 1 fauchage
MERLIMONT	1	1 transport	7,5		
MONTCAVREL	5	2 transports 1 fauchage 3 relamping 1 peinture	39,5	2	2 fauchages

COMMUNES	SERVICES TECHNIQUES			PRESTATAIRES	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TYPOLOGIE
MONTREUIL-SUR-MER	5	1 fauchage 4 balayages 1 relamping	52,5	0	
NEMPONT-SAINT-FIRMIN	2	2 fauchages	9,75	0	
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	9	4 transports 1 fauchage 3 relamping 1 peinture	39,5	2	2 fauchages
RANG-DU-FLIERS	9	1 transport 8 balayages	311,8	0	
RECQUES-SUR-COURSE	2	1 transport 1 relamping	5	1	1 peinture routière
SAINT-AUBIN	5	5 transports	6	1	1 balayage
SAINT-JOSSE	0			0	
SORRUS	4	1 transport 2 relamping 1 fauchage	21,5	0	
TIGNY-NOYELLES	4	4 balayages	18	1	1 relamping
TUBERSENT	1	1 transport	3	0	
VERTON	6	3 balayages 2 hydrocurages 1 relamping	98	0	
WABEN	5	1 balayage 1 relamping 1 hydrocurage 2 électricités	21	0	
WAILLY-BEAUCAMP	6	2 transports 1 fauchage 2 relamping 1 électricité	36,25	1	1 peinture routière
WIDEHEM	0			0	

5.4 Répartition par nature de prestations du service commun :

PRESTATION	SERVICES TECHNIQUES		PRESTATAIRES	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'HEURES
Balayage	40	576,43	7	46,5
Fauchage	19	167,45	5	44,75
Relamping	25	358	7	45
Hydrocurage	5	23	0	0
Transport	45	197,25	0	0
Tous corps d'état	13	195,75	0	0
Peinture routière	0	0	16	
TOTAL	147	1.517	34	136

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX COMMUNES

COMMUNES	DROIT DE TIRAGE	DÉPENSES	SOLDE	FACTURE
AIRON-NOTRE-DAME	2.000,00 €	2.631,85 €	-631,85 €	631,85 €
AIRON-SAINT-VAAST	2.000,00 €	2.297,00 €	-297,00 €	297,00 €
ATTIN	2.300,00 €	2.992,83 €	-692,83 €	692,83 €
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	2.000,00 €	192,50 €	1.807,50 €	0,00 €
BERCK-SUR-MER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BERNIEULLES	2.000,00 €	747,50 €	1.172,50 €	0,00 €
BEUTIN	2.000,00 €	1.471,80 €	528,20 €	0,00 €
BREXENT-ENOCQ	2.300,00 €	747,05 €	1.552,95 €	0,00 €
CALOTERIE (LA)	2.300,00 €	998,84 €	1.301,16 €	0,00 €
CAMIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	2.000,00 €	2.291,59 €	-291,59 €	291,59 €
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	2.300,00 €	2.144,00 €	156,00 €	0,00 €
COLLINE-BEAUMONT	2.000,00 €	1.122,50 €	877,50 €	0,00 €
CONCHIL-LE-TEMPLE	2.300,00 €	860,00 €	1.440,00 €	0,00 €
CORMONT	2.000,00 €	436,80 €	1.563,20 €	0,00 €
CUCQ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ÉCUIRES	2.300,00 €	2.311,70 €	-11,70 €	0,00 €
ESTRÉE	2.000,00 €	890,00 €	1.110,00 €	0,00 €
ESTRÉELLES	2.000,00 €	942,04 €	1.057,96 €	0,00 €
ÉTAPLES-SUR-MER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRENCQ	2.300,00 €	80,00 €	2.220,00 €	0,00 €
GROFFLIERS	2.300,00 €	5.506,20 €	-3.206,20 €	3.206,20 €
HUBERSENT	2.000,00 €	625,40 €	1.374,60 €	0,00 €
INXENT	2.000,00 €	575,50 €	1.424,50 €	0,00 €
LEFAUX	2.000,00 €	572,40 €	1.427,60 €	0,00 €
LÉPINE	2.000,00 €	2.894,55 €	-894,55 €	894,55 €
LONGVILLIERS	2.000,00 €	1.610,00 €	390,00 €	0,00 €
MADELAINE SOUS MONTREUIL (LA)	2.000,00 €	463,70 €	1.536,30 €	0,00 €
MARESVILLE	2.000,00 €	1.248,45 €	751,55 €	0,00 €
MERLIMONT	0,00 €	150,00 €	-150,00 €	150,00 €
MONTCAVREL	2.000,00 €	3.159,05 €	-1.159,05 €	1.159,05 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX COMMUNES (Suite)

COMMUNES	DROIT DE TIRAGE	DÉPENSES	SOLDE	FACTURE
MONTREUIL-SUR-MER	3.000,00 €	1.997,50 €	1.002,50 €	0,00 €
NEMPONT-SAINT-FIRMIN	2.000,00 €	337,75 €	1.662,25 €	0,00 €
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	2.300,00 €	2.197,80 €	102,20 €	0,00 €
RANG-DU-FLIERS	0,00 €	2.540,00 €	-2.540,00 €	2.540,00 €
RECQUES-SUR-COURSE	2.000,00 €	1.058,90 €	941,10 €	0,00 €
SAINT-AUBIN	2.000,00 €	270,00 €	1.730,00 €	0,00 €
SAINT-JOSSE	2.300,00 €	0,00 €	2.300,00 €	0,00 €
SORRUS	2.300,00 €	702,50 €	1.597,50 €	0,00 €
TIGNY-NOYELLE	2.000,00 €	862,50 €	1.137,50 €	0,00 €
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TUBERSENT	2.000,00 €	60,00 €	1.940,00 €	0,00 €
VERTON	0,00 €	910,00 €	-910,00 €	910,00 €
WABEN	2.000,00 €	875,00 €	1.125,00 €	0,00 €
WAILLY-BEAUCAMP	2 300,00 €	5.140,28 €	-2.840,28 €	2.840,28 €
WIDEHEM	2.000,00 €	0,00 €	2.000,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	**80.600 €**	**51.018 €**	**27.201 €**	**13.625 €**

VI COÛTS – BILANS FINANCIERS

6.1 Coûts des interventions internes :

Les interventions réalisées par les agents du Centre Technique Intercommunal pour les bâtiments et les espaces communautaires ont représentées un nombre d'heures de travail de 24 435 (voir le premier tableau).

Ces interventions ont été valorisées pour un montant de 739 335.50 €
(Le coût moyen des agents a été estimé entre 20 et 35 € de l'heure).

6.2 Coûts des interventions liées au service commun :

Le coût des prestations techniques dans le cadre du service commun a été provisionné à hauteur de 80 600 €.
Le montant des prestations effectives réalisées a été chiffrée à 51 018.48 € auquel il faut déduire la somme de 13 625.52 € qui a été facturée aux communes ayant dépassées le droit de tirage.
Les prestations relatives au fauchage, balayage, hydrocureur, éclairage public ont montré une différence de 4 655.90 € entre la facturation aux communes (35 €/ heure) et la facturation du prestataire (coût horaire variable + forfait de déplacement engin : 170.00 €) à la charge de la CA2BM.

EAU – ASSAINISSEMENT – DÉFENSE INCENDIE

1 - Service de distribution d'eau potable

I – HISTORIQUE

L'eau est un bien commun. Le service de distribution d'eau potable (SDEP) de la CA2BM a pour vocation de mutualiser cette ressource pour l'ensemble des usagers des 46 communes.

Cette compétence, fixée par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016, est facultative. Elle a été prise par la CA2BM au 1er janvier 2018.

Le service de distribution d'eau potable (SDEP) est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24h/24 365 jours par an grâce à des équipes d'astreinte.

Présentation du SDEP :

Le service de la CA2BM est issu de la fusion de 13 structures dont :

- Les eaux du Touquet
- La ville d'Etaples
- La ville de Verton
- Le syndicat intercommunal à vocation unique de Camiers
- Le service de distribution d'eau potable de la ville de Berck-sur-Mer
- Le service de distribution d'eau potable de la ville de Montreuil-sur-Mer
- Le service de distribution d'eau potable de la ville de Neuville-sous-Montreuil
- Le syndicat intercommunal de Beutin
- Le syndicat intercommunal de St Josse
- Le syndicat intercommunal de Widehem
- Le syndicat intercommunal de la Bimoise
- Le syndicat intercommunal de Conchil-le-Temple
- Le syndicat intercommunal du plateau de Campigneulles.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour remplir ses missions, le service des eaux intègre de nombreux métiers :

- Pour produire l'eau destinée à la consommation : service technique production avec des électromécaniciens et agents de maintenance et un référent : 6 agents de catégorie C
- Pour distribuer l'eau aux abonnés : service technique réseau avec des fontainiers, des terrassiers, des releveurs, des opérateurs en recherche de fuites et des surveillants de travaux et un référent : 12 agents de catégorie C
- Pour gérer le service technique : 1 responsable de catégorie C

- Pour assurer la gestion des abonnés et le suivi de la qualité de l'eau : service administratif avec des chargés de clientèle, des chargés de facturation et des secrétaires : 7 agents de catégorie C
- Pour gérer le service administratif : 1 responsable de catégorie B
- Pour la comptabilité : 1 agent de catégorie B
- Pour gérer le service : 1 directeur de catégorie A

Ce qui fait 29 agents pour le service des eaux.

Le Vice-président délégué à cette compétence est Monsieur Fourcroy.

Les techniciens disposent de 18 véhicules dont 5 camionnettes et 13 véhicules légers ainsi que 18 téléphones portables dont deux d'astreinte.

Les techniciens sont équipés de matériels de recherche de fuites (corrélateurs acoustiques), de portables de relève, de matériels de chantier type tronçonneuses, compacteurs, pompes groupes électrogènes...

Les administratifs gèrent le fichier avec un logiciel spécifique à la facturation.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Le service est chargé d'approvisionner en permanence l'ensemble des 46 communes desservies sur le territoire de la CA2BM, ce qui représente 67 393 habitants desservis.

Ce qui représente 56 177 abonnés, 6 563 400 m^3 pompés et 4 881 820 m^3 vendus.

La CA2BM mène en régie propre les missions de distribution d'eau sur 40 des 46 communes de son territoire : Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Bernieulles, Beutin, Brexent-Enocq, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cormont, Ecuires, Estrée, Estréelles, Frencq, Groffliers, Hubersent, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Lefaux, Lépine, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Montreuil-sur-Mer, Nempont-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tigny-Noyelle, Tubersent, Waben, Wailly-Beaucamp et Widehem.

La distribution d'eau sur les communes de Camiers, Le Touquet, Etaples-sur-Mer, Merlimont, Cucq et Verton est effectuée en affermage par Véolia Eau.

Chaque contrat est individuel avec des durées et des dates de fin de contrat différentes :

- Camiers : 09 août 2024
- Cucq et Merlimont : 31 décembre 2025
- Verton : 08 juillet 2025
- Etaples : 01 juillet 2022
- Le Touquet : 02 février 2035.

Les rapports d'activités du délégataire ont été présentés en commission consultative des services publics locaux le 09 octobre 2019. Ils ont été présentés en conseil communautaire le 19 décembre 2019.
Le rapport d'activité de la régie a aussi été présenté en conseil communautaire le 19 décembre 2019.

Le SDEP, sur les communes en régie, a organisé son fonctionnement en deux zones :

- Zone Nord dont les locaux techniques sont situés à RECQUES-SUR-COURSE.
- Zone Sud dont les locaux techniques sont situés à BERCK-SUR-MER.



 Zone Sud  Communes en affermage  Zone Nord

La production de l'eau

Etat des lieux

L'eau consommée par les habitants est prélevée sur 9 sites de pompage :

Le champ captant d'AIRON-SAINT-VAAST est composé de 4 forages sur lesquels 1 860 000m3 ont été pompés pour 11 780 abonnés.

Le champ captant de SORRUS est composé d'un puit sur lequel 210 000m3 ont été pompés pour 1 425 abonnés.
Le champ captant de CONCHIL-LE-TEMPLE est composé d'un forage sur lequel 128 000 m3 ont été pompés pour 1 742 abonnés. Ce forage est maillé avec le syndicat des eaux de Machy dans la somme, 131 000 m3 ont été achetés.

Le champ captant de SAINT-JOSSE est composé d'un forage sur lequel 110 000m3 ont été pompés pour 735 abonnés

Le champ captant de NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL est composé de 2 forages sur lesquels 27 000m3 ont été pompés pour 341 abonnés.

Le champ captant de BEAUMERIE-SAINT-MARTIN est composé d'un puit sur lequel 416 000 m3 ont été pompés pour 2 419 abonnés.

Le champ captant de LE TURNE est composé d'un forage sur lequel 176 000m3 ont été pompés pour 697 abonnés. Les communes de Lacres et Halinghen sont alimentées par ce forage (vente d'eau).

Le champ captant de MARESVILLE est composé d'un forage sur lequel 261 000 m3 ont été pompés pour 1 641 abonnés.

Le champ captant d'ESTRELLES est composé d'un puit sur lequel 174 000 m3 ont été pompés pour 767 abonnés. Les communes de Clenleu et Alette sont alimentées par ce puit (vente d'eau).

L'eau est pompée dans la nappe de la craie.

Avant d'être distribué, l'eau est traitée au chlore gazeux sauf sur le forage de Saint-Josse ou elle est traitée au sel par un processus d'électrolyse.

Nous avons en permanence 12 bouteilles de chlore sur les sites et il y a eu 40 changements en 2018

Travaux

Des travaux d'amélioration ont été réalisés sur les ouvrages :

- peinture extérieure et intérieure des bâtiments de Saint-Josse, de Neuville-sous-Montreuil et de Beaumerie.

- les chlorations de Beaumerie-Saint-Martin et d'Airon-Saint-Vaast ont été rénovés.

Les sites d'Airon-Saint-Vaast, de Beaumerie, de Neuville et de Saint-Josse ont été intégrés dans une télégestion centrale.

La distribution de l'eau

Etat des lieux

Avant d'être amenée au robinet des abonnés, l'eau est stockée dans 21 réservoirs ou châteaux d'eau de volumes différents. Ce qui représente 12 570 m³ de stockage dont :

Rang-du-Fliers : 3 réservoirs de 3 800 m3, Berck : 2 châteaux d'eau de 4 000 m3, Conchil : 1 château d'eau de 500 m3, Sorrus : 1 château d'eau de 300 m3, Campigneulles-les-Petites : 1 château d'eau de 300 m3, Ecuires : 1 château d'eau de 800 m3, Neuville : 2 réservoirs de 360 m3, Saint-Josse : 1 réservoir de 250m3, Longvilliers : 1 réservoir de 600 m3, Hubersent : 1 réservoir de 60m3, Le Turne : 1 réservoir de 600 m3, Widehem : 1 réservoir de 400 m3, Bernieulles : 1 réservoir de 100m3, Estréelles : 1 réservoir de 200m3, Cormont : 1 réservoir de 100m3, Frencq : 1 réservoir de 100m3, Beutin : 1 réservoir de 500m3 et Lépine : 1 Château d'eau de 200 m3.

Un réseau de 453 km de conduites assure le transport et sa distribution jusqu'aux abonnés.

Le diamètre des réseaux est de 40 à 450.

2 728 296 m³ ont été distribués en 2018 par le biais de 22 352 compteurs dont 5 % sont équipés de radio relève (communes rurales).

Le volume moyen distribué par jour et par abonnés en régie est de 334 l.

Travaux

Deux réservoirs sur Rang-du Fliers et deux de Neuville ont été repeint en régie.

En 2018, 2 845 000 euros d'investissement ont été réalisés dont

- des travaux sur 2018 :

- des conduites (environ 1 000 ml) ont été renouvelées sur Conchil-le-Temple, Berck-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et Saint-Josse.
- des branchements ont été renouvelés sur Etaples, Saint-Josse, Berck-sur-Mer et Bréxent

- des travaux en 2017 mais payés en 2018 :

- nouveau forage sur Saint-Josse
- renouvellement de conduites sur Etaples, Montreuil Conchil-le Temple, Montcavrel, Estrée et Lefaux

Des prélocalisateurs de fuites ont été installés sur Montreuil sur mer afin de trouver des fuites et augmenter le rendement.

2071 interventions d'urgence en régie ont été réalisées dont 350 avec terrassement.

Sur les 350 interventions avec terrassement, 292 ont été effectuées par entreprise (Véolia et Sade sur marché à bons de commande), le détail est donné ci-après :
Attin : 14, Berck : 135, Montcavrel : 2, Tubersent :14 , Waben : 4, Groffliers : 11, Ecuires : 4, La Calotterie ! 7, Colline-Beaumont : 1, Beaumerie : 7, Rang-du-Fliers : 43, Brexent Enocq : 2, Conchil-le-temple : 9, Montreuil : 10, Tigny-Noyelle : 4, Wailly-Beaucamp : 13, Sorrus : 5, Saint-Josse : 20, Airon-Saint-Vaast : 1, Campigneulles-les-Grandes : 5, Saint-Aubin : 8, Nempont-Saint-Firmin : 1, Widehem : 3, Estreelles : 6, Frencq : 5, Beutin : 3, Cormont : 1, Longvilliers : 4, Inxent : 1, Hubersent : 1, Neuville sous montreuil : 1, Campigneulles les petites : 1, Recques sur course : 1

Pour réaliser les travaux, 350 Déclarations de travaux ont été lancées et 77 Avis de Travaux Urgents.
En 2018 : 1 260 000 euros de travaux de réparation sur le réseau ont été réalisés.

Nous avons répondu à 386 Déclarations de Commencement de Travaux.

A la demande des abonnés, nous avons réalisé 131 nouveaux branchements dont 2 sur Attin, 43 sur Berck-sur-Mer, 1 sur Bernieulles, 4 sur Beutin, 1 sur Campigneulles-les-Grandes, 2 sur Campigneulles-les-Petites, 3 sur Conchil-le-Temple, 1 sur Cormont, 4 sur Ecuires, 1 sur Frencq, 9 sur Groffliers, 3 sur La Calotterie, 1 sur Montreuil-sur-Mer, 21 sur Rang-du-Fliers, 5 sur Sorrus, 12 sur Saint-Aubin, 2 sur Tigny noyelle, 2 sur Tubersent, 10 sur Wailly beaucamp, 2 sur Waben, 1 sur Widehem et 1 sur Colline Beaumont.

Le service administratif et la facturation de l'eau :

Le prix de l'eau des communes en régie est composé de 4 rubriques distinctes

- Part fixe annuelle pour la CA2BM
- Part variable au m³ pour la CA2BM

- Part variable au m³ pour l'Agence de l'Eau reprenant les redevances eau de nappe et pollution
- TVA à 5.5 %.

En 2018, 46 165 factures ont été réalisées en régie dont 85 avoirs et 15 596 mensualisations. Ce sont les premières factures de la CA2BM.

1345 courriers ont été adressés aux abonnés, soit pour répondre à leur courrier, soit pour avertir des coupures d'eau ou des travaux

Un règlement de service a été adopté en 2018.
Des formulaires de gestion (abonnements, résiliations…) ont été créés.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

L'eau sur le champ captant d'AIRON-SAINT-VAAST ayant des problèmes de qualité, une usine de traitement est prévue.

Une étude de faisabilité a débuté en 2018, les nitrates et pesticides peuvent être traitées, la dureté peut être baissée.

Le but étant d'avoir une usine en fonctionnement pour les années 2022 – 2023.

Des interconnexions sont en prévision entre Berck et Groffliers et entre diverses communes autour de Montreuil afin de garantir un approvisionnement continu des usagers.

V – INDICATEURS

Qualité de l'eau

Afin de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer la conformité aux normes françaises et européennes, un contrôle sanitaire est exercé par l'ARS sous différentes formes :

- Inspections des installations
- Contrôles des mesures sanitaires mis en œuvre
- Réalisation d'un programme d'analyse de la qualité de l'eau par un laboratoire Indépendant

Les résultats des analyses par unité de distribution est le suivant :
- Unité de distribution (UDI) de Berck : 100% de conformité bactériologique et 50 % de conformité chimique (dépassement de la concentration en Nitrates).
- UDI de Beutin : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de Conchil : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de la Bimoise : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de Sorrus : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de Montreuil : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de Neuville : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique
- UDI de Saint-Josse : 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité chimique

- UDI de Widehem : 100% de conformité bactériologique et 75 % de conformité chimique

Rendement

Le rendement moyen sur l'ensemble de la CA2BM est de 74.4 %.

Il est de 79.06 % sur les communes gérées en régie

Délai d'interventions

Courrier en réponse : 15 jours
Mutation : 5 jours
Ouverture ou fermeture : 24 heures
Devis : 5 jours
Travaux de branchement : 1 mois

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

Le tableau ci-après indique les différents tarifs appliqués en 2018 par unité de distribution

	REGIE								
	Beutin	Saint-Josse	Conchil	Sorrus	Neuville	Montreuil	Berck	Widehem	Bimoise
Part fixe									
O15	60,80	60,00	32,00		50,00	63,00	32,25	88,30	115,20
O20	120,80	60,00	95,00		100,00	81,00	32,25	155,20	249,78
O30	198,10	60,00			150,00	102,00	110,94	260,70	406,08
O40	303,00	60,00	127,00		280,00		110,94	391,80	
O50	462,50	60,00				123,00	348,28	587,80	
O60		60,00					348,28	880,40	
O80	1 174,20	60,00			400,00		348,28	1 320,60	
O100		60,00					493,49	1 981,70	
O150		60,00					493,49		
0 à 240m3				50,00					
> à 241 m3				130,00					
O15 patures	78,10		30,00					56,30	127,02
forfait analyse		10,00							

	REGIE								
	Beutin	Saint -Josse	Conchil	Sorrus	Neuville	Montreuil	Berck	Widehem	Bimoise
Part variable									
0 à 72 m3	0,98	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	1,2
73 à 125 m3	0,98	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	1,2
126 à 150m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	0,736
151 à 200m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	0,736
201 à 250m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	1,47	0,736
251 à 300m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,78	0,594
301 à 500m3	0,67	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,78	0,594
501 à 800m3	0,59	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,64	0,48
801 à 1000 m3	0,59	1,10	1,13	0,75	1,00	0,60	0,85	0,64	0,48
> 1000 m3	0,46	1,10	1,05	0,75	1,00	0,60	0,85	0,52	0,48
>2000 m3	0,46	1,10	0,93	0,75	1,00	0,60	0,85	0,52	0,48

En 2018,
Les recettes pour les parts fixes sont de 975 200 euros
Les recettes sur les parts variables sont de 2 260 000 euros
Les recettes sur les travaux de branchement sont de 223 500 euros

Le budget 2018 du service des eaux est donc d'après le compte administratif :

- Exploitation :
  - Dépenses : 3 016 422 euros
  - Recettes : 7 234 705 euros
- Investissement :
  - Dépenses : 2 669 690 euros
  - Recettes : 2 487 537 euros

2 - Service public d'assainissement

I – HISTORIQUE

Le service public d'assainissement (SPA) garantit l'acheminement et le traitement des eaux usées via les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Il doit également veiller à limiter les impacts environnementaux, notamment en maîtrisant des rejets de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau et des eaux de baignade.

Cette compétence fixée par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 est facultative. Elle a été prise par la CA2BM au 1er janvier 2017.

Le SPA de la CA2BM est issu de la fusion de 3 intercommunalités :

- Communauté de Communes OPALE SUD (CCOS)
- Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)
- SIVOM de la région d'Etaples.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour remplir ses missions, le service est composé de 12 agents :

- Des contrôleurs d'assainissement collectif : 3 agents de catégorie C
- Des contrôleurs d'assainissement non collectif : 4 agents de catégorie C
- Un responsable technique de catégorie B
- Des secrétaires : 2 agents de catégorie C
- Une responsable administrative et comptable de catégorie C
- Un directeur de service de catégorie A qui est aussi directeur du service de distribution d'eau potable.

Le Vice-président délégué à cette compétence est Monsieur Kahn.

Les techniciens disposent de 5 véhicules légers ainsi que 4 téléphones portables.

Les techniciens sont équipés de matériels de contrôle (machine à fumée, caméra portable, colorants)

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Le service d'assainissement est composé de deux entités :

- **Service Public d'Assainissement collectif sur 24 communes** : Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Beutin, Camiers, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Cormont, Cucq, Ecuires, Etaples, Groffliers, Lefaux, La Madelaine-sous-Montreuil, Merlimont, Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Saint-Josse, Sorrus, Le Touquet-Paris-Plage, Verton, Wailly-Beaucamp et Widehem.

- **Service Public d'Assainissement non collectif sur 22 communes** : Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Bernieulles, Brexent-Enocq, La Calotterie, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Estrée, Estréelles, Frencq, Hubersent, Inxent, Lepine, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Nempont-Saint-Firmin, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Tigny-Noyelle, Tubersent et Waben.

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC):

4 systèmes d'assainissement existent à la CA2BM avec chacun une station d'épuration :
1 à Berck-sur-Mer, 1 au Touquet, 1 à Camiers, 1 à Montreuil-sur-Mer.

La gestion de ces 4 systèmes a été affermée, c'est la société Véolia qui en a la charge.

Chaque système a un contrat individuel avec des dates de fin de contrat différents :

- Système de Berck : contrat pour les réseaux de Berck, Rang-du-Fliers, Groffliers et l'usine épuratoire : 31/12/2026
  contrat pour le réseau de Verton : 30/11/2021

- Système du Touquet : contrat pour les réseaux du Touquet, Cucq, Merlimont et Etaples et l'usine épuratoire : 31/12/2029, ce contrat a été renouvelé en avril 2018.

- Système de Camiers ; contrat pour les réseaux de Camiers et l'usine épuratoire : 08/08/2024

- Système de Montreuil : contrat pour les réseaux, de Montreuil, Neuville, Attin, Sorrus, Campigneulles les petites, Ecuires et la madeleine : 31/12/2029. Ce contrat est nouveau, il a été signé en avril 2018, auparavant la gestion de ce système était en régie.

Les rapports d'activités du délégataire et celui de la CA2BM ont été présentés en commission consultative des services publics locaux le 09 octobre 2019. Ils ont été présentés en conseil communautaire le 19 décembre 2019.

La CA2BM a gardé en régie tous les contrôles liés au fonctionnement du service et les travaux d'investissement.

Pour 2018, la CA2BM a réalisé les investissements suivants :

CUCQ : extension rues Lemaître, des Ecoles, avenue des Sports et boulevard de France : ce qui représente 650 ml de réseaux, 34 boîtes de branchement et 1 poste de refoulement pour un montant de **314 830 euros H.T.**

MERLIMONT : extension rues du Touquet, d'Estrée et avenue Boudringhin : ce qui représente 410 ml de réseau, 38 boîtes de branchement pour un montant de **146 420 euros H.T.**

SAINT-JOSSE : création d'une unité de traitement et 230 ml de réseau résidence de l'Ermitage avec 16 boîtes de branchement pour un montant de **100 000 euros H.T.**

ATTIN : extension rues de la Culbute et des Cronquelets : ce qui représente 250 ml de réseau, 12 boîtes de branchement pour un montant de **72 500 euros H.T.**

MONTREUIL-SUR-MER : extension rue des Bouchers et ruelle du Port : ce qui représente 155 ml de réseau, 21 boîtes de branchement pour un montant de **56 670 euros H.T.**

Des travaux de réhabilitation sur Etaples, Montreuil-sur-Mer, Berck-sur-Mer et Verton pour un montant de **66 350 euros H.T.** ont été entrepris en amont de travaux de voiries communaux.

Nous avons aussi créé 71 nouvelles boîtes de branchement qui sont facturées au demandeur et rénové par élévation 43 boîtes de branchement.

Enfin, nous avons contrôlé par caméra des réseaux anciens pour un montant de **83 750 euros H.T.**

L'état d'avancement des réseaux de collecte diffère selon les communes :

- Berck-sur-mer : 95 %
- Rang-du-Fliers : 100 %
- Groffliers : 85 %
- Verton : 100 %
- Montreuil-sur-mer : 100 %
- Campigneulles-les-Petites : 60 %
- Campigneulles-les-Grandes 0 %
- Neuville-sous-Montreuil : 80 %
- Beutin : 0 %
- Beaumerie : 0 %
- Attin : 90 %
- Sorrus : 100 %
- La Madelaine : 66 %
- Wailly-Beaucamp : 0 %
- Ecuires : 60 %
- Merlimont : 60 %
- Le Touquet : 80 %
- Cucq : 90 %
- Etaples : 99 %
- Camiers : 98 %

Au niveau des contrôles, la CA2BM effectue des contrôles « vente » et des contrôles de bon raccordement qui peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en 2018 :

1301 contrôles ont été réalisés en régie dont :

-1 224 contrôles ventes sur les communes ci-dessous

- 43 contrôles de bon raccordement sans subvention

- 34 contrôles de bon raccordement avec subvention

Plus de 1000 courriers ont été envoyés aux abonnés et un règlement de service a été adopté.

Le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) :

Le SPANC est géré intégralement en régie, les missions principales :

- Suivi administratif de dossier pour des systèmes neufs ou réhabilités
- Contrôles de travaux neufs ou de réhabilitation
- Contrôles de diagnostic
- Contrôles vente

En 2018, 378 contrôles vente ont été réalisés, 80 contrôles de travaux neufs, 77 contrôles de réhabilitation de système d'assainissement et 97 diagnostics.

La CA2BM propose aussi l'entretien des systèmes par la réalisation des vidanges : 1 496 vidanges ont été réalisées sur la CA2BM par 2 sociétés : Détré Assainissement et Boulard Vidange.

Un règlement de service a été adopté.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Sur les 4 systèmes d'assainissement, 2 sont jugés non conformes par la Police de l'Eau. Système de Camiers et Système du Touquet.

Afin de palier à ces non conformités, il est prévu de réhabiliter des réseaux sur Camiers et sur Le Touquet. Les contrôles de bon raccordement seront intensifiés sur ces deux communes ainsi que sur Etaples, Merlimont et Cucq.

V – INDICATEURS

Conformité

Système d'assainissement de Berck : conforme

Système d'assainissement de Montreuil : conforme

Système d'assainissement de Camiers : non conforme

Système d'assainissement du Touquet : non conforme

Délai d'interventions

Courrier en réponse : 15 jours
Devis : 10 jours
Travaux de branchement : 1 mois

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC):

Véolia facture l'assainissement et nous reverse les parts fixes et parts variables spécifiques à la CA2BM

- Redevance part fixe.

Cette redevance a été unifié par délibération du 31 mai 2018 sauf pour Etaples : elle est de **43 euros H.T.** et de **20 euros H.T.** pour Etaples.

- Redevance part variable : elle est différente selon les anciennes collectivités qui géraient les systèmes d'assainissement :

  - Système de BERCK-SUR-MER : **1.03 euros H.T.** / m³
  - Système de MONTREUIL-SUR-MER : **0.45 euros H.T.** / m³
  - Système de CAMIERS : **1.47 euros H.T.** / m³
  - Système du Touquet : 2 tarifs :
    . Le Touquet, Cucq et Merlimont : **0.67 euros H.T.** / m³
    . Etaples : **0.95 euros H.T.** / m³

Les recettes sur les redevances sont de 4 770 000 euros.

Celles sur les 71 créations de boites de branchements sont de 113 000 euros.

Pour les contrôles, les recettes sont de 143 800 euros, le coût du contrôle est de 100 euros H.T.

Le budget 2018 du service assainissement collectif est donc d'après le compte administratif :

- Exploitation :

  - Dépenses : 6 564 280 euros
  - Recettes : 6 931 735 euros

- Investissement :

  - Dépenses 7 501 165 euros
  - Recettes : 7 876 384 euros

Le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) :

Le coût des contrôles : 100 euros H.T. pour les ventes

190 euros H.T. pour le neuf ou la réhabilitation

70 euros H.T. pour le diagnostic

Le coût des vidanges est différent selon le vidangeur.

Les recettes pour 2018 avec les contrôles sont de 41 260 euros et de 132 000 euros pour les vidanges.

Le budget 2018 du service assainissement non collectif est donc d'après le compte administratif

- Exploitation :

  - Dépenses : 251 084 euros
  - Recettes : 342 089 euros

3 - Service public de défense extérieure contre l'incendie

I – HISTORIQUE

Le service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est compétent pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau dédiés à la défense incendie. Le service doit garantir une couverture optimale pour la protection des habitations avec un débit et une pression réglementaire.

Le service travaille en relation étroite avec le SDIS du pas de calais qui est le service compétent habilité pour vérifier la quantification des besoins en eau pour assurer réglementairement la défense extérieure conter l'incendie.

Cette compétence, fixée par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016, est facultative. Elle a été prise par la CA2BM au 1er janvier 2017.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Un agent de la CA2BM de catégorie C est affecté à ce service, il teste et numérote les hydrants selon la numérotation du SDIS.

Il est géré par le directeur du service de distribution d 'eau potable.

Le Vice-président délégué à cette compétence est Monsieur Fourcroy.

Le technicien dispose d'un véhicule léger ainsi que d'un téléphone portable.

Le technicien est équipé de petits matériels pour changer les pièces des hydrants.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Sur le périmètre de la CA2BM, il existe1320 hydrants dont des poteaux incendie, des bouches incendie, des citernes et des points d'aspiration sur les rivières.

Il existe, selon l'article R2225-10 du CGCT deux types de contrôles :

- Une reconnaissance opérationnelle réalisée par le SDIS qui vise à s'assurer que les hydrants ou autres sont utilisables, cette reconnaissance porte sur l'implantation, la signalisation, la numérotation, les abords, l'accessibilité et la mise en œuvre. Elle fait l'objet d'un compte-rendu transmis au service public du DECI. Le SDIS la réalise annuellement.

- Un contrôle technique périodique réalisé par le service public DECI qui a pour objet l'évaluation des débits et des pressions des points d'eau incendie ainsi que la présence d'eau, du volume et de l'aménagement des réserves d'eau naturelles ou artificielles, l'accès, les abords, la signalisation et la numérotation. Le service réalise les contrôles de présence d'eau, de l'aménagement, de signalisation et de numérotation annuellement.

Dans le cadre du contrôle périodique, nous avons vérifié :

1061 poteaux incendie,
142 bouches incendie,
32 citernes,
4 réserves,
12 points d'aspiration

Pour les travaux de réparation des hydrants, la CA2BM a réalisé 29 542.87 euros H.T. de travaux dont :

- Remplacement de poteau incendie
    - Berck : angle avenue Marianne Toute Seule/rue Saint Louis,
    - Verton : chemin de la Laiterie, route de Wailly
    - Le Touquet : rue Frédéric Chopin,
    - Cucq : rue de Douai, Cours des Champs Elysées
    - Merlimont : allée des Chardonnerets
    - Montreuil : lotissement de l'Oseraie
    - Rang-du-Fliers : rue du Marin

- Réparation de poteau incendie
    - Cucq : avenue François Godin
    - Le Touquet : allée des Coquelicots,

- Remplacement de bouche incendie
    - Le Touquet : angle boulevard Pouget et rue de la Paix, avenue des Phares
    - Berck : angle rue Singer et rue Rothschild
    - Montreuil : parvis Saint Firmin, angle place des Carmes et porte de Becquerelle

- Réparation de bouche incendie
    - Le Touquet : rue de Moscou

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Afin d'aller plus loin dans les contrôles périodiques, un marché public a été lancée pour réaliser les essais de pression et de débits sur les poteaux et les bouches incendie.

1/3 du parc sera testé par an.

V – COUTS – BILANS FINANCIERS

Le service DECI est repris dans le budget général de la CA2BM.
En 2018, il y a eu :

- 42 425 euros de dépenses d'investissement
- 35 389 euros de dépenses de focntionnement.

ENVIRONNEMENT - GEMAPI

I – HISTORIQUE

La Direction de l'environnement intervient principalement sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), obligatoire pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1er janvier 2018 mais que la CA2BM avait pris par anticipation dès sa création au 1er janvier 2017 en y adjoignant l'érosion des sols et la gestion du trait de côte.

Au-delà de la GEMAPI stricto-sensu, la Direction met en œuvre des projets liés à l'environnement, en ce sens, elle a piloté la convention « Territoire à Energie positive pour la croissance Verte » signée avec l'Etat. Elle élabore les documents stratégiques qui contribuent à la préservation et la valorisation de l'environnement au sens large.

En matière de ressource en eau, la CA2BM a lancé une réflexion prospective en 2018 pour mettre en place le « projet Global eau » qui se veut transversal sur toute la problématique de l'eau : douce, salée, potable, de baignade. Par ailleurs un schéma des espaces naturels est également en cours de réalisation et le Plan Climat Air Energie Territorial est également en cours d'élaboration.

Des avis techniques sur les manifestations se tenant dans les espaces naturels sont également émis.

La Direction de l'Environnement a été créée de toute pièce à la CA2BM puisque qu'aucun service de ce type n'existait dans les anciennes communautés de communes.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Moyens humains

Directeur du service Environnement - cat A technique
Secrétariat du service Environnement – cat B administratif
Chargé(e) de mission politique de l'Eau – cat B technique
Garde champêtre – assistant d'étude – cat C sécurité

GEMAPI Littoral
1 Ingénieur Littoral – cat A technique
2 gardes littoraux – cat C technique

GEMAPI Continentale
1 agent gestion des ouvrages : cat C technique

Matériel

SERVICE	VEHICULE
Espaces ruraux et rivières	Camionnette Partner
Gestion du littoral	Bateau + remorque- Camion Boxer

Matériels d'entretien et de travaux :

- Brouette à moteur
- 3 tronçonneuses
- 2 débroussailleuses

Matériels spécifiques à la gestion des pompes :

- 2 clefs de vannes
- Un levier de plaque
- Clefs pour les pompes clôturées

Les EPI : L'ensemble de l'équipe a été doté de gilets fluos orange identifiés « CA2BM » afin d'être en sécurité lors des visites de chantier, ...

Les Locaux :

La majeure partie de l'équipe est située au siège de la CA2BM, l'équipe « littoral », dispose d'un local à Berck (Sternes). L'équipe Ruralité possède un local au service technique d'Ecuires.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Missions transversales

La direction prépare un certain nombre d'avis en lien avec les études d'incidences Natura 2000 ou les activités sur le DPM en lien avec la compétence gestion du trait de côte.

- Incidences manifestations sportives (Natura 2000)
- Battues administratives (régulation sanglier RNN/exemple)
- Avis sur pratique de la chasse, déplacement huttes et mares de chasse
- Avis sur travaux (passerelle pont à cailloux par exemple)

Thématiques

- Qualité de l'air - climat
- Gestion de l'eau

- Espaces naturels
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Gestion du trait de côte
- Erosion des sols agricoles
- Garde champêtre
- Chemins de randonnée

Projets, programmes et études globales

Plan Climat Air Energie Territorial

Les « Plans-Climat Territoriaux » ont été initiés dès 2006 par la Région Nord Pas de Calais dans le cadre de démarches volontaires par le biais des contrats de Pays ou d'Agglomération dès 2006.

En 2010, la loi dite Grenelle II « portant « engagement national pour l'environnement », a rendu obligatoire l'élaboration d'un « Plan Climat Énergie Territorial » pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et leur a donné un caractère d'opposabilité en les intégrant dans les documents de planification territoriale. La hiérarchie des normes les positionnait immédiatement au-dessus des SCOT.

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a rendu ces documents de planification obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants avec une date d'approbation au 31/12/2018. Le volet qualité de l'air a été ajouté et ce sont désormais des « Plans Climat Air Énergie territoriaux » (PCAET) qui sont à élaborer.

La loi de transition énergétique fixe des objectifs en matière de gaz à effet de serre et d'énergie :

- Réduction de 40% des Gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à 1990)
- Réduction de 50% de la consommation d'énergie finale à 2050 (par rapport à 2012)
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % d'ici à 2030

En 2018, le cahier des charges du PCAET et la CA2BM a retenu le cabinet EGIS conseil pour l'accompagner dans la démarche et pour faire un bilan des gaz à effet de serre sur son patrimoine.

Le PCAET concernera plusieurs compétences de la CA2BM :

- les transports (intermodalité)
- le logement (qualité du neuf, travaux sur l'ancien)
- L'urbanisme (consommation de foncier, articulation/déplacements)
- Qualité de l'air
- L'environnement : capacité des espaces naturels / agricoles au stockage de carbone
- Développement d'énergies renouvelables

L'élaboration commencera véritablement en 2019.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte : En 2018, la direction a continué à piloter et à mettre en œuvre des actions validées en octobre 2016. Il devra être achevé pour octobre 2019. Ce programme est subventionné à 80% par l'Etat.

Actions proposées	Enveloppe	Subvention	Avancement	
Action n°1 : Mise en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés de la CCOS préalablement à l'OPAH afin de créer un effet d'entraînement et faciliter la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH	80 000 €	64 000 €	31%	24 400 €
Action n°2. Réalisation par l'intercommunalité d'un audit énergétique sur les bâtiments publics	30 000 €	24 000 €	64%	19 193 €
Action n°3. Poursuivre l'amélioration du parc d'éclairage public en améliorant ses performances énergétiques - 1ère tranche	187 500 €	130 000 €	44%	250 000 €
Action n°14 : Poursuivre l'amélioration du parc d'éclairage public en améliorant ses performances énergétiques – 2e tranche.	375 000 €	300 000 €		
Action n°4. Acquisition, mutualisation, partage de véhicules utilitaires propres pour le territoire	95 000 €	52 000 €	53%	50 000 €
Action n°5. Achever la mise en œuvre du schéma des circulations douces et améliorer les interconnexions entre modes de déplacement autour du pôle gare - 1ère tranche	150 000 €	100 000 €	100%	150 000 €
Action n°6. Identification des potentialités énergétiques des bâtiments publics et réalisation « d'opérations pilotes ».	100 000 €	80 000 €	0%	0 €
Action n°7. Développer le parc de ruches et d'hôtel à insectes implantés sur le territoire	2 000 €	1 600 €	100%	2 000 €
Action n°8. Mener une étude pré-opérationnelle en matière de foncier mutable en renouvellement urbain	20 000 €	16 000 €	0%	0 €
Action n°9. Sensibiliser le public et les touristes à la qualité et à la fragilité des espaces littoraux lors des grands événements du territoire (rencontres internationales de cerfs-volants)	15 000 €	8 400 €	0%	0 €
Action n°10. Organiser l'ouverture et l'accès des espaces naturels sensibles gérés par la collectivité (Natura 2000, dunes)	30 000 €	24 000 €	0%	0 €
Action n°11 : Mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques	30 000 €	24 000 €	21%	6 400 €
Action n°12 : mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets : éco mobilier, ressourcerie, etc..	50 000 €	40 000 €	0%	0 €

Action n°13 : développer les potagers « bio » dans les structures d'accueil de la petite enfance, les établissements scolaires ainsi que les jardins partagés.	10 000 €	8 000 €	0%	0 €
TOTAL Court Terme	**1 174 500 €**	**872 000 €**	**43%**	**501 993 €**

Projet global eau

En 2018, un travail a été entrepris pour rédiger un projet global eau. L'objectif est de définir une stratégie et un programme d'actions sur l'ensemble des compétences de la CA2BM liées à l'eau : eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Le document a été présenté en commission est validé par les élus. Le programme d'actions est toujours en construction. Il doit servir de base à toute la programmation à venir sur ces thématiques.

L'objectif est de porter la stratégie et d'en faire la promotion auprès des partenaires : agence de l'eau, la région, le département.

L'ensemble des services de la CA2BM devront également être informés de cette stratégie au travers une présentation, afin que les orientations prises soient respectées et que la CA2BM puisse être prises en exemple en ce qui concerne la gestion des eaux (pluviales, assainissement, milieux naturels,)

Les intentions stratégiques de la politique environnementale de la CA2BM reposent sur 5 grands principes.

Garantir un cadre de vie agréable :

Les habitants de la CA2BM vivent dans un milieu urbain/rural préservé et viennent trouver sur le territoire un cadre de vie qui doit leur assurer un environnement sain et des ressources de bonnes qualités. Le maintien des milieux naturels et des espaces verts sont également importants. Les services que nous proposons (distribution d'eau potable, assainissement,) doivent permettent d'assurer la pérennité de ce cadre de vie.

Protection de la population :

La présence d'eau sur le territoire peut constituer une source de risque pour la population. Les inondations par débordement des cours d'eau, la submersion marine, l'érosion littorale, le ruissellement et les coulées de boues, sont autant d'aléas que nous devons mieux appréhender et agir autant que possible par anticipation pour les limiter

Préserver et développer l'attrait du territoire :

L'eau, sous différentes formes, est au cœur de l'attrait de notre territoire (zones de baignade, milieux humides, cours d'eau). La diversité des milieux permet la déclinaison de nombreuses activités (randonnées, sports nautiques et de glisse, baignade, pêche à pied, etc....). Améliorer la qualité de l'eau permet de conforter l'attractivité du territoire.

Respecter les ressources offertes

Les ressources de notre territoire sont précieuses, et ne sont pas inépuisables. Afin de les préserver des économies d'eau doivent être réalisées. Mais nous devons également rationnaliser nos interventions et nos investissements afin de protéger notre territoire.

Développer une économie Bleue

Le développement économique de la CA2BM est un axe majeur de sa stratégie. Cependant, il ne doit pas se faire à n'importe quel prix. En s'appuyant sur les ressources exceptionnelles de ses deux estuaires, de sa frange littorale et ses milieux humides terrestres, la CA2BM souhaite être le moteur du développement d'une économie bleue. Ce modèle économique entend répondre à certains besoins en valorisant les ressources naturelles locales.

Schéma des espaces naturels de la ca2bm

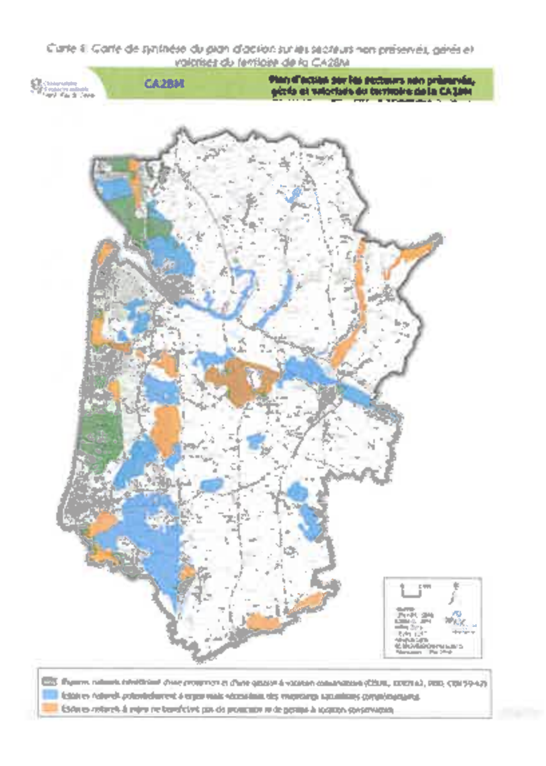
La CA2BM et le CEN, considérant que plusieurs de leurs motivations sont identiques et qu'ils bénéficient chacun de compétences complémentaires sur la thématique de l'environnement, ont décidé de s'associer pour la mise en œuvre de projets communs en faveur des espaces naturels.

Cette collaboration s'est traduite par la signature d'une convention cadre de partenariat le 20 décembre 2017 fixant les axes de collaboration suivant :

- Animation territoriale ;
- Expertise à la connaissance, à la gestion et à la valorisation des espaces naturels du territoire ;
- Accompagnement de la politique d'aménagement du territoire.

En application de cette convention cadre de partenariat, deux avenants techniques et financiers ont été conclus pour l'année 2018 et 2019 afin de mettre en œuvre l'axe « Expertise à la connaissance, à la gestion et la valorisation des espaces naturels du territoire de la CA2BM ».

Les deux premières années de travail ont permis de diagnostiquer l'ensemble des communes et de tracer les prémisses de ce que pourrait être le schéma des espaces naturels de la CA2BM. Ce partenariat demande à être poursuivi afin de déterminer la stratégie de la CA2BM, pour la protection et la mise en valeur de ces milieux.



Les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)

PAPI Bresle Somme Authie

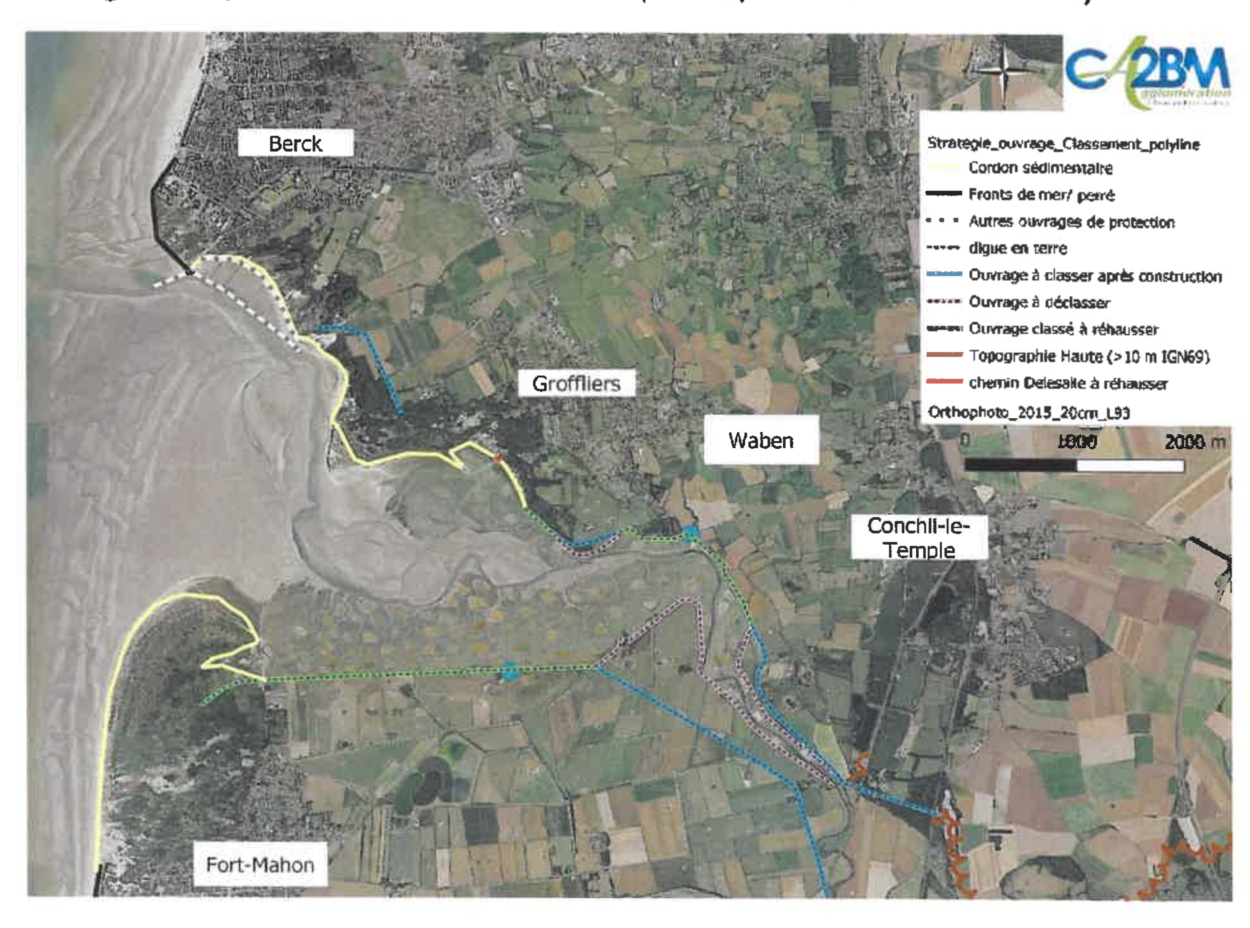


Ce programme a été validé en commission mixte inondation en 2015. Il est co-porté par la CA2BM et le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Pour le territoire de la CA2BM, le programme d'actions se décompose ainsi, les 7 axes étant communs à tous les PAPI.

	total des actions	reste à charge CA2BM
Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	82 774 €	41 387 €
Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations	83 916 €	71 000 €
Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise	130 000 €	26 000 €
Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	72 000 €	43 200 €
Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	439 200 €	233 700 €
Axe 6 : le ralentissement des écoulements	602 500 €	270 500 €
Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques (y compris érosion)	19 442 000 €	3 953 680 €
TOTAL	**20 852 390 €**	**4 639 467 €**

Le PAPI est en phase de mise en œuvre en particulier sur la construction d'un système d'endiguement pour le nord de la baie d'Authie (Cf. chapitre « GEMAPI Littorale »).



PAPI Canche

Le PAPI Canche est porté par le Syndicat Mixte Canche et Affluent sur l'ensemble du bassin versant de la Canche. Le PAPI « d'intention » (phase étude) a été validée par la commission mixte inondation en novembre 2014.



En 2018, le travail d'élaboration des scénarios s'est poursuivi. Sur les actions structurelles, deux ouvrages de rétention (axe 6) sur les sous-bassins versant de la Dordonne et de l'Huitrepin sont finançables par l'outil PAPI.

Sur l'axe 7, propre au système d'endiguement de l'aval de la Canche, les études se poursuivent et les décisions seront prises en 2019. Ce qu'il ressort des études, c'est la faible densité des enjeux à protéger (logements, populations, activités économiques), ce qui rend les scénarios de protection par système d'endiguement difficile à financer par l'outil PAPI.

Le programme d'actions final sera à équilibre autour des 7 axes (Cf PAPI BSA).

Qualité des Eaux de baignades

Un marché à bon de commande sur 3 ans a été mis en place, avec Véolia. Ce marché permet à la CA2BM de suivre la qualité des masses d'eau côtières pendant la saison balnéaire, d'une part au travers des les analyses journalières au droit des zones de baignades surveillées, d'autre part en suivant des points précis du réseau hydrographique, ce qui permet d'identifier les secteurs d'apports bactérien.

De plus pendant cette période, afin de déterminer la part des apports terrestres la qualité bactérienne de la Canche est suivie. La CA2BM organise le suivi de la qualité bactérienne (entérocoques et Escherichia coli), la conductivité, la température (eau et air), le suivi de la pluviométrie et des conditions du vent (force et direction). De mai à septembre, ce sont plus de 670 analyses qui ont été effectuées.

La CA2BM organise le suivi de la qualité bactérienne (entérocoques et Escherichia coli), la conductivité, la température (eau et air), le suivi de la pluviométrie et des conditions du vent (force et direction). De mai à septembre, ce sont plus de 670 analyses qui ont été effectuées.

	Nombre d'analyses	<=100 E.Coli/100 ml d'eau	<=500 E.Coli/100 ml d'eau	<=1000 E.Coli/100 ml d'eau	<=2000 E.Coli/100 ml d'eau	>2000 E.Coli/100 ml d'eau
Sainte Cécile	69	15	49	5	0	0
Saint Gabriel	69	20	44	5	0	0
Le Touquet	69	12	43	9	4	1
Stella Plage	65	8	42	12	2	1
Merlimont	65	6	44	10	3	2
Berck	65	30	26	4	3	2

Suivi des sources de contamination :

a. *Le Ruisseau de Sainte Cécile « Camping de la Mer »*

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	12/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Camping de la Mer										
E.coli (u/100ml)	117	305	403	1 146	78	651	518	1 010	357	753
Enterocoques (u/100 mL)	38	38	163	38	77	160	35	204	38	15

b. *Le Ruisseau de Sainte Cécile « Camping de la Mer bis »*

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6	12/06 : 14.8			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm
Camping de la Mer bis									
E.coli (u/100ml)	238	250	1 430	803	1 043	916	1 854	459	705
Enterocoques (u/100 mL)	38	38	1 043	160	348	78	1 002	117	298

c. La Grande Tringue

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	19/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	32/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Grande Tringue - Pont Lisette										
E.coli (u/100ml)	2 163	1 846	1 905	1 351	737	916	1 226	4 079	[illegible]	2 849
Enterocoques (u/100 mL)	204	335	38	38	38	117	119	76	377	160
Grande Tringue - Exutoire vers la Canche										
E.coli (u/100ml)	1 047	2 122	837	4 166	981	1 084	745	4 597	1 142	827
Enterocoques (u/100 mL)	298	204	78	298	292	38	163	1 668	305	208

d. Un des exutoires de la Canche (Parc Equestre)

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	13/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	12/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Parc équestre										
E.coli (u/100ml)	238	357	1 013	298	543	1 351	305	[illegible]	[illegible]	298
Enterocoques (u/100 mL)	238	38	321	342	200	255	35	859	177	15

e. Exutoire pluvial : Parc à bateaux

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	12/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Exutoire Pluvial Parc a bateaux										
E.coli (u/100ml)	38	163	38	38	569	598	35	3 076	77	119
Enterocoques (u/100 mL)	238	77	78	38	827	78	78	2 474	204	78

f. Le Fliers (Pont de la Madelon)

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	12/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Pont de la Madelon										
E.coli (u/100ml)	886	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Enterocoques (u/100 mL)	78	724	281	459	745	814	653	1 648	669	1 013

Légende

g. Exutoire du Littoral : Le Terminus

Date	21/05/2019	14/06/2019	02/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	30/07/2019	06/08/2019	13/08/2019	27/08/2019	03/09/2019
Pluviométrie du jour en mm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.60	0.00	0.00
Pluviométrie de la veille en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.4	0.00	0.00
Pluviométrie 48 H en mm	0.00	4.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18.00	0.00	0.00
Autres	18/05 : 3.6 mm	12/06 : 14.8 mm			20/07 : 3.6 mm berck : 1.1 mm stapula : 5 mm	27/07 : 21.2 mm			dernière pluie datant des 18 et 19/08 6.2 mm et 3.4 mm	
Terminus										
E.coli (u/100ml)	[illegible]	[illegible]	-	-	-	-	-	-	-	-
Enterocoques (u/100 mL)	421 085	8 649	-	-	-	-	-	-	-	-

Programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement

Action de la CA2BM sur l'érosion :

Accompagner CIPRES dans les travaux

Le territoire de la CA2BM est concerné par trois programmes de travaux. Leur stade d'avancement est différent.

Programme de travaux - vallées de la Canche et de la Course

Etat des lieux réalisés en 2015 **192** ouvrages sur 23 sous bassins versants

Programmation sur 3 hivers **2015** à **2018**

Montant total du marché : 76 930,38 euros TTC

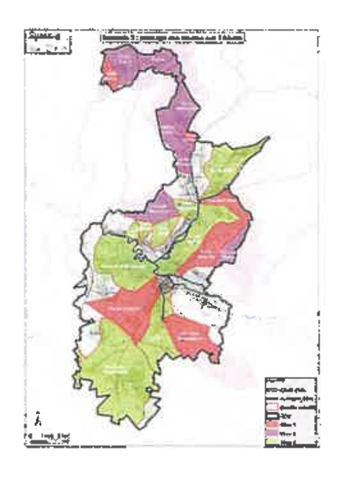
Cofinancements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 40 629 € (53 %).

Maîtrise d'ouvrage de la CA2BM

Suivi des travaux SYMCEA via une AMO

Chambre d'Agriculture assure le relationnel avec les agriculteurs

Association CIPRES réalise les travaux



GEMAPI continentale

Entretien des bassins

2018 : curage des bassins de rétentions



Renforcement de berge sur la Commune de Tigny – Noyelle





Suivi après chantier :

→ Évolution de l'ouvrage
→ Veille des espèces invasives



L'entretien de la Canche et de ses affluents est transféré au Syndicat mixte Canche et affluents. A ce titre la CA2BM a versé une participation de prêt de 160 000€ en 2018. Les rapports d'activités sont consultables sur le site internet du SYMCEA www.symcea.fr.

La GEMAPI sur le littoral

Suivi morphosédimentaire du littoral de l'ex-CCMTO

Rappel du Contexte du suivi

Les plages de l'ex-Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale se situent de part et d'autre de la Baie de Canche (de Merlimont-plage à Sainte-Cécile-Plage).
L'intercommunalité avait souhaité obtenir une analyse à dominance morphodynamique à partir d'un suivi morphosédimentaire pluriannuel intégrant l'impact de projets majeurs sur le littoral :

A : la mise en place d'un système de drainage de plage et le retrait d'épis en enrochements sur la plage de Merlimont mis en œuvre au printemps 2014 – Système ©*Ecoplage* ;

B : l'impact des mouvements de sables lors des épreuves de l'Enduropale sur les plages au sud de la Baie ;

C : l'impact et l'évolution des exutoires des ruisseaux littoraux et des enrochements protégeant le littoral de St-Gabriel et Ste-Cécile sur les plages situées au nord de la Baie.

Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude étaient de fournir au maître d'ouvrage les éléments suivants :

- Un état zéro de la morphologie au droit de la zone drainée par le système ©*Ecoplage* face au perré de Merlimont et de l'ensemble du littoral concerné par la présente étude
- Déterminer l'impact de la mise en place du système ©*Ecoplage* au droit du perré de Merlimont, mais également en aval-dérive et en amont-dérive de l'ouvrage sur le stock sédimentaire du haut de plage ;
- Caractériser l'évolution du littoral au niveau des enrochements protégeant le littoral de la rive nord de l'estuaire de la Canche, au droit de la commune de Camiers ;
- Evaluer l'impact de tout autre aménagement pouvant influencer la morphodynamique des secteurs étudiés (Ganivelles, perré, épis, enrochements, descente à bateau etc.)
- Fournir une expertise géomorphologique et une analyse de la morphodynamique des sites à partir de l'ensemble des données récoltées.

Conclusions générales du suivi

Depuis le début du suivi en mars 2015, il a été observé une importante variabilité de la zone intertidale en raison d'une morphodynamique caractéristique des plages sableuses à fort marnage du nord de la France. Du ruisseau Creuvé jusqu'au sud de Merlimont, la morphologie de barres et de bâches est très dynamique et les barres ont tendance à migrer vers le haut de plage provoquant d'importants changements de la morphologie de l'estran.

Lors de la période estivale, les conditions météo-marines sont généralement plus calmes et on peut observer sur la plupart des profils, une accentuation de la morphologie de ces barres et de ces bâches. Au cours de l'année 2018, la variabilité saisonnière n'est pas identifiable sur tous les secteurs, notamment sur le site Ste Cécile-St Gabriel où la plage est encore très marquée par la présence d'un bras de la Canche qui s'est rapproché du trait de côte à partir de 2016. La remontée de son lit vers le nord a engendré une importante érosion de l'estran. (>-2 m), ne permettant plus une bonne dissipation de la houle et engendrant un recul significatif du cordon dunaire à proximité du camping des dunes (-17 m). La position de ce bras de la Canche a complètement changé au cours de l'hiver 2018 et a retrouvé une position similaire à celle de mars 2015.

Sur les 13 secteurs étudiés, la totalité des secteurs présente un gain de sédiment au cours de l'année 2018 traduisant une période estivale très calme et propice à la sédimentation. Les stocks les plus importants sont toujours localisés devant le front de mer de Ste-Cécile (7,91 m3/m²), Le Touquet (8,10 m3/m²) et Stella Plage (8,10 m3/m²) en raison principalement d'une position située en arrière de l'orientation générale du trait de côte et d'un entretien permanent. Le stock le moins important est situé juste au sud de Ste Cécile caractérisé par un trait de côte artificialisé (5,23 m3/m²).

Depuis 2011, seulement 4 secteurs présentent un bilan positif : devant le front de mer de Ste Cécile (B1), au niveau des massifs dunaires situés au nord du Touquet, les massifs dunaires situés juste au sud de Stella-Plage (A3) et le front de mer de Stella-Plage (D2).

Les secteurs caractérisés par des massifs dunaires sont plus sensibles à la variabilité saisonnière et présentent dans la plupart des cas un gain de sédiment sur le haut de plage accompagné parfois d'une érosion du front dunaire. Certaines zones comme au nord de Ste

Cécile ou au nord de Merlimont présentent des érosions très importantes de par l'élargissement de brèches.

Les massifs dunaires du secteur de Merlimont présentent également une variabilité saisonnière qui peut être parfois modifiée par des opérations d'aménagement ou la présence d'exutoire de ruisseaux côtiers.

Ces ruisseaux côtiers (Creuvé, Dannes et Tabac) montrent une évolution positive avec un gain localise préférentiellement sur la rive sud. Seul le ruisseau Creuvé présente un important recul de sa rive nord. Leur influence sur le haut de plage est positive avec des apports de sédiment très localisés mais significatifs.



Figure 1: Evolution de l'altitude de la plage au pied du perré de Merlimont entre 2016 et 2017.



Figure 2:Situation de la plage devant le belvédère entre septembre 2016 et octobre2018. L'érosion est marquée juste au contact entre la dune et les enrochements.



Figure 3: Situation du front de mer de Ste Cécile depuis mars 2015.

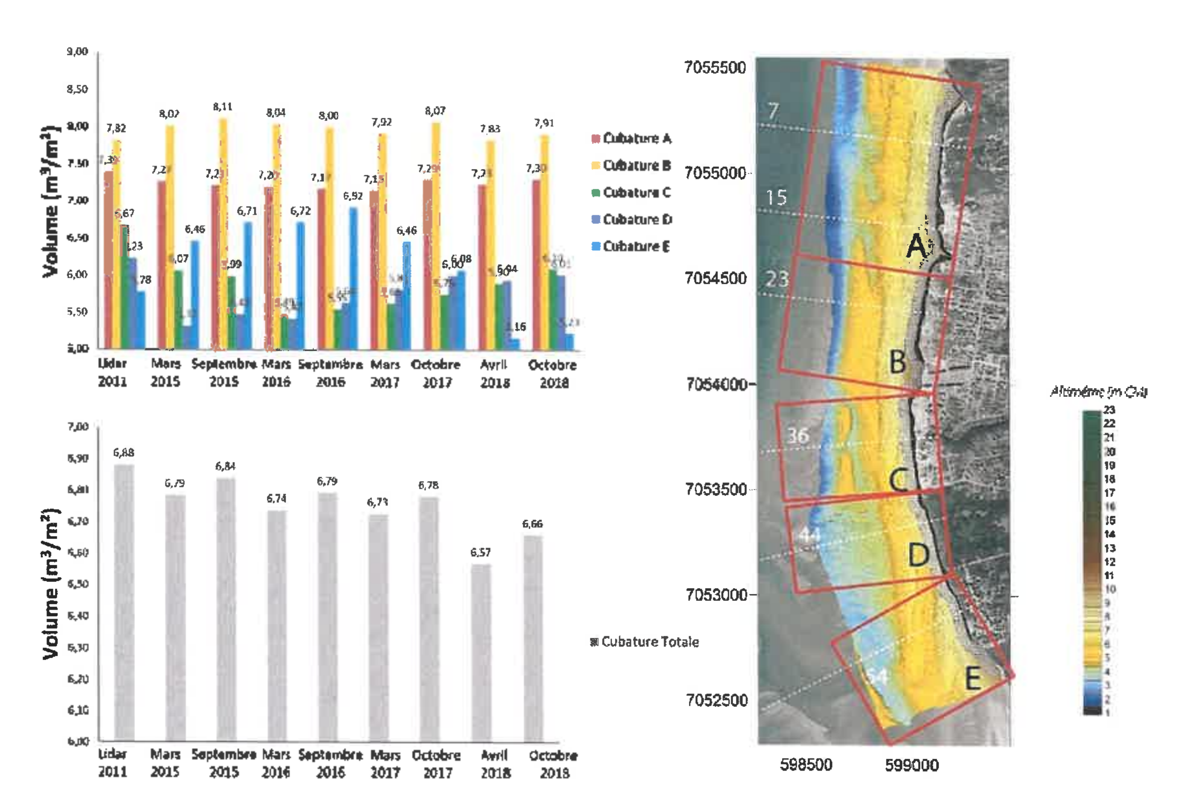


Figure 4: Evolution du stock sédimentaire du haut de plage sur le secteur de St Gabriel entre mars 2011 et octobre 2018. Source photographie aérienne IGN (2012).

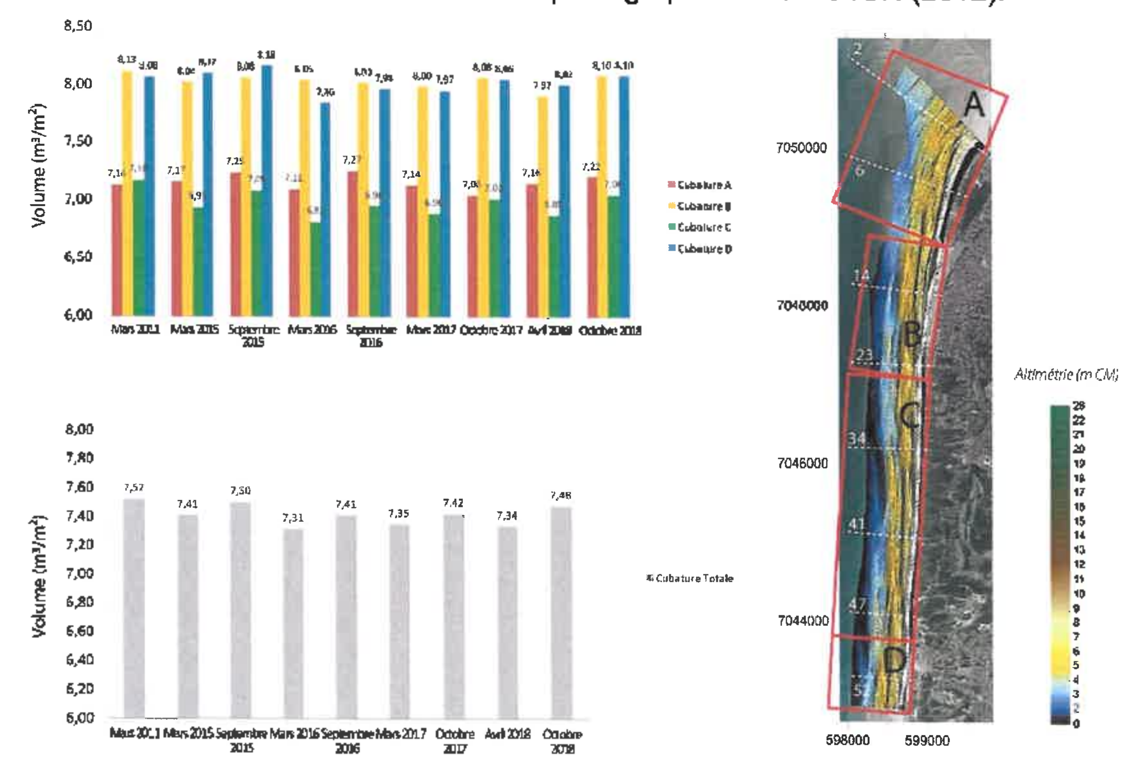


Figure 5: Evolution du stock sédimentaire du haut de plage sur le secteur de Cucq – Le Touquet entre mars 2011 et octobre 2018. Source photographie aérienne IGN (2012).

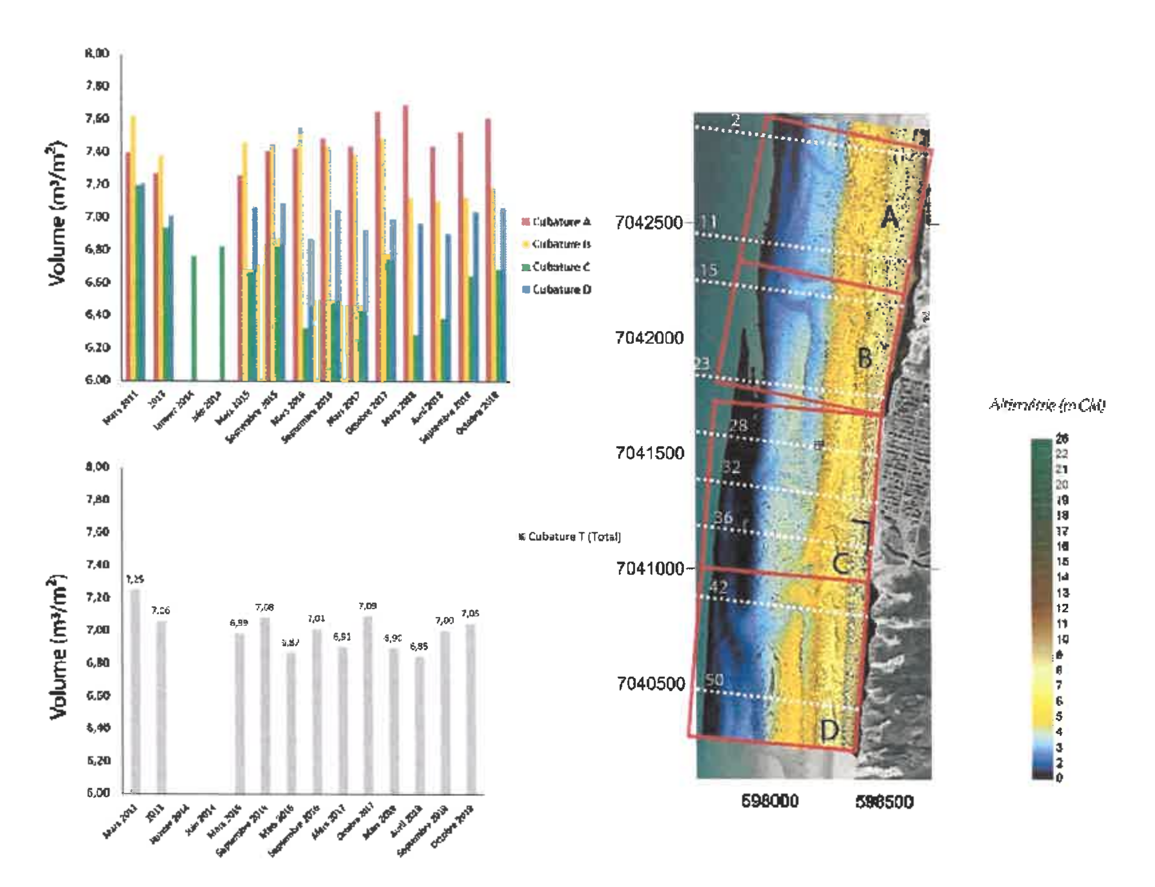


Figure 6: Evolution du stock sédimentaire sur le haut de plage du secteur de Merlimont entre mars 2011 et octobre 2018.

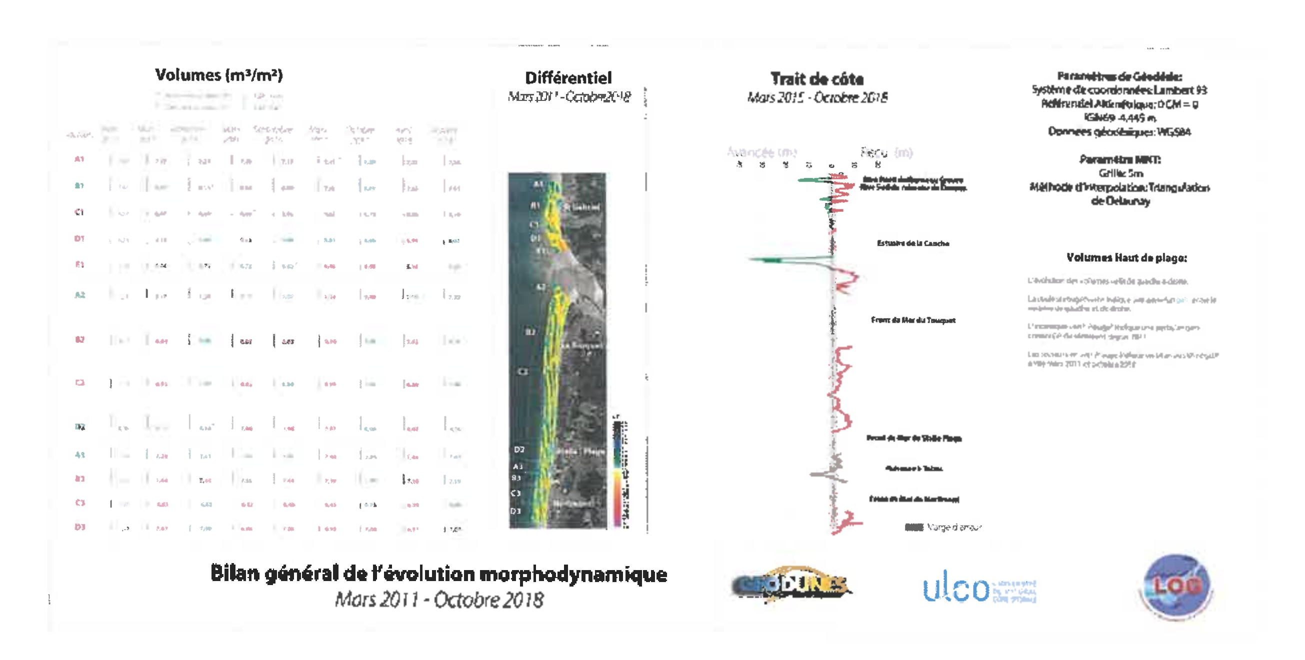


Figure 7: Bilan général de l'évolution morphodynamique des plages de Camiers, Le Touquet, Cucq et Merlimont. Source photographie aérienne IGN (2012).

Validation et mise en œuvre de la strategie de gestion du trait de côte, des stocks sedimentaires et des cordons dunaires de la CA2BM

- Elaboration d'une stratégie :

De gestion des cordons dunaires en y intégrant le sentier littoral,

De gestion du stock sédimentaire.

-> vers une stratégie de gestion dynamique du stock sédimentaire, permettant de limiter l'ensablement des espaces ayant trop de sable au profit des secteurs en érosion.

Ne pas risquer de déstabiliser des secteurs actuellement « biens portants » (notion de stock sédimentaire de haut de plage CRAPOULET 2016),

Tenir compte aussi bien des évolutions long-termes que des évènements tempétueux ponctuels,

Préserver la richesse des milieux naturels,

Préserver les usages,

Au niveau des zones de transitions :

Comment passer d'un secteur en évolution naturelle à une zone protégée plus artificiellement, avec des ouvrages durs ?

Dans la perspective de mise en œuvre d'un sentier littoral, comment laisser possible un accès depuis un front de mer fixe jusqu'à un chemin dunaire ou arrière-dunaire en évolution ?

Déroulé de l'étude menée par ARTELIA

Phase 1 – Diagnostic (COPIL 10/03/17)

Visites de sites - Analyse données existantes

Diagnostic hydrosédimentaire

Diagnostic des ouvrages

Diagnostic écologique

Phase 2 – Elaboration de la stratégie de gestion (COPIL (19/05/17)

Typologie des espaces

Modes de gestions envisagés

Phase 3 – Elaboration du programme d'action niveau Etude Préliminaire (COPIL 07/11/17)

Actions et solutions envisagées

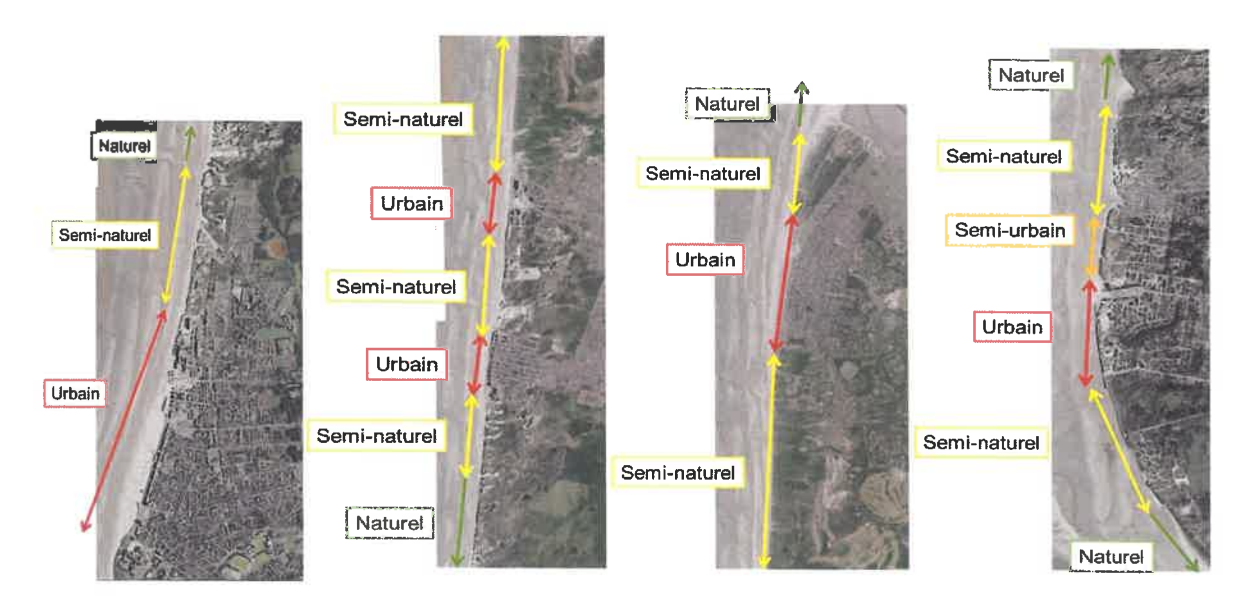
Actions court terme potentiellement urgentes

Analyse des incidences et analyse multicritères

Phase 4 – Elaboration du programme d'action niveau AVP sur 4 secteurs spécifiques (COPIL 25/05/2018)

Modalités de mise en œuvre – travaux

Programmation des travaux et aspects financiers



Programme d'actions :

Ville	Fiche	Descriptif	Echéancier	Investissement	Entretien
Berck	BE1	Gestion durable de l'ensablement de la grande plage	2018 ->	Expérimentation	Expérimentation
	BE2	Contrôle et confinement des espaces dunaires	2018 ->	175 - 428 000 € HT	18 000 € HT/ an
	BE3	Gestion ensablement et accompagnement développement dunaire	2018 / 2019	103 000 € HT	15 000 € HT/ an
	BE4	Expérimentation nidification du gravelot à collier interrompu	2019/2020	11 000 € HT /an	1000 € HT/an
Merlimont-Stella	ME-ST-URG1	Gestion dynamique stock sableux	Urgent	/	50-70 000 € HT /an
	ME-1	Requalification front de mer et réensablement	2020-2021	10 M€HT	Non chiffré (MOE)
	ME-2	Etude prospective relocalisation Merlimont	2021	Etude 80-100k€HT	
	ST-1	Réouverture ruisseau à Tabac et restauration dunaire	2019-2020	39 000 € HT	4 000 € HT/an
	ST2	Stabilisation de grands siffles-vents et dune bordière	2020	131 000 € HT	11 000 €HT/an
Le Touquet	TO-1	Gestion durable des stocks sédimentaires	2018 ->	Expérimentation 62 000 €/concession	Expérimentation 20 000 €/concession
	TO-2	Gestion des problématiques d'érosion rive Sud Canche	2019	Etude hydraulique , objectifs à fixer	
	TO3	Stabilisation des accès dunaires secteur Thalasso	2020	26 000 € HT	2 500 € HT/ an
Camiers	CA-1	Gestion dynamique stock sableux	2018 ->	190 000€ HT	30 000 € HT/ an
	CA-2	Requalification front de mer et réensablement	2021-2022	8-13 M€HT	Non chiffré (étude)
	CA-3	Prolongement des exutoires	2018/2019	600 000 € HT	20 000 € HT/ an
	CA-4	Etude prospective de relocalisation	2020	80-100 000 € HT	/
	CA-5	Réorganisation des accès arrières-dunaires et protections espèces végétales protégées	2020/2021	110 000 € HT	2 000 € HT/an
	CA-6	Valorisation de milieux humides en frange haut de plage/pied de dune et la biodiversité arrière-littorale	2019/2021	Suivant étude	1 200 €HT/an
TOTAL				Entre 19 M€ et 25 M€	190 k€

Actions réalisées en 2018

Merlimont
Rechargement de 15 000 m³ sur le haut de plage, au droit du perré de Merlimont-Plage en juillet 2018 par l'entreprise EPV. 46 738€ HT





Camiers

Pose de ganivelles et de filets coco dans le cadre de la stratégie locale de gestion du trait de côte. Les effets positifs sont rapides et permettent d'accélérer la résilience de la dune bordière



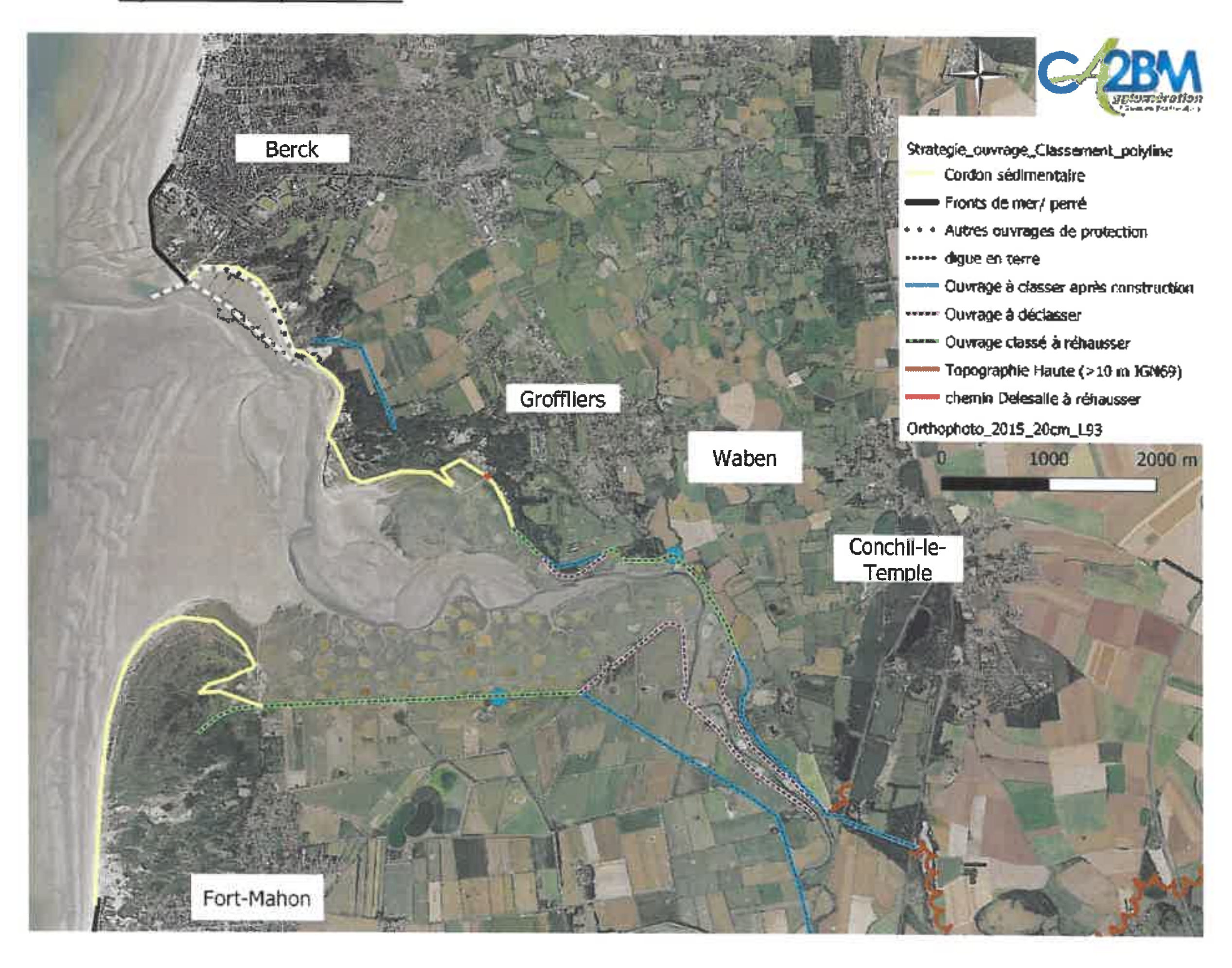
MOE système d'endiguement Authie nord (PAPI BSA) et érosion du cordon dunaire du bois de sapins

La stratégie littorale du PAPI Bresle-Somme-Authie (BSA) a défini un niveau de protection s'appuyant sur un système d'endiguement. Pour la rive nord de l'Authie, cette définition comprend la sécurisation et le confortement de certaines digues de premier rang actuelles et la construction de nouveaux ouvrages reculés pour donner plus d'espace à la mer en cas d'évènement majeur.

La stratégie littorale intègre également un **volet érosion** (ré-ensablement bois de sapins et érosion anse des sternes pour la CA2BM). Pour le bois des sapins seuls les travaux de rechargement à titre conservatoire ont été inscrits. Le confortement à plus long terme est à étudier en lien avec le positionnement et les caractéristiques de la digue rétrolittorale.

La construction d'une digue rétrolittorale permettra de contenir une submersion dans les bas-champs de Groffliers en cas de rupture du cordon dunaire du bois de sapins. Cette mesure doit absolument être accompagnée par une gestion active des sédiments sur le cordon dunaire afin de limiter le risque de rupture dans le système d'endiguement.

- Système de protection



Dans l'attente de la construction de la digue rétrolittorale arrière visant à prévenir la submersion, la communauté de communes Opale Sud puis la CA2BM ont mis en œuvre un plan de rechargement sédimentaire de 35 000 m³ par an sur 5 ans du cordon dunaire, consistant à recharger au minimum annuellement de manière à limiter l'agrandissement de la brèche pouvant conduire à une submersion marine dans les conditions actuelles.

- Février 2018 : rechargement de 35 000 m³ réalisé
- Novembre 2018
- Février 2019
- Février 2020
- Février 2021

Zone de rechargement :

Le linéaire de littoral de ré-ensablement est de 900 ml.

Il s'étend entre la Grande Dune au nord-ouest et le Blockhaus au sud. La largeur moyenne de ré-ensablement pour la réalisation d'une berme en haut de plage est de 35 m.

Cela représente une surface d'apport d'environ 31 500 m² (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

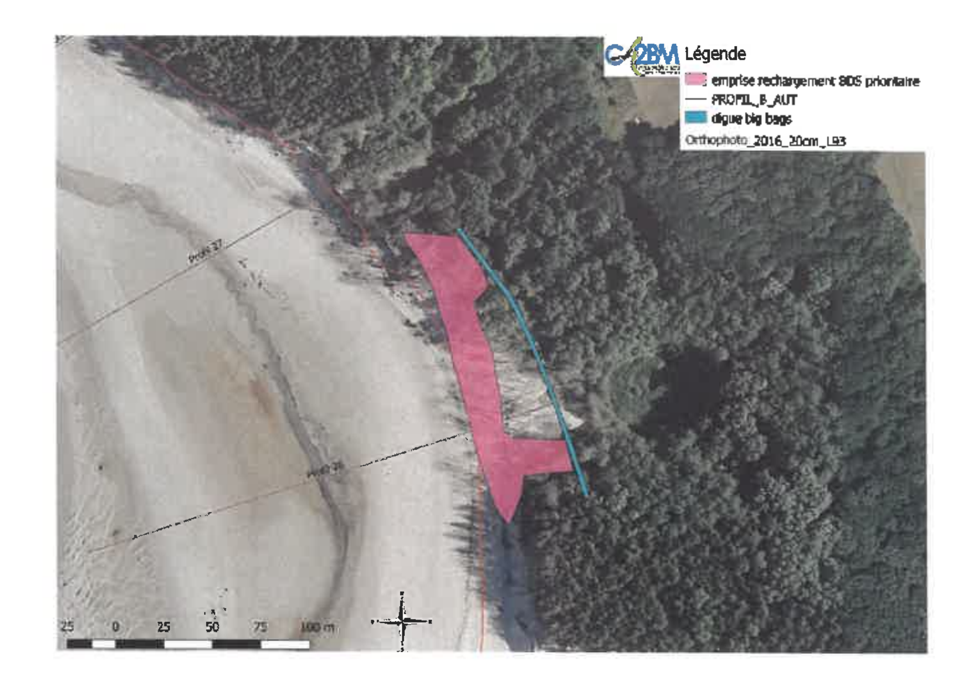




Figure 8: Evolution morphosédimentaire du rechargement du bois de sapins réalisé en février 2018.

Au regard de l'accélération de l'érosion du cordon dunaire depuis le mois de juillet 2018 dû au rapprochement du cours de l'Authie, la 2ème opération de rechargement prévue au mois de novembre 2018 (la 1ère a été réalisée en février 2018) a dû être reportée pour impossibilité d'accès et disparition de la zone de rechargement.

Face au risque imminent de brèche, et « grâce » au recul accéléré du trait de côte permettant de nouveau le passage des engins, une opération a été conduite en urgence sur une semaine fin décembre 2018 (8 000 m3) afin de combler deux dépressions entre la falaise dunaire et la rangée de big-bags située 20 mètres en arrière. La poursuite du rechargement se fera la première quinzaine de janvier 2019, avec l'apport des 28 000 m3 restants.





Face à ce constat très défavorable, Monsieur Fabien Sudry, Préfet du Pas de Calais, a effectué une visite sur site le 28 novembre 2018. Un exposé de la situation lui a été fait et il a pu prendre la mesure de la nécessité de réaliser rapidement les opérations de protection (digues et renforcement cordon dunaire).

La CA2BM a également expliqué qu'à l'avenir il est indispensable d'intervenir sur les causes premières de l'intense érosion de la rive nord de la baie d'Authie, parmi les 5 sites les plus exposés au niveau national (12 m/an), à savoir la divagation vers le nord du chenal du fleuve, provoquée par la poussée de l'accumulation sédimentaire sur le poulier.

Pour accélérer les processus règlementaires et décisionnels, Monsieur le Préfet a installé le 20 décembre 2018 un comité de suivi et nommé Madame Marie Baville, sous-Préfète, Directrice de projet assisté de Denis Delcour, Directeur de la DDTM, en tant que chef de projet.

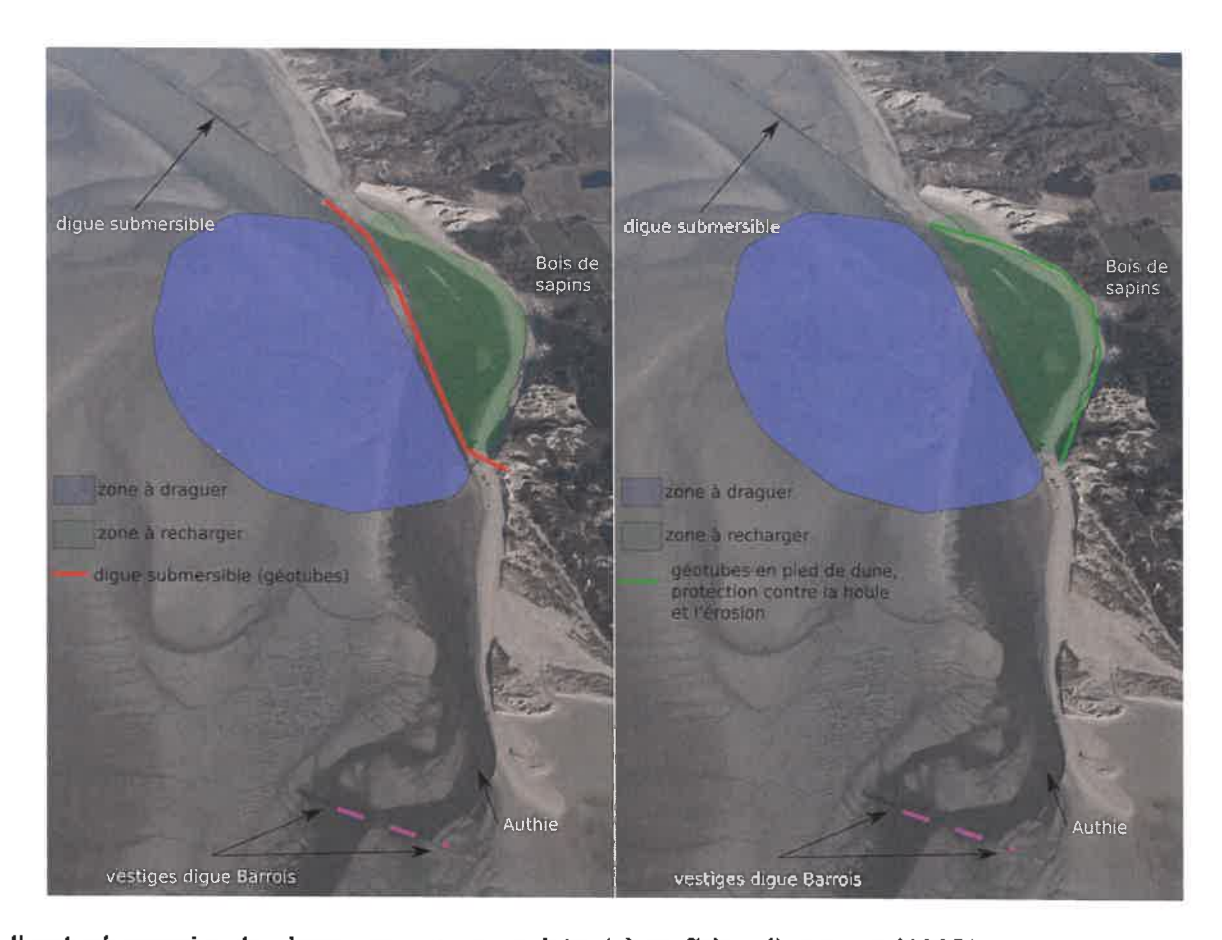
A l'issue de ce comité de suivi et sur la base des propositions techniques faites par la CA2BM, le Préfet a décidé qu'une opération de confortement plus conséquente du cordon dunaire devait être réalisée dans le courant de l'été 2019 qui permettra également le maintien du cours de l'Authie éloigné du cordon dunaire.

Mise en œuvre du projet :

Le programme opérationnel comprend :

- Dragage du poulier de l'ordre de 200 000 m3 pour permettre le rechargement de l'anse du bois des sapins
- Chenalisation de l'Authie sur 800 m
- Mise en place d'un dispositif de maintien du chenal et du stock de sable rechargé

Le coût des travaux est estimé à 3M€. Une partie du financement : 800 000 € proviendra du reste à réaliser sur les 3 opérations de rechargement de 35 000m3 qui seraient abandonnées.



Il est nécessaire de s'appuyer sur un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

La mission de l'AMO est de :

- Rédiger le cahier des charges des relevés topo-bathymétriques préalables nécessaires au marché de travaux et qui permettront de déterminer la zone à draguer précisément et de mesurer l'évolution avant et après opération
- Rédiger le programme fonctionnel pour la consultation des entreprises
- Analyse les offres des entreprises.

- Assister la CA2BM dans les négociations

De nombreuses études ont été menées sur la baie d'Authie depuis près de 20 ans. Le bureau d'études SOGREAH devenu Artélia Eau et Environnement (branche maritime) après la fusion avec un autre bureau d'études (COTEBA) a acquis une très grande connaissance du secteur du fait des nombreuses études conduites.

Au regard des compétences et de l'expertise d'Artélia reconnues à l'échelon national et international et compte tenu de l'urgence à « enclencher » l'opération, une négociation a été entreprise directement avec Artélia pour monter conjointement une proposition technique en vue d'assister la CA2BM dans le projet de dragage et de stabilisation du trait de côte au bois des sapins.

Projet de convention « Etat des lieux de la macrofaune benthique et des caractéristiques sédimentaires en baie d'Authie dans le contexte du projet de dragage et du ré-ensablement au niveau du bois de Sapins » avec le GEMEL pour étudier les impacts potentiels du projet de dragage sur le milieu estuarien de la Baie d'Authie.

La mission se répartira en deux phases :

Phase 1 : Elaboration d'un rapport bibliographique

Phase 2 : Analyse du sédiment et du benthos :

- Prélèvement, tri, détermination et biomasse de la macrofaune benthique au niveau de 30 stations à 3 réplicats à l'aide d'un carottier de type DCE en baie d'Authie
- Analyse du sédiment au niveau de ces 30 stations (granulométrie + matière organique)
- Rédaction du rapport de l'étude avec recommandations concernant la faune et la flore potentiellement impactée par le projet de dragage et de ré-ensablement au niveau du bois de Sapins
- Au terme de la prestation, Le GEMEL remettra au maître d'ouvrage l'ensemble des données géo référencées ainsi qu'un rapport écrit.

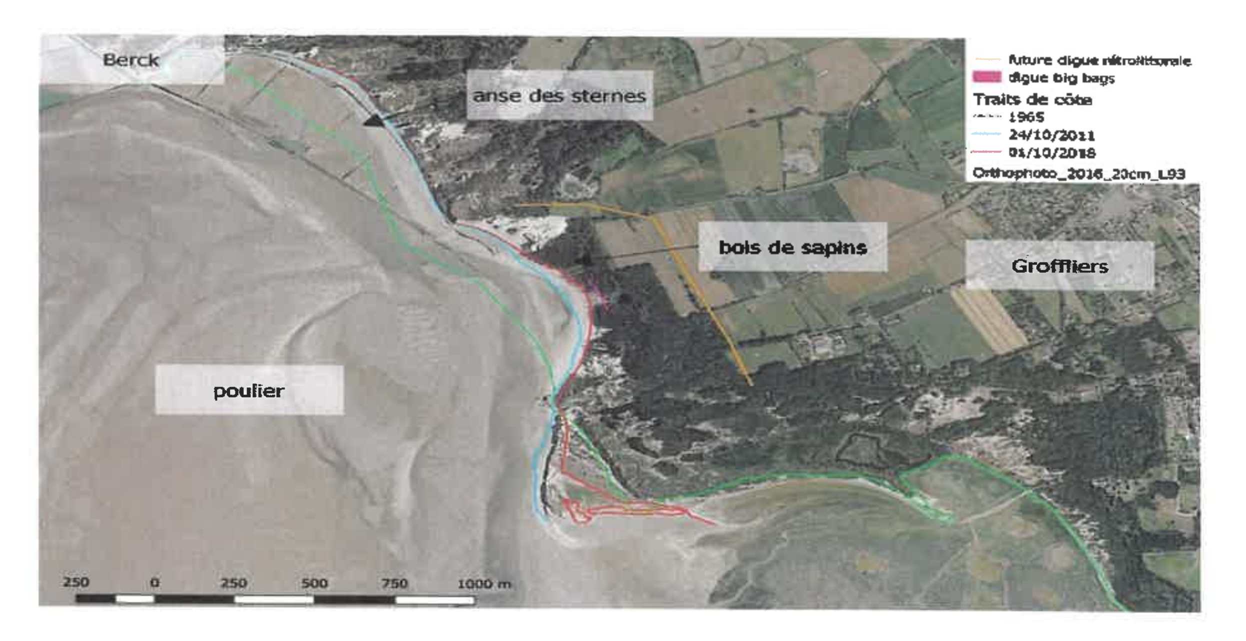
Ce rapport écrit comprendra la totalité des analyses effectuées ainsi que des recommandations techniques quant à la réalisation du projet. Le rapport devra faire un zoom sur l'impact potentiel du projet sur les espèces protégées.

Digue rétrolittorale du Bois de Sapins

Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie de Groffliers le 6 février 2019, il a été décidé de scinder le dossier d'autorisation de système d'endiguement afin de réaliser dès 2019 la digue rétrolittorale du bois des sapins.

Le premier dossier d'autorisation comportera la digue du bois des sapins à l'état projet et les digues de la Mollière, les digues de renclôtures et la porte à flot de la Madelon dans leur état actuel.

Le groupement de maîtrise d'œuvre (ARTELIA-EGIS) indique qu'il est en mesure de fournir un avant-projet au plus tard le 14 juin 2019.



Maitrise d'œuvre de requalification complète du front de mer de Merlimont





Les conditions de dimensionnement suivantes sont retenues :

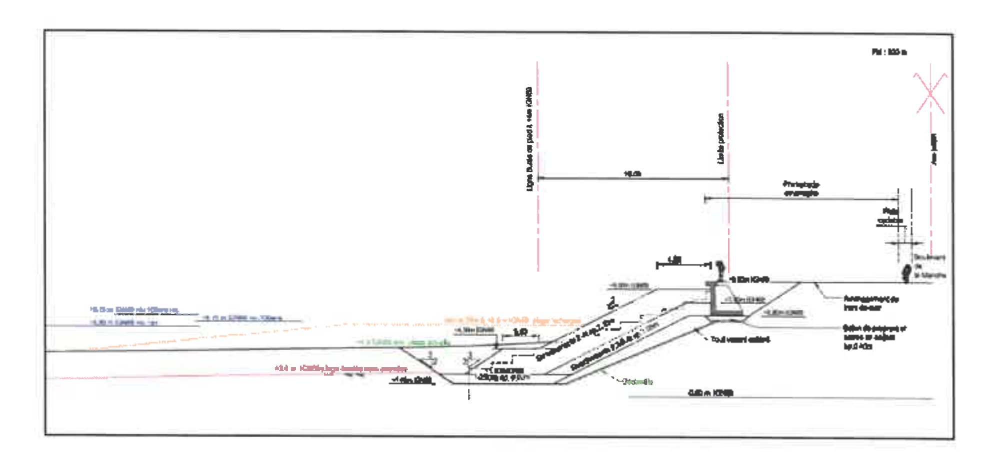
- Pour la stabilité des structures : un niveau en pied d'ouvrage à +2,0 m IGN.
- Pour le calage des crêtes d'ouvrage : un niveau en pied d'ouvrage à +3,0 m IGN.

Hypothèse de dimensionnement (plage à +2 m IGN) :

- Carapace en enrochements 2-4t (densité de 2650 kg/m3) sur une sous-couche en enrochements 200-400kg à la pente 2/1.
- Noyau/filtre en tout venant calibré 1-250kg.
- Géotextile de filtration.

Mur de soutènement en béton armé pour le maintien du terre-plein et le blocage des carapaces.

Butée de pied en enrochements 1-2t (densité de 2650 kg/m3) arasée à +4 m IGN69, sur une semelle en tout-venant calibré 1-250kg.



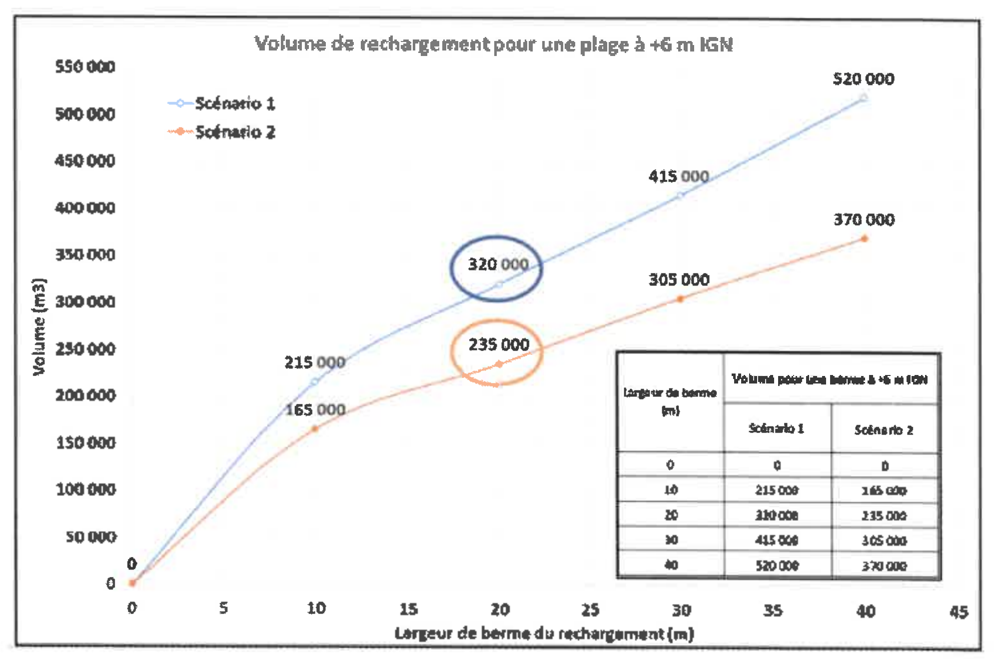
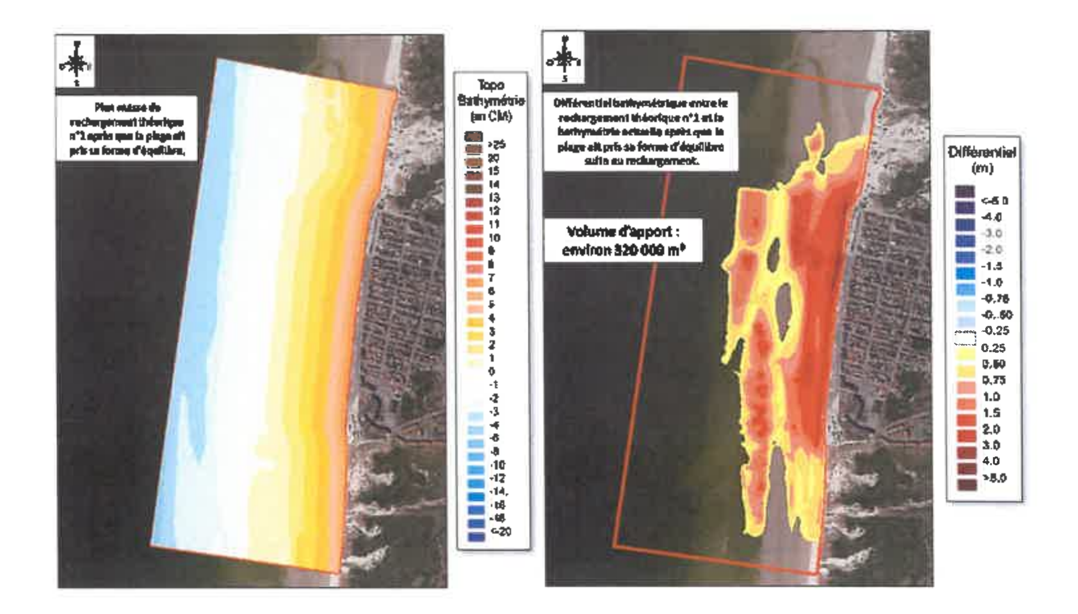


Figure 53. Volume de rechargement pour une berme à +6 m IGN



Perte globale sur l'estran d'environ -20 000 m3/an sur la période 2011/2018.

Plus il y a de sédiments sur la plage, plus le taux d'érosion est important et diminue progressivement avec la perte des sédiments.

Après le rechargement, le taux d'érosion devrait être deux fois plus fort que le taux d'érosion sur la période 2011-2018 où la plage était très basse.

Sans mesure particulière de stabilisation et de gestion de la plage et du rechargement, cette tendance érosive post-rechargement devrait se poursuivre dans les années futures avec une perte globale de la zone de -40 000 m3/an.

Ainsi, sans aménagement complémentaire :

- Un rechargement de 200 000 m3 aura disparu en 5 ans,
- Un rechargement de 240 000 m3 aura disparu en 6 ans,
- Un rechargement de 280 000 m3 aura disparu en 7 ans,
- Un rechargement de 320 000 m3 aura disparu en 8 ans,
- Un rechargement de 360 000 m3 aura disparu en 9 ans,
- Un rechargement de 400 000 m3 aura disparu en 10 ans,
- Un rechargement de 440 000 m3 aura disparu en 11 ans,
- Un rechargement de 480 000 m3 aura disparu en 12 ans.

→ Pour une meilleure efficacité de la gestion sédimentaire du rechargement : mise en œuvre de mesures accompagnatrices de retenues de sable.

→ Il existe différents procédés adaptés au littoral de Merlimont :

- La gestion des dunes : plantation végétale, canalisation des accès, ganivelles, filets coco
- Les épis transversaux de différentes structures.



Figure 54. Technique de gestion douce des dunes actuellement en place au Nord de Merlimont

Scénario 1B

Epi n°11, l = 40m
Epi n°10, l = 40m
Epi n°9, l = 40m
Epi n°8, l =
Epi n°7, l = 35m
Epi n°6, l = 35m
Epi n°5, l = 30m
Epi n°4, l =
Epi n°3, l = 40m
Epi n°2, l = 40m
Epi n°1, l = 40m
Volume de rechargement décroissant jusqu'au
Rechargement de 20 m de berme à +6 m IGN
Volume de rechargement décroissant
Système de drainage Ecoplage® existant
Pas d'épi pour ne pas impacter la navigation à la sortie du club nautique
Gestion du pied de
Légende
Accès plage
Emprise globale du rechargement et de la berme
Futur épi en rechargée
Epi en enrochements
Casiers de ganivelles
Végétation (oyats)
Exutoire du système Ecoplage®
Gestion du pied de
Secteur Sud
Secteur Nord

- Importante efficacité des apports d'entretien de +15 000 m3/an.
- Pas ou très peu d'impact sur le littoral au niveau du front de mer de Stella-Plage et sur les dunes plus au Nord.

Les épis en pieux-bois ont moins d'impact sédimentaire sur le littoral et nécessiteront des apports de sable d'entretien au droit de Merlimont pour conserver le stock de sable après le

rechargement massif. Ils engendreront tout de même une érosion (bien que plus faible que pour des enrochements) qui nécessiteront des apports de sable d'entretien.

- Les enrochements ont plus d'impact sédimentaire sur le littoral et permettront une bonne conservation du rechargement massif effectué mais génèreront une forte érosion sur les dunes au Nord de Merlimont qui nécessiteront des importants apports d'entretien en sable.
- Nécessaire de compléter le rechargement massif en sable avec des ouvrages transversaux car sinon près de 66 à 80% des sédiments seront perdus au droit de Merlimont. Sans ces ouvrages complémentaires, le cordon dunaire de 10 m aménagé en haut de plage sera détruit dans les 10 ans.

Synthèse des couts :

- Rechargement : 2 à 3 M€HT
- Epis en pieux-bois : 0.2 à 0.6 M€HT
- Epis en enrochements : 1.5 à 2 M€HT
- Ganivelles/végétation: 0 à 0.1 M€HT
- Cordon dunaire : 0.2 M€HT
- Aménagements côtiers : 3 à 5.2 M€HT
- Scénario 1 : environ 4 M€HT
- Scénario 2 : environ 3.4 M€HT
- Perré hors accès/rampes : 6.5 M€HT
- Accès/rampes : 1.5 à 2.0 M€HT

Budget (y compris aléas de 15%) compris entre 14.5 et 17.6 M€HT.

Possibilité de limiter les coûts :

Limiter le nombre d'accès et de rampes ainsi que leurs largeurs.

Limiter le volume de rechargements de plage.

Dimensionner le perré en enrochements avec moins d'érosion (+3/+3.5 au lieu de +2mIGN) mais nécessitant des entretiens futurs en sable.

Diminuer la qualité des aménagements terrestres

Les scénarios 4a et 4b, ne présentent pas d'épis transversaux et ont de ce fait là une faible efficacité pour la conservation du sable rechargé au droit de Merlimont. En revanche, ces scénarios ont un impact positif au Nord de Merlimont puisque le sable va se déplacer vers le Nord et de ce fait là va engraisser les dunes. Ces scénarios sont très favorables concernant l'impact visuel et les usages sur le site et présentent un coût financier plus faible que les autres scénarios.

- Avantage majeur : Aucun impact visuel, moins onéreux que les autres scénarios, pas d'érosion sur les dix prochaines années au niveau des dunes au Nord de Merlimont.
- Inconvénients majeurs : Sans ouvrage en épis, il est impossible de conserver le rechargement de sable initial sur le long terme au droit du front de mer de Merlimont.

Conclusion :

Nous conseillons de ne pas mettre d'épis en enrochements même si l'efficacité au droit de Merlimont serait bonne car les impacts érosifs au Nord seraient trop importants (entre -3 et -4 m/an de recul).

Nous ne conseillons pas non plus de ne pas mettre d'épis transversaux car sinon le rechargement massif en sable serait inefficace après 10 ans (recul de -1.6 à -2 m/an).

Nous conseillons donc de mettre uniquement des épis transversaux en pieux-bois (en 3 rangées minimum) malgré une efficacité hydro-sédimentaire moins bonne que des épis en enrochements. Cette solution paraît être le meilleur compromis entre tous les critères étudiés.

En revanche, il y aura quand même un léger impact érosif sur les dunes au Nord de Merlimont qui pourra être compensé par des apports d'entretien de sable réguliers.

Le meilleur scénario en termes d'aménagements côtiers serait le scénario 3a.

Synthèse des actions réalisées par service Environnement sur la GEMAPI en 2018

Objet et entreprise	Cout
Entretien exutoire et enrochements de Camiers	55 680€
MOE reconstruction du perré de Merlimont Artelia	380 448€
MOE système d'endiguement de la rive nord de la Baie d'Authie PAPI BSA	229 607€
Rechargements (2x35 000m3) du Bois de Sapins (Eiffage)	473 500€
Rechargement 15 000m3 du haut de la plage de Merlimont (EPV)	46 738€
Total	1 185 973€

Nature des interventions du Garde-champêtre :

- Intervention problèmes d'embâcles dans cours d'eau : La Caloterie
- Suspicion Pollution cours d'eau : Attin (réunion avec la police de l'eau et l'entreprise concernée afin de faire cesser la dégradation du milieu aquatique)
- Dépôts sauvages : Conchil-le-temple, Ecuires, Beaumerie-St-Martin, Neuville-sous-Montreuil, Waben, Widehem (auteurs sommés de procéder à l'enlèvement des dépôts pour la commune de Conchil-le-Temple et Neuville-sous-Montreuil)
- Entretien haies : Neuville
- Maltraitance et divagation d'animaux : Ecuires, Sorrus
- Nuisances sonores (animaux, activités agricoles, ...) : Neuville-sous-Montreuil, Wailly-Beaucamp
- Salubrité, hygiène : Ecuires (fumier dans cour : distance)
- Urbanisme (occupation illicite Domaine Public, évacuation eaux pluviales) : Waben, Neuville-sous-Montreuil

Le garde champêtre est intervenu suite à appel direct ou réception d'e-mail des maires des communes ou directement par le conseiller délégué.

Un rapport/constat a été rédigé puis transmis à la gendarmerie territorialement compétente.
Des courriers de rappel des obligations d'entretien ont également été transmis aux riverains pour l'entretien des cours d'eau par exemple.

Divers Courriers/dossiers :
- Obligation entretien fossé, cours d'eau, rappel à la règlementation loi sur l'eau
- Porter à connaissance pour les travaux de renforcement de berges (Tigny-Noyelle), rédaction dossier Loi sur l'eau (Nempont St Firmin)
- Mise en œuvre et suivi des enquêtes publiques liées aux différents travaux entrepris

Chemins de randonnée :
- Renouvellement de l'adhésion au CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) : 150€

- 2018-312 : renouvellement de l'adhésion PDIPR pour 3 ans (2019-2021) pour subvention d'entretien des itinéraires inscrits dans le cadre de cette démarche (7785 €, soit 30 € du KM)

- Travaux d'aménagement d'une connexion douce entre les boucles de randonnées labélisées sur Berck, attribués à l'entreprise Pays'arbres (2018 - 55) pour un montant de 70559.05 € HT : Délibération 2017-43 approbation du projet et du plan de financement pour un montant subventionné dans le cadre du Feader (30 000 €, Etat via TEPCV 24 000 €, CA2BM 24000 €) : Permis d'aménager - mise à disposition du public, dossier loi sur l'eau et compléments, incidences Natura 2000, concertations nombreuses avec les usagers…)

- Travail en concertation également avec le Conservatoire du Littoral et des rivages Lacustres ainsi que le projet Adapt'o afin d'avoir un schéma d'accueil du public sur les espaces naturels sensibles cohérent sur le territoire.

La Madelon :
- Réaménagement global du site de la Madelon : délibération 2018-253

Le projet est estimé au stade avant-projet à 525 614 € HT décomposés comme suit :

Renaturation DPM et voie d'accès à la cale de mise à l'eau	**164 831 € HT**
Restauration écologique et hydro morphologique du Fliers	**29 000 € HT**
Plateforme d'interprétation, panneaux d'information et jalonnements	**23 000 € HT**
ZMEL + borne électrique	**37 880 € HT**
Aménagement aire naturelle de stationnement et liaison piétonne	**119 603 € HT**
Réfection des voiries : séquence portuaire	**151 300 € HT**
TOTAL :	**525 614 € HT**

Subventions via : FEAMP, SDIL, Département



Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager attribué au cabinet Landscape Architecture, basé à Wimereux.

Article 1er - De solliciter un financement auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais sur la base du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'aménagement du port de la Madelon MOE- Suivi des travaux	486 922,50 € 7 215,00 €	DSIL CD 62 CA2BM	148 241,25 € 148 241,25 € 197 655,00 €
Total	494 137,50 €	Total	494 137,50 €

Avenant 1 (délibération 2017-43) pour la réalisation d'une étude d'impact (6500€ HT)

Réhabilitation de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers du site de la Madelon : Instruction d'une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime, d'une demande d'AOT, dossier loi sur l'eau, étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000, l'AOT et la demande de concession d'utilisation vont être délivrées suite à la tenue d'une enquête publique.
Préparation d'une réunion publique afin de présenter le projet (30.01.2020)

Délibération 2016-158 -réglementation de l'utilisation des équipements de la ZMEL

V - INDICATEURS

Ouvrages	Chiffres 2018	Communes
Linéaire de haies	580 ml	23 Bassins versant Nord Est de la CA2BM
Linéaire du trait de cote Ganivelles / Filets coco	25 km 250 m	Communes littoral
Nombre d'ouvrage entretenus, porte à marée, bassin, pompes etc... Digues Bassins de rétention	9 pompes de refoulement 8 clapets 5 portes à marée 3 vannes 1 digue 3080m² 1 digue 955m² 1 digue à 612m² 1 digue à 315m² Total 5000m² 7 bassins	Communes de la Canche Secteur de Montreuil Beutin- Tubersent, Longvilliers, Saint Aubin, Maresville, Hubersent, Cormont

VI - COUTS – BILANS FINANCIERS

COUTS - INVESTISSEMENT

GEMAPI LITTORAL

1 - Baie d'Authie	
1.1 - Bois des sapins - opération de dragage + dispositif de maintien	
Réunion - visite baie d'Authie	
Sous-Total BDS	**3 105 500,00 €**
1.2 - Enrochements anse des sternes	
Sous-Total enrochements	**120 000,00 €**
1.4 - PAPI BSA - Système d'endiguement Authie Nord	
Sous-Total	**4 772 900,00 €**
1.5 - PAPI BSA actions transversales	
Sous-total Baie d'Authie	**8 154 174,00 €**
2 - Plan de gestion du trait de côte de Berck à Camiers	
Sous-total	**540 000,00 €**
3 - Requalification du front de mer de Merlimont	
Sous-total	**220 000,00 €**
3 - PAPI Canche	
Sous-total	**120 000,00 €**
Total	**9 034 174,00 €**

GEMAPI CONTINENTAL

1 - **PAPI Canche**	
Etude Nœud Hydraulique basse Canche	40 000,00 €
Etude Artelia Dordonne Huitrepin marché Artelia	41 661,00 €
Sous-total	**81 661,00 €**
2 - Hydraulique douce	
Plan de gestion CCM - solde de l'opération en 2019	Fonctionnement
Plan de gestion érosion CCOS	15 000,00 €
Plan de gestion érosion CCMTO	52 000,00 €
Sous-total	**67 000,00 €**
3 - Ouvrages hydrauliques	
Bassin de rétention Lefaux	120 000,00 €
Aménagements hydrauliques non structurant	100 000,00 €
Sous-total	**220 000,00 €**
4 - Cours d'eau	
Renforcement de Berges Tigny	5 800,00 €
Renforcement de berge Nempont	19 000,00 €
Sous-total	24 800,00 €
Total	**393 461,00 €**

✓ **LA MADELON**

La Madelon	
Marché de maîtrise d'œuvre	**30 000,00 €**

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

1 - **TEPCV**	
Action n°1 : Mise en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés de la CCOS préalablement à l'OPAH afin de créer un effet d'entraînement et faciliter la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH (Thermographie aérienne)	80 000 €
Action n°2. Réalisation par l'intercommunalité d'un audit énergétique sur les bâtiments publics marché Ferest	30 000 €
Action n°3. Poursuivre l'amélioration du parc d'éclairage public en améliorant ses performances énergétiques - 1ère tranche - à déduire marché place du 18 juin Berck (en 2017)	187 500 €
Action n°14 : Poursuivre l'amélioration du parc d'éclairage public en améliorant ses performances énergétiques – 2e tranche.	375 000 €
Action n°4. Acquisition, mutualisation, partage de véhicules utilitaires propres pour le territoire 4 zoé	95 000 €
Action n°5. Achever la mise en œuvre du schéma des circulations douces et améliorer les interconnexions entre modes de déplacement autour du pôle gare - 1ère tranche piste cyclable avenue du 8 mai à Berck	150 000 €
Action n°6. Identification des potentialités énergétiques des bâtiments publics et réalisation « d'opérations pilotes ».	Opération non lancée
Action n°7. Développer le parc de ruches et d'hôtel à insectes implantés sur le territoire prestation Théry 2018	2 000 €
Action n°8. Mener une étude pré-opérationnelle en matière de foncier mutable en renouvellement urbain- avenant marché PLUi Ingéo	20 000 €
Action n°9. Sensibiliser le public et les touristes à la qualité et à la fragilité des espaces littoraux lors des grands événements du territoire (rencontres internationales de cerfs-volants)	Opération non lancée
Action n°10. Organiser l'ouverture et l'accès des espaces naturels sensibles gérés par la collectivité (Natura 2000, dunes) liaison douce Molliere Berck marché Paysarbres	30 000 €

1 - TEPCV	
Action n°11 : Mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques Marché Citeos + raccordement éventuel ENEDIS	30 000 €
Action n°12 : mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets : éco mobilier, ressourcerie, etc.. Bon de commande service déchets	50 000 €
Action n°13 : développer les potagers « bio » dans les structures d'accueil de la petite enfance, les établissements scolaires ainsi que les jardins partagés. Achat carré potagers Gamm Vert	10 000 €
Sous-total	1 059 500,00 €
2 - Plan Climat aire Energie Territorial (PCAET)	
Lancement étude PCAET - marche EGIS	90 000,00 €
Sous-total	90 000,00 €
3 - Schéma Local de Cohérence Ecologique	
Convention CEN - 2ème phase	16 000,00 €
Sous-total	16 000,00 €
Total	**1 165 500,00 €**

FONCTIONNEMENT

Objet	BP 2018
Géo dunes + écoplage	40 000,00
Carburants	2 500,00
Ganivelles - filets coco	10 500,00
Fournitures petits équipements	200,00
Vêtements de travail	800,00
Locations mobilier	600,00
Entretien Camiers	100 000,00
	300,00
Colloque séminaire	400,00
Annonces insertions	1 000,00
Transports collectifs	300,00
Réceptions	500,00
Cotisations	2 000,00
Défense contre la mer DOC	500,00
Frais colloque séminaire	400,00
Avocats contentieux	15 000,00
Cotisation SYMCEA + EDEN62 + SYMSAGEB	10 000,00
Entretien ouvrages hydrauliques	220 000,00
Autres fournitures non stockée	100,00
Plan de gestion fascines CIPRES	35 000,00
	30,00
	265 130,00
Abonnement cartes total	60,00
Total	**440 190,00**

BILANS FINANCIERS

La Madelon	30 000€
Gemapi continental	393 461,00 €
Gemapi Littoral	9 034 174,00 €
Transition énergétique et écologique	1 165 500,00 €
Total	**10 623 135,00€ €**

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

I – HISTORIQUE

1.1 Présentation générale du service

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), créée au 1er janvier 2017, est issue de la fusion transformation de 3 ex communautés de communes :

La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO)

La Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)

La Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)

Conformément à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences d'une communauté d'agglomération et à la délibération n°2017-233 portant sur la révision des statuts de la Communauté d'Agglomération, la CA2BM a pour compétence obligatoire la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion des déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

1.2 Territoire desservi

La CA2BM comprend 67 235 habitants (population INSEE MUNICIPALE 2016) répartis sur 46 communes. Ce territoire s'étend sur 409,12 km² avec une densité de 164 habitants au km².

Répartition de la population de la CA2BM

COMMUNE	Population INSEE MUNICIPALE 2016
Airon-notre-Dame	206
Airon-saint-Vaast	194
Attin	709
Beaumerie-Saint-Martin	389
Berck-sur-Mer	14 835
Bernieulles	197
Beutin	476
Brexent-Enocq	685
Calotterie (La)	647
Camiers	2 636
Campigneulles-les-Grandes	314
Campigneulles-les-Petites	581
Colline-Beaumont	133
Conchil-le-Temple	1 127
Cormont	328
Cucq	5 128
Eculres	775
Estrée	294
Estréelles	367
Etaples	11 158
Frencq	803
Groffliers	1 463
Hubersent	250
Inxent	174
Lefaux	247
Lépine	271
Longvilliers	259
Madelaine-sous-Montreuil (la)	170
Maresville	93
Merlimont	3 220
Montcavrel	399
Montreuil	2 148
Nempont-saint-Firmin	174
Neuville-sous-Montreuil	658
Rang-du-Fliers	4 168
Recques-sur-Course	283
Saint Aubin	266
Saint Josse	1 160
Sorrus	722
Tigny-Noyelle	169
Touquet-Paris-Plage (Le)	4 475
Tubersent	494
Verton	2 296
Waben	423
Wailly-Beaucamp	1 019
Widehem	252
CA2BM	**67 235**

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

2.1 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des déchets est composé de 57 collaborateurs répartis comme suit :

	Nombre de poste	Fonction	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade
Administratif					
	1	Responsable de service	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe
	1	Responsable adjoint de service	B	Techniciens	Technicien
	1	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe
	1	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe
	1	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif
Livraisons / Contrôles qualité					
	1	Coordonnateur des ambassadeurs de tri	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	1	Ambassadeur de tri	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	2	Ambassadeurs de tri	C	Contractuels	Adjoint technique
Animation					
	1	Animateur de tri	C	Contractuels	Adjoint d'animation
	1	Animateur de tri	C	Contractuels	Adjoint technique
Personnel de collecte					
	1	Responsable de collecte	B	Techniciens	Technicien
	2	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	2	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	4	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	1	Chauffeur ripeur	C	Contractuels	Adjoint technique
	5	Ripeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	8	Ripeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	3	Ripeurs	C	Contractuels	Adjoint technique
Personnel de déchèteries					
	1	Responsable de déchèteries	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal
	1	Responsable adjoint de déchèteries	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	2	Chauffeurs	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	1	Chauffeur	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	1	Chauffeur	C	Contractuels	Adjoint technique
	1	Gardiens de déchèteries	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe
	5	Gardiens de déchèteries	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe
	5	Gardiens de déchèteries	C	Adjoints techniques	Adjoint technique
	3	Gardiens de déchèteries	C	Contractuels	Adjoint technique

2.2 Moyens matériels

Pour exercer cette compétence, la CA2BM dispose :

- de **trois déchèteries,** situées à Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, et Etaples-sur-mer,
- d'un **site de transfert**, à Verton, acceptant uniquement les déchets verts,
- d'une flotte de véhicules dont **8 bennes** (BOM) et **2 micro-bennes** pour assurer la collecte, **1 véhicule** plateau pour les encombrants ainsi que **4 camions** de transport, une **remorque** porte-caissons et **2 compacteurs mobiles**, également tracteurs de benne,
- de **4 véhicules de service** : deux fourgons et deux véhicules légers,
- d'un **manuscopic** avec godet et fourche,
- d'une **flotte de 80 bennes métalliques, 6 bennes de compaction ordures ménagères** et **3 bennes de compaction emballages** d'environ 30 m^3,
- d'un **parc de conteneurs** pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers,

III – ACTIONS

3.1 Communication

❖ Les animations :

Compte tenu du recrutement tardif (Août 2018) de l'animateur, la mise en place des animations n'ont pu se faire qu'à partir d'octobre 2018.

Chaque animation scolaire ou grand public fait l'objet d'une première rencontre avec l'enseignant ou le responsable du groupe. Au cours de cette rencontre, les objectifs et le contenu de l'animation sont définis afin d'être le mieux adapté au niveau du public.

a. Animations scolaires :

✓ Collège Notre Dame de Berck (4 classes de 5ème) :

Opération Nettoyons la Nature (28/09/18) :
Programmation d'animations dans chaque classe début 2019

b. Animations diverses :

✓ SAJ de Berck (ESAT) (15/11/18) : 6 personnes
✓ IME Les Saules – Rang-du-Fliers (7/12/18) : 7 personnes

❖ Les réunions d'information :

✓ Habitants de la résidence ALTEIA à Berck : 6 personnes

✓ Personnel du SUNSET et du Cornet d'Amour à Berck (09/08/18) : 5 personnes.

❖ La redevance spéciale :

68 professionnels ont été rencontrés dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale. Lors de ces rendez-vous, un rappel des consignes de tri a été fait.

3.2 Le calendrier

Des calendriers de collecte rappelant les jours de ramassage des poubelles ont été distribués et mis en ligne sur le site internet de la CA2BM.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

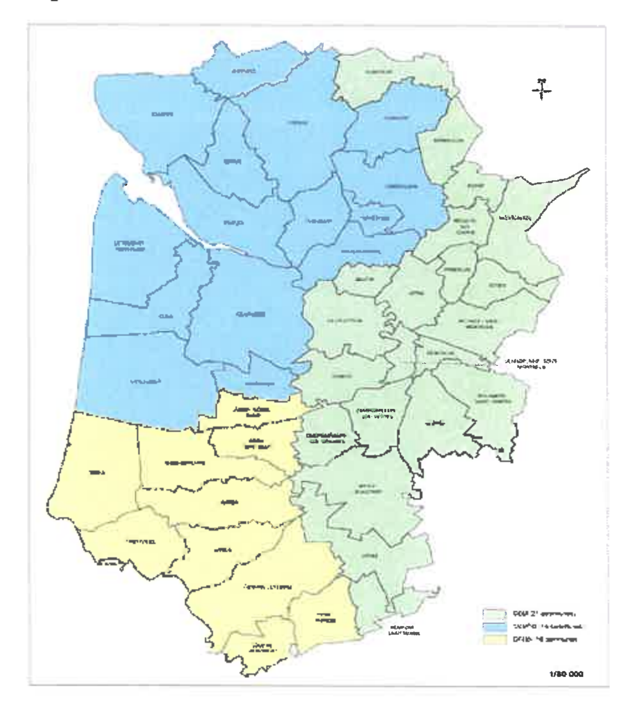
L'audit technique, financier et juridique du service Collecte et Valorisation des Déchets, piloté par le bureau d'études V2R, lancé en octobre 2017 a abouti, en août 2018, à la rédaction d'un programme fonctionnel détaillant les nouvelles modalités de collecte (révision de fréquences de ramassage, arrêt des collectes du verre et des déchets verts…).
Une procédure de marché public de type dialogue compétitif s'en est suivie jusqu'en février 2019 pour des changements à compter du 1er avril 2019.

V – INDICATEURS

5.1 Généralités

Le territoire communautaire regroupe trois anciennes communautés de communes :

- l'ex Communauté de Communes du Montreuillois (ex CCM en vert sur la carte) collectée par le prestataire privé Vallière, basé à Beaumerie-Saint-Martin,
- l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (ex CCMTO en bleu sur la carte) collectée par le prestataire privé Véolia, basé au Touquet,
- l'ex Communauté de Communes Opale Sud (ex CCOS en jaune sur la carte) collectée en régie.



Les flux collectés et les fréquences de collecte varient selon les territoires et s'adaptent notamment au contexte touristique saisonnier.

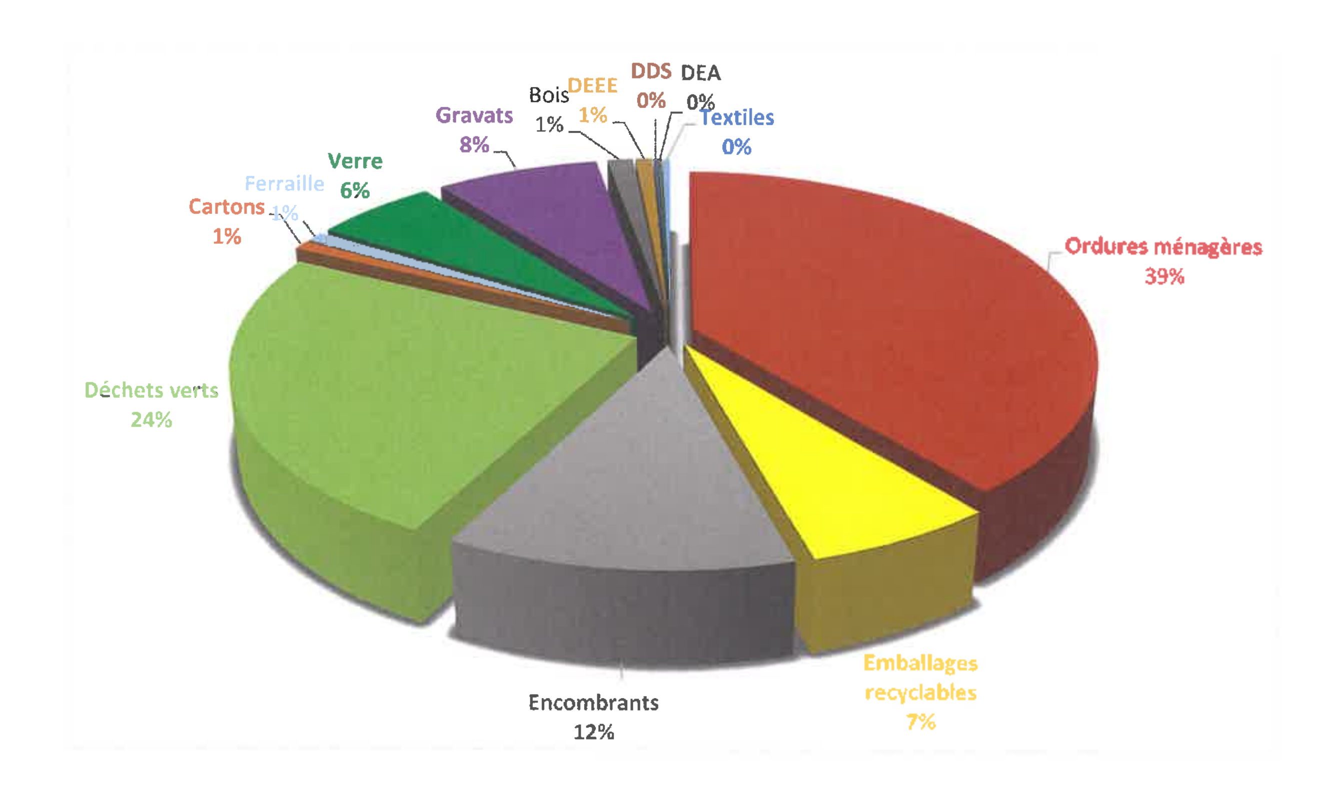
5.2 Tonnages 2018

Les tonnages présentés ci-dessous comprennent les tonnages collectés en porte à porte et en déchèteries.

Nature des déchets	Tonnages 2017 CA2BM	Production 2017 Kg/an/hab.	Tonnages 2018 CA2BM	Production 2018 Kg/an/hab.
Ordures ménagères	29 260,40	435,19	29 454,91	438,09
Emballages recyclables*	5 357,68	79,68	4 927,62	73,29
Encombrants	8 047,80	119,69	8964,44	133,33
Déchets verts	18 412,73	273,85	18 459,32	274,55
Cartons	609,79	9,06	631,90	9,40
Ferraille	621,93	9,25	655,30	9,75
Verre	4 221,70	62,79	4 351,40	64,72
Gravats	5 648,91	84,01	5 789,32	86,11
Bois	1 275,39	18,96	911,50	13,56
Placoplâtre	83,88	1,24	81	1,2
Biodéchets	87,90	1,30	69,42	1,03
DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique)	552,01	8,21	611,20	9,09
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	102,26	1,52	157,65	2,34
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	128,66	1,91	122,95	1,83
Textiles	266,24	3,95	257,99	3,84
Piles et accumulateurs	1,71	0,02	1,735	0,02
TOTAL	**74 678,99**	**1 110,71**	**75 447,65**	**1 122,15**

**dont environ 19,37 % de refus*

Répartition des volumes de déchets 2018



5.3 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères proviennent de la consommation courante des ménages, de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers.

Elles sont collectées en **porte à porte** en bacs hermétiques gris anthracite de 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et en conteneurs de 4 roues (660, 770 et 1 100 litres).
49 colonnes enterrées d'apport volontaire (de 4 ou 5 m³ selon les sites), accueillent également les ordures ménagères du territoire.

5.4 La collecte des emballages ménagers

Elle est réalisée en **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 ou 770 litres).
63 containers d'apport volontaire (29 enterrés et 34 aériens), d'un volume de 4 ou 5 m^3 selon les sites, accueillent également les emballages ménagers recyclables.
Le flux « Emballages Ménagers » est composé de **bouteilles** et **flacons en plastique**, de **boîtes et canettes en acier ou en aluminium**, de **briques alimentaires**, de **cartonnettes**, de **journaux**, de **magazines** et de **papiers**.



Ce flux est emmené directement aux centres de tri de Beaurainville ou de Desvres (centre de tri destinataire des emballages de l'ex CCM jusqu'au 31 mars 2018) où les emballages sont triés en 8 principaux flux, le verre étant directement acheminé sur le site de recyclage de Wingles.
Un délestage est réalisé en juillet et août vers le centre de tri d'Anzin (SUEZ) pour les emballages provenant de l'ex CCMTO.

⇨ **Caractérisation et refus**

Dans le cadre de leur contrat avec CITEO (fusion entre ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO), les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.
Il s'agit de prélèvements réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion permettant de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus (proportion d'indésirables).

Pour l'année 2018, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 19,37 %.

A titre d'information, le taux de refus moyen du parc de centres de tri en France (253 installations) en 2011 était de 16,9 %. (cf. Etude ADEME Mars 2013 « Etat des lieux du parc des centres de tri recyclables secs ménagers en France »). « Pour le taux de refus, la typologie du bassin de chalandise a été identifiée comme le critère le plus impactant. Le taux de refus tend à augmenter lorsque le bassin de chalandise est de type urbain ou urbain dense. 80 % des valeurs comprises entre 7,1 et 24,3 % ».

5.5 La collecte du verre

La collecte du verre est réalisée sous forme **d'apport volontaire** sur les territoires des ex Communautés de Communes du Montreuillois et Opale Sud **et en porte à porte** à l'aide de bacs à roulettes 140 litres sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.
Le flux « Verre » est composé de **bouteilles**, de **canettes** et de **pots en verre**.
284 colonnes, dont 30 enterrées, sont réparties sur le territoire de la CA2BM.
Les tonnages de collecte de l'année 2018 (4351,40 t) donnent un ratio de **64,72 Kg/habitant.**
A titre de comparaison, les ratios verre 2018 communiqués par CITEO (ex ECO EMBALLAGES) sont les suivants :

- Pas-de-Calais : 41kg/an/hab.
- Hauts-de-France : 35,9 kg/an/hab.
- France : 31,9kg/an/hab.

5.6 La collecte des encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que **mobilier**, **literie** et **ferraille**.
La collecte se fait sur rendez-vous selon l'organisation suivante :

- ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale : Sté VEOLIA
- ex Communauté de Communes du Montreuillois : Sté CleanRécupMetal
- ex Communauté de Communes Opale Sud : Régie de collecte

5.7 La collecte des cartons

Les professionnels du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des cartons.
Cette collecte a lieu deux à trois fois par semaine selon les secteurs et la période de l'année.
En 2018, **317,39 tonnes de cartons** (175 t pour l'ex CCOS et 142,39 t pour l'ex CCMTO) ont été collectées en porte à porte.

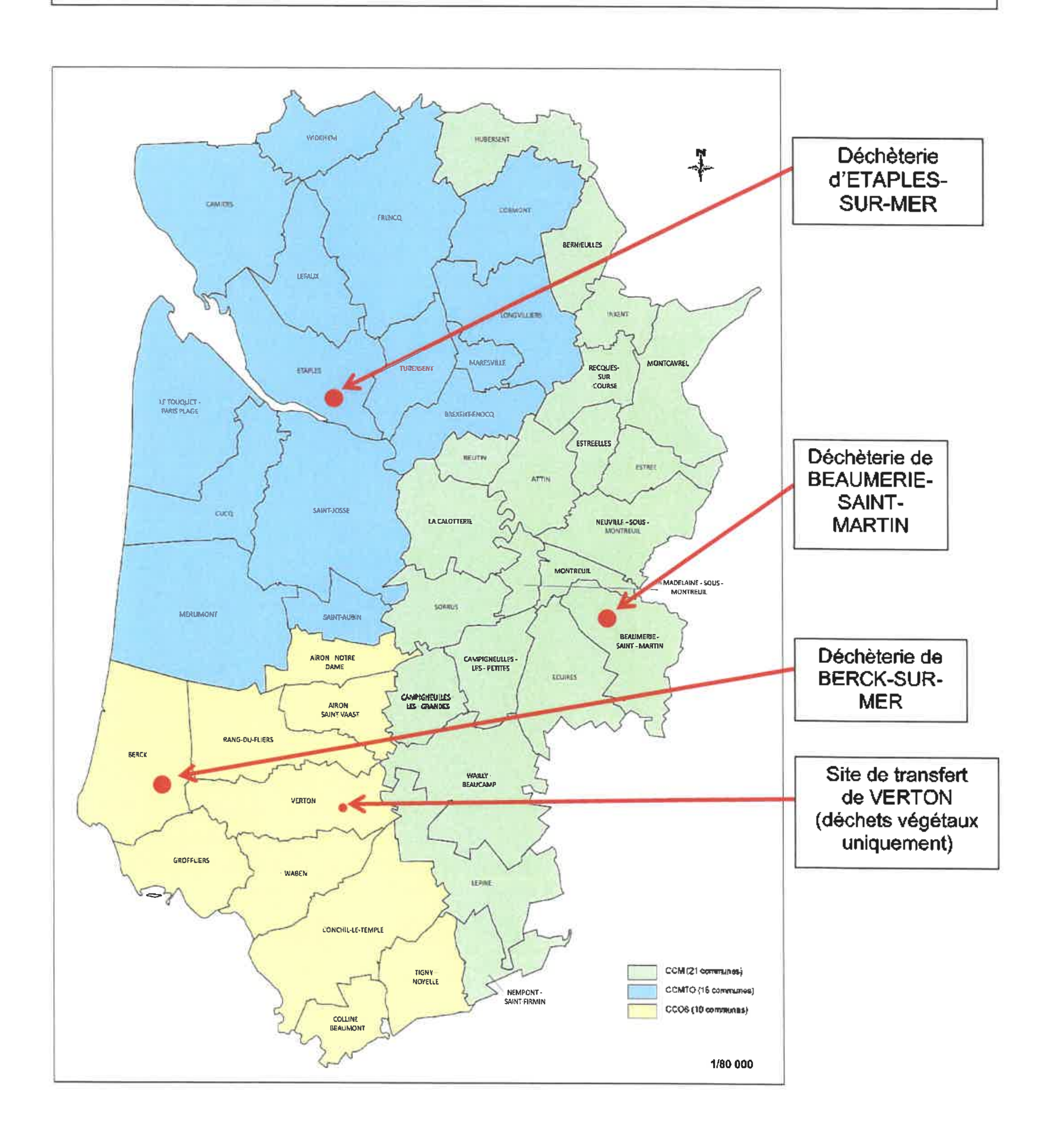
5.8 Les déchèteries

Les déchèteries de la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois sont situées sur les communes de Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer. Elles accueillent les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'accès ou sur reconnaissance de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers les filières de traitement sont réalisées par :

- la Sté VEOLIA pour la déchèterie d'Etaples
- les Stés ASTRADEC et VALLIERE pour la déchèterie de Beaumerie-Saint-Martin
- la régie pour la déchèterie de Berck

Les déchèteries de la CA2BM



Site de Beaumerie-Saint-Martin

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Placoplâtre,
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

	Du 1er octobre au 31 mars		**Du 1er avril au 30 septembre**	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9H – 12H	14H – 17H	9H – 12H	14H – 18H
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fermé		Fermé	

Site de Berck

Les utilisateurs sont répartis sur deux sites distincts :

❖ **Un site pour particuliers**, où sont acceptés les déchets suivants :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture pour les particuliers

	Du 1er octobre au 31 mars		Du 1er avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h30 – 12h30	13h30 – 18h30
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi		13h30 – 17h30		13h30 – 18h30
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fermé		Fermé	

❖ **Un site pour professionnels**, où sont acceptés :

- Verre,
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Cartons,
- Encombrants.

Horaires d'ouverture pour les professionnels

	Du 1er octobre au 31 mars		Du 1er avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi		13h30 – 17h30		14h00 – 18h00
Jeudi				
Vendredi				
Samedi	Fermé		Fermé	
Dimanche				

Site d'Etaples

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

	Du 1er janvier au 31 décembre	
	Matin	Après-midi
Lundi	8H30 – 12H	13H30 – 18H
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		Fermé

Site de Verton

Le site de transfert de Verton réceptionne exclusivement les **déchets verts**. Il est fermé en décembre et janvier.

Horaires d'ouverture

Du 1er octobre au 30 novembre et du 1er février au 31 mars	
Du 1er avril au 30 septembre	Lundi, Mercredi, Samedi 13h30 - 18h00

5.9 Traitement

Unités de Traitement

Matériaux	Traitement	Société	Localisation
Ordures Ménagères	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
		SUEZ	Dannes (62187)
Encombrants	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
		ASTRADEC / SUEZ	Beaumerie / Dannes
Déchets Verts	Compostage	AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
		ASTRADEC	Beaumerie-Saint-Martin (62170)
Emballages	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
		Com de Com Desvres Samer	Desvres (62240)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Wingles (62410)
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Transfert/Valorisation selon le type	CHIMIREC	Ecques (62129)
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Recyclage, valorisation énergétique ou élimination spécialisée selon le type	Éco Systèmes	Lesquin (59810)

Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage, valorisation énergétique selon le type	Ecomobilier	

Les déchets ultimes envoyés vers les centres de Bimont (IKOS) et Dannes (SUEZ) sont valorisés énergétiquement : les biogaz servent au fonctionnement de turbines, permettant la production d'énergie électrique. Cette énergie est introduite dans le réseau de distribution.

Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé vers les centres de tri du Syndicat Mixte de Traitement et de tri (SMTT) à Beaurainville et de la Communauté de Communes Desvres/Samer pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

Tonnages valorisés (expédiés vers les filières de recyclages)

FLUX DE MATIERE	TONNAGE
ACIER	178.75
ALUMINIUM	24.672
ELA (Emballages Liquides Alimentaires)	36.320
EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	1018.93
Gros de Magasin	579.507
JRM (Journaux Revues Magazines)	1572.122
PEHD (PolyEthylène Haute Densité)	137.3
PET Clair (PolyEthylene Terephthalate)	317.1
PET Foncé	61.05
VERRE	4351,40
TOTAL	**8 277.15**

5.10 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité propose à ses usagers des **composteurs d'environ 350 litres et 600 litres** aux prix respectifs de 10 € et 20€.
En 2018, 50 composteurs de 350 litres et 30 composteurs de 600 litres ont été vendus.

V – INDICATEURS

6.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les taux de TEOM 2018 établis sur le territoire de la CA2BM sont définis comme suit :

- **Zone 1** composée des communes faisant partie de l'ex CCMTO : **10,70 %**
- **Zone 2** composée des communes faisant partie de l'ex CCOS : **12,34 %**
- **Zone 3** composée de la commune de Montreuil-sur-Mer faisant partie de l'ex CCM :**13,25 %**
- **Zone 4** composée des autres communes faisant partie de l'ex CCM (à l'exception de la commune de Montreuil-sur-Mer) : **12,56 %**

6.2 Redevance Spéciale et Redevance Camping

Une **redevance spéciale** (RS) est appliquée auprès des professionnels de **l'ex CCM et de l'ex CCOS.**

La redevance spéciale est basée sur le volume d'ordures ménagères produites (emballages recyclables collectés gratuitement) au tarif de :
- 0.03033 € le litre sur le territoire de l'ex CCOS (exonération de la TEOM en contrepartie)
- 0.025 € le litre sur le territoire de l'ex CCM (maintien de la TEOM)

Elle concerne les professionnels produisant plus de 240 litres d'ordures ménagères par semaine.

Une **redevance camping** est appliquée auprès des campings de **l'ex CCMTO** au tarif de 48 € l'emplacement.

En 2018, 182 professionnels étaient soumis à redevance spéciale (ex CCOS et ex CCM) et 15 à la redevance camping (ex CCMTO).
Les recettes étaient les suivantes :
- Redevance Spéciale : 435 871,49 €
- Redevance Camping : 122 016 €

Parallèlement, une redevance est appliquée aux campings de l'ex CCOS venant déposer eux-mêmes leurs déchets en déchèterie de Berck, au tarif 2018 de 112,01 € la tonne, ce qui représente une recette pour l'année 2018 de 22 683,08 €.

6.3 Budget service collecte et valorisation des déchets

Le budget 2018 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses	
Eau et assainissement	806,28
Electricité	16 164,36
Carburants	145 593,84
Alimentation	1610,65
Fournitures diverses	20 194,11
Fournitures entretien	1 164,73
Petit équipement	19 204,69
Fournitures de voirie	3712,80
Vêtements de travail	31 709,46
Fournitures administratives	1681,03
Contrats prestations de service	9 224 803,82
Locations immobilières	3000
Locations mobilières	11 949,49
Entretien constructions OM	31 391,67
Entretien matériel transport	134 147,63
Entretien autre matériel	10 719,58
Maintenance	33 625,12
Assurance	27 719,48
Etude	44 916
Documentation	61
Frais de formation	1160
Indemnités au comptable et au régisseur	721,45

Honoraires	13 326,95
Frais insertion	3348
Frais impression	1836
Frais de déplacement	408,09
Frais de missions	140,22
Frais de réceptions	277,64
Frais d'affranchissement	0,75
Frais de télécommunications	8501,4
Frais de nettoyage des locaux	2410,04
Frais d'affranchissement	688,97
Taxes foncières	4655
Dépenses	
Taxes véhicules	5042,76
Autres services extérieurs	2680,07
Personnel affecté par le groupement	317 299,83
Personnel affecté par la commune	11 067,34
Cotisations au CNFPT et au CDG	18 051,92
Rémunération personnel titulaire	904 973,32
NBI SFT	29 757,79
Autres indemnités personnel titulaire	213 037,59
Rémunération personnel non titulaire	199 426,25
Autres emplois d'insertion	16 331,84
Cotisations à l'URSSAF	197 508,94
Cotisations aux caisses de retraite	293 054,51
Cotisations aux ASSEDIC	10 234,03
Cotisation assurance personnel	32 110,69
Versements aux autres œuvres sociales	11 398
Médecine du travail	6 044,09
Créances éteintes	680
Contribution au syndicat mixte de tri	1 367 567,45
Intérêts emprunts	25 344,38
Titres annulés	548,75
Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 293,14
Différences sur réalisations	3 533,2
Dotations aux amortissements	656 142,6
Total Dépenses	**14 136 606,54**

Recettes	
Excédent fonctionnement reporté	3 319 056,51
Remboursement sur rémunération personnel	20 852,45
Ventes de produits résiduels	426,6
Autres ventes de produits finis	1460
Redevance spéciale OM	435 871,49
Redevances campings	144 699.08
Ventes marchandises	718 715,13
Autres reversements de fiscalité	197 627

TEOM	12 827 024
Autres participations Etat	17 393,59
Citéo (ex-Eco emballages et Eco Folio)	521 712,41
Autres attributions et participations	1 015
Mandats annulés	6 407,08
Produits de cessions d'immobilisations	5 750,4
Différences sur réalisations transférées en investissement	11 075,94
Produits exceptionnels	32 836,27
Total Recettes	**18 261 922,95**

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses	
Capital emprunt	119 003,93
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations	11 075,94
Acquisition terrain	2 069,41
Contrôle d'accès déchetterie/installations générales	14 400
Matériel de transport	258 186,39
Autres- bacs	389 878,49
Autres-colonnes	
Autres-containers enterrés Etaples	
Autres-divers	
Construction Hangar Berck	336,25
Extension déchetterie Berck (terrain)/TERRAINS NUS	864
Extension déchèterie Berck (terrain)	45 649,34
Total dépenses	**841 463,75**

Recettes	
Excédent investissement reporté	2 719 922,65
DETR hangar	28 645,75
Plus ou moins-values sur cessions	3 533,2
Autres immobilisations corporelles -Matériels de transport	13 293,14
Amortissements immobilisations	656 142,6
Total recettes	**3 421 537,34**

Les reports d'investissement en dépenses représentent un montant de 423 770,40 €.
Ces données sont issues du service finances de la CA2BM et sont en corrélation avec les bilans des délégataires (VEOLIA – VALLIERE – SUEZ)

SERVICE CULTURE

I – HISTORIQUE

La compétence « culture » de la CA2BM reprend des compétences antérieurement exercées par les communautés de communes existantes avant le 1er janvier 2017 :

CCOS	La gestion et l'animation du réseau de lecture publique	Médiathèque de Berck-sur-Mer Médiathèque de Rang-du-Fliers Médiathèque de Conchil-le-Temple Médiathèque d'Attin
	La gestion et le financement de structures publiques ou associatives ayant pour objet la diffusion cinématographique sur le territoire	Cinos via la Société Publique Locale (SPL) Projections cinématographiques au Théâtre de Montreuil-sur-Mer
	Participation à la restauration et à l'acquisition d'œuvres d'art par les musées du territoire	
CCMTO	L'éveil musical et artistique, y compris dans le cadre d'interventions en milieu scolaire à travers le Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques (PIAM) et son service	Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques
CCM + CCOS	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.	Les Médiathèques
CCM+ CCOS+ CCMTO	Porter ou participer aux programmations, manifestations, évènements culturels, sportifs ou touristiques répondant aux critères cumulatifs suivants : • Origine géographique des usagers ou participants qui dépassent le cadre communautaire ; • Reconnaissance de l'événement au-delà du territoire communautaire et ayant un impact économique, sportif, culturel ou touristique	Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire
CCM	Animation du Patrimoine	Action de médiation et d'animation du Patrimoine

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

2.1. Moyens humains

Le service « Culture » est composé de 28 personnes :

Le PIAM : 4 agents ;
Le Réseau de lecture publique : 15 agents ;
Le Cinos : 5 agents ;
Le Ciné – Théatre de Montreuil : 1 agent ;
Service Patrimoine : 2 agents ;
Direction : 1 agent.

2.2. Moyens matériels

- Fond documentaire du réseau de lecture publique ;
- Matériel scénique ;
- Parc d'instruments + matériel de sonorisation du PIAM ;
- Véhicules de service pour le PIAM + navettes entre les médiathèques du réseau.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

1 LE PÔLE INTERCOMMUNAL D'APPRENTISSAGE DES MUSIQUES (PIAM)

1.1 Interventions scolaires agréées par l'inspection de l'Education Nationale

Le PIAM s'est restructuré pour la rentrée scolaire 2018 afin de proposer ses services à l'ensemble des écoles du territoire, en concertation avec les conseillers pédagogiques en musique des 2 circonscriptions.
Tous les établissements scolaires de maternelles et de primaires manifestent leur souhait d'accueillir un Dumiste (Musicien intervenant) transmis par le biais d'un appel à projets.

Bilan d'activités du PIAM dans les interventions scolaires :

Année scolaire 2017-2018
En moyenne, 14 séances ont eu lieu par classe (restitution comprise)

Territoire	Nombre de classe maternelle	Nombre de classe primaire	Nombre de classe TOTAL	Nombre d'élève de maternelle	Nombre d'élève de primaire	Nombre d'élève TOTAL
ex CCMTO	18	36	54	396	864	**1260**
ex CCM	5	29	34	125	696	**821**
ex CCOS	0	0	0	0	0	**0**
CA2BM	23	65	88	521	1 560	**2 081**

Année scolaire 2018-2019 : **Réorganisation des périodes d'interventions dans les écoles**
Nombre de séance par classe : de 5 à 18 selon les projets (restitution comprise)

Territoire	Nombre de classe maternelle	Nombre de classe primaire	Nombre de classe TOTAL	Nombre d'élève de maternelle	Nombre d'élève de primaire	Nombre d'élève TOTAL
ex CCMTO	23	43	66	551	912	**1463**
ex CCM	5	24	29	135	512	**647**
ex CCOS	7	24	31	212	568	**780**
CA2BM	35	91	126	898	1 992	**2 890**

1.2 Interventions spécifiques : RAM, IME....

A la demande des établissements ou services du territoire, des interventions adaptées au public sont programmées :

Année scolaire 2017-2018

Début des ateliers du RAM sur le territoire de l'ex-CCM

Ateliers musicaux à Etaples, St-Josse et Wailly-Beaucamp	Nombre de séance	Nombre d'enfants différents	Nombre de professionnels différents
	11	28	19

IME de CAMIERS 2017-2018	Nombre d'élèves	Nombre de séance
section Gaya	8	24
section Bouton d'or	8	24
Totaux	16	48

1.3 Saison culturelle

Année scolaire 2017-2018

Les classes des écoles publiques (de l'ex CCMTO) travaillant avec le PIAM, sont venues assister à un spectacle des Jeunesses Musicales de France. La programmation ayant été faite au sein de la CCMTO avant le passage en agglomération, seule 3 classes de l'ex-CCM ont pu y participer (faute de place).

Effectif de présence aux représentations scolaires

Titre du spectacle	Date	Nombre de séance	Élèves de maternelle	Élèves de primaire	IME enfants	Total enfants	Adultes	Total des présences	Séance tout-publics en sus
SOLEO	12/13 avril	4	7	818	11	836	111	947	oui
Do l'enfant Do	14/15 mai	4	385	11	0	396	67	463	non
TOTAUX		8	392	829	11	1 232	178	1 410	

2 LE SERVICE PATRIMOINE

2.1. Animation pédagogique et éducative autour du patrimoine à destination du jeune public

2.1.1 Interventions scolaires auprès de 89 classes :

- Collège Jean Jaurès – Etaples-sur-Mer ;
- EREA de Berck-sur-Mer ;
- École Jean Rostand de Berck-sur-Mer ;
- Lycée Woillez – Montreuil-sur-Mer ;
- IME la vie Active – Rang-du-Fliers ;
- Collège du Bras d'Or – Ecuires ;
- Collège Sainte Austreberthe – Montreuil–sur-Mer ;
- Ecole Victor Hugo – Montreuil-sur-Mer ;
- Ecole Jacques Prévert – Berck-sur-Mer ;
- Ecole Jean Moulin – Etaples-sur-Mer ;
- Ecole Rombly – Etaples-sur-Mer ;
- Collège Maxence Van Der Meersch – Le Touquet Paris-Plage ;
- IME les saules – Rang-du-Fliers ;
- Maison familiale – Hucqueliers ;
- Lycée professionnel Jules Vernes – Etaples ;
- Lycée Lavezarri – Berck-sur-Mer ;
- Ecole de Marquise ;
- Ecole de Bécourt ;
- Collège de Beaurainville.

2.1.2 Destination Patrimoine

39 Ateliers de découverte du patrimoine dans les médiathèques : de Berck sur Mer y compris la médiathèque de plage, de Rang du Fliers, de Conchil le Temple, du Touquet,

d'Etaples sur Mer, médiathèque de plage de Camiers et à la Maison du Tourisme et du Patrimoine ayant touché au total 353 enfants (70% population locale et 30% touristique)



2.2. Autour de l'exposition itinérante « Le Montreuillois au cœur de la Grande Guerre »

Nombre de groupes : 3
Nombre de personnes : 157
Nombre de visites guidées : 1
Nombre d'ateliers : 5
Lieux d'intervention : Maison du Tourisme et du Patrimoine – Montreuil-sur-Mer / Salle du Kursaal – Berck-sur-Mer

2.3. Visites guidées

Nombre de visites : 19 / Nombre de personnes accueillies : 136

- Abbatiale Saint-Saulve ;
- Les fortifications de Montreuil-sur-Mer ;

- La Grande Guerre et le GHQ de Montreuil-sur-Mer ;
- Les peintres anglo-saxons ;
- Montreuil-sur-Mer, des origines à nos jours ;
- Visite de village : Cormont ;
- Hôtels particuliers et autres architectures de Montreuil-sur-Mer ;
- Église Saint-Pierre de Saint-Josse-sur-Mer ;
- Église Saint-Léger de Recques-sur-Course.

Forte affluence pendant les vacances d'été. Ces visites concernent 50% la population du territoire et 50% de touristes.

2.4. Projet avec ARCHIPOP : collecte, sauvegarde et valorisation d'archives cinématographiques populaires du territoire

- Collecte et sauvegarde : 22 collections pour un total de 361 supports confiés dont 36 ont été sauvegardés ce qui représente 375 minutes de film numérisées.

- 3 Expositions :
- Maison du Tourisme et du Patrimoine – 10-30 septembre ;
- Salon du livre du Touquet-Paris-Plage – 16 - 18 novembre ;
- Médiathèque de Berck-sur-Mer - 22 novembre – 26 janvier.

- Réalisations de 8 films documentaires de 3 minutes « une voix un patrimoine »
- Les pêcheurs d'Étaples-sur-Mer, avec Jean-Marie WACOGNE ;
- Le tortillard, avec Roland HANQUIEZ ;
- Berck, son patrimoine balnéaire, avec Jean-Max GONSEAUME ;
- Le jeu de quilles du Montreuillois, avec François DESRUE ;
- Richesse archéologique, avec Joël RAMET ;
- Culture de la Betterave, avec Jean-Paul de Sainte MARESVILLE ;
- La pêche aux harengs, avec Jacques LEPRÊTRE ;
- La production du sucre, avec Bernard QUANDALLE.

2.5. Total du service « Animation du patrimoine »

Nombre de classes touchées : 89
Nombre d'élèves : 2298
Nombre d'ateliers et visites : 112
Autres publics (enfants et adultes hors scolaires) : 724
Nombre d'interventions hors temps scolaires (visites et ateliers) : 65

3 LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique est organisé à partir de 3 équipements :

- La médiathèque de Berck-sur-Mer ;
- La Médiathèque de Rang-du-Fliers ;
- La Médiathèque de Conchil-le-Temple ;
- Une médiathèque de plage est opérationnelle l'été et permet aux lecteurs d'emprunter/ restituer des documents, consulter des ouvrages sur place.



3.1. Ouverture au public : du mardi au samedi

Heures d'ouverture hebdomadaire hors vacances scolaires :

Berck : 29h
Conchil - Rang-du-Fliers : 15 h

Heures d'ouverture hebdomadaire pendant les vacances scolaires :

Berck : 29h
Conchil - Rang-du-Fliers : 21 h

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		dimanche	
	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE	BERCK	PROXIMITE
08:30:00														
09:00:00														
09:30:00														
10:00:00														
10:30:00														
11:00:00									2		2	2		
11:30:00														
12:00:00														
12:30:00														
13:00:00														
13:30:00					9									
14:00:00														
14:30:00														
15:00:00				2 (vacances)				2 (vacances)		2 (vacances)				
15:30:00														
16:00:00											3	3		
16:30:00						4	4		4					
17:00:00			5	2				2		2				
17:30:00														
18:00:00														
18:30:00														
19:00:00														

3.2. Offre documentaire

Nombre de ressources en ligne : 12 offres - 1 500 000 documents au catalogue
Documents physiques disponibles : 68 757
Nombre total de documents achetés : 4 459 (chiffre 2017 : 3 266)
Suggestions d'achats faites par les usagers : 1 352

3.3. Usagers et emprunts

Nombre d'entrées : 106 745 (chiffres 2017 : 106 032 entrées)
Nombre de documents prêtés dans l'année : 161 153 (chiffres 2017 : 160 825)
Usagers inscrits : 3 696 (chiffres 2017 : 3 873)
Nombre de réservations : 8 779 (chiffre 2017 : 8 490)

3.4. Accueils de groupes

214 avec ateliers (des crèches aux accueils de collégiens ou lycéens), 9 rendez-vous avec le RAM, Prêts aux collectivités : 7 080

3.5. Navette des documents

Circulation des documents entre les médiathèques à la demande des usagers

NAVETTE des documents	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prêt (via navette)	1 750	3 097	4 302	4 311	5 075	5 243	5 462
Retour (via navette)	12 419	12 810	12 982	15 197	18 026	20 283	18 444
Nbre de documents transportés	14 169	15 907	17 284	19 508	23 101	25 526	23 906
Nbre moyen de documents par navette 2 fois par semaine	136	153	166	188	222	245	240





- 6 charlots à fond amovible
- 4 charlots peuvent être transportés simultanément

3.6 Action culturelle

261 actions culturelles ou de médiation (Nuit de la lecture, Mois du film documentaire, Contes d'Opale, les samedis à la médiathèque, Culture du Monde, actions spécifiques durant les vacances scolaires) ont été proposées - 4 741 personnes y ont participé. Un programme spécifique est conçu pour la saison estivale.

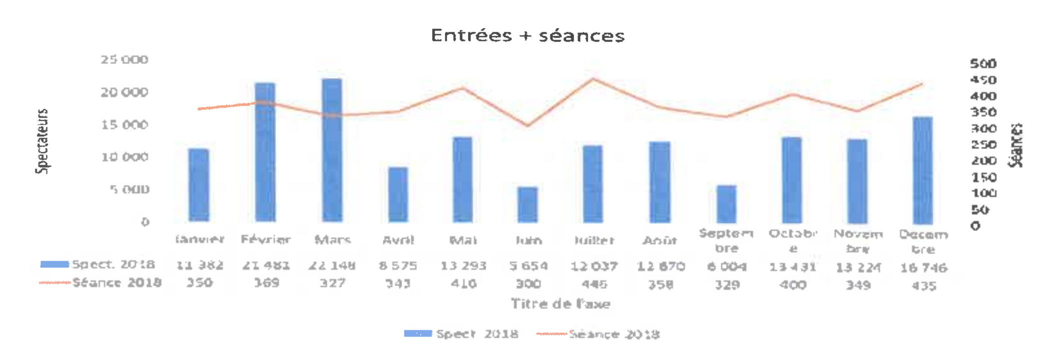
Les samedis à la médiathèque	857	54 actions
Vacances scolaires février et d'avril	210	35 actions
Eté / Actions bibliothécaires	426	32 actions
Eté / Actions proposées par des intervenants extérieurs	180	16 actions
Culture du monde#3: culture israélienne - 11 septembre /3 novembre –		
Actions proposées par les bibliothècaires	50	14 actions
Actions proposées par des intervenants extérieurs	393	17 actions
Actions de médiation / Ateliers de caligraphie	584 élèves	6 actions
Projections au CINOS / ciné – théatre de Montreuil	98	8 actions
Destination Patrimoine		10

4. DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE

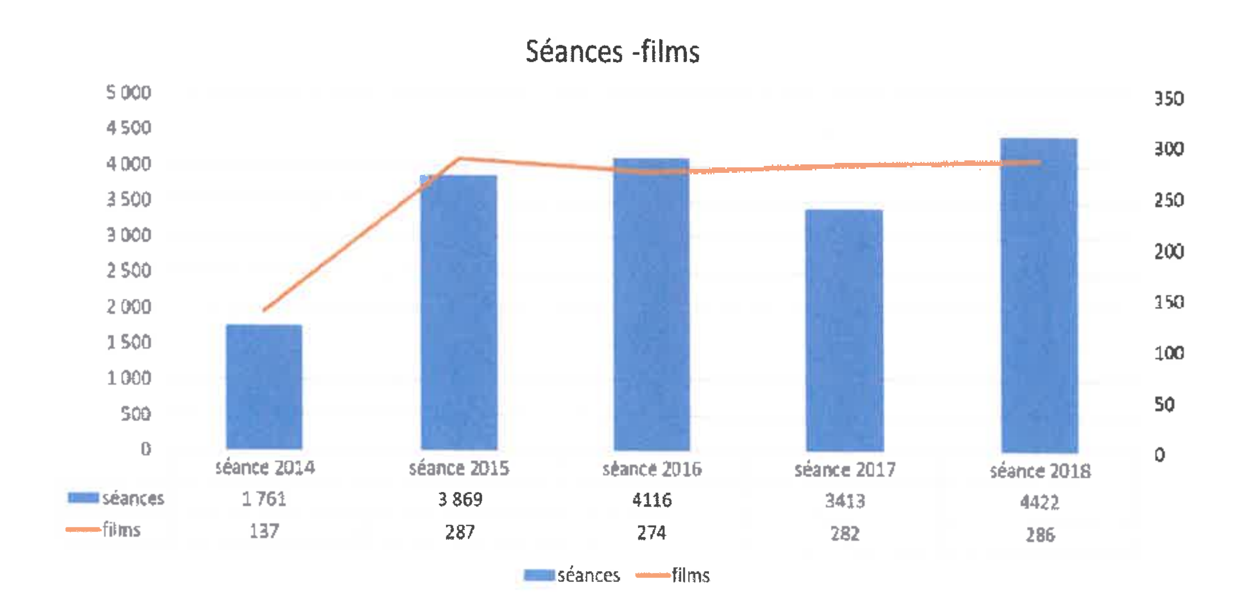
4.1 L'activité du CINOS (Extrait du bilan d'activités – validé par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2019)

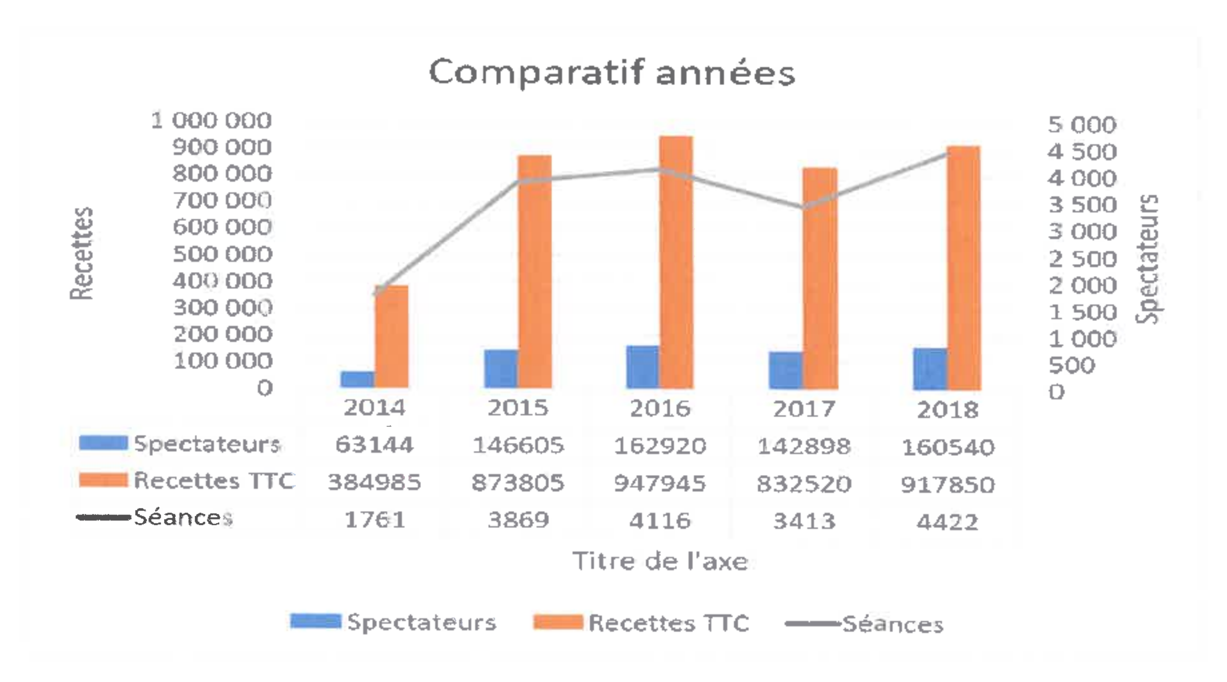
Structure gérée par une SPL (Service Public Local), structure de droit privé dans laquelle la CA2BM est l'actionnaire principal.

Fréquentation 2018



Evolution séances/films





La fréquentation varie entre 793 et 9113 entrées / semaine

BILLETTERIE VACANCES SCOLAIRES

En 2018 le CINOS a réalisé 47% de ses entrées pendant les vacances scolaires

Entrées vacances scolaires	entrées	recettes	prix moyen
hiver	19 827	116 444,74 €	5,87 €
paques	9237	53 926,33 €	5,83 €
été	24 519	140 293,59 €	5,72 €
toussaint	12 237	70 152,32 €	5,73 €
Noel	9 986	58 045,97 €	5,81 €
Total	**75 806**	**438 862,95 €**	**5,80 €**

Ciné-Théâtre Montreuil	2016	2017	2018
Nombre de séances	423	356	406
Nombre de spectateurs	5115	5127	5396
Nombre d'entrées / séance	12.1	14.4	13.3
Recette billetterie	21 007.46 €	19944.65 €	21 907.51 €
Prix moyen / entrée	4.11 €	3.89 €	4.06 €

4.3. Liens entre les 2 cinémas

- Création du poste de médiateur pour le CINOS et Ciné-Théâtre de Montreuil-sur-Mer : accueil de 30 classes dans le cadre des dispositifs « Lycéens au cinéma » - « Collège au cinéma ».

- Structuration de l'offre au Ciné-Théâtre de Montreuil-sur-Mer avec une programmation complémentaire avec le CINOS.

- Les 2 cinémas ont obtenu le classement Art & Essai en 2018 et le Ciné-Théâtre de Montreuil-sur-Mer le label spécifique Jeune public.

5. MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'activité du service sur ce champ consiste en :

- Favoriser la coopération entre les manifestations et la programmation de la saison ;
- Appui / parc de matériel scénique ;
- Gestion / instruction des demandes de subventions.

	SUBVENTIONS CA2BM				
	2016	2017	2018		2019
le festival des Malins Plaisirs le festival Les Nuits Baroques	108 000 €	108 000 €	108 000 €		Proposition de reconduction de l'enveloppe à répartir en bureau selon les projets présentés + 20.000€, incluant une subvention pour *Les Misérables*
le festival Musica Nigella	34 000 €	34 000 €	34 000 €	+ 5 000€ coproduction CD + 4 000€ prestations	
le festival Cinémondes	15 000 €	15 000 €	15 000 €		
le festival Rock-en-Stock	58 500 €	58 500 €	75 000 €	dont 16500€ exceptionnels	
les concerts Diapason	4 000 €	4 000 €	8 000 €		
le festival Blues'in aout	5 000 €	5 000 €	10 000 €		
CCR LA Chartreuse de Neuville	30 000 €	30 000 €	50 000 €		
Les Misérables	0 €	0 €	0 €	Subvention d'équilibre 2018 à prévoir d'environ 15.000€	
	254 500 €	254 500 €	300 000 €	309 000 €	320 000 € proposés

6. SAISON CULTURELLE

- La saison culturelle est constituée des manifestations de la programmation des services de la CA2BM ainsi que des manifestations d'intérêt communautaire. Elle fait l'objet de 2 brochures de communication : septembre-Janvier et Février-Août.
- Nombre d'événements : 57 spectacles / évènements/rencontres répartis sur 25 lieux / 16 communes.
- Dépenses notables au CA 2018 (hors RH) : 45 926.23 € d'achats de spectacles et 16 000.00 € de conception / éditions des plaquettes de saison.

7. ŒUVRES-RÉSERVE MUSÉALES

- Compétence non exercée en 2018

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

P.I.A.M	• Poursuite de la réorganisation des interventions en cours depuis septembre 2018 et déploiement sur le territoire.
Animation du Patrimoine	• Définition du programme d'actions/ agence d'attractivité • Officialisation du partenariat avec ARCHIPOP
Réseau de lecture publique	• Ouverture de la médiathèque d'Attin : lancement des marchés mobilier • Organisation des services en réseau : réorganisation en cours avant l'ouverture de la médiathèque d'Attin. • Politique documentaire – Politique d'action culturelle : poursuite. • Ouvertures au public : réflexion en cours pour une meilleure accessibilité des publics.
Diffusion cinématographique	• Installation de la technologie de Son ATMOS salle 1 du CINOS • Développement de l'offre de médiation dans les 2 cinémas • Programmation et une communication commune entre les 2 cinémas • Etude de faisabilité / création d'une 4ème salle dans l'actuel auditorium de la médiathèque
Manifestations culturelles d'intérêt communautaire	• Evolution des critères / des bénéficiaires
Saison culturelle	• Maillage du territoire : proposition commune aux mairies dans le cadre de la Saison 2019-2020 • Réflexion pour l'acquisition de matériel scénique
Œuvres – réserve muséale	• Définition de critères d'attribution pour l'aide à la restauration / acquisition • Définition du projet muséal de territoire pour la réserve

V – INDICATEURS

P.I.A.M	• Nombre de classes répondant à l'appel à projets • Nombre de sollicitations hors cadre scolaire
Animation du Patrimoine	• Fréquentation du public / évenements – expositions • *Proportion habitants / touristes

Réseau de lecture publique	• Fréquentation des équipements • Nombre d'emprunts • Nombre d'abonnements • Fréquentation des événements / action culturelle
Diffusion cinématographique	• Nombre de séances / nombre d'entrées • Nombre de structures (classes) et nombre d'élèves accueillis dans de cadre de dispositif de médiation
Manifestations culturelles d'intérêt communautaire	• Nombre de spectateurs • Nombre de communes accueillants un évènement
Saison culturelle	• Nombre de spectateurs • Nombre de communes accueillants un évènement
Œuvres – réserve muséale	• Non défini/ pas d'objectif défini dans la politique communautaire

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES SERVICE CULTURE	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
PIAM	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
SPECTACLES	9 920,00 €
CINEMA DE MONTREUIL	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
ENTREES LOCATION DE FILMS	10 189,84 €
CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL	3 008,40 €
DECLARATIONS CNC ET SACEM	2 539,36 €
FOURNITURE D'AFFICHES DE CINEMA	2 100,94 €
LOCATION THEÂTRE	50 365,00 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
ACHATS DE LIVRES, DISQUES POUR LE RESEAU	56 545,17 €
PERIODIQUES (ABONNEMENTS)	6 999,49 €
RESSOURCES NUMERIQUES	5 708,39 €
CONCERTS - SPECTACLES	63 420,51 €
IMPRESSIONS DE PLAQUETTES, DEPLIANTS....	8 104,26 €
ENTRETIEN PORTIQUES ANTIVOL ET PLATINES RFID	7 126,00 €
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 272,37 €
SACEM - SPRE	1 541,99 €

SAISON CULTURELLE	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
SPECTACLES	45 926,23 €
IMPRESSIONS DE PLAQUETTES, DEPLIANTS....	2 716,80 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	
PIAM	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
ACHATS INSTRUMENTS DE MUSIQUE	0,00 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	
Libellé	Dépenses réalisées en 2018
ACHAT DU VEHICULE DE SERVICE TRAFIC (NAVETTES)	25 603,31 €
ACHAT DE CHARIOTS DE TRANSPORT A FOND MOBILE	5 238,00 €
MATERIEL INFORMATIQUE	3 863,00 €

BUDGET GENERAL DE LA DIRECTION DE LA CULTURE

	BUDGET VOTE	REALISE		ECARTS
ACTION CULTURELLE - DIFFUSION - SPECTACLES	163 068,00 €	145 200,41 €	89%	17 867,59 €
LIVRES, DISQUES, CASSETTES, RESSOURCES NUMERIQUES...	87 030,00 €	68 396,66 €	79%	18 633,34 €
HONORAIRES ETUDE DIAGNOSTIC	29 000,00 €	- €	0%	29 000,00 €
FOURNITURES	20 579,00 €	7 174,15 €	35%	13 404,85 €
CATALOGUES ET IMPRIMÉS	13 900,00 €	11 632,26 €	84%	2 267,74 €
RÉCEPTIONS	7 915,00 €	3 088,72 €	39%	4 826,28 €
FOIRES ET EXPOSITIONS	5 300,00 €	- €	0%	5 300,00 €
AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS AUTRES ORGANISMES	5 000,00 €	3 901,35 €	78%	1 098,65 €
MAINTENANCE	4 700,00 €	4 067,85 €	87%	632,15 €
LOCATIONS MOBILIÈRES	4 500,00 €	682,78 €	15%	3 817,22 €
ANNONCES ET INSERTIONS	3 500,00 €	- €	0%	3 500,00 €
AUTRES BIENS MOBILIERS	2 900,00 €	7 179,80 €	248%	- 4 279,80 €
COMBUSTIBLES	2 900,00 €	2 793,53 €	96%	106,47 €
CARBURANTS	2 500,00 €	2 064,83 €	83%	435,17 €
AUTRE	10 168,00 €	3 678,98 €	36%	6 489,02 €
TOTAL SERVICES	362 960,00 €	259 861,32 €	72%	103 098,68 €
SUBVENTIONS	300 000,00 €	300 000,00 €	100%	- €
TOTAL GENERAL	662 960,00 €	559 861,32 €	84%	103 098,68 €

Subventions obtenues :

- ETAT/ DRAC Hauts de France (Dotation Globale de Décentralisation) :

  - 9 877.00 € pour l'acquisition du véhicule aménagé pour assurer les navettes entre les établissements du réseau de lecture publique ;
  - 27 057.00 € pour l'informatisation du réseau de lecture publique.

- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

  - 20 000.00 € pour le renouvellement des collections des médiathèques ;
  - 30 000.00 € pour la Saison Culturelle (diffusion de spectacles / coproduction / actions culturelles).

- Conseil Régional Hauts de France (pour 2018- 2019) :

  - 64 666.00 € pour le poste de médiateur cinématographique.

DEVELOPPEMENT SPORTIF ET TOURISTIQUE

I – HISTORIQUE

Le service du développement sportif et touristique de la CA2BM assure essentiellement les volets opérationnels de la gestion des équipements sportifs de l'agglomération. En effet, le volet développement touristique est assuré en grande partie par l'Agence d'attractivité du Montreuillois qui à pour objectif de renforcer l'attractivité du sud de la Côte d'Opale et des vallées de la Canche, de l'Authie et de leurs affluents.

Le service du développement sportif assure par conséquent la gestion des équipements sportifs relevant des statuts de l'agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Ainsi depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois assure la prise en charge des centres aquatiques de Berck, Etaples-sur-Mer et Écuires, du complexe sportifs d'Ecuires et de ses salles et terrains annexes (Synthétique, stade Saint Justin et Mionnet, tennis couvert) au titre des compétences optionnelles en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

La gestion des sentiers de randonnées et liaisons douces est actuellement à la charge du service de l'environnement (Sentiers de randonnées) et du service transport mobilité (Pistes cyclables).

Fort de ce constat, le bilan d'activités du service se concentre essentiellement sur les équipements aquatiques et le complexe sportif et terrains annexes d'Écuires géré par la CA2BM.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1.1 LES CENTRES AQUATIQUES

A) MOYENS MATERIELS :

Piscine d'Etaples :



La piscine d'Etaples est composée d'un bassin de 25m de long et 10m de large divisé en quatre lignes d'eau. Elle propose également un sauna.

Les horaires d'ouverture sont principalement de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 21h00 en semaine. Une ouverture entre 12h00 et 14h00 est proposée le jeudi en période scolaire et période de petites vacances. La piscine est également ouverte le dimanche matin.

Cet équipement connait deux fermetures techniques par an.

Piscine d'Ecuires :



La piscine d'Ecuires est composée d'un bassin de 25 mètres de long et 12.5m de large divisé en cinq lignes d'eau. Elle propose également un bassin secondaire pour enfants qui présente la capacité de bénéficier d'une température différenciée. Sa profondeur varie de 0m à 1,20m et il dispose d'un toboggan.

Le complexe est également doté d'un espace détente avec sauna et hammam ainsi que d'un espace fitness complet.

En période scolaire, ses horaires d'ouverture sont principalement de 8h30 à 21h00 en semaine. La piscine est également ouverte le dimanche matin.

Cet équipement connait deux fermetures techniques par an.

Piscine de Berck :



La piscine de Berck est composée d'un bassin de de 25 mètres de long et 20 mètres de large divisé en huit lignes d'eau. Elle propose un bassin secondaire pour enfants (profondeur variant de 0m à 1,75m) avec un toboggan. Celui-ci est également un bassin à vagues.

Enfin, on peut également y trouver un espace bien être sauna et hammam.

Ses horaires d'ouverture sont principalement de 8h30 à 21h00 en semaine. La piscine est ouverte le dimanche matin en période scolaire (fermée le lundi).

Elle est également ouverte le dimanche après-midi en période de vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

Cet équipement connait deux fermetures techniques par an.

B) MOYENS HUMAINS :

Piscine d'Etaples :

L'effectif permanent est composé de :

- Bassin : 4 MNS dont un responsable de site et 1 BNSSA
- Accueil - Ménage journée : 3 agents (titulaires et à temps plein)

Des effectifs saisonniers viennent compléter et remplacer le personnel permanent en congés durant la période estivale. Il est composé de deux BNSSA et de deux agents d'accueil.

Piscine d'Écuires :

L'effectif permanent est composé de :

- Bassin : 5.5 MNS (3,5 agents à temps pleins/titulaires et 2 agents à temps plein CDD)
- Fitness : 1 Agent (CDD 20h)
- Accueil et entretien : 3 agents à temps plein (2 titulaires et 1 CDD)
- Responsable de site / Référent piscines CA2BM (1 agent titulaire à temps plein)

Des effectifs saisonniers viennent compléter et remplacer le personnel permanent en congés durant la période estivale. Il est composé en 2018 d'un BNSSA et d'un agent d'accueil.

Piscine de Berck :

L'effectif permanent est composé de :

- Partie Bassin : 4,8 MNS dont 1 responsable de site
- Accueil et Ménage : 3 agents (2 à 80% et un agent à temps plein)
- Ménage : 2 agents (1 temps plein et 1 agent à 80%)

Des effectifs saisonniers viennent compléter et remplacer le personnel permanent en congés durant la période estivale. Ils sont composés de 2 MNS et 3 BNSSA, d'un agent de nettoyage journée (contrat 20h00) et de deux agents d'accueil.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS DES CENTRES AQUATIQUES DE LA CA2BM

PISCINE D'ECUIRES			
BASSIN - FITNESS			
AGENT 1 (Coordinateur des trois centres aquatiques de la CA2BM mais conservant une activité à la piscine d'Écuires)	TEMPS PLEIN	ADJOINT D'ANIMATION 2eme CLASSE	TITULAIRE (Régisseur principal)
AGENT 2	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE (Chef bassin)
AGENT 3	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE
AGENT 4	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL CDI
AGENT 5	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL CDD
AGENT 6	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL CDI
AGENT 7	MI TEMPS	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE (Fitness + bassin)
AGENT 8	12h/mois	OPERATEUR DES APS	CONTRACTUELLE
AGENT 9	20h/mois	OPERATEUR DES APS	CONTRACTUELLE
MAINTENANCE - NETTOYAGE - CAISSE			
AGENT 1	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE
AGENT 2	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE
AGENT 3	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	CONTRACTUELLE

PISCINE D'ETAPLES			
BASSIN			
AGENT 1	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE (Chef de bassin)
AGENT 2	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUELLE CDI
AGENT 3	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE
AGENT 4	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	TITULAIRE
AGENT 5	80% / 20% MIS A DISPO ECOLE DE FOOTBALL MUNICIPALE ETAPLES	OPERATEUR APS Principal (BNSSA)	TITULAIRE
ACCUEIL – MENAGE			
AGENT 1	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE
AGENT 2	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE
AGENT 3	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS DES CENTRES AQUATIQUES DE LA CA2BM

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS DES CENTRES AQUATIQUES DE LA CA2BM

PISCINE DE BERCK			
BASSIN			
AGENT 1	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL CDI (Chef de bassin)
AGENT 2	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL CDI
AGENT 3	80% (PERSONNEL BELCO)	MISE A DISPO BELCO ED. APS	MISE A DISPOSITION
AGENT 4	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUELLE CDI
AGENT 5	TEMPS PLEIN	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	CONTRACTUEL
ACCUEIL			
AGENT 1	80%	ADJ TECH TERRITORIAL	CONTRACTUELLE
AGENT 2	80%	ADJ TECH TERRITORIAL	CONTRACTUELLE CDI
AGENT 3	100%	ADJ TECH TERRITORIAL	TITULAIRE (STAGIAIRE)
ENTRETIEN - MENAGE			
AGENT 1	TEMPS PLEIN	TECHNICIEN	CONTRACTUEL CDI
AGENT 2	TEMPS PLEIN	ADJ TECH TERRITORIAL	CONTRACTUEL CDI
AGENT 3	20 HEURES/SEMAINE	ADJ TECH TERRITORIAL	CONTRACTUELLE

2.2 LE COMPLEXE SPORTIF D'ECUIRES ET TERRAINS ANNEXES



A) MOYENS MATERIELS :

Le complexe sportif d'Ecuires (Esp. R. Lavogez):



La Salle de Sports au niveau 1



La Salle Polyvalente au niveau 0
(Réunions Conseil et Commissions CA2BM)

Le COSEC 2 (Esp B. Plon)



La salle de Sports du COSEC 2



La Salle de Danse du COSEC (salle de gym identique)

Le Terrain Synthétique (Terrain G. Dhalluin)



Le Terrain Synthétique avec éclairage

La piste d'athlétisme en schiste



Le Terrain Honneur du COSEC (Terrain F. Dubois)



Le Terrain C. Mionnet à Ecuires



Les vestiaires du stade C. Mionnet à Ecuires



Le Terrain C. Mionnet

Le Terrain de St Justin à Ecuires



Les vestiaires du Stade de St Justin



Le Terrain de St Justin

Le Tennis Couvert (E. Sarrazin)



Le Tennis Couvert (Vue Extérieure)



Le Tennis Couvert (Vue Intérieure)

B) MOYENS HUMAINS :

La gestion quotidienne du complexe sportif d'Ecuires relève d'agents dépendant des services techniques de la CA2BM.

L'organisation, la gestion de l'occupation des installations ainsi que la planification de l'utilisation du complexe sportif sont placées sous la responsabilité d'un agent en charge des équipements sportifs. Ce planning est élaboré au cours d'une réunion annuelle (en juin) après avoir pris soin, en relation avec le service de développement sportif, de récupérer les demandes des diverses associations sportives des communes de la CA2BM.

La maintenance, la gestion et l'entretien quotidien des bâtiments, de la piste d'athlétisme, du tennis couvert et des terrains de football (Terrain Honneur, Terrain St Justin, Terrain C. Mionnet et Terrain Synthétique) sont assurées par 4 Agents à temps complet ; 1 agent à 30h et 1 agent à 28h.
Ces agents assurent également des missions au niveau des manifestations et de l'événementiel dans les communes de la CA2BM (livraison et mise à disposition de matériels, de barnums etc ...) mais aussi au niveau des différentes réunions (Conseils, Commissions, etc ...) organisées par la CA2BM (Régie Technique, installation de salle, etc ...).

En soutien des missions quotidiennes, le service du développement sportif a été sollicité pour deux projets d'investissement :

- La remise en état de la piste en schiste et l'amélioration de l'éclairage existant
- L'extension du parking du COSEC 2

III – ACTIONS ET THEMATIQUES MENEES EN 2018

A) ETAT DES LIEUX

Piscine d'Etaples :

Suite aux travaux réalisés sur le bassin en 2017, l'année 2018 a été une année spécialement consacrée à la relance des activités sans que de nouvelles dépenses d'investissement ne soient spécifiquement engagées.

L'objectif principal pour l'année 2018 a été de régulariser le défaut de permis de construire suite aux travaux réalisés en 2008. Cette régularisation devra être mise à profit pour régler les soucis de mises aux normes réglementaires en termes d'accessibilité et de sécurité. L'architecte en charge de cette régularisation de permis a été relancé par la CA2BM à cet effet avec pour objectif de retrouver un avis favorable de la commission de sécurité à l'horizon 2021.

Au niveau du fonctionnement, les plannings des agents ont été rationnalisés, en particulier pour le personnel d'accueil ce qui a permis de passer de 4 ETP à 3 pour les mêmes tâches.

Piscine d'Ecuires :

L'année 2018 a principalement servie de préparation à un important marché de travaux devant débuter dans le courant de l'année 2019. Le marché de maitrise d'œuvre pour le futur suivi des travaux a été retenu en septembre 2018 et le permis de construire a été déposé en fin d'année 2018.

Piscine de Berck :

L'année 2018 a été principalement consacrée au suivi des importants travaux de mises aux normes réalisés entre septembre 2018 et mars 2019. Ces travaux visaient à mettre aux normes en termes d'accessibilité et de sécurité le bâtiment dans son ensemble (espace Sunset (Privé) et espace piscine).

Ces travaux ont nécessité la fermeture complète de l'établissement de novembre 2018 à mars 2019.

Pour l'ensemble des piscines de la CA2BM :

De manière générale, l'organigramme a été mis à jour pour plus de clarté, les fiches de postes ont été revues et harmonisées pour l'ensemble des agents des trois équipements. Les entretiens professionnels ont été réalisés pour la première fois depuis la fusion ce qui a permis de répondre à un certain nombre d'interrogations de la part des agents.

L'harmonisation tarifaire des trois équipements a également été réalisée en 2018. Cela a permis d'adopter une politique tarifaire unique sur un grand nombre de tarifs. Des spécificités ont toutefois été conservées au regard de la différence de taille et de niveau d'équipement.

Cette harmonisation préfigure l'aboutissement du projet de mise en place d'un système d'accès informatisé et mutualisés pour l'ensemble des équipements aquatiques de la CA2BM et prévu en 2019.

B) EVOLUTIONS DES ACTIVITES

L'année 2018 étant une année principalement accès sur la réalisation de travaux de mise aux normes de la piscine de Berck, les activités des équipements aquatiques n'ont pas fait l'objet d'évolution particulière.

Piscine d'Etaples :

En période scolaire, la piscine d'Etaples connait essentiellement une fréquentation d'établissements scolaires du primaire, du secondaire et d'établissements spécialisés en semaine.

Le volet « Activités » se compose essentiellement des leçons de natation et cours d'aquagym.

En période de petites vacances scolaires, le bassin de la piscine d'Etaples est principalement ouvert au public et aux centres de loisir (sur des créneaux distincts). L'activité d'Aquagym est maintenue.

En période de grandes vacances scolaires, des leçons de natation sont proposées en matinée en complément des ouvertures au centres de loisirs et au public. L'activité d'Aquagym est maintenue.

Le bassin peut faire l'objet d'une mise à disposition auprès des associations. À ce jour, trois associations peuvent utiliser le bassin : C'est décidé on bouge, l'ASE Triathlon et l'association de Formation BNSSA.

Des conventions de mises à disposition sont venues se greffer en 2018 avec le CHAM ou encore avec le détachement 35F SP (Personnel en charge de l'hélicoptère de secours en Mer « Dauphin » basé à Le Touquet).

Piscine d'Écuires :

En période scolaire, la piscine d'Ecuires connait essentiellement une fréquentation d'établissements scolaires du primaire et du secondaire ou spécialisés.

Les activités se composent principalement des activités aquatiques (Aquagym, Aquabike, circuit training, bébés nageurs, jardin aquatique) et de l'espace fitness et bien être.

Pour les périodes de petites et grandes vacances scolaires, le bassin de la piscine d'Ecuires est principalement ouvert au public et à l'école de natation (en début d'après-midi). L'activité Aquabike est maintenue sur ces deux périodes.

Les mises à disposition aux associations sont limitées en période de grandes vacances scolaires (À terme, l'objectif est de les supprimer durant cette période).

Piscine de Berck :

En période scolaire, la piscine de Berck connait également une fréquentation principale d'établissements scolaires primaires et secondaires ou spécialisés.

Le volet « Activités » se compose principalement de l'activité d'Aquagym.

En période de petites et grandes vacances scolaires, le bassin de la piscine de Berck est ouvert au public. Les associations se voient également dotées d'un grand nombre de mises à disposition à titre gratuit.

Comme pour Ecuires, les mises à disposition aux associations sont limitées en période de grandes vacances scolaires (À terme, l'objectif est de les supprimer durant cette période).

C) TARIFICATION :

Comme présenté précédemment, l'harmonisation tarifaire validée et appliquée depuis le 1er septembre 2018 a pour objectif d'adopter une politique tarifaire unique et cohérente entre les trois équipements aquatiques du territoire.

Si certains tarifs ont dû faire l'objet d'un ajustement à la hausse (exemple : leçons de natation à Etaples), d'autres tarifs ont fait l'objet de baisse significative dans un soucis d'accès au plus grand nombre (Exemples : création à Etaples des abonnements 15 leçons faisant baisser le tarif de la séance unitaire par rapport au tarif précédent, baisse du prix d'entrée pour la piscine de Berck, création d'un tarif seniors etc...).

IV – PERSPECTIVES – PROBLÉMATIQUES – UTILISATION ET REFLEXIONS EN COURS

A – PISCINES – PERSPECTIVES ET REFLEXIONS EN COURS

Les perspectives principales pour l'année 2019 sont :

- La mise en place de portails d'entrée avec système de badges pour les trois piscines
- La relance des activités de la piscine de Berck après 6 mois de fermeture et l'obtention d'un avis favorable de la commission de sécurité à l'issu des travaux
- La finalisation de la préparation et le lancement du marché de travaux de la piscine d'Ecuires
- Le suivi du dossier de régularisation du permis de construire de la piscine d'Etaples

B – COMPLEXE SPORTIF – PROBLEMATIQUES - PERSPECTIVES

a) Problématiques rencontrées au cosec 1 en 2018 :

- Augmentation des dégradations dans les vestiaires pendant le temps scolaire
- Difficulté d'accueil des sportifs masculins et féminins émanant des rencontres qui ont lieu sur le terrain synthétique, le terrain d'Honneur et dans la salle de sports au niveau 1 durant les week-ends.
- Stationnement et descente de véhicules à l'intérieur du complexe sportif (plusieurs incidents entre voitures et sportifs ou piétons ont été évité de peu).
- Souhait d'une interdiction totale de circulation à l'intérieur du complexe à l'exception des agents et élus de la CA2BM qui ont une autorisation.

b) Problématiques rencontrées au cosec 2 en 2018 :

- Cohabitation entre les jeunes du CAJ ; les scolaires et les associations à partir de 16h jusqu'à 18h. (fermeture des vestiaires à clé par les utilisateurs afin d'éviter les problèmes
- Stationnement difficile sur le parking pour les utilisateurs du complexe car trop petit ce qui engendre un stationnement anarchique et dangereux le long de la route.
- Non-Respect des places réservées aux personnes à mobilité réduite devant la salle (manque de civisme).

c) Problématiques rencontrées sur le terrain synthétique en 2018 :

- Utilisation très importante du terrain durant le temps scolaire avec le besoin d'un créneau d'1/2 journée pour y effectuer des travaux d'entretien et de décompactage
- Augmentation de la demande d'utilisation par les communes de la CA2BM pour leurs clubs affiliés à la F.F.F. afin de leur permettre de s'entrainer régulièrement pendant la période hivernale, ce qui engendre une redistribution des créneaux à la réunion de planning annuelle
- Diminution de l'utilisation sans autorisation du terrain par des jeunes et groupes.

d) Problématiques rencontrées sur la piste en schiste en 2018 :

- Utilisation très difficile compte tenu de son état de dégradation avancée ;
- Pour ce qui concerne la piste d'athlétisme, une consultation a été lancée en fin d'année et la programmation des travaux est prévue pour début 2019. Ces travaux ont été réalisé et la piste a retrouvé une nouvelle jeunesse et sa qualité permet de nouveau à tous les utilisateurs une utilisation optimale même le soir grâce à l'éclairage. De plus un créneau a été bloqué afin de permettre un entretien régulier.

e) Perspectives complexe sportif 2019

En ce qui concerne le service du développement sportif, les perspectives principales pour l'année 2019 sont :

- Le lancement des travaux de remise en état de la piste d'athlétisme et d'amélioration de l'éclairage existant.
- La réalisation de l'extension du parking du COSEC 2

V – INDICATEURS (FREQUENTATIONS ANNUELLE)

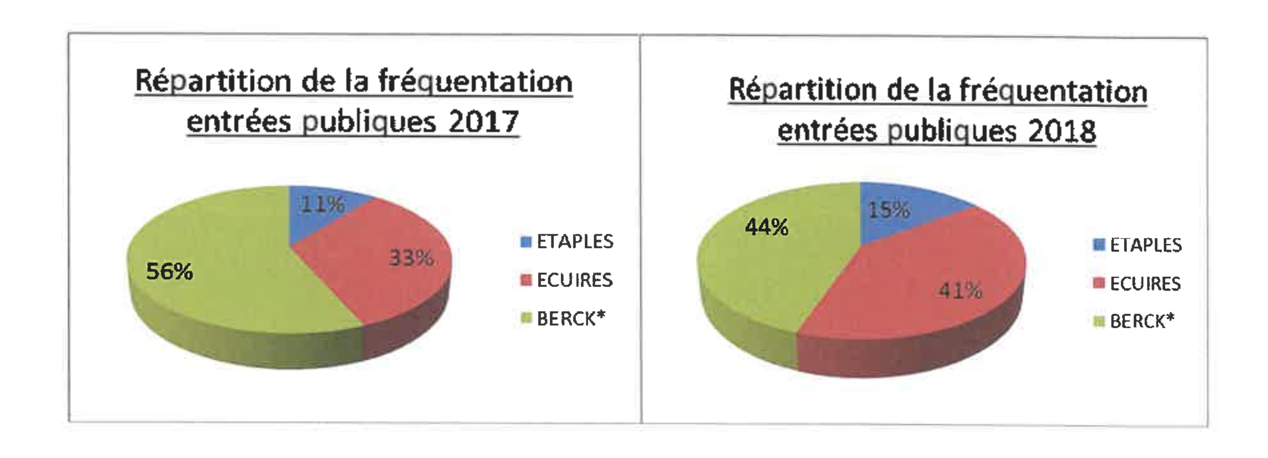
A- PISCINES

Pour rappel* : La piscine de Berck a connu une fermeture complète de novembre 2018 à mars 2019 en raison de travaux de mise aux normes sécuritaire et d'accessibilité.

Public :

PISCINES	2017	2018
ETAPLES	11416	13866
ECUIRES	36042	38685
BERCK*	61498	42296

	Répartition de la fréquentation entrées publiques 2017		Répartition de la fréquentation entrées publiques 2018		Comparatif 2017/2018
Piscine	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en % de la fréquentation
ETAPLES	11416	11%	13866	15%	21%
ECUIRES	36042	33%	38685	41%	7%
BERCK*	61498	56%	42296	44%	-31%
Total	108956	100%	94847	100%	-13%

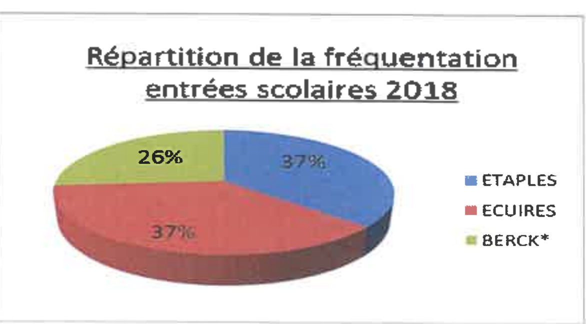


Scolaires :

PISCINES	2017	2018
ETAPLES	17955	18946
ECUIRES	18021	19389
BERCK*	15317	13687

	Répartition de la fréquentation entrées scolaires 2017		Répartition de la fréquentation entrées scolaires 2018		Comparatif 2017/2018
Piscine	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en % de la fréquentation
ETAPLES	17955	35%	18946	36%	6%
ECUIRES	18021	35%	19389	37%	8%
BERCK*	15317	30%	13687	26%	-11%
Total	51293	100%	52022	100%	1%



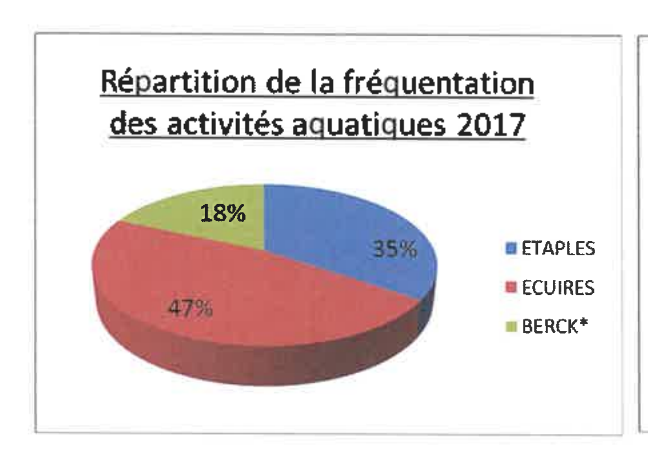


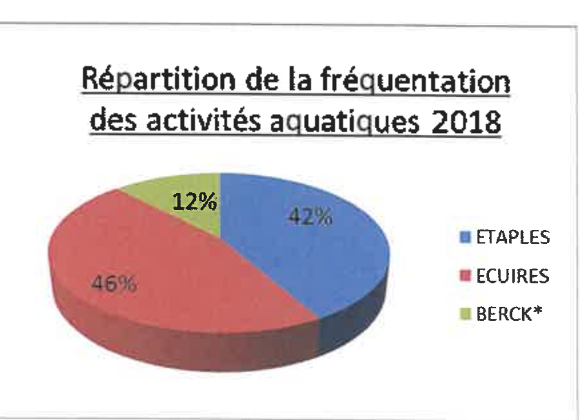
Activités aquatiques (hors associations):

PISCINES	2017	2018
ETAPLES	8431	11106
ECUIRES	11458 (piscine) + 8000 (Fitness)	12299 (Piscines) + 5750 (Fitness)
BERCK*	4502	3250

A noter que pour l'année 2018, les moyens permettant de comptabiliser les entrées associatives n'étaient pas existants. Ces entrées seront chiffrées dès 2019 avec la mise en place d'un système d'accès informatisé et l'obligation pour tous les utilisateurs de badger sur le système d'entrée

	Répartition de la fréquentation des activités aquatiques 2017		Répartition de la fréquentation des activités aquatiques 2018		Comparatif 2017/2018
Piscine	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Nbre d'entrées	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en % de la fréquentation
ETAPLES	8431	35%	11106	42%	32%
ECUIRES	11458	47%	12299	46%	7%
BERCK*	4502	18%	3250	12%	-28%
Total	24 391	100%	26655	100%	9%





Activités Bien-être Fitness :

PISCINES	2017	2018
ECUIRES	8000	5750

Piscine d'Etaples :

Après une année 2017 amputée en partie de sa fréquentation habituelle à cause des travaux de réfection du bassin, la piscine d'Etaples a connu une année de fonctionnement pleine en 2018. Les chiffres de fréquentation sont en hausse dans chaque section mais peuvent encore être améliorés au niveau des entrées publiques.

Il est à noter que l'harmonisation tarifaire mise en application en septembre 2018 a eu un impact assez sensible sur les fréquentations en septembre-octobre avant de reprendre normalement au début de l'hiver.

Piscine d'Ecuires :

Sur les créneaux publics, la piscine d'Ecuires présente une fréquentation totale pour l'année 2018 de 38685 personnes. Il s'agit d'une population essentiellement familiale. La fréquentation est en légère hausse par rapport à la fréquentation de 2017.

Concernant l'espace Fitness, les chiffres de fréquentation sont en fort recul, le local réservé à ces activités ainsi que le matériel est vieillissant, de plus, la très forte hausse du secteur privé est venue largement impacter la fréquentation de cet espace. Cet espace doit faire l'objet d'une réhabilitation profonde et d'une politique tarifaire plus attractive.

Piscine de Berck :

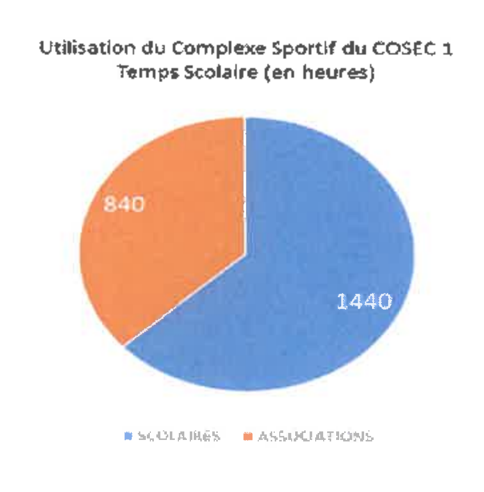
Sur les créneaux publics, la piscine de Berck présente un nombre d'entrées de 42296 personnes en 2018. Il s'agit d'une population essentiellement familiale mais également composé d'un public sportif désirant nager dans de bonnes conditions (8 couloirs).

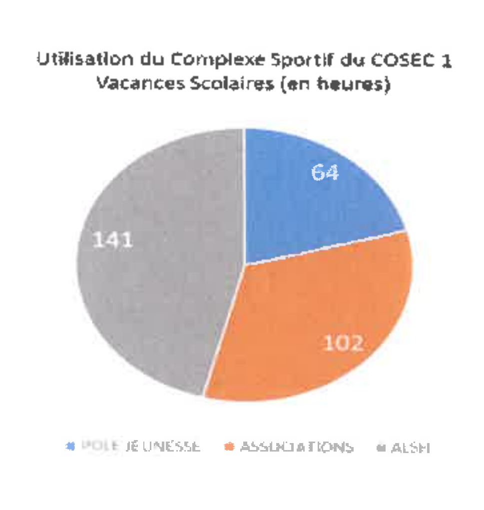
La fréquentation annuelle doit encore être largement améliorée même si elle reste dépendante de la météo de par sa situation géographique (en bord de plage).

Les associations sont également très présentes ce qui limite le nombre de créneaux destinés au public et aux activités (Plus de 32 000 entrées par an). Nous pourrons comptabiliser précisément les chiffres de fréquentation par les associations à partir de l'année 2019 puisqu'elles devront obligatoirement badger sur le nouveau système d'accès qui sera installé dans le courant de l'année 2019.

B- COMPLEXE SPORTIF

FREQUENTATION DU COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 1 EN 2018





TOTAL DU NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION EN 2018 : 2587 h ANNUEL

Fréquentation pendant le temps scolaire :

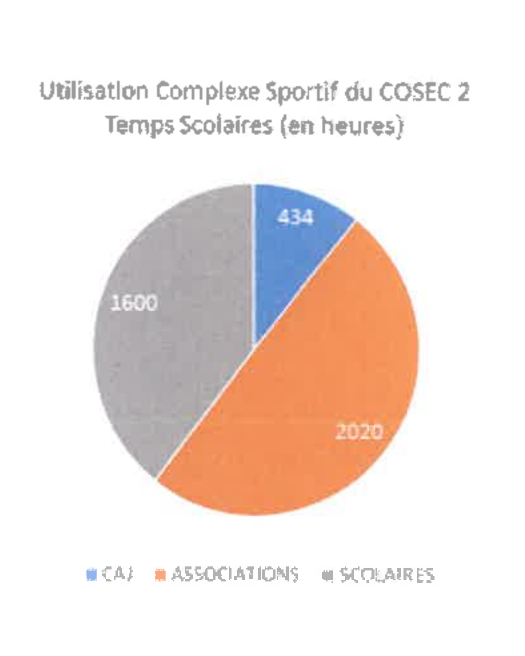
- Scolaires (collège et lycée) : 1440h
- Associations et Clubs Sportifs (Sports pour Tous / Handball / Tennis de Table / Kung Fu / Badminton / Futsal) : 840h

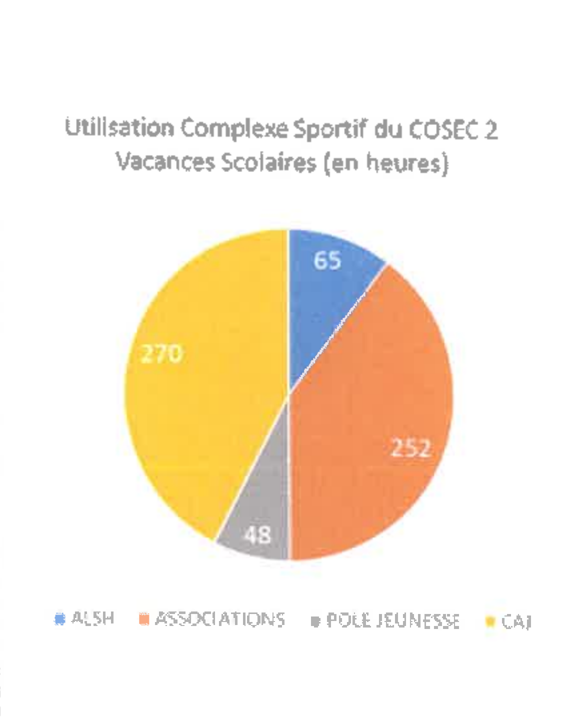
Fréquentation pendant les vacances scolaires :

- Associations et Clubs Sportifs (Handball /Tennis de Table / Kung Fu / Badminton /Futsal) : 102h
- A.L.S.H. du Montreuillois : 141h
- Pôle Jeunesse : 64h

Compétitions officielles : (Tennis de Table) 82h
Réunions CA2BM : 10 Conseils et 34 Commissions
Locations Salle : 32 Réservations dont 4 payantes
Fermeture annuelle pendant 2 semaines

FREQUENTATION DE LA SALLE DE SPORTS DU COSEC 2 EN 2018





TOTAL DU NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION EN 2018 : 5457 h ANNUEL

Fréquentation pendant le temps scolaire :

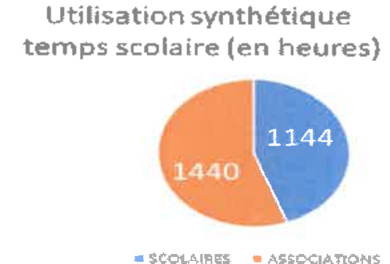
- Scolaires (collège et lycée) : 1730h
- Associations et Clubs Sportifs (Sports pour Tous / Handball / Chemin Faisant / Synchro/ Badminton) : 2130h
- CAJ du Montreuillois : 445h

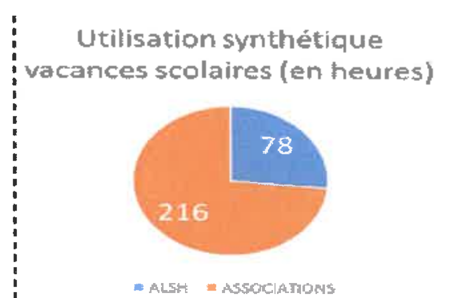
Fréquentation pendant les vacances scolaires :

- Associations et Clubs Sportifs (Sports pour Tous / Handball / Badminton) : 281h
- A.L.S.H. du Montreuillois : 55h
- CAJ du Montreuillois : 260h
- Pôle Jeunesse : 48h

Compétitions officielles : (Handball / Badminton) 508h
Locations Salle : 9 réservations
Fermeture annuelle pendant 4 semaines

FREQUENTATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU COSEC EN 2018





TOTAL DU NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION EN 2018 : 3341 h ANNUEL

Fréquentation pendant le temps scolaire :

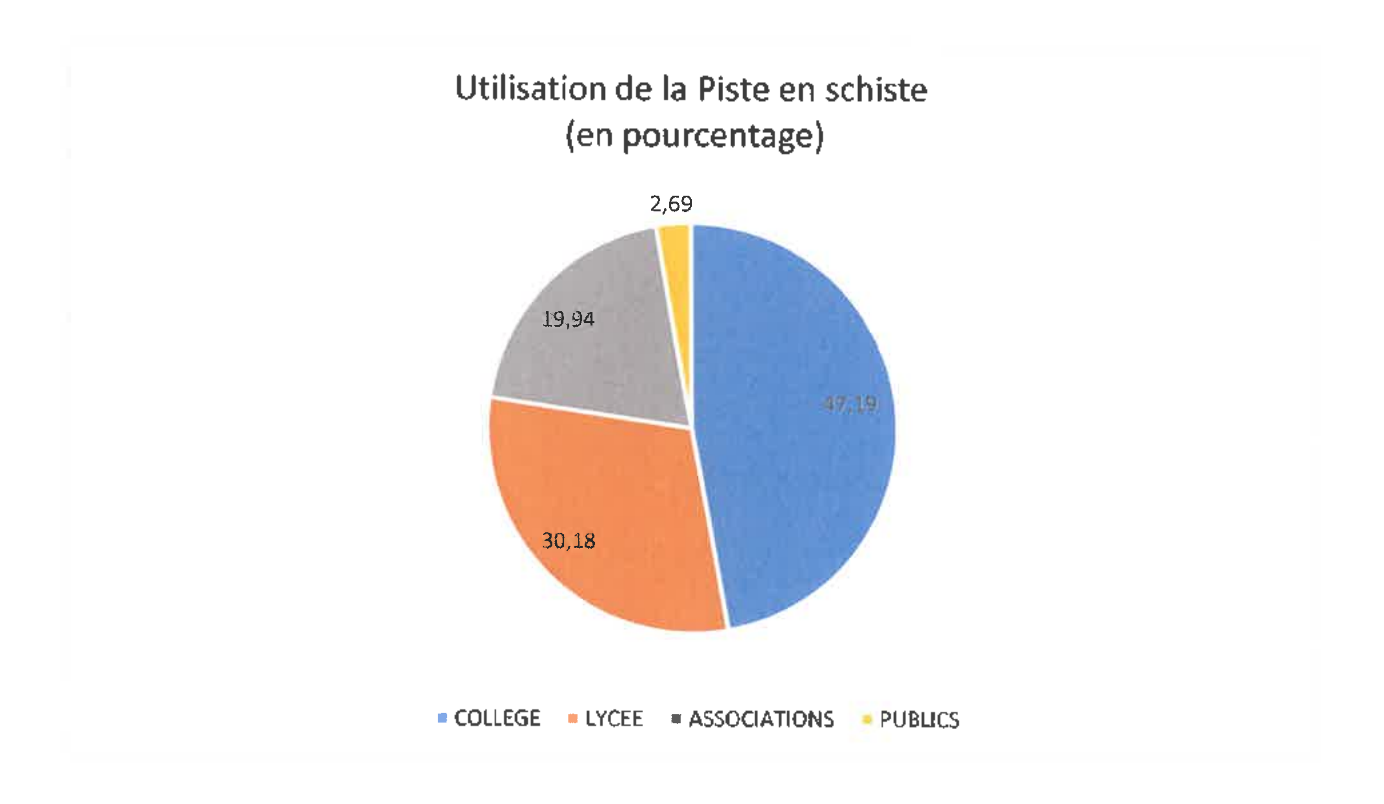
- Scolaires et Section Sports Etudes Football : 1254h
- Associations et Clubs Sportifs (Attin Foot / Montreuil Foot / Wailly Foot / Vallée Foot) : 1315h

Fréquentation pendant les vacances scolaires :

- Associations et Clubs Sportifs (Attin Foot / Montreuil Foot / Wailly Foot / Vallée Foot) : 236h
- A.L.S.H. du Montreuillois : 48h

Compétitions officielles : (Montreuil football / Attin Football) 352h
Compétitions amicales : (Montreuil / Attin / Verton) 136h
Fermeture annuelle pendant 3 semaines

FREQUENTATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU COSEC EN 2018



L'utilisation de la piste est répartie en deux grandes périodes (Périodes scolaires et périodes de vacances scolaires) :

Fréquentation pendant le temps scolaire :
Scolaires (collège et lycée) :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi entre 9h et 17h
- mercredi entre 9h et 12h

Associations :

- mardi, jeudi et vendredi à partir de 18h
- mercredi à partir de 13h30
- samedi entre 9h et 12h

Publics et particuliers : essentiellement le week-end et le soir en semaine

Fréquentation pendant les vacances scolaires :

Associations :

- mardi, jeudi et vendredi à partir de 18h
- mercredi à partir de 13h30
- samedi entre 9h et 12h
-

Groupes : la journée en semaine
Publics et particuliers : essentiellement le week-end et le soir en semaine

La fréquentation de la piste par catégorie se décompose de la manière suivante :

Collège du bras d'or : 11854 élèves sur 4 périodes scolaires dont la section football études soit 47,19 %
Lycée Woillez : 7580 élèves sur 5 périodes scolaires soit 30,18 %
Associations : 5010 personnes soit 19,94 %
Publics/particuliers : 676 personnes soit 2,69 %

FREQUENTATION DES TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF ET ANNEXES

Le Terrain Honneur du COSEC (Terrain F. Dubois)

Le terrain d'honneur est doté d'une pelouse de qualité, de ce fait son utilisation est très réglementée et très limitée.

- D'Août à fin Octobre et d'Avril à fin Juin ce terrain est utilisé par la section Sports Etudes Football Collège (environ 120h) et le club de football de Montreuil (environ 80h)
- De Novembre à fin Mars : utilisation restreinte du fait des conditions climatiques par le club de football de Montreuil (environ 30h)
- Durant le mois de Juillet 2018 : Accueil (sous forme de convention de location) de clubs de football professionnel en stage (Red Star ; Paris FC ; Quevilly)

Le Terrain C. Mionnet à Ecuires

Le terrain C. Mionnet est essentiellement utilisé par la section Sports Etudes Football du Lycée et la section Féminine du club de Football de Montreuil pour les entraînements et les matchs officiels.

Sports Etudes : de Septembre à fin Octobre et de début Avril à Fin Juin soit environ 140h
Club Féminin de Montreuil : Entraînements et Matchs de Septembre à Juin soit environ 350h

Terrain de St Justin à Ecuires

Le terrain de St Justin est essentiellement utilisé par le collège du bras d'or (activités sports collectifs) et le club de Football de Montreuil pour les entraînements et les matchs officiels. Compte tenu de sa situation et de sa configuration ouverte au public, ce terrain est fortement sollicité et fait l'objet d'une suroccupation.

Collège du Bras d'Or : environ 250h
Club de Football de Montreuil : environ 400h

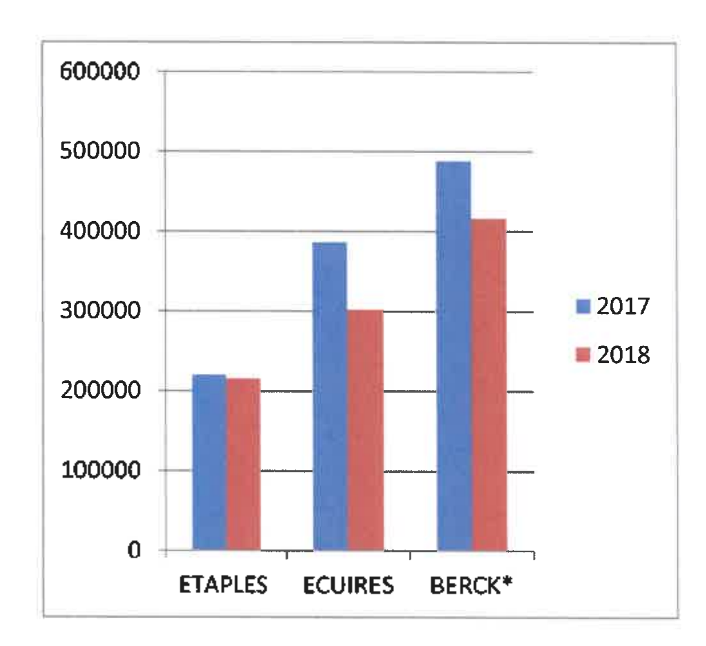
Le Tennis Couvert (E. Sarrazin)

Le tennis couvert E. Sarrazin est doté de 2 Courts, l'utilisation de ce bâtiment est essentiellement associative avec toutefois une activité scolaire avec le collège du Bras d'Or de l'ordre de 6H Hebdomadaire.
La réservation et l'utilisation des terrains est géré par le club de tennis local.

V – COÛTS – BILANS FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement des centres aquatiques de la CA2BM:

	Dépenses de fonctionnement 2017		Dépenses de fonctionnement 2018		Comparatif 2017/2018
Piscine	Dépenses globales de fonctionnement 2017	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Dépenses globales de fonctionnement 2018	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en %
ETAPLES	220147,65	20%	215329,27	23%	-2%
ECUIRES	386576,58	35%	302150,81	32%	-22%
BERCK*	487987,65	45%	416675,39	45%	-15%
Total	1094712	100%	934155	100%	-15%

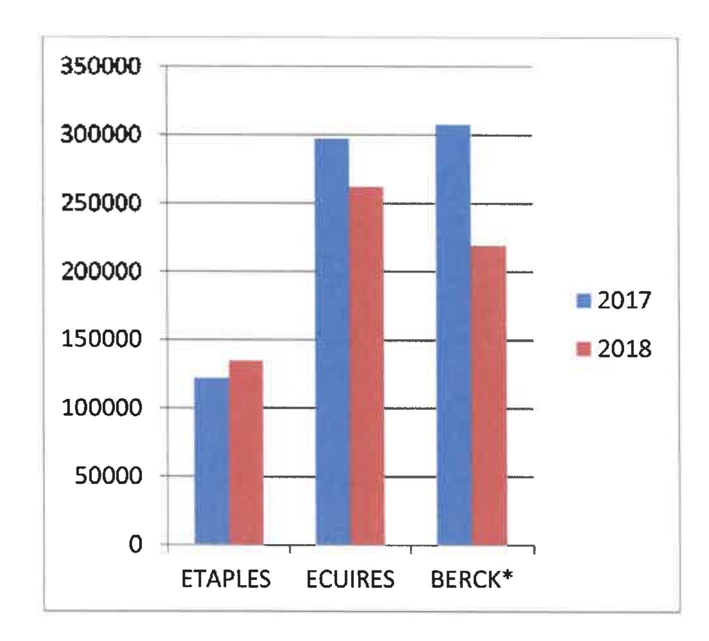


Les coûts de fonctionnements des centres aquatiques de la CA2BM sont en baisse sensibles par rapport à l'année 2017. Cependant, il est important de noter que les coûts de fonctionnement de la piscine de Berck sont à considérer au regard de sa fermeture pour travaux lors des deux derniers mois de l'année 2018.

D'un point de vue général, la tendance met en exergue une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement par rapport à l'année 2017 et même une baisse sensible sur la piscine d'Écuires sur l'année 2018.

Recettes de fonctionnement des centres aquatiques de la CA2BM:

	Recettes de fonctionnement 2017		Recettes de fonctionnement 2018		Comparatif 2017/2018
Piscine	Recettes globales de fonctionnement 2017	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Recettes globales de fonctionnement 2018	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en %
ETAPLES	121848,35	17%	134621,25	22%	10%
ECUIRES	297199,36	41%	261741,1	43%	-12%
BERCK*	307452,24	42%	218898,11	36%	-29%
Total	726500	100%	615260	100%	-15%



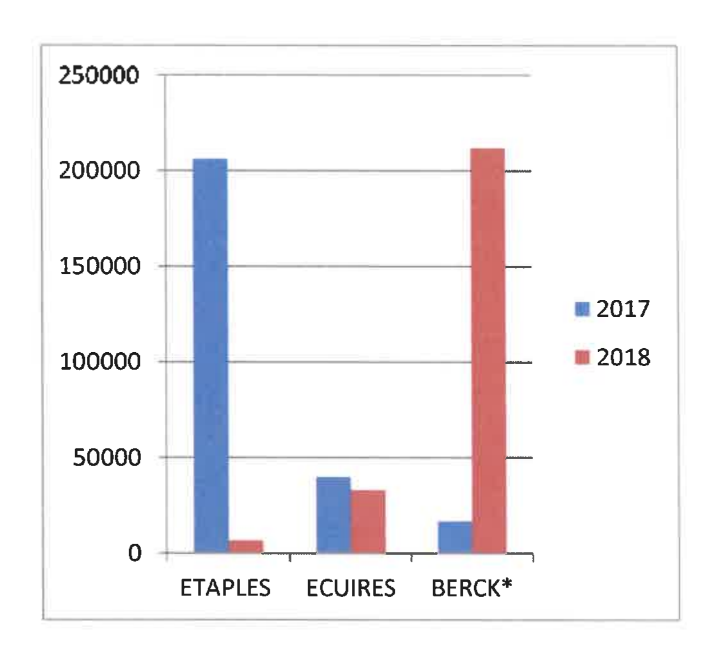
Les recettes de fonctionnement sont également en baisse au regard de l'année 2017. Il s'agit d'une tendance générale sur les trois équipements, le delta entre 2017 et 2018 étant plus important pour la piscine de Berck suite à la fermeture pour travaux en novembre et décembre 2018.

Ces chiffres s'expliquent en grande partie par une nombre d'entrées publiques en forte baisse lors de la période estivale 2018 et à une belle météo peu propice à la pratique de sport « indoor ».

La tarification générale de nos équipements aquatiques qui se situe dans une tranche supérieure à la moyenne des établissements de la région peut également en être une cause.

Dépenses d'investissement des centres aquatiques de la CA2BM:

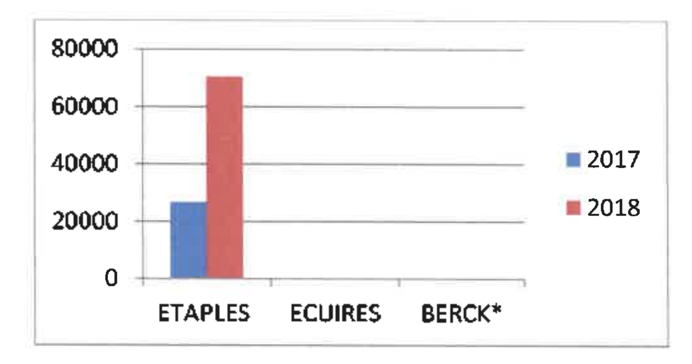
	Dépenses d'investissement 2017		**Dépenses d'investissement 2018**		**Comparatif 2017/2018**
Piscine	Dépenses globales d'investissement 2017	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Dépenses globales d'investissement 2018	Répartition en % sur l'ensemble des équipements aquatiques	Variation en %
ETAPLES	206272,72	78%	6669,11	3%	-97%
ECUIRES	39811,12	15%	33123,34	13%	-17%
BERCK*	16831,69	6%	211897,58	84%	1159%
Total	262916	100%	251690	100%	-4%



En termes de coûts d'investissement, les centres aquatiques n'ont pas fait l'objet d'importantes rénovations et les coûts d'investissement sont restés très mesurés pour Etaples et Écuires. Les dépenses d'investissement pour la piscine de Berck représentent les coûts des travaux de rénovation et de mise en conformité démarrés en novembre 2018 et qui dureront jusque mars 2019.

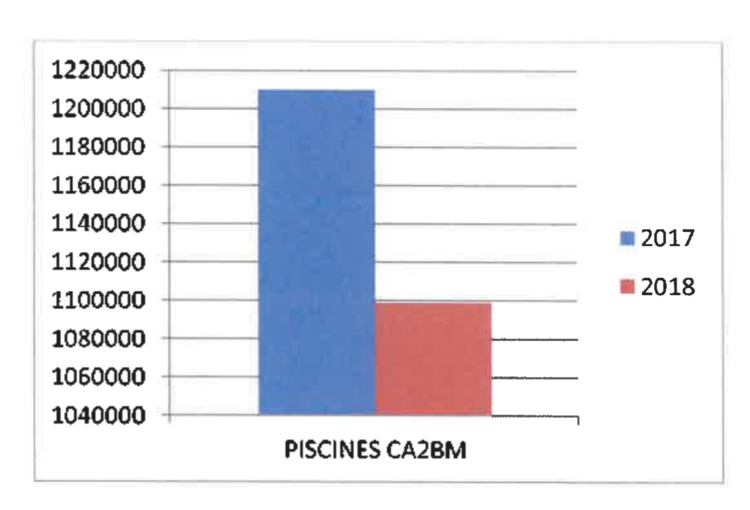
Recettes d'investissement des centres aquatiques de la CA2BM:

	Charges de personnel 2017	Charges de personnel 2018	Comparatif 2017/2018
Piscine	Coût global 2017	Coût global 2018	Variation en %
PISCINES CA2BM	1210059,99	1098889,8	-9%



Ces recettes sont issues des dossiers de subventionnement déposés dans le cadre de la rénovation de la résine du bassin de la piscine d'Etaples.

Charges de personnel des centres aquatiques de la CA2BM:



L'année 2018 a permis de diminuer les charges de personnel suite aux principales mesures suivantes :

- La fin des contrats aidés et l'externalisation du nettoyage des trois centres aquatiques pour ce qui concerne le nettoyage avant ouverture au public (le nettoyage pendant les heures d'ouverture est toujours géré en régie).
- La rationalisation des moyens humains sur les trois centres aquatiques en réalisant un travail de fond sur la gestion des plannings des agents.

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Directeur du Pôle Administration générale et développement social :

Michel DUFLOS

Nombre de collaborateurs : 30

- Dont 5 cadres A
- Dont 9 cadres B
- Dont 16 cadres C

Vice-Présidents ou Conseillers délégués :

- Finances et fiscalité locale :

Michel FOUQUES

- Ressources humaines :

Claude COIN

- Systèmes d'information :

Jean-Claude DESCHARLES

- Enfance – Actions sociales :

Geneviève MARGUERITTE

ACCUEIL - STANDARD

I – HISTORIQUE

Accueil physique et téléphonique au siège de la CA2BM.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

L'accueil est assuré par 2 agents de catégorie C (1 agent à temps plein et 1 agent à 80%).

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Les standardistes hôtesses d'accueil ont pour mission des communications internes et externes de la CA2BM, elles sont souvent le premier contact des administrés ou élus. Elles assurent également un rôle d'information auprès du public.

Les fonctions principales sont :

- établir les communications de l'EPCI,
- comprendre une demande afin de lui donner une suite efficace,
- orienter les appels au bon interlocuteur,
- filtrer les appels téléphoniques,
- s'exprimer de façon claire et concise,
- prendre les messages des interlocuteurs,
- gérer l'attente en cas de saturation des postes,
- réserver un accueil de qualité,
- maîtriser les fonctionnalités du standard téléphonique,
- informer les correspondants,
- mettre à jour la base de données téléphoniques
- affranchir le courrier envoyé par la CA2BM et le déposer à la Poste
- réceptionner les colis pour les différents services

SECRETARIAT GENERAL

I – HISTORIQUE

Le secrétariat général assure le suivi administratif et opérationnel des différentes tâches liées au suivi des décisions du Président, du Bureau et du conseil communautaire, notamment par la gestion des actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés).

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Le secrétariat général, composé de deux agents à temps plein (catégorie B), est en relation régulière avec les 46 mairies des communes membres et les 82 conseillers communautaires, par téléphone, par mail ou par courrier.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

- **Préparation des réunions du conseil d'agglomération :**
  - Suivi du calendrier des réunions de bureaux et conseils transmis aux mairies et conseillers communautaires,
  - Assurer la qualité rédactionnelle des délibérations et rapports,
  - Centraliser, relire, remettre en forme et compiler l'ensemble des notes et projets de délibérations,
  - Préparer et imprimer les dossiers pour le bureau communautaire,
  - Préparer la convocation au conseil, le relevé des décisions du bureau et/ou du président, le procès-verbal, les dossiers de conseil (transmission par voie postale et informatique de ces éléments à l'ensemble des conseillers communautaires).

- **Formalisation matérielle et juridique des délibérations du conseil d'agglomération :**
  - Assister aux réunions de l'assemblée délibérante,
  - Mettre en forme les délibérations à l'issue des séances publiques,
  - Envoyer les délibérations au contrôle de légalité via la plateforme de télétransmission,
  - Constituer un registre informatique de l'ensemble des délibérations rendues exécutoires,

- Préparer le compte-rendu sommaire pour affichage,
- Notifier les délibérations aux intéressés,
- Suivi des signatures de conventions, contrats, … pour transmission au contrôle de légalité,
- Réaliser les procès-verbaux en restituant fidèlement les propos tenus en séance,
- Constituer le registre des délibérations-décisions.

- **Préparation des autres actes de la collectivité :**
  - Préparer les décisions, arrêtés réglementaires pour leur envoi au contrôle de légalité, puis les notifier aux intéressés,
  - Préparer les documents relatifs aux régies (arrêté ou décision : création ou suppression de régie, nomination des régisseurs, changement de régisseurs, …).
  - Constituer le registre des arrêtés.

- **Préparation des réunions de commissions :**
  - Créer les tableaux des différentes commissions, mettre en place sur Outlook les blocs d'adresses mail des conseillers participant à ces commissions,
  - Selon le calendrier prévisionnel des commissions, rédiger l'invitation à envoyer aux membres
  - Envoyer les comptes-rendus de ces commissions.

Le secrétariat général gère en parallèle avec le secrétariat du Président et des élus, l'envoi des invitations, des comptes-rendus, … des commissions de la CA2BM qui sont au nombre de 18.

	INTITULES COMMISSIONS	ELU DELEGUE A L'ANIMATION DE LA COMMISSION	FONCTIONS	MEMBRES DE DROIT	REFERENT DIRECTION	CADRE(S) REFERENT(S)
1	COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITE LOCALE	Michel FOUQUES	Vice président, adjoint au maire du Touquet	Président ou son représentant	Michel DUFLOS	Emilie Paeme/Céline Bourdelle/ Mélanie Binda/Jérôme Fontaine
2	COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et COMMERCIAL	Claude COIN	Conseiller délégué, maire de Rang du Fliers	Président ou son représentant	Isabelle BAILLET	David Delattre
3	COMMISSION EMPLOI-FORMATION - INSERTION - PAD - CISPD	Mary BONVOISIN	Conseillère déléguée, maire de Merlimont	Président ou son représentant	Isabelle BAILLET	Jérôme Vigreux/David Delattre
4	COMMISSION ENFANCE - ACTIONS SOCIALES	Geneviève MARGUERITE	Vice présidente, maire de Lefaux	Président ou son représentant	Michel DUFLOS	Karen Hoyez
5	COMMISSION DU PERSONNEL ET DE LA MUTUALISATION DES MOYENS	Claude COIN	Conseiller délégué, maire de Rang du Fliers	Président ou son représentant	Michel DUFLOS Didier BEE	Valérie Mailloux/ C. Bourdelle/ Joël Monvoisin
6	COMMISSION DES SYSTEMES D'INFORMATION (NTIC…)	Jean-Claude DESCHARLES	Vice président, maire de St Josse	Président ou son représentant	Michel DUFLOS	Jean-Marc Detrez
7	COMMISSION DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE ET DE L'HABITAT	Jean-Claude ALLEXANDRE	Vice président, maire de Campigneulles les petites	Président ou son représentant	Isabelle BAILLET	Sandrine Quinbetz/Aurélie Balloy
8	COMMISSION PROJET DE TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES - HABITAT INTERMEDIAIRE	Joël LEMAIRE	Vice président, maire de Verton	Président ou son représentant	Didier BEE Isabelle BAILLET Michel DUFLOS	Estelle Segret
9	COMMISSION CITOYENNETE - GENS DU VOYAGE	Sébastien BETHOUART	Vice président, maire de Airon St Vaast	Président ou son représentant	Isabelle BAILLET	Jacques Parent
10	COMMISSION MOBILITE - TRANSPORTS	Jacques FLAHAUT	Vice président, maire de Sorrus	Président ou son représentant	Isabelle BAILLET	Noël Filpo
11	[illegible]	Philippe COUSIN	Vice président, maire de Ecuires	Président ou son représentant	Didier BEE	Joël Monvoisin/David Magnier
12	[illegible]	Jean-Claude GAUDUIN	Vice président, maire de Waben	Président ou son représentant	Didier BEE	Emmanuel Leprêtre/Estelle Plancke
13	[illegible]	Walter KAHN	Vice président, maire de Cucq-Trepied-Stella plage	Président ou son représentant	Didier BEE	Bertrand Leleu/Fabienne Roussel
14	[illegible]	Philippe FOURCROY	Vice président, maire de Attin	Président ou son représentant	Didier BEE	Bertrand Leleu/Eric Suzanne
15	[illegible]	Pierre-Georges DACHICOURT	Vice Président, adjoint au maire de Berck- sur- mer	Président ou son représentant	Didier BEE	Cyril Congy/Adrien Crapoulet
16	[illegible]	Hubert DOUAY	Conseiller délégué, maire de Campigneulles les grandes	Président ou son représentant	Didier BEE	Cyril Congy/Adrien Crapoulet
17	[illegible]	Gaston CALLEWAERT	Vice président, maire de Camiers	Président ou son représentant	Didier BEE	Alexandre Lefebvre
18	[illegible]	Claude VILCOT	Vice président, maire de Groffliers	Président ou son représentant	Didier BEE	Stephan Cotrelle/Delphine Maeyart

- **Autres tâches administratives :**
    - Ouverture du courrier « arrivé » et ventilation dans les différents services,
    - Frappe de courriers, tableaux divers, notes de service,
    - Centraliser les délibérations prises par les 46 communes pour la CA2BM,
    - Relationnel important avec l'ensemble des communes membres, par téléphone ou par mail (absences à des réunions, pouvoir au conseil, demande de modèle de délibération, questions diverses de mairies, ...)
    - Gérer la boite mail « Contact CA2BM ».

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Il est envisagé pour 2019, que l'envoi des convocations et des documents annexes destinés aux élus pour le bureau et le conseil communautaire se fasse par voie dématérialisée. Un marché pour la fourniture de tablettes et une solution de dématérialisation devra être lancé. Cette décision devrait ainsi permettre un gain substantiel de papier.

V – INDICATEURS

DELIBERATIONS	**353**
ARRETES	**76**
DECISIONS	**49**
REUNIONS DE BUREAUX	**23**
REUNIONS DE CONSEILS	**11**
REUNIONS DE COMMISSIONS	**18**

FINANCES

I – HISTORIQUE

Suite à la création en 2017 de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), issue de la fusion des 3 communautés de communes du Montreuillois, Opale Sud et Mer et Terres d'Opale et au titre de l'exercice de ses compétences obligatoires et facultatives, la CA2BM compte 7 budgets en 2018 :

- budget principal
- budget assainissement collectif
- budget collecte et valorisation des déchets
- budget immobilier d'entreprises
- budget assainissement non collectif
- budget transport
- budget eau potable

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Le service finances est composé de 11 agents exerçant au siège administratif de la CA2BM :

- 5 assistants de gestion comptable et budgétaire (5 agents catégorie C)
- 6 gestionnaires comptable et budgétaire (3 agents catégorie B – 3 agents catégorie C)

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Le service finances prépare et gère l'exécution comptable des budgets. Plusieurs documents sont réalisés et communiqués pour justifier l'activité de la collectivité : les budgets primitifs, les comptes administratifs, les comptes de gestion.

Ses principales missions sont :

- Réception et enregistrement des factures
- Transmission des factures pour visa des services
- Vérification de la validité des pièces justificatives (factures, contrats...)
- Mandatement et émission des titres
- Suivi des dépenses récurrentes
- Enregistrement des recettes de régies
- Réalisation de documents comptables
- Suivi de l'exécution des dépenses et des recettes

- Suivi du respect des procédures comptables et budgétaires internes
- Suivi financier des marchés publics
- Préparation du budget et des décisions modificatives
- Contrôle des crédits
- Suivi des opérations comptables spécifiques et des opérations de mutualisation
- Suivi des subventions reçues, du FCTVA, des subventions versées et des fonds de concours
- Analyse de la situation financière de la collectivité
- Analyse de coûts et optimisation des ressources
- Gestion des emprunts et participation à la négociation
- Mise à jour de l'actif et gestion du patrimoine de la collectivité
- Suivi financier des transferts de compétences
- Etablissement des déclarations fiscales et autres déclarations réglementaires
- Rédaction des délibérations
- Assistance auprès des services et des élus
- Echanges avec les organismes publics (Trésorerie, Préfecture, ...)
- Suivi de l'avancée de la dématérialisation
- Participation occasionnelle aux conseils communautaires, aux réunions interservices
- Rangement et classement des pièces comptables

Au 1er janvier 2018, la CA2BM a pris la compétence "eau potable". Cette compétence reprend la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire des 46 communes.

Le déploiement d'un nouveau logiciel étant prévu, l'année 2018 a permis de valider le choix du prestataire CIRIL.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

L'année 2019 sera rythmée par le changement de logiciel : paramétrage, organisation de la reprise des données et formation des agents.

L'organisation de la prise de compétence eaux pluviales au 1er janvier 2020 est en réflexion.

V – INDICATEURS

Nombre de mandats de paiement	16 863
Nombre de titres de recettes	6 878

VI – BILANS FINANCIERS



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

REALISATION BUDGETAIRE

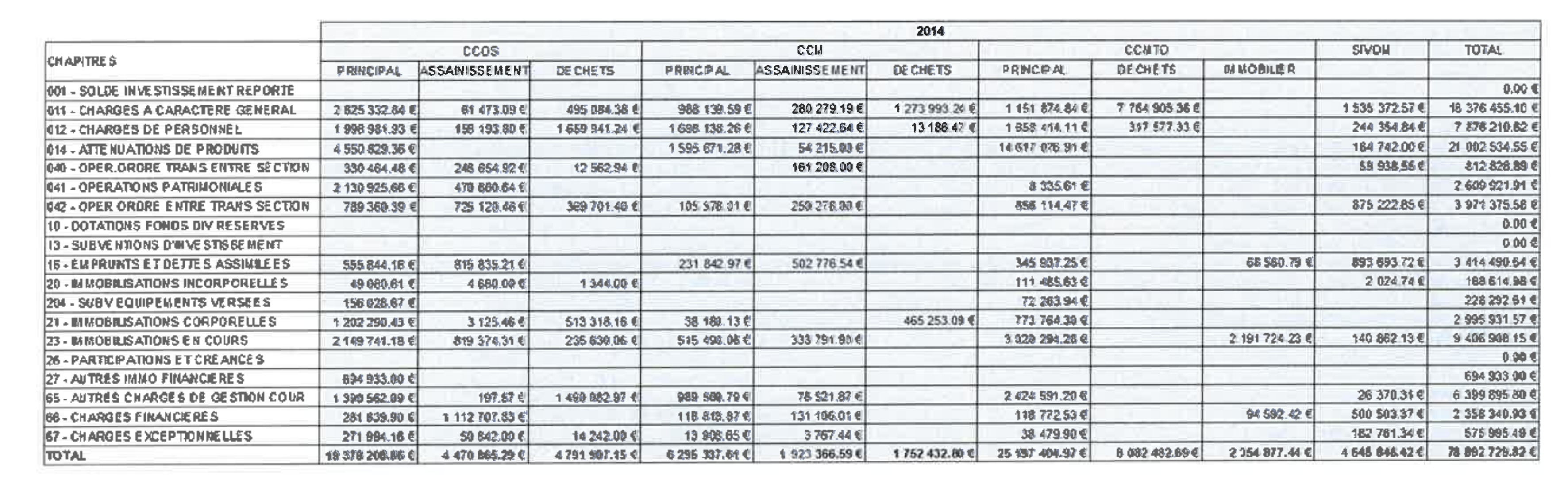
		2017				2018				2019
		Budget	Budget + DM	Réalisé		Budget	Budget + DM	Réalisé		Budget
				Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	43 732 690.79 €	44 676 840.79 €	42 656 173.01 €	43 325 401.33 €	45 915 535.48 €	46 128 622.90 €	42 551 641.26 €	44 019 312.56 €	47 034 258.20 €
	Investissement	16 522 801.49 €	16 965 218.49 €	9 064 221.18 €	8 239 962.33 €	17 963 266.70 €	20 349 303.54 €	8 110 838.88 €	10 834 187.07 €	21 934 011.33 €
	Total	**60 255 492.28 €**	**61 642 059.28 €**	**51 720 394.19 €**	**51 565 363.66 €**	**63 878 802.18 €**	**66 477 926.44 €**	**50 662 480.14 €**	**54 853 499.63 €**	**68 968 269.53 €**
BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	12 548 960.00 €	12 466 217.94 €	6 608 165.06 €	6 951 706.09 €	11 472 070.91 €	11 983 449.96 €	6 564 279.79 €	6 931 735.33 €	10 578 034.00 €
	Investissement	7 921 822.00 €	8 283 591.57 €	6 102 105.18 €	4 689 672.35 €	8 328 670.91 €	11 361 904.72 €	7 501 165.19 €	7 876 384.65 €	8 493 039.00 €
	Total	**20 470 782.00 €**	**20 749 809.51 €**	**12 710 270.24 €**	**11 641 378.44 €**	**19 800 741.82 €**	**23 345 354.68 €**	**14 065 444.98 €**	**14 808 119.98 €**	**19 071 073.00 €**
BUDGET COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	Fonctionnement	16 184 029.73 €	17 165 361.90 €	14 359 017.10 €	15 869 372.88 €	18 073 340.51 €	18 270 967.51 €	14 136 606.74 €	14 942 866.44 €	16 214 732.01 €
	Investissement	4 991 314.60 €	4 965 414.60 €	1 796 893.10 €	2 000 030.74 €	4 635 593.25 €	4 691 884.25 €	841 463.75 €	701 614.69 €	6 606 970.40 €
	Total	**21 175 344.33 €**	**22 130 776.50 €**	**16 155 910.20 €**	**17 869 403.62 €**	**22 708 933.76 €**	**22 962 851.76 €**	**14 978 070.49 €**	**15 644 481.13 €**	**22 821 702.41 €**
BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE	Fonctionnement	730 272.64 €	888 271.12 €	651 584.74 €	578 112.10 €	650 000.00 €	650 000.00 €	518 378.37 €	520 737.25 €	740 457.57 €
	Investissement	1 831 409.00 €	1 831 409.00 €	269 335.90 €	189 114.12 €	1 070 490.74 €	1 342 247.74 €	208 082.26 €	244 824.25 €	1 998 772.63 €
	Total	**2 561 681.64 €**	**2 719 680.12 €**	**920 920.64 €**	**767 226.22 €**	**1 720 490.74 €**	**1 992 247.74 €**	**726 461.63 €**	**765 561.50 €**	**2 739 230.20 €**
BUDGET SPANC	**Fonctionnement**	**301 000.00 €**	**411 000.00 €**	**309 160.26 €**	**327 414.91 €**	**465 000.00 €**	**465 000.00 €**	**251 084.67 €**	**342 089.54 €**	**489 700.00 €**
BUDGET TRANSPORT	Fonctionnement	143 250.00 €	143 250.00 €	53 821.79 €	53 821.79 €	526 250.00 €	526 250.00 €	257 822.37 €	240 710.52 €	625 319.00 €
	Investissement	32 300.00 €	32 300.00 €	0.00 €	0.00 €	32 300.00 €	32 300.00 €	0.00 €	0.00 €	110 030.00 €
	Total	**175 550.00 €**	**175 550.00 €**	**53 821.79 €**	**53 821.79 €**	**558 550.00 €**	**558 550.00 €**	**257 822.37 €**	**240 710.52 €**	**735 349.00 €**
BUDGET EAU	Fonctionnement					2 767 000.00 €	6 349 145.65 €	3 016 422.46 €	7 234 705.47 €	7 433 700.00 €
	Investissement					1 700 000.00 €	4 691 539.20 €	2 669 690.34 €	2 487 537.75 €	5 583 800.00 €
	Total					**4 467 000.00 €**	**11 040 684.85 €**	**5 686 112.80 €**	**9 722 243.22 €**	**13 017 500.00 €**
	TOTAL CA2BM	104 939 850.25 €	107 828 875.41 €	81 870 477.32 €	82 224 608.64 €	113 599 518.50 €	126 842 615.47 €	86 627 477.08 €	96 376 705.52 €	127 842 824.14 €





EVOLUTION DES CHAPITRES DE DEPENSES

DETAIL PAR ANNEE



CHAPITRES	2014 CCOS PRINCIPAL	CCOS ASSAINISSEMENT	CCOS DECHETS	CCM PRINCIPAL	CCM ASSAINISSEMENT	CCM DECHETS	CCMTO PRINCIPAL	CCMTO DECHETS	CCMTO IMMOBILIER	SIVOM	TOTAL
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE											0.00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 825 332.84 €	61 473.09 €	495 084.38 €	988 139.59 €	280 279.19 €	1 273 993.26 €	1 151 874.84 €	7 764 905.36 €		1 535 372.57 €	16 376 455.10 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 998 981.93 €	158 193.80 €	1 659 941.24 €	1 698 138.26 €	127 422.64 €	13 186.47 €	1 858 414.11 €	317 577.33 €		244 354.84 €	7 876 210.82 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 550 829.36 €			1 595 671.28 €	54 215.00 €		14 617 076.91 €			184 742.00 €	21 002 534.55 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	330 464.48 €	248 654.92 €	12 562.94 €		161 208.00 €					59 938.56 €	812 828.89 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 130 925.66 €	470 660.64 €					8 335.61 €				2 609 921.91 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	789 360.39 €	725 120.46 €	369 701.40 €	105 578.01 €	250 278.00 €		856 114.47 €			875 222.85 €	3 971 375.58 €
10 - DOTATIONS FONDS DIV RESERVES											0.00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT											0.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	555 844.16 €	815 835.21 €		231 842.97 €	502 776.54 €		345 937.25 €		68 560.79 €	893 693.72 €	3 414 490.64 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 080.61 €	4 680.00 €	1 344.00 €				111 485.63 €			2 024.74 €	168 614.98 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	156 028.67 €						72 263.94 €				228 292.61 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 202 290.43 €	3 125.46 €	513 318.16 €	38 180.13 €		465 253.09 €	773 764.30 €				2 995 931.57 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 149 741.18 €	819 374.31 €	235 630.06 €	515 498.06 €	333 791.80 €		3 020 294.28 €		2 191 724.23 €	140 862.13 €	9 406 908.15 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES											0.00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	694 933.00 €										694 933.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 390 562.09 €	197.67 €	1 480 882.97 €	989 580.79 €	78 521.87 €		2 424 591.20 €			26 370.31 €	6 399 895.80 €
66 - CHARGES FINANCIERES	281 839.90 €	1 112 707.83 €		118 818.87 €	131 106.01 €		118 772.53 €		94 592.42 €	500 503.37 €	2 358 340.93 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	271 984.16 €	50 842.00 €	14 242.00 €	13 908.65 €	3 767.44 €		38 479.90 €			182 761.34 €	575 995.49 €
TOTAL	19 378 208.86 €	4 470 865.29 €	4 791 907.15 €	6 295 337.61 €	1 923 366.59 €	1 752 432.80 €	25 197 404.97 €	8 082 482.69 €	2 354 877.44 €	4 645 846.42 €	78 892 729.82 €

CHAPITRES	2015 CCOS PRINCIPAL	CCOS ASSAINISSEMENT	CCOS DECHETS	CCM PRINCIPAL	CCM ASSAINISSEMENT	CCM DECHETS	CCMTO PRINCIPAL	CCMTO DECHETS	CCMTO IMMOBILIER	SIVOM	TOTAL
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE					369 634.49 €						369 634.49 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 598 261.58 €	62 079.78 €	512 764.35 €	1 072 123.88 €	269 088.08 €	1 381 081.22 €	1 204 862.39 €	7 582 031.88 €	22 843.95 €	1 654 004.74 €	16 358 361.77 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 528 986.38 €	166 583.46 €	1 685 955.42 €	1 758 402.50 €	121 657.86 €	50 083.98 €	1 658 415.99 €	273 438.85 €	21 300.00 €	260 415.77 €	8 525 240.31 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 320 843.38 €			1 575 694.28 €	58 257.00 €		14 621 824.08 €			216 123.00 €	20 792 741.72 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	156 968.74 €	239 872.02 €			161 208.00 €					65 142.80 €	623 191.56 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	191 303.24 €	136 168.78 €									327 472.02 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	744 105.55 €	725 051.09 €	354 261.23 €	96 793.32 €	249 241.00 €		1 038 285.15 €			875 164.60 €	4 082 901.94 €
10 - DOTATIONS FONDS DIV RESERVES											0.00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							32 257.52 €				32 257.52 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	563 434.16 €	841 842.69 €		235 684.25 €	155 631.41 €	46 010.19 €	398 803.70 €		194 509.06 €	914 528.78 €	3 350 444.23 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 231.86 €		1 596.00 €	4 959.60 €			69 258.83 €			16 892.72 €	154 939.01 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	141 085.62 €						2 663 186.70 €				2 804 272.32 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	409 303.99 €	62 668.80 €	342 777.61 €	714 196.86 €	7 323.17 €	6 406.20 €	899 094.48 €		66 032.93 €		2 507 804.03 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 739 857.48 €	573 873.37 €	18 445.17 €	316 398.30 €	723 112.71 €		341 603.40 €		802 471.32 €	693 024.00 €	5 208 785.75 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES	117 300.00 €			5 700.00 €							123 000.00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES											0.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 440 484.32 €		1 336 410.96 €	967 036.90 €	27 176.21 €	272.00 €	2 142 438.71 €			36 036.55 €	5 949 855.65 €
66 - CHARGES FINANCIERES	282 456.18 €	1 424 511.26 €		102 633.40 €	74 737.32 €	9 660.00 €	127 249.62 €		140 133.55 €	271 697.15 €	2 433 078.48 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	313 673.66 €	54 038.00 €	8 860.00 €		911.35 €		12 555.77 €			127 959.22 €	517 998.00 €
TOTAL	15 610 316.12 €	4 286 689.25 €	4 261 070.74 €	6 849 623.28 €	2 217 978.70 €	1 493 513.59 €	25 209 036.34 €	7 855 470.65 €	1 247 290.80 €	5 130 989.33 €	74 161 978.80 €

CHAPITRES	2016										
	COOS			CCM			CCMTO			SIVOM	TOTAL
	PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	DECHETS	PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	DECHETS	PRINCIPAL	DECHETS	IMMOBILIER		
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE				375 888.20 €	683 830.50 €						1 059 718.70 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 680 672.90 €	40 346.39 €	431 695.97 €	1 024 752.37 €	282 185.63 €	1 186 902.70 €	1 240 535.26 €	7 479 427.20 €	127 592.30 €	1 647 366.63 €	16 141 677.35 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 677 931.69 €	108 748.56 €	1 579 249.01 €	1 877 903.27 €	96 859.33 €	55 405.17 €	1 797 721.77 €	305 635.45 €	69 457.22 €	271 122.94 €	8 840 234.41 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 353 071.36 €		11 809.00 €	1 623 704.90 €	60 474.00 €		14 682 076.11 €			430 486.00 €	21 161 621.37 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	166 404.32 €	11 411 207.02 €	5 238.36 €		184 620.70 €		3 028.51 €			67 625.59 €	11 838 124.50 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	621 575.40 €	105 092.36 €					30 763.04 €				757 430.80 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	877 349.52 €	12 206 455.31 €	358 914.04 €	126 029.30 €	311 677.77 €		1 224 829.48 €		180 192.75 €	866 736.57 €	16 152 184.74 €
10 - DOTATIONS FONDS DIV RESERVES											0.00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	151 298.00 €										151 298.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	577 279.87 €	1 728 215.38 €		292 604.82 €	166 000.44 €		488 153.45 €		198 171.34 €	1 006 145.60 €	4 456 770.90 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	173 815.51 €						100 621.39 €		2 775.03 €	136 521.72 €	413 733.65 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	685 657.73 €			110 148.00 €			1 146 379.93 €				1 942 185.66 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 063.05 €	70 541.60 €	332 071.41 €	191 113.44 €	1 699.29 €	29 940.00 €	1 921 384.20 €		79 096.92 €	5 482.92 €	2 901 392.83 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	847 339.08 €	17 874.12 €	429 101.85 €	631 831.15 €	336 921.38 €		29 589.05 €			958 229.70 €	3 250 886.33 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES											0.00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES											0.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 345 638.28 €	647.29 €	1 288 755.68 €	987 280.35 €	75 061.86 €		2 276 942.48 €			66 119.19 €	6 041 445.13 €
66 - CHARGES FINANCIERES	223 776.14 €	483 589.21 €		101 723.92 €	26 839.00 €		167 174.65 €		128 764.96 €	420 280.28 €	1 552 147.16 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	383 188.51 €	25 638.00 €	520.00 €	24.05 €	2 313.96 €	390.50 €	8 401.14 €			176 302.18 €	596 778.34 €
TOTAL	16 036 061.36 €	26 198 354.24 €	4 437 556.32 €	7 343 203.77 €	2 228 483.86 €	1 272 638.37 €	25 117 600.46 €	7 785 262.65 €	786 050.52 €	6 052 419.32 €	97 257 629.87 €

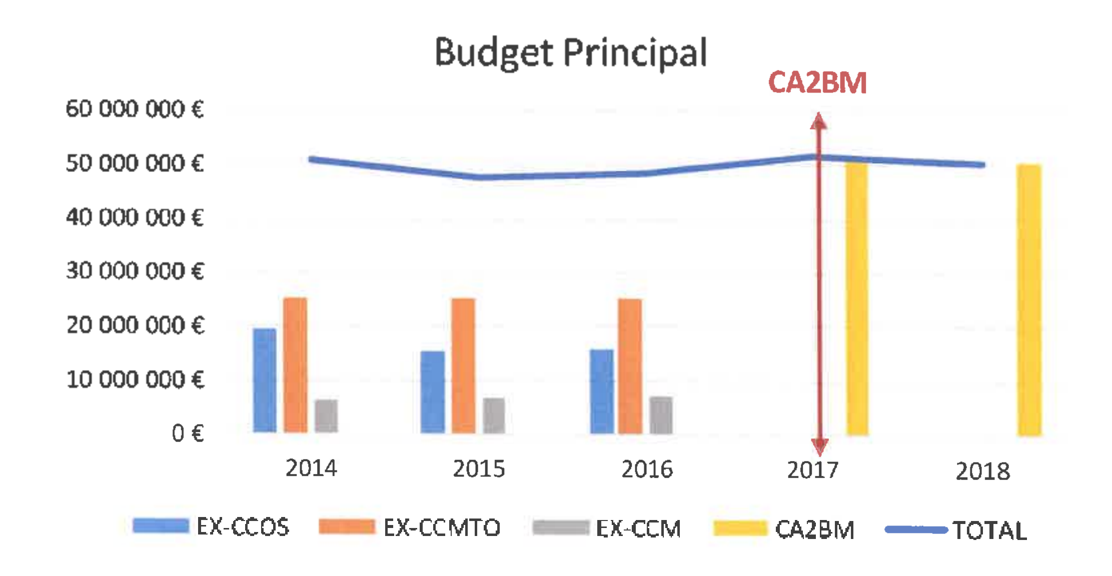
CHAPITRES	2017						
	CA2BM						TOTAL
	PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	DECHETS	IMMOBILIER	SPANC	TRANSPORT	
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE							0.00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 179 057.29 €	1 219 159.94 €	9 921 658.15 €	234 626.72 €	121 922.61 €	53 821.79 €	15 730 246.50 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6 843 259.54 €	726 047.31 €	2 176 540.71 €	430.13 €	1 054.53 €		9 747 332.22 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 940 414.81 €	337 006.00 €					23 277 420.81 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	149 961.77 €	494 141.01 €					644 102.78 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		860 628.96 €					860 628.96 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 510 155.06 €	2 488 356.44 €	663 997.35 €	187 784.07 €			5 850 292.92 €
10 - DOTATIONS FONDS DIV RESERVES							0.00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							0.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 492 571.41 €	2 931 603.48 €	116 588.34 €	202 819.55 €			4 743 582.78 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	301 447.86 €	77 384.89 €	1 065.82 €				379 898.57 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	246 413.27 €						246 413.27 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 047 982.20 €	112 758.40 €	894 188.52 €	62 880.35 €			3 117 809.47 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 825 144.67 €	1 472 551.12 €	785 050.42 €	3 636.00 €			7 086 382.21 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES							0.00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	700.00 €						700.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	5 505 913.55 €	3 122.51 €	1 328 179.74 €				6 837 215.80 €
66 - CHARGES FINANCIERES	514 566.21 €	1 609 722.36 €	28 255.23 €	123 624.43 €			2 276 168.23 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	162 420.90 €	149 422.07 €	240 385.92 €	105 119.39 €	186 183.12 €		843 531.40 €
TOTAL	51 720 008.54 €	12 481 904.49 €	16 156 910.20 €	920 920.64 €	309 160.26 €	53 821.79 €	81 641 725.92 €

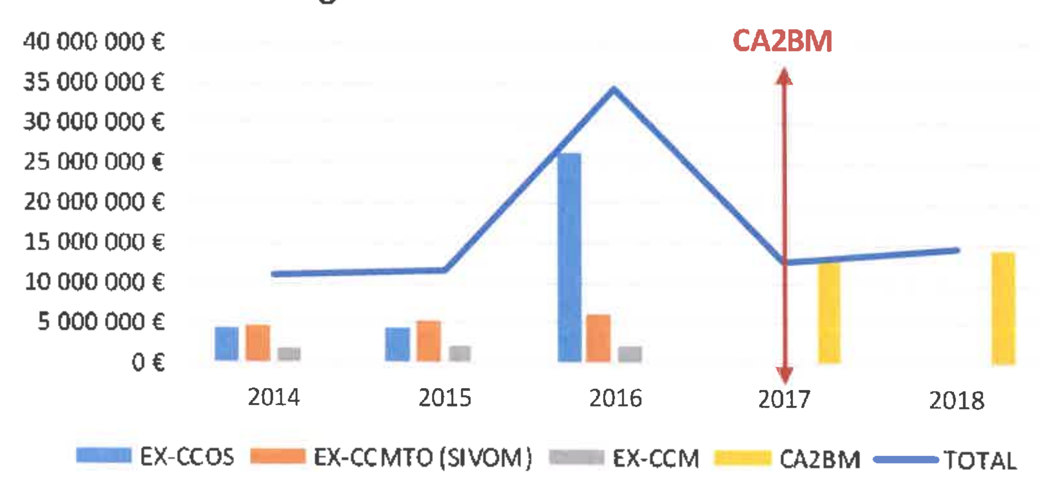
CHAPITRES	2018							
	CA2BM							TOTAL
	PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	DECHETS	IMMOBILIER	SPANC	TRANSPORT	EAU	
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE								0.00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 327 231.19 €	599 478.70 €	9 804 873.08 €	86 634.10 €	113 879.72 €	150 118.37 €	1 092 355.76 €	15 184 570.92 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6 666 115.77 €	728 822.24 €	2 260 902.09 €	112 512.82 €	161.95 €	107 704.00 €	848 117.49 €	10 724 336.36 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	24 390 775.78 €	226 379.00 €					426 167.00 €	25 043 321.78 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	167 336.46 €	1 008 157.67 €	11 075.94 €				103 023.55 €	1 289 593.62 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	772 644.69 €	12 062.19 €						784 706.88 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 698 189.93 €	3 146 182.98 €	672 968.94 €	188 805.07 €			340 906.93 €	7 047 053.85 €
10 - DOTATIONS FONDS DIV RESERVES							416 612.12 €	416 612.12 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 891.70 €							16 891.70 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 073 280.43 €	5 527 443.74 €	119 003.93 €	192 972.05 €			495 077.25 €	9 407 777.40 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	270 562.91 €	70 183.20 €		2 233.50 €			62 995.49 €	405 975.10 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	391 803.43 €							391 803.43 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	989 873.92 €	62 305.25 €	665 398.29 €	11 228.71 €			1 496 051.55 €	3 224 857.72 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 366 801.34 €	821 013.14 €	45 985.59 €	1 648.00 €			95 930.38 €	3 331 378.45 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES								0.00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES								0.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 929 313.82 €	4 593.82 €	1 368 277.45 €				599.57 €	6 302 784.66 €
66 - CHARGES FINANCIERES	471 899.41 €	1 770 861.31 €	29 036.43 €	120 197 30 €			284 185.42 €	2 676 179.87 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 115.36 €	87 961.74 €	548.75 €	230.08 €	137 043.00 €		24 090.29 €	317 989.22 €
TOTAL	**50 600 836.14 €**	**14 065 444.98 €**	**14 978 970.49 €**	**726 461.63 €**	**251 084.67 €**	**257 822.37 €**	**5 686 112.80 €**	**86 565 833.08 €**

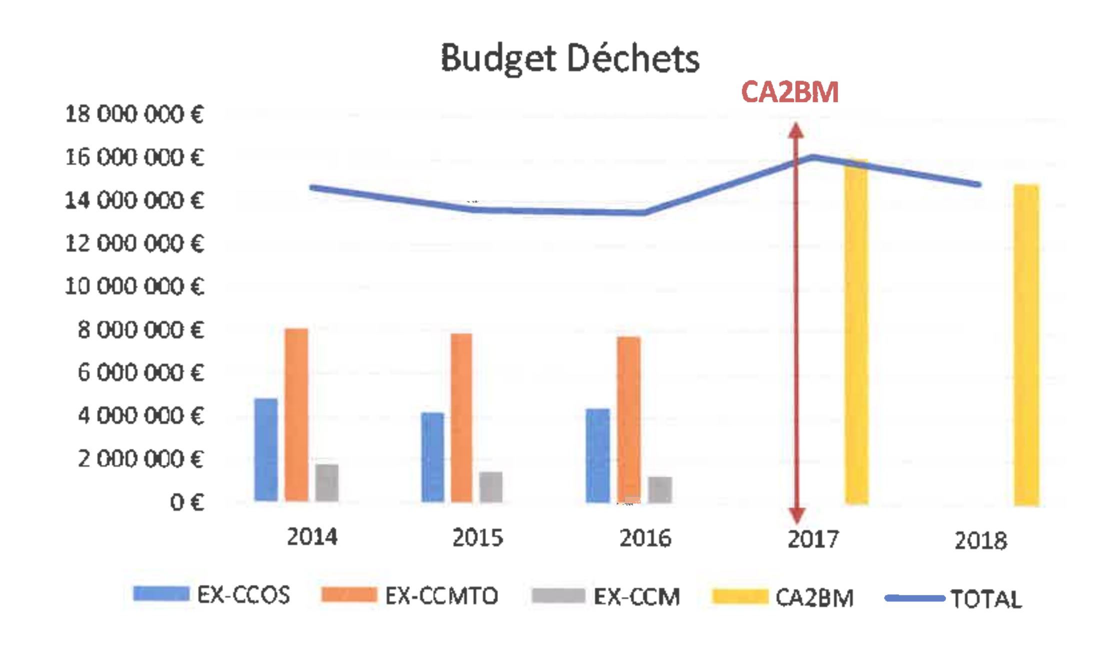


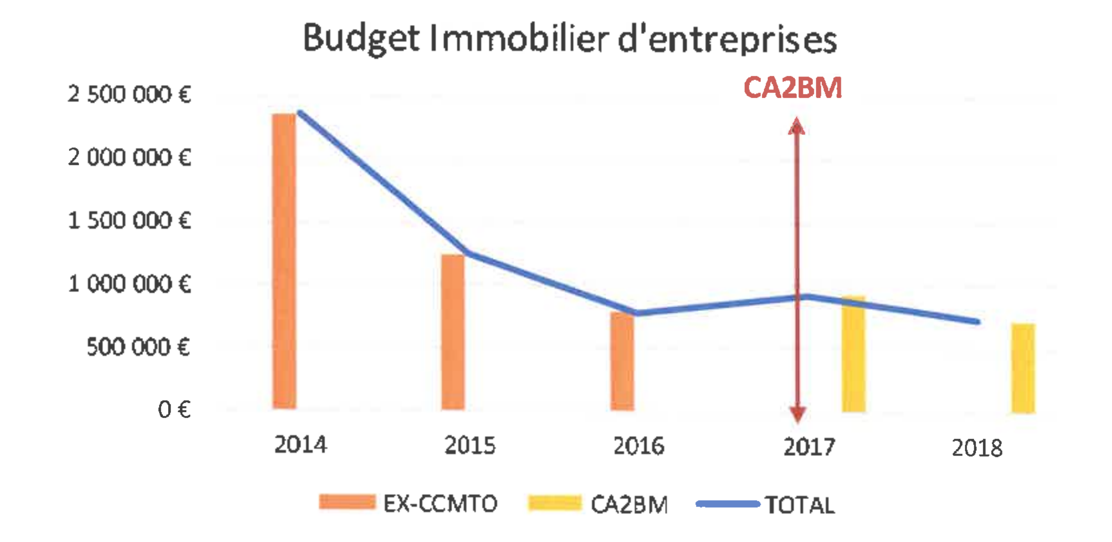
EVOLUTION DES DEPENSES

DETAIL PAR BUDGET






Budget Déchets
CA2BM
18 000 000 €
16 000 000 €
14 000 000 €
12 000 000 €
10 000 000 €
8 000 000 €
6 000 000 €
4 000 000 €
2 000 000 €
0 €
2014
2015
2016
2017
2018
EX-CCOS
EX-CCMTO
EX-CCM
CA2BM
TOTAL

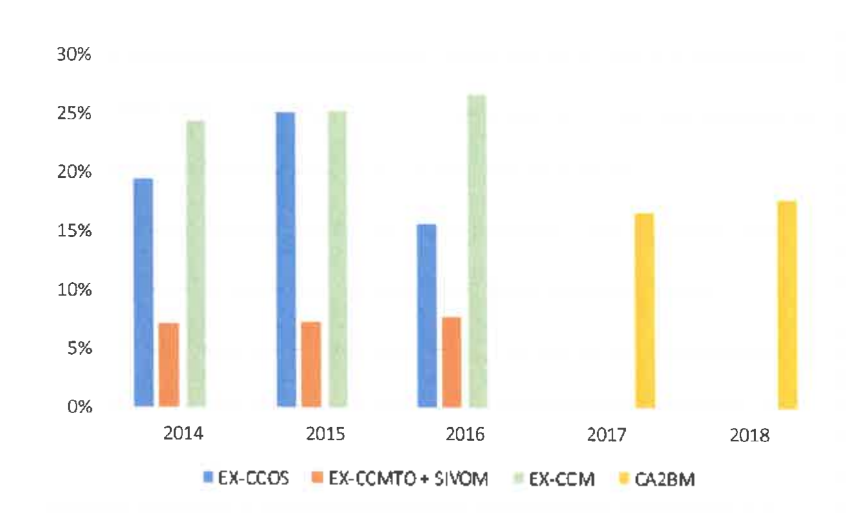

Budget Immobilier d'entreprises
CA2BM
2 500 000 €
2 000 000 €
1 500 000 €
1 000 000 €
500 000 €
0 €
2014
2015
2016
2017
2018
EX-CCMTO
CA2BM
TOTAL



RATIO

DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018
EX-CCOS	20%	25%	16%		
EX-CCMTO + SIVOM	7%	7%	8%		
EX-CCM	24%	25%	27%		
CA2BM				17%	18%
TOTAL MOYENNE	**17%**	**19%**	**17%**	**17%**	**18%**



DEPENSES PERSONNEL

	2014	2015	2016	2017	2018
EX-CCOS	3 817 116.97 €	4 381 525.26 €	4 365 929.26 €		
EX-CCMTO + SIVOM	2 220 346.28 €	2 213 570.61 €	2 444 137.38 €		
EX-CCM	1 838 747.37 €	1 930 144.44 €	2 030 167.77 €		
CA2BM				9 747 332.22 €	10 724 336.36 €
TOTAL	**7 876 210.62 €**	**8 525 240.31 €**	**8 840 234.41 €**	**9 747 332.22 €**	**10 724 336.36 €**

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018
EX-CCOS	19 555 573.80 €	17 460 241.49 €	27 945 994.45 €		
EX-CCMTO + SIVOM	30 928 663.19 €	30 437 673.94 €	31 397 022.90 €		
EX-CCM	7 527 946.30 €	7 630 024.08 €	7 586 441.71 €		
CA2BM				58 711 914.96 €	60 249 182.81 €
TOTAL	**58 012 183.29 €**	**55 527 939.51 €**	**66 929 459.06 €**	**58 711 914.96 €**	**60 249 182.81 €**



FISCALITE ET REDEVANCES 2018 PAR COMMUNE MEMBRE DE L'EPCI

EPCI	COMMUNES	BASE TH	PRODUIT TH	BASE FB	PRODUIT FB	BASE FNB	PRODUIT FNB	BASE TAFNB	PRODUIT TAFNB	BASE CFE	PRODUIT CFE	PRODUIT CVAE	PRODUIT TASCOM	PRODUIT IFER	REDEVANCES ASSAINISSEMENT	TEOM	TOTALITE RECETTES FISCALES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	FISCALITE / AC
	AIRON NOTRE DAME	355 074 €	43 036 €	200 973 €	2 432 €	31 080 €	817 €	1 445 €	770 €	48 907 €	12 966 €	648 €		672 €		26 083 €	87 393 €	3 889,00 €	83 504,00 €
	AIRON SAINT VAAST	271 038 €	32 850 €	161 572 €	1 956 €	38 304 €	1 007 €	827 €	441 €	1 428 €	378 €	13 €		438 €		20 054 €	57 198 €	1 602,00 €	55 594,00 €
	BERCK	30 688 333 €	3 719 490 €	22 891 243 €	276 760 €	44 358 €	1 167 €	27 827 €	14 823 €	3 390 837 €	904 878 €	511 245 €	378 691 €	64 047 €	832 102 €	2 709 811 €	9 413 014 €	2 822 773,04 €	6 590 240,80 €
	COLLINE BEAUMONT	119 089 €	14 434 €	196 679 €	2 380 €	26 261 €	691 €	816 €	435 €	232 750 €	61 656 €	2 713 €				10 840 €	93 149 €	21 401,00 €	71 748,00 €
EX-CCOS	CONCHIL LE TEMPLE	1 148 605 €	139 211 €	770 574 €	9 300 €	99 553 €	2 618 €	4 154 €	2 213 €	318 040 €	84 113 €	17 141 €		6 271 €	108 €	87 784 €	348 782 €	168 492,18 €	180 289,94 €
	GROFFLIERS	2 392 672 €	289 991 €	1 554 659 €	18 788 €	40 984 €	1 078 €	5 784 €	3 081 €	213 438 €	56 091 €	22 417 €			4 667 €	182 539 €	588 662 €	51 924,71 €	536 728,89 €
	RANG DU FLIERS	6 172 506 €	748 108 €	4 299 780 €	51 979 €	52 703 €	1 386 €	15 161 €	8 076 €	786 217 €	208 526 €	180 725 €	84 936 €	14 420 €	562 237 €	509 589 €	2 370 881 €	427 489,21 €	1 943 465,57 €
	TIGNY NOYELLE	190 878 €	23 134 €	194 659 €	2 354 €	39 498 €	1 039 €	59 €	31 €	201 362 €	53 338 €	1 542 €		120 267 €		16 237 €	217 942 €	9 976,00 €	207 966,00 €
	VERTON	3 351 622 €	405 217 €	2 237 097 €	27 053 €	66 827 €	1 758 €	3 771 €	2 009 €	450 241 €	118 682 €	82 947 €	18 829 €	2 454 €	198 219 €	273 025 €	1 131 203 €	267 477,77 €	863 725,71 €
	WABEN	626 369 €	75 916 €	383 604 €	4 642 €	57 870 €	1 522 €	6 559 €	3 499 €	29 983 €	7 938 €	143 €				49 307 €	141 987 €	27 112,00 €	114 866,00 €
TOTAL EX-CCOS		45 316 186 €	5 492 386 €	32 890 790 €	397 643 €	497 416 €	13 083 €	66 413 €	35 378 €	5 683 143 €	1 509 566 €	819 534 €	482 455 €	208 629 €	1 597 335 €	3 894 251 €	14 450 269 €	3 492 143,58 €	10 958 115,85 €
	BREXENT ENOCQ	577 045 €	69 938 €	367 095 €	4 442 €	50 357 €	1 324 €	1 194 €	636 €	38 412 €	10 159 €	5 086 €		534 €		41 596 €	133 715 €	14 226,53 €	119 488,47 €
	CAMIERS	7 704 753 €	933 816 €	4 530 972 €	56 465 €	33 631 €	884 €	13 653 €	7 273 €	246 138 €	73 309 €	34 949 €	19 262 €	1 081 €	506 853 €	489 754 €	2 122 882 €	692 597,37 €	1 430 084,56 €
	CORMONT	244 628 €	29 649 €	223 376 €	2 695 €	49 097 €	1 291 €	164 €	87 €	88 132 €	23 366 €	8 132 €		39 218 €		19 608 €	124 266 €	3 176,99 €	121 089,01 €
	CUCQ	17 684 868 €	2 143 404 €	11 008 934 €	133 093 €	58 909 €	1 549 €	36 521 €	19 455 €	1 193 785 €	316 606 €	204 572 €	101 586 €	45 893 €	317 336 €	1 208 895 €	4 485 279 €	391 446,24 €	4 093 832,57 €
	ETAPLES	12 068 259 €	1 462 283 €	10 079 687 €	122 004 €	64 529 €	1 697 €	39 083 €	20 808 €	2 673 587 €	707 665 €	754 782 €	148 901 €	29 629 €	756 472 €	1 079 475 €	5 083 527 €	5 172 749,08 €	-89 217,94 €
	FRENCQ	603 188 €	73 107 €	453 912 €	5 500 €	94 934 €	2 497 €	916 €	488 €	385 539 €	101 474 €	14 748 €		31 837 €	795 €	47 753 €	278 199 €	43 519,20 €	234 679,43 €
	LEFAUX	236 453 €	28 663 €	149 462 €	1 809 €	33 452 €	880 €	370 €	197 €	99 729 €	26 416 €	1 359 €		12 515 €		16 443 €	87 284 €	18 448,37 €	68 836,63 €
EX-CCMTO	LONGVILLIERS	194 222 €	23 540 €	150 081 €	1 816 €	60 820 €	1 600 €	39 €	21 €	17 302 €	4 583 €	1 022 €		7 844 €		16 800 €	57 229 €	1 430,24 €	55 796,76 €
	MARESVILLE	99 811 €	12 097 €	77 429 €	937 €	11 782 €	310 €	121 €	64 €	18 387 €	4 839 €	580 €		1 704 €		8 285 €	28 816 €	2 130,82 €	26 685,18 €
	MERLIMONT	13 224 851 €	1 602 864 €	7 942 844 €	96 564 €	75 810 €	1 994 €	34 302 €	18 273 €	780 129 €	201 476 €	112 826 €	8 473 €	11 725 €	216 928 €	860 191 €	3 131 316 €	332 151,87 €	2 799 164,20 €
	SAINT AUBIN	553 083 €	67 034 €	337 783 €	4 095 €	27 766 €	730 €	2 458 €	1 309 €	18 047 €	4 772 €	3 015 €		359 €		36 228 €	117 532 €	5 782,23 €	111 749,77 €
	SAINT JOSSE	2 189 037 €	262 887 €	1 422 786 €	17 192 €	97 217 €	2 557 €	10 682 €	5 690 €	349 306 €	90 891 €	24 401 €	6 785 €	7 754 €		157 380 €	575 537 €	111 137,07 €	464 399,93 €
	LE TOUQUET PARIS PLAGE	55 205 284 €	6 690 880 €	33 329 294 €	403 059 €	112 989 €	2 972 €	101 095 €	53 853 €	3 323 031 €	890 791 €	548 574 €	51 027 €	44 045 €	919 759 €	3 613 572 €	13 224 825 €	3 794 010,48 €	9 430 814,48 €
	TUBERSENT	504 788 €	61 180 €	309 372 €	3 731 €	43 906 €	1 156 €	814 €	434 €	209 966 €	56 604 €	7 465 €		2 599 €		36 597 €	168 705 €	26 234,74 €	142 470,26 €
	WIDEHEM	159 978 €	19 389 €	128 047 €	1 549 €	31 682 €	833 €	49 €	26 €	220 989 €	58 437 €	11 459 €		23 271 €		13 042 €	128 000 €	38 216,11 €	89 783,89 €
TOTAL EX-CCMTO		111 226 334 €	13 480 721 €	73 520 173 €	853 937 €	848 683 €	22 273 €	241 440 €	128 616 €	9 842 119 €	2 576 181 €	1 732 931 €	336 034 €	259 016 €	2 718 140 €	7 639 759 €	29 746 889 €	10 567 263,32 €	19 189 355,19 €
	ATTIN	522 467 €	63 323 €	1 264 620 €	15 317 €	38 332 €	1 008 €	4 207 €	2 241 €	784 558 €	203 430 €	63 369 €	140 209 €	3 028 €		81 535 €	574 097 €	152 134,99 €	421 962,01 €
	BEAUMERIE SAINT MARTIN	401 075 €	48 611 €	278 290 €	3 367 €	51 717 €	1 360 €	1 332 €	710 €	28 334 €	7 497 €	6 904 €				35 082 €	104 131 €	-8 009,04 €	112 140,04 €
	BERNIEULLES	158 267 €	19 181 €	108 527 €	1 313 €	25 280 €	665 €	55 €	29 €	8 146 €	2 166 €	696 €				14 812 €	38 981 €	-2 306,60 €	41 286,60 €
	BEUTIN	362 949 €	42 777 €	228 889 €	2 762 €	19 563 €	515 €	1 036 €	552 €	16 165 €	4 224 €	3 639 €		505 €		29 738 €	84 723 €	-3 800,00 €	88 529,00 €
	LACALOTTERIE	875 859 €	106 154 €	705 824 €	8 516 €	36 710 €	1 044 €	324 €	173 €	240 368 €	63 609 €	5 430 €		2 181 €		73 962 €	281 089 €	-6 369,08 €	287 428,08 €
	CAMPIGNEULLES LES GRANDES	468 087 €	56 730 €	276 230 €	3 334 €	29 845 €	786 €	128 €	68 €	129 755 €	34 380 €	4 667 €				30 012 €	135 977 €	-16 393,04 €	152 370,04 €
	CAMPIGNEULLES LES PETITES	859 073 €	104 119 €	842 308 €	10 184 €	39 602 €	1 042 €	433 €	231 €	391 899 €	104 142 €	43 380 €	29 267 €	2 454 €		83 589 €	377 388 €	16 766,52 €	360 621,48 €
	ECURES	942 930 €	114 283 €	781 926 €	9 461 €	54 515 €	1 434 €	145 €	77 €	119 735 €	31 640 €	17 480 €		2 181 €		83 622 €	260 184 €	47 092,08 €	213 091,92 €
	ESTREE	242 791 €	29 426 €	157 386 €	1 904 €	26 423 €	695 €	98 €	52 €	9 164 €	2 441 €	634 €				20 490 €	55 642 €	-8 313,00 €	63 955,00 €
	ESTREELLES	303 010 €	36 725 €	188 756 €	2 405 €	15 934 €	419 €	189 €	101 €	22 124 €	5 917 €	1 691 €		470 €		26 025 €	73 753 €	-1 688,84 €	75 441,84 €
EX-CCM	HUBERSENT	195 328 €	23 674 €	136 623 €	1 653 €	36 130 €	950 €	102 €	54 €	20 990 €	5 562 €	1 767 €				18 333 €	51 983 €	-6 415,16 €	58 398,16 €
	INXENT	238 425 €	28 897 €	145 499 €	1 761 €	18 585 €	489 €	1 081 €	576 €	7 927 €	2 100 €	2 301 €		2 863 €		19 523 €	58 510 €	247,32 €	58 262,68 €
	LEPINE	244 797 €	29 669 €	161 661 €	1 834 €	67 550 €	1 777 €	1 €	1 €	88 258 €	23 380 €	887 €		3 545 €		20 711 €	81 804 €	-11 128,82 €	92 932,82 €
	LAMADELAINE SOUS MONTREUIL	332 741 €	40 329 €	217 904 €	2 636 €	12 670 €	333 €	744 €	396 €	33 227 €	8 802 €	11 794 €				27 659 €	91 947 €	-3 491,40 €	95 438,40 €
	MONTCAVREL	347 200 €	42 081 €	239 030 €	2 900 €	46 009 €	1 210 €	621 €	331 €	21 803 €	5 792 €	1 292 €				31 486 €	86 082 €	-3 231,20 €	89 313,20 €
	MONTREUIL	2 637 619 €	319 679 €	2 519 982 €	30 470 €	7 571 €	199 €	1 319 €	703 €	518 347 €	138 918 €	137 131 €		5 590 €		341 341 €	972 031 €	662 840,68 €	309 190,32 €
	NEMPONT SAINT FIRMIN	176 722 €	21 419 €	139 541 €	1 668 €	28 024 €	737 €	212 €	113 €	37 636 €	10 026 €	6 379 €		1 773 €		18 708 €	60 814 €	4 432,00 €	56 382,00 €
	NEUVILLE SOUS MONTREUIL	778 862 €	94 398 €	596 661 €	7 268 €	46 182 €	1 215 €	689 €	387 €	49 951 €	12 816 €	15 079 €				78 846 €	207 989 €	-20 329,08 €	228 318,08 €
	RECQUES SUR COURSE	339 300 €	41 123 €	197 515 €	2 390 €	21 644 €	567 €	57 €	30 €	14 476 €	3 835 €	2 544 €		68 €		25 372 €	75 929 €	-9 101,78 €	85 030,78 €
	SORRUS	1 317 398 €	159 669 €	828 693 €	10 003 €	36 671 €	964 €	3 908 €	2 082 €	280 649 €	74 344 €	7 774 €		132 341 €		100 208 €	487 385 €	60 187,60 €	427 197,40 €
	WAILLY BEAUCAMP	927 261 €	112 383 €	787 084 €	9 532 €	75 881 €	1 996 €	1 699 €	852 €	469 776 €	121 922 €	149 279 €		7 228 €		75 611 €	478 801 €	130 348,12 €	348 452,88 €
TOTAL EX-CCM		12 662 121 €	1 534 649 €	10 799 649 €	130 677 €	737 813 €	19 406 €	18 280 €	9 739 €	3 363 285 €	864 949 €	484 084 €	169 526 €	164 826 €	0 €	1 241 345 €	4 619 200 €	973 477,19 €	3 644 722,81 €
	TOTAL	169 206 641 €	20 507 756 €	114 210 612 €	1 382 257 €	2 082 112 €	54 761 €	326 133 €	173 732 €	18 588 547 €	4 950 696 €	3 036 549 €	987 015 €	631 473 €	4 316 474 €	12 775 355 €	48 816 068 €	15 032 874,09 €	33 782 193,85 €



EVOLUTION DES DOTATIONS PERCUES

DGF

		2014	2015	2016	2017	2018
EX-CCOS	Montant	2 383 893.00 €	2 122 533.00 €	1 952 148.00 €		
	Evolution / N-1		-10.96%	-8.03%		
EX-CCMTO	Montant	3 536 842.00 €	3 086 433.00 €	2 660 152.00 €		
	Evolution / N-1		-14.59%	-16.02%		
EX-CCM	Montant	1 075 345.00 €	905 203.00 €	737 393.00 €		
	Evolution / N-1		-15.82%	-18.54%		
CA2BM	Montant				6 456 520.00 €	6 837 372.00 €
	Evolution / N-1					5.90%
TOTAL	Montant	**6 996 080.00 €**	**6 114 168.59 €**	**5 349 692.57 €**	**6 456 520.00 €**	**6 837 372.00 €**
	Evolution / N-1		-12.61%	-12.50%	20.69%	5.90%

FPIC

		FPIC	FPIC	FPIC	FPIC	FPIC
EX-CCOS		188 619.00 €	245 998.00 €	315 382.00 €		
EX-CCMTO						
EX-CCM						
CA2BM					770 034.00 €	654 530.00 €
TOTAL	Montant	**188 619.00 €**	**245 998.00 €**	**315 382.00 €**	**770 034.00 €**	**654 530.00 €**
	Evolution / N-1		30.42%	28.21%	144.16%	-15.00%



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERCUES

	2014	2015	2016	2017	2018
CCOS	1 864 819.23 €	1 172 221.86 €	929 317.99 €		
CCMTO	364 824.67 €	421 516.87 €	131 440.27 €		
CCM	77 880.14 €	291 403.58 €	316 312.95 €		
CA2BM				1 392 442.21 €	1 256 818.99 €
TOTAL	**2 307 524.04 €**	**1 885 142.31 €**	**1 377 071.21 €**	**1 392 442.21 €**	**1 256 818.99 €**



FONDS DE CONCOURS

EPCI	COMMUNES	DISPONIBLES	ATTRIBUES PAR DELIBERATION	PAYES
EX-CCOS	AIRON-NOTRE-DAME	7 071.84 €	0.00 €	
	AIRON-SAINT-VAAST	6 417.04 €	0.00 €	
	BERCK	242 636.14 €	242 636.14 €	25 250.00 €
	COLLINE-BEAUMONT	4 649.08 €	2 851.81 €	
	CONCHIL-LE-TEMPLE	37 487.30 €	27 228.55 €	20 130.17 €
	GROFFLIERS	50 124.94 €	0.00 €	
	RANG DU FLIERS	82 750.35 €	33 650.00 €	33 650.00 €
	TIGNY-NOYELLE	5 696.76 €	0.00 €	
	VERTON	39 828.21 €	39 828.21 €	
	WABEN	14 438.34 €	0.00 €	
TOTAL EX-CCOS		491 100.00 €	346 194.71 €	79 030.17 €
EX-CCMTO	BREXENT ENOCQ	22 918.00 €	22 918.00 €	
	CAMIERS	44 313.59 €	0.00 €	
	CORMONT	11 066.12 €	11 066.12 €	11 066.11 €
	CUCQ	85 647.84 €	0.00 €	
	ETAPLES	222 091.79 €	0.00 €	
	FRENCQ	26 879.54 €	0.00 €	
	LEFAUX	8 021.30 €	0.00 €	
	LONGVILLIERS	8 479.66 €	0.00 €	
	MARESVILLE	3 208.52 €	0.00 €	
	MERLIMONT	55 085.05 €	0.00 €	
	MONTCAVREL	13 718.06 €	0.00 €	
	SAINT AUBIN	9 036.24 €	0.00 €	
	SAINT JOSSE	38 534.98 €	0.00 €	
	LE TOUQUET	74 156.10 €	74 156.10 €	
	TUBERSENT	16 239.04 €	7 980.27 €	7 980.27 €
	WIDEHEM	8 021.30 €	0.00 €	
TOTAL EX-CCMTO		647 417.13 €	116 120.49 €	19 046.38 €
EX-CCM	ATTIN	24 424.04 €	16 845.00 €	
	BEAUMERIE ST MARTIN	12 965.04 €	0.00 €	
	BERNIEULLES	6 220.60 €	0.00 €	
	BEUTIN	15 944.38 €	0.00 €	
	LA CALOTERIE	21 477.44 €	0.00 €	
	CAMPIGNEULLES LES GRANDES	10 214.88 €	0.00 €	
	CAMPIGNEULLES LES PETITES	19 054.68 €	6 737.00 €	6 737.00 €
	ECUIRES	25 635.42 €	22 333.00 €	22 333.00 €
	ESTREE	9 625.56 €	0.00 €	
	ESTREELLES	12 146.54 €	0.00 €	
	HUBERSENT	8 807.06 €	0.00 €	
	INXENT	5 631.28 €	0.00 €	
	LEPINE	9 003.50 €	0.00 €	
	LA MADELAINE SOUS MONTREUIL	5 696.76 €	0.00 €	
	MONTREUIL SUR MER	76 055.02 €	0.00 €	
	NEMPONT SAINT FIRMIN	6 187.86 €	0.00 €	
	NEUVILLE SOUS MONTREUIL	22 164.98 €	3 165.00 €	
	RECQUES SUR COURSE	9 625.56 €	9 625.56 €	6 077.99 €
	SORRUS	26 552.14 €	0.00 €	
	WAILLY BEAUCAMP	34 049.60 €	0.00 €	
TOTAL EX-CCM		361 482.34 €	58 705.56 €	35 147.99 €
	TOTAL GLOBAL	1 499 999.47 €	521 020.76 €	133 224.54 €



PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE TRI

	2015	2016	2017	2018
CA2BM (EX CCOS + EX CCM A COMPTER DU 01/03/2018)			213 337,68	238 934,31
CCOS	224 565,96	213 337,68		
TOTAL	**224 565,96**	**213 337,68**	**213 337,68**	**238 934,31**



REPARTITION DES EMPRUNTS AU 31/12/2018

EPCI	ORIGINE	NOMBRE EMPRUNTS	NOMBRE AVANCES REMBOURSABLES	CAPITAL RESTANT DU	MONTANT INITIAL
CA2BM	CA2BM	4		6 800 000.01 €	7 000 000.00 €
EX-CCOS	EX-CCOS	18	27	28 297 991.53 €	37 161 065.45 €
	SDEP BERCK	14		5 542 295.99 €	5 936 269.74 €
	SDEP CONCHIL	2		278 152.88 €	297 521.54 €
	SIA VALLEE AIRON	1		143 580.82 €	148 802.53 €
	VERTON	1		124 703.56 €	139 964.05 €
TOTAL EX-CCOS		36	27	34 386 724.78 €	43 683 623.31 €
EX-CCMTO	EX-CCMTO	15		11 208 453.07 €	15 193 000.00 €
	ETAPLES	1	10	315 962.89 €	364 657.25 €
	SIADEP ST-JOSSE	1		504 000.00 €	528 000.00 €
	SIVOM	23	36	14 940 927.52 €	17 061 159.17 €
TOTAL EX-CCMTO		40	46	26 969 343.48 €	33 146 816.42 €
EX-CCM	EX-CCM	9	14	5 121 614.02 €	8 635 989.65 €
	NEUVILLE	2		75 449.83 €	89 208.73 €
	SIADEP BEUTIN	8		501 220.97 €	524 725.38 €
TOTAL EX-CCM		19	14	5 698 284.82 €	9 249 923.76 €
SYNDICAT MIXTE	SYNDICAT MIXTE	1		134 207.19 €	178 269.77 €
	TOTAL	100	87	73 988 560.28 €	93 258 633.26 €

CRD au 31/12/2018	73 988 560.28 €
Population INSEE	68567
Dette / habitant	**1 079.07 €**
CRD au 31/12/2017	65 861 970.48 €
CRD au 31/12/2018	73 988 560.28 €
Evolution du CRD 2018/2017	**12.34%**

BUDGET PRINCIPAL

Origine	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année	Montant initial	Risque de taux
CA2BM	1828/001	SG	1 400 000.00 €	13.93	Taux fixe à 1.22 %	2017	1 500 000.00 €	Fixe
	2232	SG	2 000 000.00 €	15.00	(Euribor 03 M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 03 M	2019	2 000 000.00 €	Variable
	MON518305EUR	BANQUE POSTALE	1 900 000.01 €	14.08	Taux fixe à 1.21 %	2018	2 000 000.00 €	Fixe
	MON524386EUR	BANQUE POSTALE	1 500 000.00 €	15.08	Taux fixe à 1.3 %	2019	1 500 000.00 €	Fixe
TOTAL CA2BM : 4 emprunts			6 800 000.01 €				7 000 000.00 €	
EX-CCM	469086	CE	381 875.23 €	10.96	Taux fixe à 2.38 %	2014	496 000.00 €	Fixe
	4785886	CE	773 264.41 €	17.90	Taux fixe à 1.12 %	2016	850 000.00 €	Fixe
	8286503	CE	188 173.98 €	2.04	Taux fixe à 3.94 %	2013	600 000.00 €	Fixe
	1701547F	Crédit Foncier	834 223.38 €	4.29	Taux fixe à 5.21 %	2008	2 000 000.00 €	Fixe
TOTAL EX-CCM : 4 emprunts			2 177 537.00 €				3 948 000.00 €	
EX-CCMTO	10000191381	CREDIT AGRICOLE	1 011 705.42 €	16.91	Taux fixe à 2.49 %	2015	1 150 000.00 €	Fixe
	2007043	CE	61 274.83 €	1.57	(TAM + 0.09)-Floor -0.09 sur TAM	2007	500 000.00 €	Variable
	4573073	CE	1 010 936.75 €	16.96	Taux fixe à 2.43 %	2015	1 150 000.00 €	Fixe
	7076187	CE	9 940.54 €	0.73	(Euribor 03 M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 03 M	2010	169 750.00 €	Variable
	7623459	CE	683 942.77 €	5.46	Taux fixe à 3.76 %	2010	1 500 000.00 €	Fixe
	MON223155EUR	DEXIA CL	13 222.99 €	0.75	(Euribor 03 M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 03 M	2004	169 750.00 €	Variable
	0027773V	Crédit Foncier	704 430.77 €	10.09	Taux fixe à 3.36 %	2014	957 450.00 €	Fixe
	MON511268EUR	BANQUE POSTALE	2 457 252.75 €	11.92	Taux fixe à 0.85 %	2016	2 843 000.00 €	Fixe
	MON512465EUR	SFIL CAFFIL	654 257.50 €	10.08	(Euribor 03 M + 1.66)-Floor -1.66 sur Euribor 03 M	2014	957 450.00 €	Variable
TOTAL EX-CCMTO : 9 emprunts			6 606 964.32 €				9 397 400.00 €	
EX-CCOS	7839806	CE	439 250.00 €	6.96	Taux fixe à 3.15 %	2010	941 250.00 €	Fixe
	8090741	CE	677 607.52 €	8.73	Taux fixe à 5.37 %	2012	1 000 000.00 €	Fixe
	8270319	CE	655 665.28 €	9.79	Taux fixe à 3.68 %	2013	1 000 000.00 €	Fixe
	032012	DEXIA CL	253 126.57 €	11.33	Taux fixe à 3.49 %	2000	426 857.25 €	Fixe
	MON273735EUR	DEXIA CL	130 497.98 €	7.00	Taux fixe à 2.07 %	2010	250 000.00 €	Fixe
	MON273736EUR	DEXIA CL	56 768.54 €	7.00	Taux fixe à 2.07 %	2010	108 750.00 €	Fixe
	MIN260593EUR	BANQUE POSTALE	2 000 000.00 €	9.92	Euribor 03 M + 1.88	2013	3 000 000.00 €	Variable
	MON522705EUR	BANQUE POSTALE	683 542.64 €	8.83	Taux fixe à 0.99 %	2018	683 542.64 €	Fixe
	MPH522707EUR	BANQUE POSTALE	667 224.63 €	7.83	Taux fixe à 0.35 %	2018	687 224.63 €	Fixe à phase
TOTAL EX-CCOS : 9 emprunts			5 583 571.16 €				8 097 624.52 €	
SMM	10000255920	CREDIT AGRICOLE	134 207.19 €	2.49	Taux fixe à 0.76 %	2018	178 269.77 €	Fixe
TOTAL SYNDICAT MIXTE : 1 emprunt			134 207.19 €				178 269.77 €	

TOTAL BUDGET PRINCIPAL : 27 EMPRUNTS	21 302 279.68 €		28 621 294.29 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Origine	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année	Montant initial	Risque de taux
ETAPLES	MON281926EUR	SFIL CAFFIL	116 296.91 €	9.92	Taux fixe à 4.55 %	2016	125 102.75 €	Fixe
	1 emprunt		116 296.91 €				125 102.75 €	
	10392	Ag. Eau Artois-Picar	56 700.00 €	17.52	Taux fixe à 0 %	2017	63 000.00 €	Fixe
	14336	Ag. Eau Artois-Picar	23 183.67 €	17.67	Taux fixe à 0 %	2017	25 759.63 €	Fixe
	17534	Ag. Eau Artois-Picar	44 370.00 €	16.10	Taux fixe à 0 %	2017	49 590.00 €	Fixe
	17535	Ag. Eau Artois-Picar	17 850.00 €	16.98	Taux fixe à 0 %	2017	19 950.00 €	Fixe
	22483	Ag. Eau Artois-Picar	14 673.22 €	1.49	Taux fixe à 0 %	2017	29 346.44 €	Fixe
	28111	Ag. Eau Artois-Picar	5 454.31 €	1.53	Taux fixe à 0 %	2017	10 908.59 €	Fixe
	73318	Ag. Eau Artois-Picar	3 969.00 €	14.12	Taux fixe à 0 %	2017	4 498.20 €	Fixe
	73338	Ag. Eau Artois-Picar	3 436.97 €	13.53	Taux fixe à 0 %	2017	3 927.95 €	Fixe
	84233	Ag. Eau Artois-Picar	21 631.64 €	16.26	Taux fixe à 0 %	2017	24 176.52 €	Fixe
	98741	Ag. Eau Artois-Picar	8 397.17 €	20.57	Taux fixe à 0 %	2018	8 397.17 €	Fixe
	10 avances remboursables		199 665.98 €				239 554.50 €	
TOTAL ETAPLES : 1 emprunt + 10 a.r.			315 962.89 €				364 657.25 €	
EX-CCM	18210	SG	508 798.18 €	15.25	Taux fixe à 4 25 %	2010	700 000.00 €	Fixe
	4704765	CE	457 479.62 €	17.57	Taux fixe à 1.75 %	2016	500 000.00 €	Fixe
	7823713	CE	379 166.41 €	16.64	Taux fixe à 3.7 %	2011	500 000.00 €	Fixe
	1701557T	Crédit Foncier	417 111.68 €	4.37	Taux fixe à 5.21 %	2008	1 000 000.00 €	Fixe
	4 emprunts		1 763 555.89 €				2 700 000.00 €	
	11968	Ag. Eau Artois-Picar	12 572.22 €	18.77	Taux fixe à 0 %	2018	13 233.91 €	Fixe
	11983	Ag. Eau Artois-Picar	46 170.00 €	18.97	Taux fixe à 0 %	2018	48 600.00 €	Fixe
	14362	Ag. Eau Artois-Picar	5 472.00 €	15.29	Taux fixe à 0 %	2012	6 840.00 €	Fixe
	14799	Ag. Eau Artois-Picar	12 540.00 €	18.64	Taux fixe à 0 %	2018	13 200.00 €	Fixe
	17938	Ag. Eau Artois-Picar	74 890.59 €	17.46	Taux fixe à 0 %	2017	82 753.43 €	Fixe
	17982	Ag. Eau Artois-Picar	51 369.24 €	17.67	Taux fixe à 0 %	2014	57 076.92 €	Fixe
	18917	Ag. Eau Artois-Picar	3 420.00 €	18.77	Taux fixe à 0 %	2018	3 600.00 €	Fixe
	18919	Ag. Eau Artois-Picar	97 364.15 €	17.23	Taux fixe à 0 %	2017	108 182.37 €	Fixe
	52451	Ag. Eau Artois-Picar	519 052.00 €	9.17	Taux fixe à 0 %	2005	1 038 104.00 €	Fixe
	64459	Ag. Eau Artois-Picar	58 482.00 €	11.27	Taux fixe à 0 %	2007	97 470.00 €	Fixe
	80444	Ag. Eau Artois-Picar	5 620.58 €	13.14	Taux fixe à 0 %	2009	8 029.34 €	Fixe
	81881	Ag. Eau Artois-Picar	27 977.95 €	13.69	Taux fixe à 0 %	2010	39 968.48 €	Fixe
	84041	Ag. Eau Artois-Picar	8 640.00 €	15.59	Taux fixe à 0 %	2010	8 550.00 €	Fixe
	88119	Ag. Eau Artois-Picar	100 551.60 €	16.06	Taux fixe à 0 %	2017	112 381.20 €	Fixe
	14 avances remboursables		1 022 322.34 €				1 637 989.65 €	
TOTAL EX-CCM : 4 emprunts + 14 a.r.			2 785 878.23 €				4 337 989.65 €	
EX-CCOS	031114	SG	2 175 664.65 €	17.75	Taux fixe à 3.9541 %	2007	3 000 000.00 €	Fixe
	031123	SG	1 174 693.92 €	16.04	Taux fixe à 4.1 %	2010	1 550 000.00 €	Fixe
	20150233	CE	297 000.00 €	17.90	Taux fixe à 1.4 %	2015	330 000.00 €	Fixe
	6270152	CE	669 732.11 €	9.79	Taux fixe à 3.72 %	2013	935 000.00 €	Fixe
	031103	DEXIA CL	431 654.84 €	14.67	Taux fixe à 4.82 %	2003	645 000.00 €	Fixe
	31119	Crédit Foncier	1 602 084.11 €	19.16	Taux fixe à 4.6 %	2008	2 000 000.00 €	Fixe
	MON522704EUR	BANQUE POSTALE	615 168.04 €	8.93	Taux fixe à 0.99 %	2016	615 168.04 €	Fixe
	MPH522706EUR	BANQUE POSTALE	1 906 666.72 €	21.83	Taux fixe à 0.45 %	2016	1 906 666.72 €	Fixe à phase
	031115 Ream	SFIL CAFFIL	12 670 141.56 €	19.83	Taux fixe à 3.25 %	2016	15 565 021.10 €	Fixe
	9 emprunts		21 544 225.95 €				26 547 875.86 €	

	031078	Ag. Eau Artois-Picar	5 757.84 €	0.66	Taux fixe à 0 %	1999	103 642.48 €	Fixe
	031079	Ag. Eau Artois-Picar	3 283.14 €	0.93	Taux fixe à 0 %	1999	59 095.67 €	Fixe
	031080	Ag. Eau Artois-Picar	7 692.76 €	1.32	Taux fixe à 0 %	2000	69 233.72 €	Fixe
	031086	Ag. Eau Artois-Picar	11 857 19 €	1.42	Taux fixe à 0 %	2000	105 714.31 €	Fixe
	031091	Ag. Eau Artois-Picar	17 917.47 €	2.51	Taux fixe à 0 %	2001	107 504.07 €	Fixe
	031092	Ag. Eau Artois-Picar	14 668.24 €	2.91	Taux fixe à 0 %	2001	88 008.79 €	Fixe
	031093	Ag. Eau Artois-Picar	19 189.92 €	2.70	Taux fixe à 0 %	2001	115 138.92 €	Fixe
	031104	Ag. Eau Artois-Picar	18 750.00 €	4.52	Taux fixe à 0 %	2004	67 500.00 €	Fixe
	031109	Ag. Eau Artois-Picar	63 016.38 €	8.51	Taux fixe à 0 %	2006	140 036.29 €	Fixe
	031110	Ag. Eau Artois-Picar	33 252.70 €	8.51	Taux fixe à 0 %	2006	74 250.00 €	Fixe
	031111	Ag. Eau Artois-Picar	23 436.31 €	8.51	Taux fixe à 0 %	2006	52 080.64 €	Fixe
	031112	Ag. Eau Artois-Picar	22 373.10 €	8.51	Taux fixe à 0 %	2007	49 717.78 €	Fixe
	031113	Ag. Eau Artois-Picar	32 197.50 €	8.51	Taux fixe à 0 %	2006	71 550.00 €	Fixe
EX-CCOS	10257	Ag. Eau Artois-Picar	54 085.46 €	17.40	Taux fixe à 0 %	2017	60 094.96 €	Fixe
	10258	Ag. Eau Artois-Picar	40 500.00 €	17.79	Taux fixe à 0 %	2016	45 000.00 €	Fixe
	10322	Ag. Eau Artois-Picar	22 680.00 €	17.79	Taux fixe à 0 %	2016	25 200.00 €	Fixe
	10385	Ag. Eau Artois-Picar	24 300.00 €	17.79	Taux fixe à 0 %	2016	27 000.00 €	Fixe
	14937	Ag. Eau Artois-Picar	78 375.00 €	18.51	Taux fixe à 0 %	2015	82 500.00 €	Fixe
	31116	Ag. Eau Artois-Picar	33 075.00 €	9.62	Taux fixe à 0 %	2007	66 150.00 €	Fixe
	31117	Ag. Eau Artois-Picar	68 670.00 €	9.87	Taux fixe à 0 %	2007	138 603.00 €	Fixe
	31118	Ag. Eau Artois-Picar	37 125 00 €	9.87	Taux fixe à 0 %	2007	74 250.00 €	Fixe
	31120	Ag. Eau Artois-Picar	62 073.00 €	10.81	Taux fixe à 0 %	2007	112 860.00 €	Fixe
	31121	Ag. Eau Artois-Picar	56 430.00 €	10.83	Taux fixe à 0 %	2007	102 600.00 €	Fixe
	31122	Ag. Eau Artois-Picar	94 050.00 €	10.94	Taux fixe à 0 %	2007	171 000.00 €	Fixe
	67352	Ag. Eau Artois-Picar	81 139.50 €	12.07	Taux fixe à 0 %	2010	124 830.00 €	Fixe
	67355	Ag. Eau Artois-Picar	99 099.00 €	12.13	Taux fixe à 0 %	2010	153 900.00 €	Fixe
	67356	Ag. Eau Artois-Picar	145 299.89 €	12.09	Taux fixe à 0 %	2010	227 104.44 €	Fixe
	27 avances remboursables		**1 170 194.42 €**				**2 515 565.07 €**	
TOTAL EX-CCOS : 9 emprunts + 27 a.r.			**22 714 420.37 €**				**29 063 440.93 €**	
	7535371	CE	146 102.44 €	5.15	Taux fixe à 4.36 %	2017	187 061.13 €	Fixe
	7535406	CE	196 694.59 €	5.15	Taux fixe à 4.36 %	2017	251 836.38 €	Fixe
	7683368	CE	186 935.16 €	6.06	Taux fixe à 3.65 %	2017	232 276.69 €	Fixe
	7683385	CE	60 905 54 €	6.06	Taux fixe à 3.65 %	2017	75 676.96 €	Fixe
	7697524	CE	321 893.28 €	12.29	Taux fixe à 4.27 %	2017	357 653.17 €	Fixe
	7697562	CE	177 596.31 €	12.29	Taux fixe à 4.27 %	2017	197 325.90 €	Fixe
	8370686	CE	158 666.65 €	9.48	Taux fixe à 3.63 %	2017	190 399.99 €	Fixe
	8370712	CE	217 333.35 €	9.46	Taux fixe à 3.63 %	2017	260 800.01 €	Fixe
	MIN238817EUR	DEXIA CL	2 776 909.87 €	20.00	Taux fixe à 4.13 %	2017	2 947 453.41 €	Fixe
	MON216492EUR001	DEXIA CL	10 768.53 €	0.00	Taux fixe à 4.62 %	2017	30 899.97 €	Fixe
	MON216492EUR002	DEXIA CL	19 742.29 €	0.00	Taux fixe à 4.62 %	2017	56 849.93 €	Fixe
	MON216492EUR003	DEXIA CL	35 895.03 €	0.00	Taux fixe à 4.62 %	2017	102 999.85 €	Fixe
SIVOM	MON2484685EUR	DEXIA CL	71 435.80 €	2.83	Taux fixe à 1.99 %	2017	116 738.97 €	Fixe
	MON2484686EUR	DEXIA CL	31 431.90 €	2.83	Taux fixe à 1.99 %	2017	51 365.12 €	Fixe
	MON260936EUR	DEXIA CL	73 790.73 €	4.08	Taux fixe à 5.11 %	2017	98 526.72 €	Fixe
	MON261221EUR	DEXIA CL	1 239 223.91 €	9.58	Taux fixe 4.79% à barrière 6.5% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.1%)	2017	1 422 420.48 €	Barrière
	MON284683EUR	DEXIA CL	264 122.80 €	2.75	Taux fixe à 4.67 %	2017	420 798.40 €	Fixe
	MON284684EUR	DEXIA CL	68 578.38 €	2.83	Taux fixe à 1.99 %	2017	112 069.28 €	Fixe
	MON514710EUR	SFIL CAFFIL	80 553.44 €	5.58	Taux fixe à 4.79 %	2017	102 756.68 €	Fixe
	MON514711EUR	SFIL CAFFIL	120 830.21 €	5.58	Taux fixe à 4.79 %	2017	154 135.06 €	Fixe
	MON514714EUR	SFIL CAFFIL	2 080 016.45 €	14.08	Taux fixe à 4 16 %	2017	2 278 092.16 €	Fixe
	MON514715EUR	SFIL CAFFIL	1 777 210 30 €	14.08	Taux fixe à 4.4 %	2017	1 949 922.70 €	Fixe
	MON514716EUR	SFIL CAFFIL	1 723 497.96 €	14.08	Taux fixe à 4.38 %	2017	1 803 966.37 €	Fixe
	23 emprunts		**11 820 135.02 €**				**13 401 831.31 €**	

	10380	Ag. Eau Artois-Picar	27 667.08 €	17.91	Taux fixe à 0 %	2017	30 741.18 €	Fixe
	10381	Ag. Eau Artois-Picar	23 218.49 €	18.58	Taux fixe à 0 %	2014	24 440.51 €	Fixe
	10382	Ag. Eau Artois-Picar	15 616.43 €	18.58	Taux fixe à 0 %	2014	16 438.34 €	Fixe
	14310	Ag. Eau Artois-Picar	29 226.83 €	14.88	Taux fixe à 0 %	2017	33 123.73 €	Fixe
	14326	Ag. Eau Artois-Picar	18 729.45 €	15.90	Taux fixe à 0 %	2017	21 070.63 €	Fixe
	14327	Ag. Eau Artois-Picar	39 672.00 €	15.10	Taux fixe à 0 %	2017	44 631.00 €	Fixe
	14328	Ag. Eau Artois-Picar	33 480.00 €	15.61	Taux fixe à 0 %	2017	37 665.00 €	Fixe
	17536	Ag. Eau Artois-Picar	35 130.11 €	16.98	Taux fixe à 0 %	2017	39 263.05 €	Fixe
	17537	Ag. Eau Artois-Picar	68 850.00 €	16.14	Taux fixe à 0 %	2017	76 950.00 €	Fixe
	17540	Ag. Eau Artois-Picar	16 110.94 €	15.87	Taux fixe à 0 %	2017	18 124.80 €	Fixe
	19338	Ag. Eau Artois-Picar	8 133.08 €	16.29	Taux fixe à 0 %	2017	9 089.90 €	Fixe
	19340	Ag. Eau Artois-Picar	10 270.78 €	18.96	Taux fixe à 0 %	2018	10 811.34 €	Fixe
	19922	Ag. Eau Artois-Picar	20 677.30 €	18.20	Taux fixe à 0 %	2018	21 765.57 €	Fixe
	19923	Ag. Eau Artois-Picar	28 263.84 €	17.86	Taux fixe à 0 %	2017	31 404.26 €	Fixe
	19924	Ag. Eau Artois-Picar	9 720.00 €	17.18	Taux fixe à 0 %	2017	10 800.00 €	Fixe
	19925	Ag. Eau Artois-Picar	28 779.02 €	17.91	Taux fixe à 0 %	2017	31 976.68 €	Fixe
	20948	Ag. Eau Artois-Picar	12 488.88 €	1.42	Taux fixe à 0 %	2017	24 977.76 €	Fixe
	23666	Ag. Eau Artois-Picar	2 446.22 €	0.80	Taux fixe à 0 %	2017	7 338.55 €	Fixe
SIVOM	33482	Ag. Eau Artois-Picar	5 752.48 €	2.36	Taux fixe à 0 %	2017	9 587.46 €	Fixe
	47597	Ag. Eau Artois-Picar	12 900.80 €	4.54	Taux fixe à 0 %	2017	18 061.08 €	Fixe
	47791	Ag. Eau Artois-Picar	10 666.04 €	5.93	Taux fixe à 0 %	2017	14 221.34 €	Fixe
	47793	Ag. Eau Artois-Picar	5 013.02 €	4.61	Taux fixe à 0 %	2017	7 018.22 €	Fixe
	47900	Ag. Eau Artois-Picar	17 361.14 €	4.96	Taux fixe à 0 %	2017	24 305.58 €	Fixe
	55599	Ag. Eau Artois-Picar	111 660.00 €	10.32	Taux fixe à 0 %	2017	131 950.00 €	Fixe
	55601	Ag. Eau Artois-Picar	415 360.00 €	10.18	Taux fixe à 0 %	2017	490 880.00 €	Fixe
	60479	Ag. Eau Artois-Picar	18 448.16 €	10.81	Taux fixe à 0 %	2017	21 802.36 €	Fixe
	60480	Ag. Eau Artois-Picar	36 637.24 €	10.52	Taux fixe à 0 %	2017	43 298.54 €	Fixe
	61125	Ag. Eau Artois-Picar	1 661 440.00 €	10.18	Taux fixe à 0 %	2017	1 963 520.00 €	Fixe
	64286	Ag. Eau Artois-Picar	22 080.00 €	11.84	Taux fixe à 0 %	2017	25 760.00 €	Fixe
	68313	Ag. Eau Artois-Picar	41 057.38 €	13.09	Taux fixe à 0 %	2017	46 922.70 €	Fixe
	68314	Ag. Eau Artois-Picar	38 226.45 €	13.24	Taux fixe à 0 %	2017	43 687.35 €	Fixe
	80227	Ag. Eau Artois-Picar	16 498.99 €	12.98	Taux fixe à 0 %	2017	19 037.27 €	Fixe
	84341	Ag. Eau Artois-Picar	17 236.39 €	14.24	Taux fixe à 0 %	2017	19 534.57 €	Fixe
	84342	Ag. Eau Artois-Picar	39 819.63 €	14.20	Taux fixe à 0 %	2017	45 128.91 €	Fixe
	85760	Ag. Eau Artois-Picar	125 685.00 €	14.58	Taux fixe à 0 %	2017	142 443.00 €	Fixe
	98331	Ag. Eau Artois-Picar	96 479.33 €	18.97	Taux fixe à 0 %	2018	101 557.18 €	Fixe
	36 avances remboursables		**3 120 792.50 €**				**3 659 327.86 €**	
TOTAL SIVOM : 23 emprunts + 36 a.r.			**14 940 927.52 €**				**17 061 159.17 €**	

TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 37 EMPRUNTS + 87 AVANCES REMBOURSABLES	**40 757 189.01 €**	**50 827 247.00 €**

BUDGET COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Origine	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année	Montant initial	Risque de taux
EX-CCM	4299080	CE	158 198.79 €	2.65	Taux fixe à 2.76 %	2014	350 000.00 €	Fixe
TOTAL EX-CCM : 1 emprunt			**158 198.79 €**				**350 000.00 €**	
EX-CCMTO	7076187	CE	307.44 €	0.73	(Euribor 03 M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 03 M	2010	5 250.00 €	Variable
	MON223155EUR	DEXIA CL	408.96 €	0.75	(Euribor 03 M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 03 M	2004	5 250.00 €	Variable
	0027773V	Crédit Foncier	399 173.75 €	10.09	Taux fixe à 3.36 %	2014	542 550.00 €	Fixe
	MON512465EUR	SFIL CAFFIL	370 742.50 €	10.08	(Euribor 03 M + 1.66)-Floor -1.66 sur Euribor 03 M	2014	542 550.00 €	Variable
TOTAL EX-CCMTO : 4 emprunts			**770 632,65 €**				**1 095 600.00 €**	

TOTAL BUDGET DECHETS : 5 EMPRUNTS			**928 831.44 €**				**1 445 600.00 €**	

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Origine	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année	Montant initial	Risque de taux
EX-CCMTO	0.027.774.W	Crédit Foncier	2 230 856.10 €	15.09	Taux fixe à 3.82 %	2014	2 700 000.00 €	Fixe
	5063231	CDC	1 600 000.00 €	15.92	Livret A + 1	2014	2 000 000.00 €	Livret A
TOTAL EX-CCMTO : 2 emprunts			**3 830 856.10 €**				**4 700 000.00 €**	

TOTAL BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES : 2 EMPRUNTS			**3 830 856.10 €**				**4 700 000.00 €**	

BUDGET EAU

Origine	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année	Montant initial	Risque de taux
NEUVILLE	6944293	CE	29 374.39 €	2.07	Taux fixe à 3.93 %	2018	38 434.85 €	Fixe
	7961941	CE	46 075.44 €	7.50	Taux fixe à 4.51 %	2018	50 773.88 €	Fixe
TOTAL NEUVILLE : 2 emprunts			75 449.83 €				89 208.73 €	
SDEP BERCK	18219001	SG	303 299.14 €	15.96	Taux fixe à 4.11 %	2018	316 182.54 €	Fixe
	18354001	SG	782 582.51 €	16.99	Taux fixe à 4.11 %	2018	813 823.89 €	Fixe
	99142345125	CREDIT AGRICOLE	212 478.28 €	17.11	Taux fixe à 4.09 %	2018	220 372 43 €	Fixe
	99147163300	CREDIT AGRICOLE	788 412.27 €	22.00	Taux fixe à 2.62 %	2018	814 819.56 €	Fixe
	4807152	CE	530 000.00 €	13 04	Taux fixe à 1.01 %	2018	570 000.00 €	Fixe
	7495387	CE	421 092.18 €	14.23	Taux fixe à 4.55 %	2018	440 398.42 €	Fixe
	8286961	CE	485 111.18 €	9.79	Taux fixe à 3.68 %	2018	534 444.50 €	Fixe
	MON237251EUR	DEXIA CL	127 975.35 €	6.17	Taux fixe à 3.65 %	2018	143 774.57 €	Fixe
	0 030 942 P	Crédit Foncier	591 250.00 €	10.65	Taux fixe à 2.8 %	2018	646 250.00 €	Fixe
	MON255331EUR	SFIL CAFFL	153 093.17 €	18 42	Taux fixe à 5.05 %	2018	157 641 53 €	Fixe
	MON255332EUR	SFIL CAFFL	69 295.60 €	3.42	Taux fixe à 4.63 %	2018	84 871.08 €	Fixe
	MON504429EUR	SFIL CAFFL	160 208.29 €	3.75	Taux fixe à 1.37 %	2018	200 257.88 €	Fixe
	MON507841EUR	SFIL CAFFL	640 000.04 €	11 92	(Euribor 03 M + 1.02)-Floor 0 sur Euribor 03 M	2018	693 333.38 €	Variable
	MON516936EUR	SFIL CAFFL	277 500.00 €	9.00	Taux fixe à 0.94 %	2018	300 000.00 €	Fixe
TOTAL SDEP BERCK : 14 emprunts			5 542 295.99 €				5 936 269.74 €	
SDEP CONCHIL	4658759	CE	88 177.12 €	12.36	Taux fixe à 1.82 %	2018	94 141.87 €	Fixe
	7629761	CE	189 975.76 €	10.48	Taux fixe à 4.17 %	2018	203 379.67 €	Fixe
TOTAL SDEP CONCHIL : 2 emprunts			278 152.88 €				297 521.54 €	
SIA VALLEE AIRON	2006065	CE	143 580.82 €	17.18	Taux fixe à 4.3 %	2018	148 802.53 €	Fixe
TOTAL VALLEE AIRON : 1 emprunt			143 580.82 €				148 802.53 €	
SIADEP BEUTIN	17846	SG	194 814.82 €	10.73	Taux fixe à 4.66 %	2018	208 481.46 €	Fixe
	99144099288	CREDIT AGRICOLE	40 928.32 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	42 160.46 €	Fixe
	99144099385	CREDIT AGRICOLE	7 674.33 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	7 905.33 €	Fixe
	99144100871	CREDIT AGRICOLE	15 341.91 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	15 803.78 €	Fixe
	99144101185	CREDIT AGRICOLE	41 887.84 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	43 148.85 €	Fixe
	99144101401	CREDIT AGRICOLE	31 655.60 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	32 608.59 €	Fixe
	99144101568	CREDIT AGRICOLE	23 981.83 €	19.86	Taux fixe à 4.7 %	2018	24 703.75 €	Fixe
	99142762052	CREDIT AGRICOLE	144 936.32 €	18.40	Taux fixe à 4.4 %	2018	149 913.16 €	Fixe
TOTAL SIADEP BEUTIN : 8 emprunts			501 220.97 €				524 725.38 €	
SIADEP ST-JOSSE	5046023	CDC	504 000.00 €	20.33	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	2018	528 000.00 €	Livret A
TOTAL ST-JOSSE : 1 emprunt			504 000.00 €				528 000.00 €	
VERTON	7675468	CE	124 703.56 €	6.04	Taux fixe à 3.87 %	2018	139 964.05 €	Fixe
TOTAL VERTON : 1 emprunt			124 703.56 €				139 964.05 €	
TOTAL BUDGET EAU : 29 EMPRUNTS			7 169 404.05 €				7 664 491.97 €	

RESSOURCES HUMAINES

BILAN SOCIAL 2018

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2018

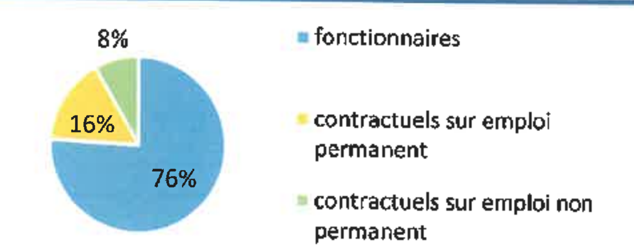
CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2018. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

266 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2018

> **202** fonctionnaires
> **42** contractuels sur emploi permanent
> **22** contractuels sur emploi non permanent



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- 33 % des agents contractuels permanents en CDI
- 27 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 55 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

249,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2018

> **190,8** fonctionnaires
> **37,2** contractuels permanents
> **21,1** contractuels non permanents

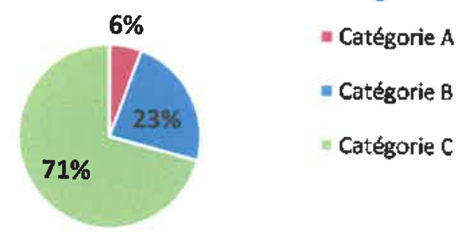
Nombre total d'heures travaillées : **453 289 heures rémunérées en 2018**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

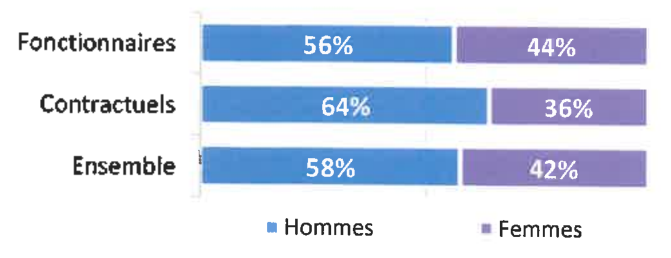
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	26%	30%
Technique	51%	45%	50%
Culturelle	9%	7%	9%
Sportive	3%	17%	6%
Médico-sociale	2%	2%	2%
Police	0%		0%
Incendie			
Animation	3%	2%	3%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	17%
Rédacteurs	11%
Adjoints territoriaux du patrimoine	6%
Educateurs des APS	5%

Pyramide des âges

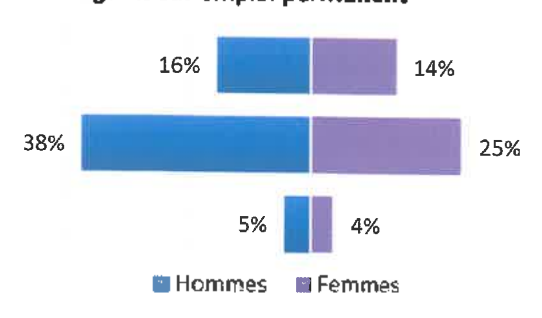
En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	45,40
Contractuels permanents	37,74
Ensemble des permanents	**44,08**
Contractuels non permanents	37,29

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans

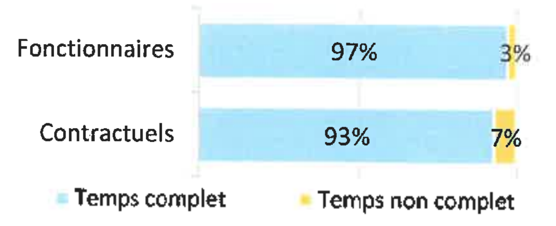


** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

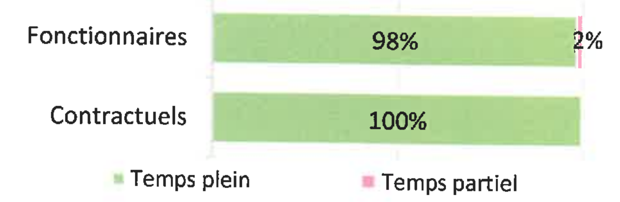
Temps de travail des agents sur emploi permanent



Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

En 2018, 63 arrivées d'agents sur emploi permanent, et 18 départs

Aucun contractuel nommé stagiaire

Emplois permanents	
Effectif physique théorique au 31/12/2017*	Effectif physique au 31/12/2018
199 agents	**244 agents**

** cf. page 5*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018		
Fonctionnaires	↗	16,8%
Contractuels	↗	61,5%
Ensemble	↗	**22,6%**

** Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2018 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2017) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2017)*

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	44%
Fin de contrats	33%
Départ à la retraite	17%
Transfert de compétence	6%

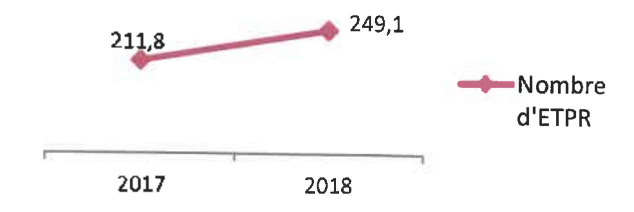
Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Transfert de compétence	40%
Arrivées de contractuels	21%
Voie de mutation	16%
Remplacements (contractuels)	16%
Voie de détachement	5%

Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont disposent la collectivité

Hausse de 18% des ETPR entre 2017 et 2018



Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 15,94 % des dépenses de fonctionnement

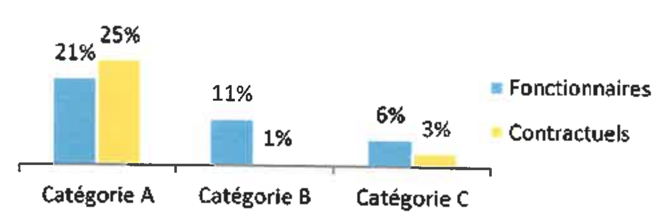
Budget de fonctionnement*	**67 296 237 €**	**Charges de personnel***	**10 724 337 €**	**Soit 15,94 % des dépenses de fonctionnement**

** Montant global*

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 8,76 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	9,41%
Contractuels sur emplois permanents	3,41%
Ensemble	8,76%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Rémunérations des agents sur emploi permanent :		
	Rémunérations annuelles brutes :	**6 194 663 €**
	Primes et indemnités versées :	542 946 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	45 027 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	75 345 €

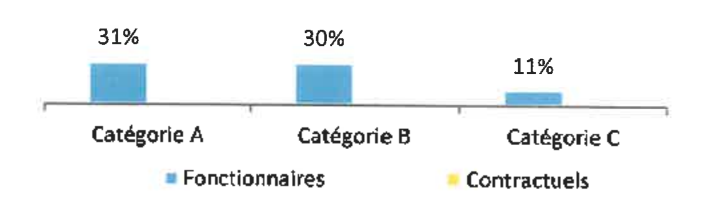
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
	678 503 €

La collectivité cotise auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Formation

En 2018, 13,9% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2018



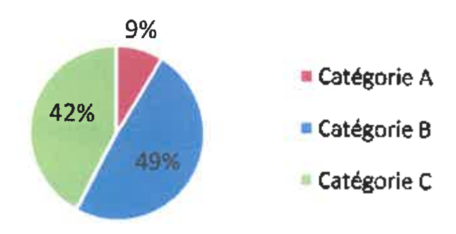
75 665 € ont été consacrés à la formation en 2018

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	66 %
Autres organismes	23 %
Frais de déplacement	12 %

175 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2018

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 0,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

Promotions

97 avancements, promotions ou réussites à concours en 2018

> 6 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2018
> 42 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2018
> Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2018

Absentéisme

En moyenne, 22,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2018 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2018 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	3,88%	1,95%	3,55%	1,93%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	6,09%	1,95%	5,38%	1,93%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	6,30%	2,54%	5,66%	1,93%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

10 accidents du travail déclarés au total en 2018

> 3,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 64 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇨ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
⇨ 100 % sont fonctionnaires*
⇨ 100 % sont en catégorie C*

⇨ 92 288 € de dépenses en matière de handicap

** sur les emplois permanents*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

DÉPENSES
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	**830 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**10 €**

L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2018
13 jours de grève recensés en 2017

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2017

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2018

+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2018

+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires de contractuels
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2017
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2017

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2018 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	**2. Absences médicales :**	**3. Absences Globales :**
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2018. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2018 transmis en 2019 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.
L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2019 *Version 4*

MARCHES PUBLICS

I – HISTORIQUE

Le service des marchés publics a été créé en 2017 suite à la fusion des 3 communautés de communes. Le service marché s'est constitué en tant que service support de l'ensemble des services composant la CA2BM créés dans le cadre des compétences exercées par la collectivité d'agglomération.

Historiquement, les procédures de mise en concurrence des Communautés de Communes étaient menées par les services d'administration générale, ou service marchés ou services utilisateurs avec l'assistance des services marchés des communes de Berck sur mer et Etaples sur mer.

L'activité du service des marchés publics est directement liée aux compétences exercées au sein de la CA2BM, aux besoins récurrents en fournitures, services, prestations intellectuelles, travaux des différents services et aux différents projets, opérations, menés par ces derniers.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Le service des marchés publics est composé en 2018 de 2 ETP (équivalents temps plein) du 1er janvier 2018 au 30 août 2018, d'un ETP du 1er juillet au 30 septembre 2018 et deux ETP du 1er octobre au 31 décembre 2018 (1 catégorie B et 1 catégorie C).

Les moyens matériels sont uniquement des moyens logiciels et abonnements périodiques

- MARCOWEB : logiciel d'assistance à la rédaction des cahiers des charges
- IXBUS : logiciel de signature électronique et de transmission des pièces au contrôle de légalité
- Plateforme de dématérialisation : marches-demat.com
- Abonnement à la lettre des marchés publics
- Abonnement à Actu prix

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

Missions	Activités
Gestion des procédures relatives à la commande publique	- Rédaction du cahier des charges administratives - Participation et conseil à la rédaction du cahier des charges techniques - Rédaction du règlement de la consultation - Mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence jusqu'à la notification - Préparation des délibérations et décisions relatives au marché - Préparation et participation aux commissions et réunions
Assistance aux différents services utilisateurs/acheteurs	- Information sur la réglementation - Conseil aux services utilisateurs - Assistance pour la rédaction du rapport d'analyse des offres - Conseil en matière de procédure d'achat
Suivi des marchés en cours	- Suivi des marchés en cours et identification des problèmes d'exécution - Suivi des dates de renouvellement - Rédaction et suivi des avenants - Suivi des ordres de service - Suivi des demandes de sous-traitance
Documentation, veille juridique	- Recherche de documentation - Rédaction de notes juridiques liées à la problématique des marchés - Veille juridique relative aux marchés publics
Gestion des sinistres	- Gestion des dossiers de litige avec les différents assureurs : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens, dommages ouvrages
Gestion de contrats	- Gestion de l'exécution de différents contrats : SVP, IXBUS, TOTAL GR

L'entrée en vigueur de la dématérialisation totale des procédures supérieures à 25 000 € HT à compter du 1er octobre 2018 a sensiblement transformé le dispositif de mise en concurrence traditionnellement mis en œuvre par le service des marchés publics. Ce dernier avait toutefois depuis sa création intégré le processus de dématérialisation imposé par la réglementation. C'est donc tout naturellement et sans difficulté organisationnelle et logistique particulière que le passage à la dématérialisation totale s'est opéré. Parallèlement, cette évolution n'a pas engendré de réticence de la part des opérateurs économique ou de frein à la concurrence.

Outre la dématérialisation, c'est à compter du 1er octobre 2018 que les services marchés sont dans l'obligation de publier les données essentielles des marchés dans les deux mois qui suivent la notification.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Les réflexions à engager pour l'année 2019 portent essentiellement sur les possibilités d'optimisation de la durée des marchés. Un travail collaboratif avec le service finances est également projeté dans le cadre du changement de logiciel de gestion financière afin d'établir un suivi pertinent des lignes de nomenclature NFS.

V – INDICATEURS

Les marchés publics

	2017	2018
Nombre de consultations lancées	25	62
Nombre de MAPA	21	42
Nombre d'appels d'offres	3	17
Nombre de procédures autres	1	1
Nombre de marchés attribués	31	95
Valeur des marchés en € HT	6 712 886.28	9 764 532.18

L'activité du service des marchés publics est en nette augmentation, avec un nombre de consultations lancées plus important qu'en 2017.

La montée en puissance de la CA2BM se concrétise à travers le nombre de procédures mises en œuvre, le nombre de procédures d'appel d'offres, la consistance des procédures de mise en concurrence, le nombre de marchés attribués, la valeur totale des marchés conclus.

Une procédure de dialogue compétitif a été suivie concernant la collecte des déchets.

Dans le cadre de la mutualisation des achats avec les communes composant la CA2BM, deux procédures relatives à la fourniture des photocopieurs et la fourniture de micro-ordinateurs fixes, portables et suites bureautiques ont été mises en œuvre.

Répartition des procédures par nature

travaux — services — fournitures — prestations intellectuelles

Les contrats d'assurance

4 contrats sont gérés par le service marchés publics :

- L'assurance en responsabilité civile
- L'assurance dommage aux biens
- L'assurance véhicules et auto missions
- L'assurance dommage aux biens de navigation
- La protection juridique des élus et agents

En 2018, la sinistralité constatée fait état de :

- 17 dossiers en responabilité civile
- 8 dossiers au titre de la dommage aux biens
- 16 dossiers au titre de l'assurance véhicules
- 0 dossier au titre de la dommage aux biens de navigation
- 0 dossier au titre de la protection juridique

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

Abonnement plateforme de dématérialisation : 1 230 € TTC

Abonnement actu prix : 180 € TTC

Abonnement lettre des marchés publics : 397 € TTC

Coût marcoweb : 2 141.64 € TTC

AFFAIRES JURIDIQUES

I – HISTORIQUE

L'année 2017 a été l'année de la création de la communauté d'agglomération, de la création du service juridique communautaire et celle de la dématérialisation des dossiers de contentieux en lien avec l'ensemble des tribunaux administratifs.

Concernant les dossiers de contentieux en 2017 :
Trente et un dossiers de contentieux au 31 décembre 2017.

Concernant les études juridiques des dossiers portant sur des projets communautaires :
Trente-six études de dossiers ou de projets ou d'examen juridique de situations de fait ont eu lieu en 2017, le plus souvent à la demande et en lien avec les services concernés ou sur demande de la hiérarchie.

Le montant des honoraires versés en 2017 aux avocats fut de 43 130.78 € TTC sur le budget général et 20 877,92€ sur le budget assainissement pour l'expropriation des terrains d'assiette nécessaires à la future station d'épuration de Lefaux.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Un seul agent de catégorie A : Fanny PUPPINCK, attachée principale qui bénéficie pour remplir sa mission d'un bureau, un téléphone, un ordinateur avec connexion internet et accès direct à Télérecours, le serveur des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'Appel et du Conseil d'Etat et un photocopieur. Accès également au Service SVP ce qui permet d'accéder à une base élargie et mutualisée de textes, jurisprudence, doctrine, indispensables pour traiter les dossiers.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

En 2018, le service juridique a eu pour missions principales :

- De réfléchir en lien avec les services communautaires aux stratégies qui pouvaient être envisagées pour permettre le meilleur aboutissement possible de leurs dossiers ;
- Faciliter l'aboutissement des projets communautaires et parfois, sur demandes acceptées et validées par la direction des projets communaux, en les aidant à détecter dans les méandres du droit les difficultés à anticiper ;
- D'instruire et de rédiger des mémoires en défense auprès du Tribunal administratif de Lille ;
- D'accompagner les avocats dans les contentieux pour lesquels ils ont été missionnés notamment devant la Cour administrative d'Appel où la présence d'un avocat est obligatoire ;
- De vérifier la légalité d'un projet ou d'un dossier ;

- De prendre les mesures pour faire exécuter les décisions de justice, notamment dans le cadre de l'expropriation sur la commune de Lefaux.

Trois types d'actions : Exécuter-régler et conseiller :

1- l'exécution des décisions de justice :

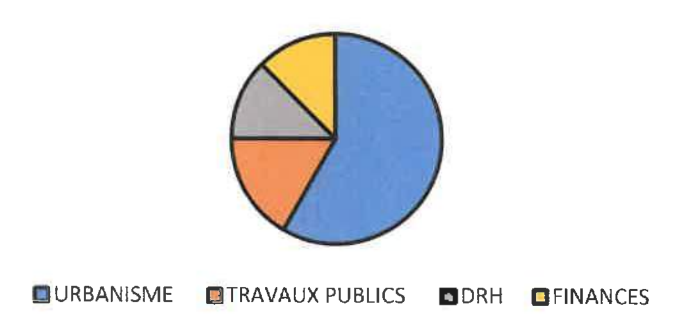
L'affaire la plus significative de l'année 2018 est relative à la liquidation de toutes les indemnités liées à l'expropriation des terrains d'assiette de la future station d'épuration de Lefaux.

2- Régler les contentieux :

Points clés sur les contentieux réglés par le Tribunal Administratif de Lille en 2018:
Il s'agit ici d'évoquer uniquement les contentieux jugés en 2018. D'autres contentieux ont été introduits ou sont toujours en cours d'instruction.

A - NATURE DES CONTENTIEUX JUGES EN 2018 :

Répartition par objet du contentieux



Urbanisme-Aménagement-Expropriation : sur les vingt-quatre contentieux réglés par le Tribunal Administratif de Lille en 2018, quatorze concernaient des recours initiés contre les plans locaux d'urbanisme des communes de Cucq, Etaples et Groffliers

Neuf recours dirigés contre le PLU de Cucq ; quatre contre celui d'Etaples et un contre celui de Groffliers.

Un recours a été perdu par Monsieur V. Maquinghem contre le permis d'aménager Opalopolis.

Travaux publics : Trois expertises ont été menées et terminées en 2018 :

- La défaillance du système ECOPLAGE sur la plage de Merlimont (partiellement close en 2018 ; le rapport sera livré en 2019) ;
- Les référés expertises menés dans le cadre des travaux SNCF/passage de Verton ;
- Le référé en expertise médicale suite à une chute sur le sol glissant des vestiaires de la piscine Agora.

Une expertise a débuté en 2018 relative aux travaux du pôle gare d'Etaples.

DRH : Deux affaires distinctes dirigées contre des décisions du président de la CA2BM ont débouché sur deux désistements.

Fiscalité : Deux dossiers concernaient une demande indemnitaire formée tant par la communauté de communes Mer et Terre d'Opale qu'Opale Sud suite au prélèvement, par l'Etat, au titre de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) d'un montant qui venait diminuer d'autant la dotation de compensation de 2012, 2013 et 2014.

Suite à une décision du Conseil Constitutionnelle n° 2017-644 QPC du 21 juillet 2017 Communauté de communes du pays roussillonnais mettant un terme, grâce à un "motif impérieux d'intérêt général", à l'important contentieux fondé sur une "malfaçon législative" (ainsi qualifiée par décision du Conseil d'État le 16/07/2014), la CA2BM, constatant que la cause était ainsi tranchée, s'est désistée des instances en cours.

Un autre dossier concernant une demande indue de subvention auprès du service des eaux a abouti au désistement bien compris du requérant.

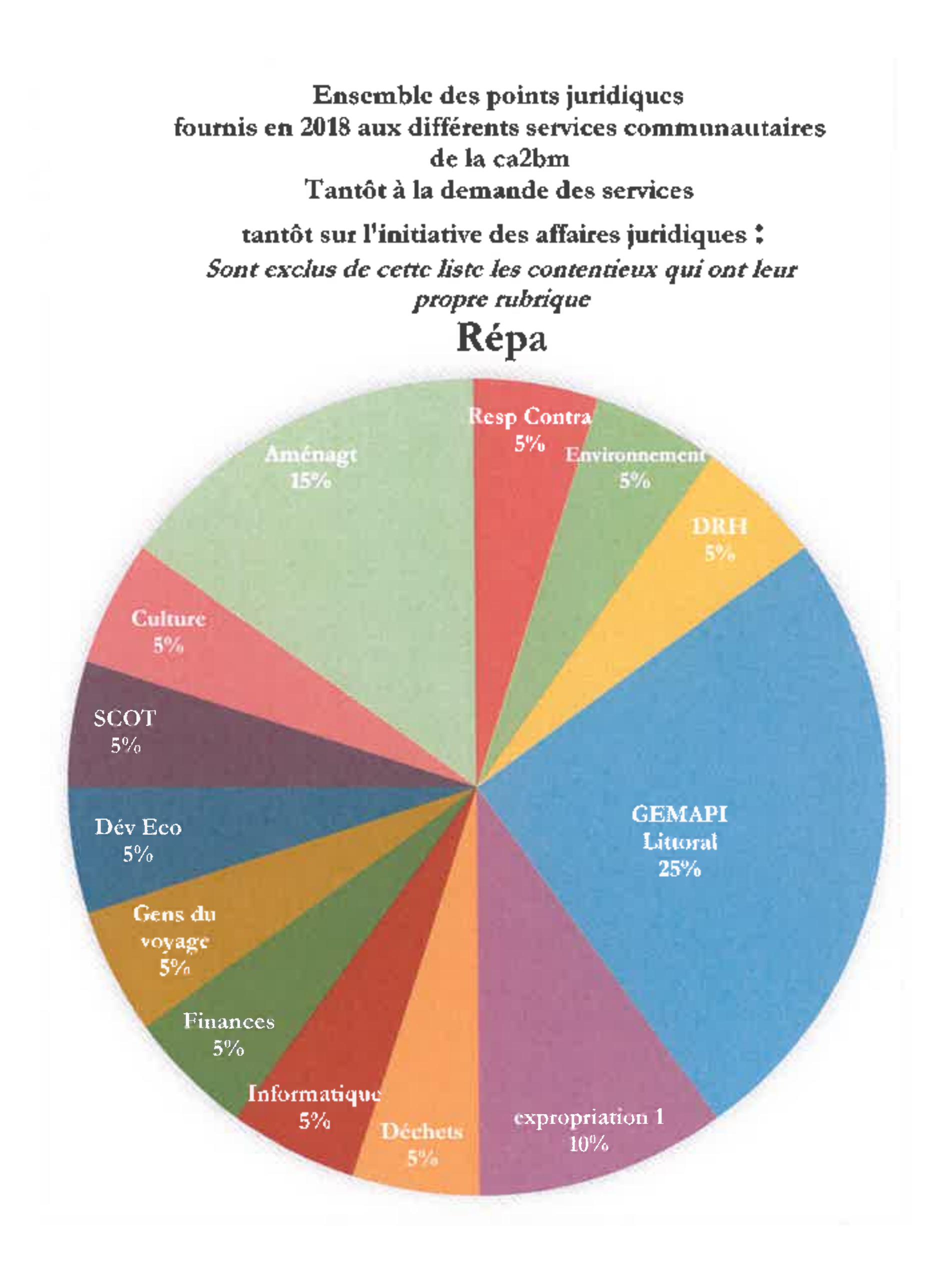
B - CONTENTIEUX REGLES EN 2018 AVEC OU SANS MINISTERE D'AVOCAT :



Avec avocat : 54% **Sans avocat : 46%**

Montant total des honoraires versés en 2018 aux avocats : 62 500€ sur le budget général ; aucun frais d'avocat n'a été déboursé sur le budget assainissement, le contentieux concernant l'expropriation Fourdinier étant close, les frais d'avocat ont été réglés en 2017. Néanmoins, il restait à charge de la CA2BM l'exécution des différentes décisions de justice relatives à cette affaire.

3 -Le service juridique au service des autres services communautaires en 2018 :



<u>Etude juridique des dossiers ou des projets communautaires</u>

(Sont exclus de cette liste les contentieux qui ont leur propre rubrique) :

Beaucoup d'études de dossiers ou projets ou d'examen de situations de fait ont eu lieu en 2018, le plus souvent à la demande et en lien avec les services concernés.

Ces études ne donnent pas systématiquement lieu à une réponse écrite.

Il arrive quotidiennement qu'il ne s'agisse que d'une relecture d'un document ou d'une conversation autour d'une problématique permettant de mieux en cerner les contours.
Ce travail n'est pas répertorié, donc non listé ci-dessous ; il représente néanmoins au quotidien l'essentiel de la journée.

Le service juridique a pour missions principales :

- De vérifier la légalité d'un projet ou d'un dossier ;
- Faciliter son aboutissement en l'aidant à détecter dans les méandres du Droit les difficultés à anticiper :
- Mettre en place des stratégies, quitte à modifier un projet pour permettre d'aboutir à une bonne administration du territoire (exemple : la domanialité, le transport, l'aménagement autour de la Socle et de la Gemapi)

Ordre chronologique sur l'étude des dossiers et projets communautaires en 2018 :

Trois dossiers occuperont en permanence et prioritairement l'activité du service juridique tout au long de l'année 2018 :

- **L'EXPROPRIATION FOURDINIER** : L'Organisation de l'exécution des décisions de justice concernant l'expropriation FOURDINIER.

  Dès que la CA2BM a été mise en possession de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 23 octobre 2017 d'une part et, d'autre part, du jugement du Tribunal de Grande instance d'Arras de février 2015 fixant le montant de l'indemnité d'éviction, il s'est agi d'exécuter ces décisions de justice et ce dans les plus brefs délais afin de permettre aux travaux de réalisation de la station d'épuration de LEFAUX et ce d'autant plus que la situation d'insalubrité perdurait in situ.
  A cet effet, une délibération du conseil communautaire n°2017-131 du 18 mai 2017 relative à l'Assainissement-Dédommagement consécutif aux rejets d'effluents domestiques sur la commune de Lefaux, organise le dédommagement de la famille FOURDINIER du préjudice subi par le débordement des eaux usées du regard sis sur la voirie qui longe les terrains à exproprier.

  La procédure d'indemnisation a monopolisé toute une chaine d'intervenants différents : huissier de justice ; notaire ; Caisse des Dépôts et Consignation ; Chambre d'Agriculture et FDSEA.

  L'exécution de ces deux décisions de justice acquise fin octobre 2017 s'est étalée durant toute l'année 2018 et au-delà.

  Le coût total de ce dossier de 2017 à 2018 est de 37 537€ TTC. (Pour rappel, le TGI d'Arras avait évalué le 23/2/2017 à 71 567€ l'ensemble des indemnités d'éviction). Notre avocat, qui avait été choisi par la SEMPACO avant le transfert à la CA2BM, avait conseillé de ne pas faire appel et donc d'accepter le montant de ce jugement de 71 567€ (au lieu de 37 537€). Opportunément, la CA2BM a passé outre l'avis de son avocat ; ce qui l'a conduit à réaliser une économie de 36 030€.

- **Le dossier ECOPLAGE de MERLIMONT** : En lien avec le cabinet HUGLO LEPAGE et la préparation des réunions de travail en lien avec Monsieur l'Expert et Monsieur le Sapiteur.

- Dossier 140277-**Syndicat Mixte PAYS MONTREUILLOIS c/GROUPEMENT DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER (GDEAM)**
  Cette affaire concerne le SCOT approuvé par délibération du Syndicat Mixte du Pays du Montreuillois le 30 janvier 2014.
  Cette affaire ne concerne donc pas la CA2BM.
  Néanmoins, la hiérarchie des documents d'urbanisme impose un rapport de compatibilité aux documents d'un rang "inférieur" ; l'assise juridique des orientations qui sont prises par la CA2BM sur les PLU et PLUI peut être, selon les termes du jugement, soit confortée soit déstabilisée.
  La CA2BM a donc pris l'initiative de suivre ce contentieux qui, normalement ne devait être suivi que par le seul SM du Pays du Montreuillois.
  Suite à cette initiative, l'avocat fut contacté par la CA2BM et celui-ci s'est rendu au Tribunal Administratif de Lille pour répondre aux observations du Rapporteur Public qui proposait une annulation partielle du SCOT notamment sur une incompatibilité à la loi littoral...
  Grâce à la qualité de sa plaidoirie orale en audience, le Scot fut ainsi "sauvé" dans toutes ses dispositions par jugement du 20 mars 2018. Le GDEAM a fait appel de ce jugement auprès de la Cour Administrative d'appel où l'affaire est, à ce jour, toujours en instruction.

  Ces trois dossiers couvrant toute l'année 2018 ne seront donc pas repris dans le calendrier ci-dessous.

Janvier 2018 :

Environnement en lien avec Cyril CONGY :
Réunions sur le système endiguement
Réflexions sur l'opportunité et la faisabilité de confier la gestion du système endiguement au Conservatoire du littoral. Classement des ouvrages lié au système d'endiguement
Nécessité d'instaurer préalablement une Déclaration d'Intérêt General (L151-36 et s code rural et R.214-88 et s code environnement)

Service Développement économique en lien avec Isabelle BAILLET
Préconisation de la part des Affaires Juridiques au Service du Développement Economique en vue de faire annuler les conventions de domiciliation illégales sur le site Opalopolis conformément à l'article L123-3 code de commerce.
Aide à régler les situations d'occupations sans titre d'Opalopolis et proposition de convention d'occupation précaire d'Opalopolis
Occupation du domaine public : modalités du calcul du montant des redevances.
Réglementation sur le système de confinement pour peindre des poids lourds CE, 6 décembre 2017 n° 398537
Réglementation pour développer une économie basée sur le développement biodiversité (arénicole).

Service Habitat en lien avec Isabelle BAILLET et Aurélie BALLOY consultation en vue de la procédure et rédaction des arrêtés de péril.

Service Assainissement non collectif SIVOM de Cucq en lien avec Messieurs LAURON et MORGANT. Négociation juridique autour de l'installation d'un poste de relevage lors du contrôle sur le chantier de la maison objet d'une dévolution successorale.

Affaires juridiques proprement dites en lien avec Michel DUFLOS :

- Consultation en vue de déterminer les modalités de délégation maitrise d'ouvrage.
- Négociation avec la Smacl autour de la prise en charge d'un congé de maternité non déclaré dans les temps (échec)

Février 2018 :

Culture. Intervention auprès Stephan COTTRELLE : intervention en vue de la nécessité de l'obtention impérative de la Licence de spectacles vivants. (L.7122.1 et s du code du travail).

Déchets ménagers et encombrants, la question de la Ressourcerie. Récupération, la valorisation et la revente de biens également exploitables par la CA2BM.

Mars 2018 :

Environnement en lien avec Cyril CONGY : Réflexions autour de la procédure pour le système d'endiguement de l'estuaire de la Canche et de son intégration au PAPI d'intention.

Réflexions autour de l'autorisation d'accès aux ouvrages au bord de l'Authie pour le démarrage de la campagne géotechnique par Egis.

Défenseur des Droits de Berck. Vérification de l'exigibilité de factures d'eau en lien avec Bertrand LELEU.

Affaires juridiques proprement dites en lien avec Michel DUFLOS :

Vu le montant des frais d'avocat, élaboration d'une réflexion suivie d'une note à usage interne et managériale relative à la maîtrise des dépenses de frais d'avocat. Il s'agit de favoriser une évaluation de la difficulté du dossier et des enjeux du contentieux en amont par le service juridique en lien avec les services concernés afin de vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un traitement en interne ou, si nécessaire, de recourir à un cabinet d'avocats.

Avril 2018 :

Dématérialisation : Signature électronique et parapheur électronique. Open Data et publication de toutes les pièces diffusables. L'obligation de publication en ligne des documents administratifs et des règles régissant leurs traitements algorithmiques conduit à un *open data* par défaut (sous réserve de nombreuses exceptions) à compter de 50 agents (tous statuts confondus), (Cf articles L. 312-1-1 et L. 312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration).

En lien avec le directeur général des services et le service des finances - Françoise FRICHOT- Rédaction d'un modèle de convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations.

Mai 2018 :

Finances en lien avec Françoise FRICHOT modalités de calcul du Coefficient Intégration Fiscale par rapport à l'existence aux services communs et mutualisés.

Service des eaux : veille sur l'élaboration et la rédaction du règlement de service.

Environnement en lien avec Cyril CONGY- Dans le cadre de la GEMAPI, préparation et réunion auprès des présidents Associations Syndicales Autorisées en vue d'évaluer leur demande de soutien, clarification des responsabilités et écriture des statuts.

Accueil Gens du Voyage en lien avec Jacques PARENT. Apport de précisions sur des problématiques factuelles.

Juillet 2018 :

A la demande du directeur général des services : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat intercommunal à vocation unique du regroupement pédagogique de la vallée de la Course.

Août 2018 :

Aménagement du pôle gare multimodal Etaples –Le Touquet en lien avec Noël FLIPO : Référé constat - Demande la désignation d'un expert aux fins d'examiner le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal de la gare d'Etaples-Le Touquet.

Septembre 2018 :

DRH en lien avec Isabelle Baillet - Maud Caucheteux - Aide à la rédaction d'un projet de courrier en vue de la demande de restitution du matériel acheté par la CA2BM.

Aménagement du pôle gare multimodal Etaples –Le Touquet en lien avec Noël FLIPO et avec Madame l'experte désignée par le Tribunal administratif : liste nominative des propriétaires

Octobre 2018 :

FPT : à la demande du directeur général des services : étude de la procédure du recueil de signalement émis par les lanceurs d'alerte en application loi n°2016-1691 "anti-corruption".

Responsabilité Civile : Effondrement d'une partie des Remparts de Montreuil. Réponse à une Sommation interpellative en lien avec Michel DUFLOS et Joël MONVOISIN.

Novembre 2018 :

Domaine public maritime naturel de l'Etat. Proposition de délimitation du DPM sur la commune de Berck. Emprise de la concession de plage en lien avec Adrien CRAPOULET et Cyril CONGY (et le service des Archives de la ville de Berck).

Décembre 2018 :

Opalopolis- Convention de domiciliation : En lien avec Isabelle BAILLET : Vif avis négatif d'instaurer ce type de conventions au vu l'article L 123-11-3 code de commerce.

GEMAPI-Loi NOTRe : Etude avec Cyril CONGY du projet de statuts syndicat mixte Authie.

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Le Service juridique doit défendre les intérêts de la CA2BM en invitant le service concerné à sortir de l'immédiateté afin de garantir au mieux la sécurité juridique du projet sur un temps plus long.

V – INDICATEURS

Concernant les dossiers de contentieux en 2018 :
Cinquante-trois dossiers de contentieux au 31 décembre 2018.

Concernant les études juridiques des dossiers portant sur des projets communautaires :

L'augmentation du nombre d'affaires juridiques peut être le signe positif d'une diffusion d'un réflexe juridique et d'un besoin d'appréhender une stratégie dans les méthodes et processus juridiques. Cette culture juridique est indispensable à une communauté d'agglomération de près de 70 000 habitants.

L'année 2018 a vu les activités du service juridique de la CA2BM se renforcer dans ces deux branches :
les contentieux d'une part et l'appui aux différents services communautaires et extra-communautaires par des études juridiques soit sur des dossiers soit sur des projets en cours ou à venir d'autre part.

Il importe de diffuser et d'enrichir la culture juridique des agents de la CA2BM. Ce point nécessiterait d'être soutenu, épauler par la direction générale des services.

Concernant **l'exécution des décisions de justice,** l'affaire la plus significative de l'année 2018 est relative à la liquidation de toutes les indemnités liées à l'expropriation

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

Concernant les dossiers de contentieux en 2018 :

Le montant total des frais d'avocat en 2018 est de 62 500€ TTC (arrondi)

INFORMATIQUE - SYSTEMES D'INFORMATION

I – HISTORIQUE

La révolution « numérique ou digitale » bouleversant l'ensemble des acteurs du territoire qu'ils soient entreprises privées, collectivités ou simples particuliers, il s'est avéré nécessaire de formaliser les actions menées autour du numérique notamment en fonction des recommandations du SCOT et du projet de territoire. Un travail autour de la rédaction d'un S.D.U.S (Schéma Des Usages et des Services) fut donc engagé dès 2015 afin de déterminer quels axes prioriser pour accompagner le projet de territoire en matière de numérique.

La création de la CA2BM nous a permis de terminer ce travail afin de recenser les grands axes du développement numérique au sein d'une feuille de route. Cette feuille de route, visant à assurer la cohérence des projets entre les différents acteurs du territoire, a pour cœur le déploiement des réseaux. Evidemment, une priorité est donnée au déploiement de la fibre optique sur notre territoire, outil indispensable qui sera un véritable support pour beaucoup des usages à venir mais une attention particulière sera apportée au développement d'autres types de réseaux et notamment pour ne citer que ceux-là : les réseaux dédiés à l'internet des objets, les réseaux de l'internet mobile, ...

L'autre mission principale du service consiste en la mise en place du système d'information de la communauté d'Agglomération.

II – LES MOYENS HUMAINS

Le service comprend trois agents : 1 ingénieur, 1 informaticien et 1 câbleur.

Nom / Prénom	*Fonction*	*Equivalent temps plein sur l'année*	*Catégorie*
JM. DETREZ	*Responsable*	*1 ETP*	*A*
S. REZIG	*Câbleur / Téléphonie*	*1 ETP*	*C*
M. BOISSEAU	*Technicien informatique*	*1 ETP*	*C*

III – LES REALISATIONS

Système d'information de la collectivité et administration du service

Au cours de l'année 2018, l'accent a été mis sur la connexion des derniers sites distants de la CA2BM et la finalisation de la séparation des réseaux avec la Ville de Berck notamment par la migration de toutes les infrastructures téléphoniques des sites CA2BM positionnés sur le territoire de Berck et Rang-du-Fliers sur un autocommutateur installé à la Médiathèque de Berck.

Pour mémoire, la mise en réseau des sites s'effectue par plusieurs moyens :

- Un réseau de fibres optiques (principalement sur les sites de l'ancienne communauté de communes Opale-sud).
- Des ponts radio fonctionnant dans la bande des 5ghz et permettant l'interconnexion des sites à des vitesses allant jusqu'à 866 Mb/s.
- Des VPN (Réseaux privés virtuels) qui consistent à crypter l'information pour la passer sur des liaisons Internet.

Au cours de l'année, un logiciel de travail collaboratif « Nextcloud » a également été mis en place par le service. S'agissant d'un logiciel libre, son utilisation est gratuite et donc aucune licence n'est à acquérir. Celui-ci permet le partage de fichiers, notamment avec les élus qui possèdent désormais tous un compte. Il permet également du partage d'agenda et de l'échange de fichiers sécurisé et suivi avec l'extérieur

La communauté d'Agglomération a également au cours de cette année 2018 déposé 5 dossiers de candidatures dans le cadre de l'appel à projet Européen Wif4eu. 1 première subvention de 15.000 € a été obtenue pour la commune de CAMIERS.

En matière d'achat public :

- mise en place de 2 groupements d'achat avec les communes membres de la CA2BM sont constitués afin d'acheter en commun des ordinateurs ainsi que des photocopieurs. Les groupements d'achat comprennent 18 membres.
- 1 marché à bon de commande pour la téléphonie mobile est également signé avec l'opérateur Bouygues TELECOM pour la flotte de téléphones portables.
- 1 marché est attribué à la société CIRIL pour la mise en place d'un logiciel mutualisé avec certaines communes membres dans le domaine de la PAYE et de la COMPTABILITE.

Le déploiement du Haut débit (ADSL)

Développement du Haut débit : suivi des actions du syndicat mixte en matière de déploiement de NRA MeD (Noeux de raccordement Montée en débit) permettant de fournir aux administrés de l'internet sur la ligne téléphonique cuivre.

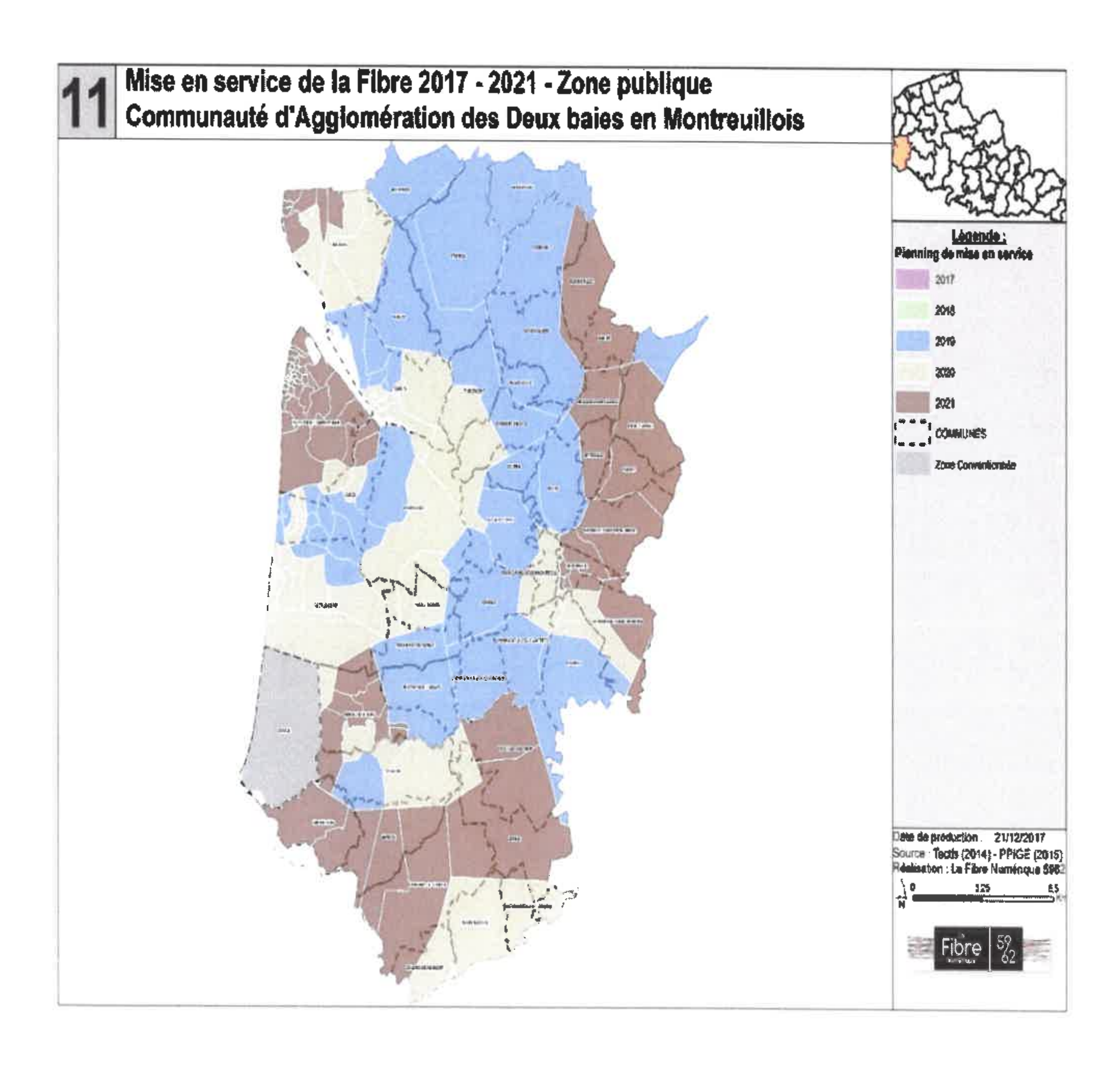
Le programme de développement du Haut débit est arrêté par le syndicat au profit du déploiement de la fibre optique, aussi au cours de l'année, aucune nouvelle armoire n'a été posée mais les 4 dernières ont été mises en service (3 sur Groffliers et 1 sur Le Touquet).
Les différents NRA sont repris dans le tableau suivant :

Nom de la Commune d'Implantation	Année de déploiement	Pose ARMOIRE T1	Recette Finale T2	Dégroupé	Mise en service T4
Groffliers	Année 2	**18-août-17**	**20-déc.-17**	**Oui**	**27-mars-18**
Groffliers	Année 2	**18-août-17**	**20-déc.-17**	**Oui**	**27-mars-18**
Groffliers	Année 2	**18-août-17**	**20-déc.-17**	**Oui**	**27-mars-18**
Le Touquet-Paris-Plage	Année 1	**04-déc.-17**	**27 -juin-18**	**Oui**	**19-sept-18**

Le déploiement du réseau FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné).

A Zone d'initiative publique

Concernant le déploiement de la fibre, les travaux avec le syndicat « La Fibre numérique 62/59 » ont permis d'avancer la date de mise en service dans les collectivités de l'Agglomération. Le planning de déploiement dans la zone publique s'établit ainsi :



Les communes concernées par les travaux de déploiement de la fibre optique en 2018 (avec une mise en service en juin 2019) sont les suivantes :

Communes	Nombre de prises déployées 2018/2019	Nombre de prises totales
Cucq	3712	7117
Saint-Josse	193	721
Etaples	1851	5859
Lefaux	147	147
Tubersent	133	255
Frencq	411	411
Widehem	151	151
Hubersent	139	139
Cormont	173	173
Longvilliers	152	152
Ecuires	90	448
Brexent-Enocq	142	330
Attin	439	439
Beutin	204	212
Merlimont	701	5353
La Caloterie	314	358
Sorrus	307	307
Airon-Notre-Dame	118	118
Airon-Saint-Vaast	100	100
Rang-du-Fliers	126	2326
Verton	477	1241
Campigneulles-les-Grandes	158	158
Campigneulles-les-Petites	140	297
Maresville	52	52

B Zone d'initiative privée

Concernant la zone d'initiative privée, le déploiement d'Orange à Berck est phasé en 2 lots, le 1er lot concernant les administrés ayant les débits ADSL les plus faibles est réalisé et permet aux administrés de demander leur raccordement. Au cours de 2018 et au moins jusqu'au milieu de l'année, ce sont environ 700 prises qui sont devenues raccordables. A noter que suite à un nouveau découpage des zones privées, c'est SFR qui continuera de déployer la fibre à Berck à partir du 1 janvier 2019.



En Bleue, le lot 1 d'Orange

La feuille de route numérique.

Le 11 octobre 2018, le conseil communautaire a approuvé la feuille de route numérique du territoire structurée autour de 6 axes principaux.

Trois thématiques fortes se dégagent sur notre territoire : la santé et le maintien à domicile ; la ruralité ainsi que le tourisme. Il s'agit pour ces thématiques de faire de notre territoire un pôle d'excellence en favorisant l'accompagnement de la transformation digitale de ces acteurs et en créant le terreau propice à transformer ce qui aurait pu être perçu comme une contrainte en une formidable opportunité pour les acteurs du territoire.

Les trois thématiques complémentaires sont plus générales et se retrouvent donc dans de nombreuses feuilles de route. Il s'agit néanmoins pour ces différentes thématiques et notamment en matière de e-administration de développer la mutualisation entre collectivités et surtout de traiter ces problématiques dans un ensemble cohérent au sein d'un véritable projet de territoire commun.

Cette feuille de route numérique a vocation à être déclinée en actions opérationnelles. Celles-ci sont réalisées selon un phasage budgétaire pluriannuel pour lesquelles la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sollicitera un cofinancement dans le cadre du FEDER.

IV – PERSPECTIVES

En matière de systèmes d'information, quelques sites plus petits en nombre de postes restent encore à interconnecter. L'année 2019 sera celle du déploiement du logiciel CIRIL mutualisé entre 3 collectivités (la Ville de Berck, la Ville de Rang du Fliers et la CA2BM) permettant la mise en place de nouveaux process de plus en plus dématérialisés.

Concernant le déploiement du très haut débit, SFR remplacera Orange à compter du 1er janvier 2019 pour la zone d'initiative privée (décision de l'état en juillet 2018).

Dans la zone publique, il est prévu la mise en service de plus de 11 000 prises FTTH à échéance de la mi 2019.

V – INDICATEURS

Système d'information :

Concernant le matériel, à la fin 2018 le parc informatique comporte :
- 247 machines
- 28 serveurs
- 25 sites connectés

3 infrastructures de serveurs sont fonctionnelles :
- 1 sur le Siège
- 1 sur Berck à la Médiathèque
- 1 plus petite au SIVOM d'Etaples.

Déploiement de THD :

- 700 prises éligibles sur Berck

VI –COUTS-BILANS FINANCIERS

Budget 2018 (Budget principal) :

Investissement	Fonctionnement
149 752,90 €	203 379,83 €

Budget prévisionnel déploiement très haut débit :

2018	2019	2020	2021
0 €	40 689 €	319 660,00 €	480 220,00 €

Il s'agit de la participation à la création des prises au titre de la convention avec le syndicat mixte Nord Pas de Calais numérique.

RELAIS PETITE ENFANCE

I – HISTORIQUE

Le Relais Petite Enfance (RPE) autrefois appelé Relais Assistants Maternels (RAM) a été initié par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en 1989 afin d'améliorer qualitativement l'accueil au domicile des assistants maternels.

Le RPE de la CA2BM est issu de la fusion de deux RAM (ex-CCMTO et ex-CCM) et de son extension sur l'ex CCOS Il s'adresse :

- ✓ Aux professionnels de l'accueil individuel de la CA2BM : assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, candidats à l'agrément
- ✓ Aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile sur le territoire de la CA2BM
- ✓ Aux futurs parents en recherche d'un mode d'accueil
- ✓ Aux enfants concernés par l'accueil individuel.

Le RPE est l'unique service petite enfance de la CA2BM. Il est en service depuis le 1er janvier 2018. Il est agréé par la CAF pour 4 ans, du 01/01/2018 au 31/12/2021.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

- **Les moyens humains** :

1 responsable-animatrice : Karen Hoyez, assistant de service social
4 animatrices : Annabelle Minet, Florima Ligniez et Maïté Turquin Conseillères en Economie Sociale et Familiale
Sandy Massemin : Educatrice de Jeunes Enfants

1 technicienne de surface : Marie-Josée Cousin

- **Les moyens matériels** :

Les locaux se situent au 319, rue de la mairie à Ecuires : Signalisation en cours.

Les outils informatiques :
- Un ordinateur portable pour assurer 2 permanences extérieures au quotidien.
- Un deuxième ordinateur portable sera attribué au service prochainement. Chaque animatrice dispose d'un PC fixe et d'un téléphone. Certains ordinateurs en fin de vie seront remplacés dans les mois à venir (prévu dans le budget d'investissement).

Un téléphone portable mais problème de réseau à Ecuires (changement d'opérateur).

Les véhicules : le RPE dispose de 3 véhicules.

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS – PERSPECTIVES-INDICATEURS

Le RPE s'articule autour de 4 missions principales :

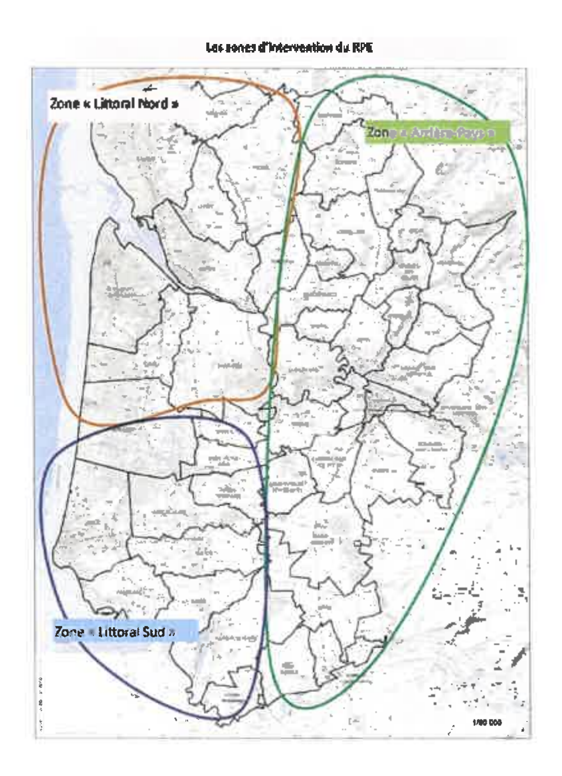
- ✓ Informer, accompagner et orienter les familles et assistants maternels tout au long de la relation contractuelle et dans les démarches liées à l'accueil de l'enfant
- ✓ Offrir un cadre de rencontre pour les assistants maternels et les enfants au cours des temps d'accueil collectifs organisés quotidiennement sur le territoire
- ✓ Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels
- ✓ Être un observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

Le RPE permet de :

- ✓ Dynamiser le territoire
- ✓ Renforcer la qualité d'accueil
- ✓ Professionnaliser les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile
- ✓ Favoriser le développement économique

Le RPE a organisé son fonctionnement selon 3 zones :

- ✓ Littoral Nord
- ✓ Littoral Sud
- ✓ Arrière-pays

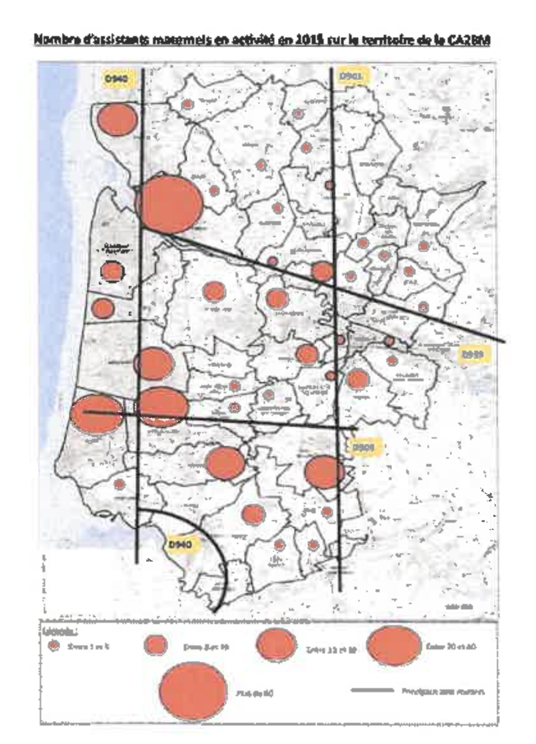


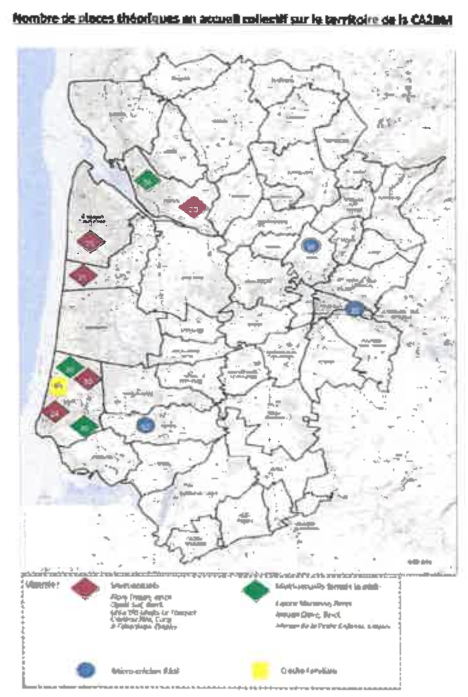
Afin de présenter les missions et le fonctionnement du RPE, 3 réunions publiques ont été organisées sur chaque zone, en mars/avril 2018. Ces réunions ont rassemblé au total 34 assistants maternels, soit 11% des assistants maternels, 3 parents-employeurs, 13 élus.

a- Mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

- ✓ **L'offre d'accueil**
  319 assistants maternels sur le territoire

3 maisons d'assistantes maternelles (Etaples, Conchil, Verton)





Objectif	Ce qui est proposé/fait actuellement	Constats /bilan	Perspectives
Optimiser l'information aux familles sur les modes d'accueil existants 0-3 ans	Mise à jour des listes des assistants maternels 2 fois par an avec l'envoi d'une fiche d'actualisation + partenariat MDS	20% des retours	Poursuivre la Mise à jour à ce rythme. Appel de tous les assistants maternels pour connaitre leurs attentes et leurs besoins et faire connaitre le RPE
	Rencontre avec les structures d'accueil collectif et associations de service d'aide à la personne existantes sur le territoire. Réunion partenaire réalisée en février 2018	Volonté de travailler en partenariat	Création d'une plaquette avec les partenaires du territoire pour connaître les différents lieux d'accueil

- ✓ **L'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail**

Les horaires d'accueil physique et téléphonique :

	Accueil téléphonique	Accueil physique			
		Ecuires (RPE)	Etaples (Mairie)	Rang-du-Fliers (Mairie)	Berck (Cottage des dunes)
Lundi	9h-12h30	9h-12h30 (à partir du mois de mai 2019)	14h-16h45	14h-16h45	
Mardi	12h30-16h30	12h30-14h	13h30-16h30		1er-3ème-5ème 14h-16h45
Mercredi	13h30-16h30	13h30-16h30			
Jeudi	9h-12h30	14h-16h45 16h45 à 18h30 sur rv	13h30-16h30		
Vendredi	RPE fermé au public : réunion de service le matin et temps administratifs, d'observation et ou veille juridique l'après-midi				
Samedi		1er samedi du mois 9h30-12h30			

Objectif	**Ce qui est proposé/fait actuellement**	**Constats observés**	**Perspectives**
Poursuivre l'information et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel et des parents-employeurs dans leur statut respectif	**Accueil physique** : accueil quotidien sur différentes communes avec ou sans rendez-vous. **Accueil uniquement sur rendez-vous** le mardi midi, le jeudi soir et le 1er samedi de chaque mois **Accueil téléphonique** : permanence quotidienne sur des plages horaires déterminées **Mail** : réception et réponses aux mails du	Les 1ers mois : difficultés pour le public de s'habituer au nouveau rythme des permanences, le planning semble aujourd'hui être identifié. MAIS -de gros problèmes de réseau : difficultés pour nous joindre via le téléphone portable et les lignes fixes	Continuer les actions engagées. Mise en place d'une permanence à Berck à partir de janvier. Observer la fréquentation. A la demande du public, les inscriptions aux ateliers et aux réunions pourront se faire par sms. Un rappel pour les réunions sera effectué une semaine avant ainsi que la veille.

	public lors des permanences téléphoniques	Les assistants maternels ne pensent pas toujours à consulter leurs mails et préfèrent communiquer par SMS.	Après les sms, le mail est l'un des outils de communication qui fonctionne le mieux ; donc poursuite du fonctionnement.
	Le bulletin d'information envoyé à l'ensemble des assistants maternels et parents-employeurs : favoriser l'information délivrée au public	Trop d'informations dans un seul document	Fonctionnement revu avec le directeur de communication -création et diffusion de plaquettes - réunions d'information en avril pour les congés payés - réunions d'information avec l'IRCEM et les impôts en partenariat avec le RAM des 7 vallées, le RAM de la CCHPM
	Veille juridique : abonnement aux magazines spécialisés / utilisation du site monram62 / participation aux réunions Inter RPE		Poursuite et intensifier ce travail de veille juridique

✓ **Nombre de contacts et entretiens sur l'année 2018 par zone**

	Littoral sud	**Littoral Nord**	**Arrière-Pays**	**Total**
Familles	58	176	154	388 dont 192 familles différentes (27% des parents employeurs ont contacté le RPE)
Assistants maternels	163	501	249	913 dont 107 assistants maternels (26% des assistants maternels ont contacté le RPE)
TOTAL	221	677	403	
TOTAL GENERAL	**1301**			

Analyse : Moins de contacts sur la zone « Littoral Sud ». En 2018, le RPE a commencé à s'implanter progressivement sur cette zone avec la tenue d'une permanence hebdomadaire en mairie de Rang-du-Fliers.

A partir de janvier 2019, une deuxième permanence sera mise en place sur ce territoire, à Berck, tous les 15 jours.

✓ **L'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers**

Objectif	**Ce qui est proposé / fait actuellement**	**Constats / bilan**	**Perspectives**
Maintenir et développer l'information des professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers	Actualisation régulière de la liste des assistants maternels du territoire avec la collaboration du Département	Réduction de la différence entre le nombre d'assistants maternels connus du RPE et du Département	Poursuite du partenariat
	Participation du RPE aux réunions d'information organisées par le Département - Incitation par le Département à rencontrer le RPE	Peu de participants aux réunions d'information	Poursuite du partenariat Valoriser davantage le métier d'assistants maternels et fidéliser les professionnels Travail en réflexion

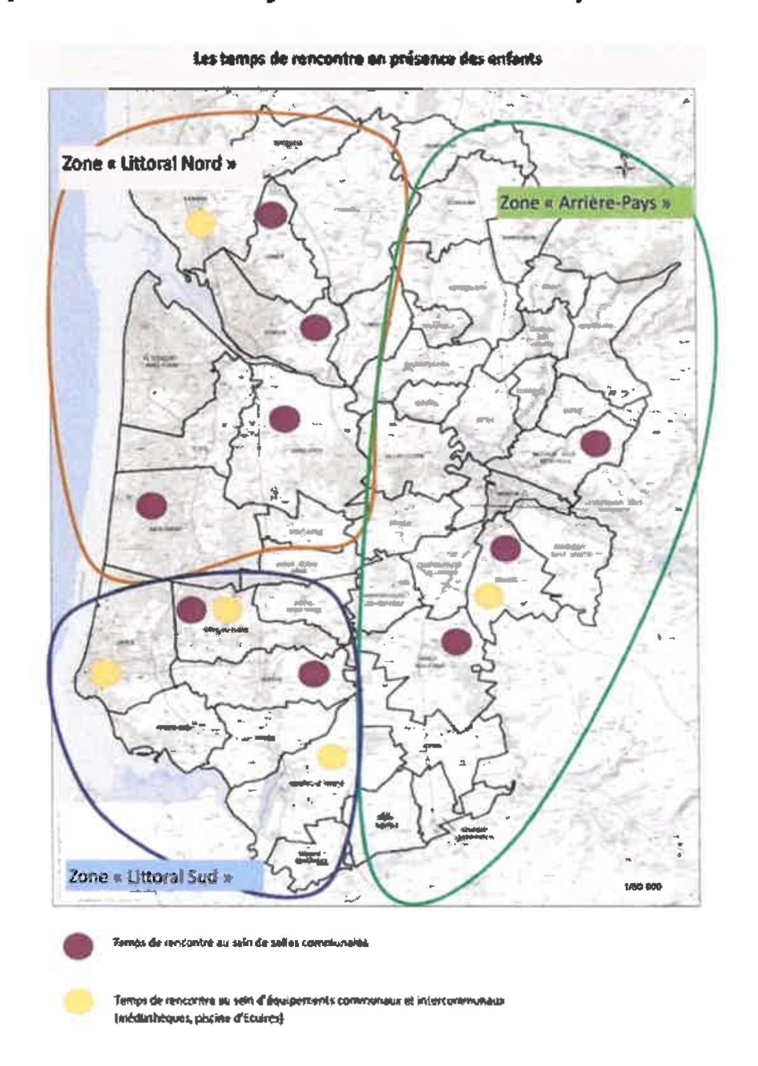
b- Le RPE comme cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles

✓ **La professionnalisation**

Objectif	**Ce qui est proposé / fait actuellement**	**Constats / bilan**	**Perspectives**
Poursuivre et étendre le travail de professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel	Analyse de pratiques professionnelles sur les 3 zones du territoire, en soirée et animées par un psychologue	12 séances en 2018 (4 sur chaque zone) 18 assistantes maternelles participantes	Poursuite en 2019 suite à la demande des assistants maternels et des animatrices

	Bulletin d'information	Journal envoyé chaque trimestre à l'ensemble du public connu du RPE, par mail ou par courrier : infos diverses concernant le fonctionnement du RPE, dossiers en lien avec le développement du jeune enfant, etc	Outil retravaillé
	Fiches d'activités par atelier	Une fiche d'activités est donnée à chaque assistant maternel lors des ateliers afin d'expliquer l'intérêt et les objectifs de l'intervention	Poursuite de cette action. Fiche intéressante pour les professionnels qui peuvent s'en servir au domicile. La fiche est également relayée auprès des parents par le biais du cahier du RPE
	Réflexion avec le Département pour la mise en place de réunions avec la puéricultrice et ou la psychologue sur le développement de l'enfant		
	Réunions thématiques en soirée	Une réunion sur le nouveau guide d'accueil a été réalisée et a mobilisé 6 assistants maternels.	Intensifier ce type de réunions en variant les thèmes selon les besoins des professionnels et parents et favoriser la participation du public. Mise en place de réunion *« autour de »* en soirée.
	Journée nationale des assistants maternels en novembre : organisation d'un temps en soirée mêlant professionnalisation/implication des parents/convivialité	**27** assistantes maternelles présentes (**9%** des assistants maternels). Satisfaction des participants.	Proposer de nouveau ce type d'action en 2019.

- c- **Le RPE comme lieu d'animation avec l'objectif de développer le rôle du RPE comme espace d'échanges et de rencontres ouverts aux professionnels de la petite enfance aux jeunes enfants et aux parents.**



Bilan

	Nombre de rencontres	Nombre d'A.M participant	Nombre d'enfants participant	Nombre de parents participant
Littoral Nord	86	325	514	6
Littoral Sud	23	75	119	5
Arrière-pays	70	263	474	17
Total	179	663 dont 42 AM différentes (13,6%)	1107 dont 141 enfants différents	28 dont 7 parents

Sur 30 ateliers planifiés en 2018, 20 ont dû être annulés par manque de participants : salle et lieu pas adaptés sont les principales raisons évoquées. Sur l'année, 5 personnes différentes ont participé.	Annulation et mise en place d'un atelier dans la Vallée de la Course ? (Expérience déjà menée), Estrée ? Attin ? Beutin ?
Mêmes professionnels qui participent aux ateliers : Point + : dynamique de groupe Point – : ne touche que **13,6%** du public	Avant avril 2019 : appel de tous les assistants maternels pour connaitre leurs attentes et leurs besoins et faire connaitre le RPE

30% du temps d'animation est consacré à l'installation et au rangement.

✓ **Les temps d'animation menés par des intervenants extérieurs**

Le Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques (PIAM)

Objectifs :

- Favoriser l'éveil à la musique des tout-petits par la découverte d'instruments et de sons
- Impliquer les professionnels de l'accueil individuel lors de ces ateliers, par le biais de l'observation des enfants

Participation	Constats	Perspectives
48 enfants 22 assistantes maternelles 4 parents-employeurs	Séances très appréciées par les enfants et les adultes. Certains parents ne sont venus qu'à ces ateliers	Poursuite des interventions avec 16 séances programmées de janvier à juin sur l'ensemble du territoire (5 sur littoral nord, 5 sur l'arrière-pays et 6 sur littoral sud).

Cirq'Ovent

Objectifs :

- Permettre de proposer une activité différente des temps d'animation
- Permettre aux assistants maternels et aux enfants de créer une relation différente : échanges verbaux et non verbaux
- Travailler sur le développement psychomoteur des enfants

Début des séances le 10 septembre. 4 séances programmées à Etaples, Rang-du-Fliers, St Josse et Merlimont. Aucune séance n'a pu être réalisée sur l'arrière-pays.

Participation	Constats	Perspectives 2019
21 enfants 12 assistantes maternelles 1 parent-employeur	Séances très appréciées par les enfants et adultes. Certaines assistantes maternelles ne participent qu'à ce type d'animation avec intervenant	Programmation de 7 nouvelles séances de janvier à juin sur l'ensemble des 3 zones.

✓ **Les temps d'animation au sein des équipements sportifs et culturels**

Bébés nageurs en partenariat avec la piscine d'Ecuires
Objectifs :
- Offrir un moment de rencontres et d'échanges entre professionnels de l'accueil individuel et enfants ;
- Développer l'éveil sensoriel et la motricité des enfants ;
- Familiariser les enfants avec le contact de l'eau.

Début des séances en avril à raison d'une fois par semaine le jeudi de 14h30 à 15h30.
Public ciblé : enfants âgés entre 6 et 18 mois accompagnés de leur parent ou de leur assistant maternel.

Participation	Constats	Perspectives 2019
Avril à Juin : 2 séances sur 10 réalisées. 3 enfants 3 parents Septembre à Décembre : 7 séances sur 12 réalisées. 4 enfants 5 parents	Avril à Juin : très peu de participation causée selon certains assistants maternels et parents interrogés, par la limite d'âge trop basse ainsi que l'horaire. Septembre à Décembre : augmentation de la limite d'âge à 24 mois et l'horaire décalé d'une heure, de 15h30 à 16h30. Davantage de parents ont pu ainsi participer.	Poursuite du projet en passant d'une séance hebdomadaire à une séance tous les 15 jours + changement d'intitulé afin d'éviter toute confusion avec les séances bébés nageurs proposées par la piscine le samedi matin. Nouvelle appellation de ces séances : *Les p'tits nageurs du Relais*

✓ **Les temps de rencontres exceptionnels**

- Proposer un temps convivial entre professionnels de l'accueil individuel et enfants ;
- Permettre la rencontre et les échanges entre professionnels ;
- Favoriser la socialisation des enfants ;
- Permettre aux parents d'observer son enfant dans un autre contexte ;
- Rompre l'isolement autour d'un temps fort ;
- Favoriser la socialisation des enfants.

Temps exceptionnel sur le thème de Pâques

Proposition d'une chasse à l'œuf derrière la salle polyvalente d'Ecuires suivie de la fabrication d'un panier.

Participation	Constats	Perspectives 2019
37 enfants 14 assistantes maternelles 5 parents 1 élu	L'évaluation a montré que la majorité des participants ont été très satisfaits de ce moment.	Proposer ce type de temps pour Pâques ou pour une autre fête du calendrier.

Sorties-poussettes

A Etaples et Wailly-Beaucamp. Balade ponctuée d'un temps lecture et comptines

Participation	Constats	Perspectives 2019
31 enfants 14 assistantes maternelles	L'évaluation a montré que la majorité des participants ont été très satisfaits de ce moment.	Continuer à proposer ces sorties en 2019 et en proposer une sur le littoral sud

Journée « pique-nique »

Après le succès de la première journée « pique-nique » et suite à la demande des assistants maternels, une nouvelle journée « pique-nique » a été organisée début juillet.

Journée placée sous le thème des pirates avec diverses activités intérieures et extérieures adaptées et proposées aux enfants.

Elle marque la fin des temps d'animation du RPE avant la pause estivale.

Participation	Constats	Perspectives 2019
36 enfants 12 assistantes maternelles 7 parents	Assistantes maternelles et parents ont été très satisfaits de la journée.	Les participants ont donné des idées de thèmes pour la prochaine journée « pique-nique ». Elle devient un évènement apprécié et récurrent du RPE.

Fête de fin d'année

Rencontre entre parents, professionnels individuels de la Petite Enfance et enfants autour d'un spectacle de comptines, d'atelier photo, maquillage et coloriage. Les enfants ont exposé les créations faites lors des temps de rencontre hebdomadaires au RPE.

Implication des assistantes maternelles pour l'organisation de ce temps fort par la création des décors.

Participation	Constats	Perspectives 2019
57 enfants 16 assistantes maternelles 110 parents et membres des familles	Assistantes maternelles et parents ont été très satisfaits de la journée.	Il s'agit d'un temps à prévoir en fin d'année mais en favorisant davantage la participation des assistants maternels (création d'un petit spectacle par exemple).

d- Le partenariat

Partenaires	Actions	Perspectives
CAF	- Comités techniques Journée de professionnalisation Rencontre départementale Forum petite enfance	Poursuite du partenariat
Département	- Mise à jour des listes - Réunion d'information - Réunions à thèmes	Travailler sur la mise en place de réunions avec la puéricultrice et la psychologue ?
Assistants maternels	- Création du logo - Charte d'accueil des ateliers - Vie du RPE	Continuer de demander régulièrement les besoins et les envies des professionnels et de favoriser leur implication dans le fonctionnement du RPE
Coordinatrice petite enfance de la ville de Berck	- Connaissance du territoire - Visite des structures collectives - Mise en place de permanences au cottage	Poursuite du partenariat engagé Visite des structures avec les autres animatrices
Structures collectives	- Rencontre des responsables des structures	Création d'une plaquette petite enfance
Responsable du service Culture de la CA2BM	- Visite des médiathèques - Mise en place des ateliers avec la participation d'un agent	Poursuite des ateliers Intervention au sein de la médiathèque
RPE	- Réunions inter-ram : échanges d'informations, intervenants extérieurs, échanges des pratiques - Réunions sous-groupes : mutualisation des moyens, harmonisation des pratiques	Poursuite des rencontres

IV – COUTS – BILANS FINANCIERS

Compte résultat 2018	
Détail des charges	
Achats	57 775.99
Services extérieurs	8 073.06
Autres services	9 185.39
Frais de personnel	171 617.10
TOTAL GENERAL	**194 648.54**
Détail des produits	
Prestation de service CAF	84 521.53
Prestation de service MSA	11 170.44
Remboursement directe énergie	231.29
Remboursement sécurité sociale	164.34
TOTAL GENERAL	**96 087.6**
Reste à charge de la CA2BM	98 560.94
Après déduction CEJ (55%du reste à charge) reste à charge de la CA2BM	44 352.42

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Les politiques contractuelles demeurent transversales aux trois pôles et sont animées au sein d'une cellule spécifique.

Nombre de collaborateurs : 1

- Dont 1 cadre B

Vice-Présidents et Conseillers délégués :

- Finances :

Michel FOUQUES

Les politiques contractuelles, amenées à gérer des dossiers sur les 3 pôles sont en contact avec tous les Vice-présidents et Conseillers délégués et plus particulièrement avec M. Michel FOUQUES, Vice-président délégué aux finances.

DISPOSITIFS CONTRACTUELS DES TERRITOIRES

I – HISTORIQUE

Créée au 01 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) est issue de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale à savoir la Communauté de Communes du Montreuillois (CCM), la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) et la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS).

La définition de l'organigramme des services a mis en évidence la nécessité d'un service en charge de la recherche, du suivi des financements et des contractualisations attenantes et fait sens avec les statuts de la collectivité.

II – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Ce service est constitué d'un 0,5 Emploi Temps Plein (ETP) – Catégorie B (rédacteur principal de 2ème classe).

III – ACTIONS – PROJETS – THEMATIQUES – MISSIONS

- **Suivi administratif et financier des dossiers de subvention**

Le suivi administratif permet de respecter les modalités contenues dans chaque convention ou arrêté attributif (date de démarrage des travaux, délai de réalisation ...) et de trouver les solutions adéquates en cas de report (prorogation du délai de commencement ...).

Le suivi financier est tributaire du mandatement et du paiement effectif des dépenses liées aux opérations subventionnées. A ce titre, un accès régulier à la comptabilité doit être opéré et ainsi établir de manière régulière des états récapitulatifs des dépenses, visés par la trésorerie, permettant le versement d'acompte ou de solde de subvention.

Le service informe la trésorerie et le service financier de la collectivité de chaque sollicitation financière : transmission par mail de l'arrêté attributif permettant de justifier la recette, de la somme attendue, de l'opération concernée, du budget concerné et du financeur concerné.

Ces suivis sont nécessaires et primordiaux pour la crédibilité de la collectivité. En l'espèce, le service doit être en mesure de répondre très rapidement aux sollicitations des financeurs. Il est de plus en plus fréquent d'être interpellé par la Région ou le Département sur la réalisation des opérations et sur les dates prévisionnelles de versement de subvention.

Un tableau de bord est alimenté perpétuellement afin d'assurer au mieux cette mission.

❖ **Développement et animation des contractualisations avec les partenaires financiers**

- Présence aux comités techniques du dispositif « LEADER »
- Suivi de l'avancement du contrat de ruralité, du dispositif « politique de la ville », du dispositif « territoire à énergie positive pour la croissance verte »
- Gestion de la contractualisation régionale (PRADET)
- Gestion de la contractualisation départementale – amorce de la 3ème génération
- Gestion de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le service « Relais d'Assistants Maternels»
- Définition du régime d'aides directes aux entreprises – en lien avec le Conseil Régional Hauts de France et le service développement économique, une proposition de régime d'aides directes aux entreprises a été formalisée et présentée en commission en novembre (objectif : entrée en vigueur du dispositif pour la mi-2019).

❖ **Gestion du dispositif « aide à l'investissement local » - Fonds de concours**

Suite à la validation du dispositif par le conseil communautaire en sa séance du 17 avril 2018, mise en place de :

a) ***une procédure d'instruction***

Réception des demandes formulées par les communes au fil de l'eau
Instruction des demandes et établissement d'une feuille de suivi pour chaque commune
Formalisation d'un courrier de complétude autorisant le démarrage des travaux/ ou demande de pièces complémentaires en cas de dossier incomplet
Une fois complet, chaque dossier est présenté au bureau communautaire puis au conseil communautaire : rédaction des notes de présentation, des projets de délibération et des conventions de financement correspondants.

b) *une procédure de vérification*

Réception et vérification des pièces justificatives permettant de lever le mandatement du fonds de concours octroyé

Etablissement d'un état de liquidation

Transmission de l'ensemble des pièces nécessaires au mandatement (délibération, convention de financement, état de liquidation) au service financier

c) une procédure de suivi

Cette procédure est composée de deux tableaux de bord, le premier est interne au service – l'idée est de visualiser avec des codes couleur l'avancée de l'instruction des dossiers réputés complets, le second, plus complet, tend à retracer l'ensemble des demandes réceptionnées (complètes ou incomplètes) et leurs données afférentes.

- **Assistance auprès des services de la collectivité pour la recherche de financement**

En lien avec les différents services (culture, environnement, développement économique, planification, transports, habitat...), montage et instruction des demandes de financement.

L'objectif est d'assurer la complétude des dossiers le plus rapidement possible afin de respecter les impératifs de chaque financeur. A titre d'exemple, la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais relative au déploiement opérationnel de « rézopouce » a été complétée dans un délai de 48 heures.

- **Gestion des demandes de subvention déposées par les associations reconnues d'intérêt communautaires**

Instruction des demandes en corrélation avec le service financier (inscription budgétaire suffisante), rédaction des notes de présentation, des projets de délibération et des conventions de subventionnements correspondants.

- **Participation à l'élaboration budgétaire**

Recensement des participations et des cotisations sollicitées au titre de l'année 2018

Recensement des projets issus des différents services

Appui à la rédaction du DOB

IV – PERSPECTIVES – REFLEXIONS EN COURS

Tributaire des impératifs/des exigences des financeurs ou de la transmission de certains éléments par les autres services, le service n'a pas été en capacité de déposer certains

dossiers tel que le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Etaples /Le Touquet – financement européen.

Au regard de la complexité dans le montage de certains dossiers et du plan de charge du service, il est primordial d'anticiper un maximum, gage d'efficacité.

V – INDICATEURS

Au titre du dispositif d'aide à l'investissement local – fonds de concours, il convient d'évoquer les éléments suivants :

- Nombre de dossiers réceptionnés : 43
- Nombre de dossiers réputés complets/ accordés : 30
- Nombre de dossiers versés au titre de l'exercice budgétaire 2018 : 13

Au titre de la recherche de financements, les indicateurs à prendre en compte sont :

- Le nombre de demandes de subvention déposées en 2018 : 15
- Le nombre de subventions déposées et accordées en 2018 : 10
- Le nombre de demandes de subvention déposées en attente de réponse : 5

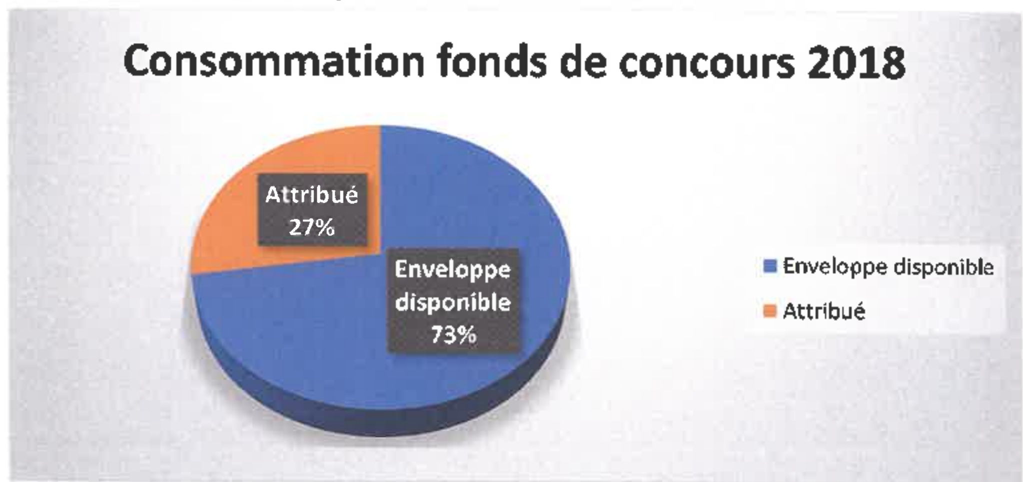
Au titre des demandes de subventions formulées par les associations, les données pertinentes sont :

- Le nombre de refus formalisés : 12
- Le nombre de subventions accordées : 15

VI – COUTS – BILANS FINANCIERS

L'activité de ce service est imputable prioritairement à la section d'investissement du budget principal de la collectivité.

- Dispositif d'aide à l'investissement local – fonds de concours
  Montant de l'enveloppe budgétée : 1 499 999.47 € arrondi à 1 500 000.00 €
  Montant attribué : 565 509.87 €
  Montant versé : 133 224.54 €



- Subventions aux associations
  Montant attribué : 660 125.60 €



STATUTS

DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION

DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

Applicables au 1er Janvier 2018

Article 1 - Siège de la communauté

Le siège de la communauté est fixé au 11-13 place Gambetta, 62170 Montreuil-sur-Mer.

Article 2 - Compétences de la communauté

En vertu de l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'agglomération exerce en lieu et place des Communes membres, les compétences dont la liste suit :

2.1 Compétences obligatoires

2.1.1 En matière de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2.1.2 Aménagement de l'espace communautaire et mobilité

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

2.1.3 En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat (PLH) ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

2.1.4 En matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

2.1.5 En matière d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

2.1.6 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2.1.7 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La communauté est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

2.2 Compétences optionnelles

2.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2.2.2 Voirie d'intérêt communautaire

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

2.2.3 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

2.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire

2.2.5 Assainissement

2.2.6 Eau

2.3 Compétences facultatives

2.3.1 Lutte contre l'érosion des sols et trait de côte

Au titre de cette compétence, la communauté ne peut intervenir que sur des opérations s'inscrivant en soutien de la compétence GEMAPI. Sont reconnus comme tels, les opérations études, actions, ou encore les aménagements, opérations d'entretien et de gestion d'ouvrages qui permettent techniquement de faciliter la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et servent ses intérêts.

- Lutte contre l'érosion des sols :

La communauté réalise tous travaux et actions dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte contre l'érosion des sols qui s'inscrit en soutien de la compétence GEMAPI de la communauté.

- Défense contre la mer :

La communauté réalise, étend, entretien et gère les ouvrages nécessaires pour défendre les baies, estuaires et le littoral (trait de côte) contre l'érosion dunaire, l'envahissement de la mer, et les mouvements sédimentaires. Seules peuvent être réalisées les opérations qui s'inscrivent en soutien de la compétence GEMAPI.

2.3.2 Sentiers de randonnée et circulation douce

La communauté est compétente en matière de création, extension, aménagement, entretien, exploitation et promotion de sentiers de randonnées labellisés par les fédérations ou organismes compétents, les voies de circulation douces intercommunales et les haltes randonnées.

La communauté élabore le schéma directeur d'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, équestre et cyclable.

2.3.3 Aménagements en lien avec la mobilité

La communauté est également compétente :

- Pour étendre, aménager et réaménager les pôles gares ferroviaires du territoire ;

- Pour créer, étendre, entretenir des plateformes de covoiturage ou tout pôle multimodal.

2.3.4 Système d'information géographique

2.3.5 NTIC, haut et très haut débit

Etudes, réalisation et exploitation des infrastructures publiques de communication haut et très haut débit.

La communauté peut adhérer et participer à toute structure portant sur le développement des NTIC et du haut et très haut débit

2.3.6 Culture

* Eveil musical et artistique

La communauté est compétente en matière d'éveil musical et artistique, y compris dans le cadre d'interventions en milieu scolaire à travers le Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques (PIAM) et son service.

* Réseau de lecture publique

La communauté est compétente pour la gestion et l'animation du réseau de lecture publique, en complément des équipements culturels d'intérêt communautaire, à partir de la médiathèque de Berck-sur-Mer et ses équipements rattachés ;

La gestion et le financement de structures publiques ou associatives ayant pour objet la diffusion cinématographique sur le territoire

Participation à la restauration et à l'acquisition d'œuvres d'art par les musées du territoire

2.3.7 En matière de manifestations culturelles, sportives ou touristiques

La communauté est compétente pour porter ou participer aux programmations, manifestations, évènements culturels, sportifs ou touristiques répondant aux critères cumulatifs suivants :

- origine géographique des usagers ou participants qui dépassent le cadre communautaire ;

- reconnaissance de l'événement au-delà du territoire communautaire et ayant un impact économique, sportif, culturel ou touristique ;

Relèvent notamment de ces critères :

a) **Dans le domaine sportif**
   - l'enduropale
   - beach-cross de Berck-sur-Mer
   - frappadingue

b) **Dans le domaine culturel**
   - le festival des malins plaisirs
   - le festival Musica Nigella
   - les nuits baroques
   - Cinémonde
   - Rock-en-Stock
   - Concerts diapason
   - Blues'in aout

c) **Dans le domaine touristique**
   - Le son et lumière les misérables
   - Les rencontres internationales de cerf-volant

2.3.8 Défense incendie et secours

La communauté est compétente en matière de création, extension, renforcement, entretien et gestion des réseaux et ouvrages de défense incendie (poteaux, réservoirs…).

Elle adhère et participe au Service départemental de Défense Incendie et de Secours (SDIS) pour le compte des communes du territoire.

2.3.9 Prise en charge des animaux errants

2.3.10 En matière d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Construction de nouveaux équipements de l'enseignement préélémentaire ou élémentaire dans le cadre d'un regroupement pédagogique de communes membres.

2.3.11 En matière de patrimoine architectural

Préservation et entretien du patrimoine architectural remarquable du territoire, notamment :

- Les remparts de Montreuil-sur-Mer,
- La fortification de la citadelle de Montreuil-sur-Mer,

Article 3 - Autres modes de coopération

Cet article 3 est totalement nouveau, il permet essentiellement les FONDS DE CONCOURS ET LES SERVICES MUTUALISES

3.1 Conventions passées avec les membres

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté peut conclure des conventions dans le cadre soit des régimes de mutualisation (notamment des articles L. 5211-4-1 et suivants du CGCT), soit de l'article L. 5214-16-1 du CGCT. A ce titre, elle peut notamment créer des services communs conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT.

La communauté peut attribuer des fonds de concours ou en recevoir dans les conditions fixées par le CGCT.

Pour les conventions de mandat, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage, la communauté pourra réaliser en son nom ou pour le compte des communes, des missions d'ouvrage public relatives à une opération relevant et restant de la compétence de la commune.

La communauté peut coordonner un ou plusieurs groupements de commandes avec, et au profit de ses communes membres.

Il pourra être recouru à ces conventions et formes de mutualisation, notamment dans les domaines de :
- services techniques portant entretien de bâtiments, voirie, réseaux et espaces verts ou ruraux des communes membres,
- d'application du droit des sols (ADS),
- de mutualisation de matériel,
- de missions fonctionnelles portant sur les matières administratives et juridiques.

3.2 Conventions passées avec des tiers

Dans la limite de l'objet de la communauté défini aux présents statuts et du principe de spécialité, la communauté peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur.

Les conventions, les prestations de services signées par la communauté avec d'autres collectivités que les communes membres sont autorisées, dans les limites des textes en vigueur, de la jurisprudence et, lorsqu'elles s'appliquent, des obligations de publicité et de misc en concurrence.

La communauté peut par ailleurs — dans la limite des textes en vigueur — participer par convention à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI. Elle peut également conclure — dans les limites des textes applicables — des conventions avec des personnes publiques ou privées tierces.



COMPTE ADMINISTRATIF
2018

BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DÉPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	42 551 641.26	44 019 312.56
	Section d'investissement	8 110 838.88	10 634 187.07
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 897 512.90
	Report en section d'investissement (001)		4 614 334.14
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	50 662 480.14	62 365 346.67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	7 020 790.00	2 408 638.00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	7 020 790.00	2 408 638.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	42 551 641.26	46 916 825.46
	Section d'investissement	15 131 628.88	17 857 159.21
	TOTAL CUMULE	57 683 270.14	64 773 984.67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 020 790.00	2 408 638.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		838 130.00
1313	DÉPARTEMENTS		13 900.00
1318	AUTRES		78 709.00
1326	AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX		18 000.00
1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		727 521.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 610.00	
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	20 610.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	841 236.00	
202	FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET À LA NUMÉRISATION DU CA	302 613.00	
2031	FRAIS D'ÉTUDES	279 549.00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	259 074.00	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 749 880.00	
204141	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	50 000.00	
204141:	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	1 366 776.00	
204164:	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	57 677.00	
20422	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	275 427.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	949 323.00	
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	93 757.00	
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	12 600.00	
21538	AUTRES RÉSEAUX	21 578.00	
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	255 036.00	
21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	16 000.00	
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	38 159.00	
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	252 135.00	
2184	MOBILIER	122 476.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	137 681.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	980 369.00	
2312	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	64 784.00	
2313	CONSTRUCTIONS	104 670.00	
2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	644 885.00	
2317	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUES AU TITRE D'UNE MISE À DISPOSITION	166 030.00	
	Opérations d'équipement	2 469 372.00	1 570 508.00
20054	AMGT PORT DE LA MADELON	17 910.00	
20057	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	483.00	
20092	MEDIATHEQUE DE CONCHIL	4 408.00	
20121	POLE GARE DE RANG DU FLIERS	120 000.00	
20162	REENSABLEMENT BOIS DES SAPINS	392 842.00	429 780.00
20171	OFFICE DE TOURISME MONTREUIL		244 967.00
20173	RENOVATION PISCINE ECUIRES	456 180.00	174 041.00
20174	TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	310 726.00	721 720.00
20175	PAPI BRESLE AUTHIE	152 090.00	
20176	AMGT POLE GARE ETAPLES	905 617.00	
20178	REQUALIFICATION FRONT DE MER MERLIMONT	59 116.00	
20181	CREATION RESERVE MUSEALE	50 000.00	
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 764 386.00	3 080 467.00	246 764.19		1 437 154.81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 668 334.00	6 605 649.60	60 466.17		2 218.23
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	24 416 873.00	24 390 775.78			26 097.22
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 171 971.00	4 925 282.82	4 031.00		242 657.18
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**41 021 564.00**	**39 002 175.20**	**311 261.36**		**1 708 127.44**
66	**CHARGES FINANCIERES**	539 332.79	411 081.99	60 817.42		67 433.38
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	115 150.00	68 115.36			47 034.64
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**	24 080.90				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**41 700 127.69**	**39 481 372.55**	**372 078.78**		**1 846 676.36**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***	1 706 378.21				
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	2 722 117.00	2 698 189.93			23 927.07
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**4 428 495.21**	**2 698 189.93**			**1 730 305.28**
	TOTAL	**46 128 622.90**	**42 179 562.48**	**372 078.78**		**3 576 981.64**

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)**					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	22 000.00	29 475.55			-7 475.55
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 688 452.00	1 733 675.55	69 253.47		-114 477.02
73	IMPOTS ET TAXES	32 451 554.00	32 938 281.48			-486 727.48
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 074 963.00	8 170 869.87	1 818.00		-97 724.87
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	711 908.00	785 393.07			-73 485.07
	Total des recettes de gestion courante	42 948 877.00	43 657 695.52	71 071.47		-779 889.99
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	104 147.00	123 209.11			-19 062.11
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**43 053 024.00**	**43 780 904.63**	**71 071.47**		**-798 952.10**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	178 086.00	167 336.46			10 749.54
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**178 086.00**	**167 336.46**			**10 749.54**
	TOTAL	**43 231 110.00**	**43 948 241.09**	**71 071.47**		**-788 202.56**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)**	**2 897 512.90**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 764 386.00	3 080 467.00	246 764.19		1 437 154.81
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS À AMÉNAGER)	42 900.00	39 466.04	16.23		3 417.73
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	183 000.00	101 235.10	37 400.41		44 364.49
60612	ENERGIE - ELECTRICITÉ	417 864.00	314 275.16	17 146.21		86 442.63
60621	COMBUSTIBLES	203 900.00	146 599.65	62 676.74		-7 376.59
60622	CARBURANTS	133 850.00	119 636.27			14 213.73
60623	ALIMENTATION	10 950.00	7 829.76	313.74		2 806.50
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 972.00	848.49			3 123.51
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	54 149.00	-373.97	373.97		54 149.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	44 781.00	18 898.18	35.18		25 847.64
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	235 446.50	128 041.06	3 768.61		103 636.83
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	8 500.00	1 560.48			6 939.52
60636	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	17 861.00	8 564.80			9 318.20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	51 365.00	35 404.33			15 960.67
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES, ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	67 265.00	62 825.32	856.39		3 603.29
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	275.00	74.40			200.60
6078	AUTRES MARCHANDISES					
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	283 575.00	206 897.86	334.80		76 342.34
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	158 900.00	111 015.03	24 486.07		23 398.90
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	138 707.00	45 211.26	47.58		93 448.16
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	14 500.00	14 468.96			31.04
61521	TERRAINS	142 378.00	35 145.06			107 232.94
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	190 641.20	97 567.20	20 158.75		72 915.25
615228	AUTRES BÂTIMENTS	155 044.00	102 976.95			52 067.05
615231	VOIRIES	43 883.00	33 175.71	2 304.00		8 403.29
615232	RÉSEAUX	374 200.00	164 268.21	9 785.46		200 146.33
61551	MATÉRIEL ROULANT	118 300.00	68 561.81	1 401.18		48 317.01
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	60 675.50	21 381.97	838.80		38 454.73
6156	MAINTENANCE	465 177.00	266 098.27	59 863.11		139 215.62
6161	MULTIRISQUES	56 240.00	48 464.10			7 775.90
617	ÉTUDES ET RECHERCHES	37 563.00	25 934.64			11 628.36
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 425.00	6 042.95			-617.95
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	23 600.00	15 036.80	834.00		7 729.20
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET DE SÉMINAIRES	1 900.00	857.00			1 043.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	30 030.00	20 571.28			9 458.72
6225	INDEMNITÉS AU COMPTABLE ET AUX RÉGISSEURS	5 000.00	3 536.50			1 463.50
6226	HONORAIRES	110 346.00	68 017.17			42 328.83
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 742.00		60.00		5 682.00
6228	DIVERS	80 200.00	63 376.94			16 823.06
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	20 780.00	21 261.60			-481.60
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	5 300.00				5 300.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	24 325.00	13 747.28			10 577.72
6237	PUBLICATIONS	258.00	258.00			
6238	DIVERS	157 937.00	143 958.67	2 993.64		10 984.69
6241	TRANSPORTS DE BIENS	5 500.00	1 296.00			4 204.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	300.00	266.00			34.00
6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	12 401.00	6 459.44			5 941.56
6256	MISSIONS	11 618.00	1 737.00			9 881.00
6257	RÉCEPTIONS	18 365.00	9 246.49	540.00		8 578.51
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	24 430.00	26 023.46			-1 593.46
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	72 540.00	74 981.49	349.32		-2 790.81
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	800.00	715.80			84.20
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	28 500.00	24 567.53			3 932.47
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (ÉGLISES, FORÊTS ET BOIS COMMUNAUX)	2 900.00	894.56			2 005.44
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	238 256.80	233 134.25	180.00		4 942.55
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 500.00	2 576.85			7 923.15
6288	AUTRES	17 396.00	10 021.39			7 374.61
63512	TAXES FONCIÈRES	89 400.00	89 259.00			141.00
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	3 099.00	6 197.00			-3 098.00
6353	IMPÔTS INDIRECTS	29 600.00	1 335.00			28 265.00
6355	TAXES ET IMPÔTS SUR LES VÉHICULES	1 200.00	901.25			298.75
6358	AUTRES DROITS	1 005.00				1 005.00
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (AUTRES ORGANISMES)	9 830.00	6 118.00			3 712.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 668 334.00	6 605 649.60	60 466.17		2 218.23
6217	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	248 000.00	35 056.60	47 729.94		165 213.46
6218	AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	40 000.00	38 812.10			1 187.90
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AUX CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE	58 900.00	62 391.46			-3 491.46
64111	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	2 757 700.00	2 727 852.40			29 847.60
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	92 400.00	94 287.42			-1 887.42
64118	AUTRES INDEMNITÉS	663 300.00	767 990.39			-104 690.39
64131	RÉMUNÉRATIONS	739 321.00	867 234.27			-127 913.27
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	180 100.00	116 288.43			63 811.57
6451	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	673 153.00	706 456.74			-33 303.74
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	962 600.00	961 251.99			1 348.01

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	45 400.00	45 654.47			-454.47
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	110 000.00	111 433.30	12 736.23		-14 169.53
6474	VERSEMENT AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	36 000.00	32 082.50			3 917.50
6475	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	21 000.00	15 543.13			5 456.87
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	5 000.00	4 880.00			120.00
6488	AUTRES CHARGES	35 460.00	18 234.40			17 225.60
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	24 416 873.00	24 390 775.78			26 097.22
7391178	AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DE DÉGRÈVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	20 000.00	4 383.25			15 616.75
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	15 172 749.00	15 162 268.53			10 480.47
739221	REVERSEMENTS SUR FNGIR	9 224 124.00	9 224 124.00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 171 971.00	4 925 262.82	4 031.00		242 657.18
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCÉDÉS, LOGICIELS, DROITS ET V		876.44			-876.44
6521	DÉFICIT DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	732 250.00	594 064.22			138 185.78
6531	INDEMNITÉS	280 000.00	270 162.91			9 837.09
6532	FRAIS DE MISSION		876.18			-876.18
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	20 000.00	18 104.69			1 895.31
6534	COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE - PART PATRONALE	65 000.00	66 908.79			-11 908.79
6535	FORMATION	10 000.00				10 000.00
6541	CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 000.00				2 000.00
6542	CRÉANCES ÉTEINTES	2 000.00				2 000.00
6551	POLICE D'ETAT	71 000.00	71 800.87			-800.87
6553	SERVICE D'INCENDIE	1 845 000.00	1 844 271.23			728.77
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	584 537.00	537 610.65			46 926.35
657341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 500.00	7 036.00			3 464.00
65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	6 250.00	3 500.00			2 750.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIV	1 553 434.00	1 510 066.84	4 031.00		39 336.16
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		41 021 564.00	39 002 175.20	311 261.38		1 708 127.44

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	539 332.79	411 081.99	60 817.42		
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	447 455.00	444 794.66			67 433.38
66112	INTÉRÊTS - RATTACHEMENT DES ICNE	60 000.00	-62 371.51	60 817.42		2 660.34
6688	AUTRES	31 877.79	28 658.84			61 554.09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	115 150.00	68 115.36			3 218.95
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	4 000.00	4 000.00			47 034.64
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS)		2 452.57			-2 452.57
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	53 000.00	53 000.00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 150.00	8 662.79			49 487.21
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	24 080.90				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		41 700 127.69	39 481 372.55	372 078.78		1 846 678.36
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 706 378.21				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	2 722 117.00	2 698 189.93			23 927.07
6761	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS (POSITIVES) TRANSFÉRÉES EN INVESTISSEMENT		82.24			-82.24
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	112 646.00	112 545.88			0.12
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 609 471.00	2 585 461.81			24 009.19
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		4 428 495.21	2 698 189.93			1 730 305.28
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 428 495.21	2 698 189.93			1 730 305.28
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		46 128 622.90	42 179 562.48	372 078.78		3 576 981.64

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	22 000.00	29 475.55			-7 475.55
6419	REMBOURSEMENTS SUR RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	22 000.00	27 885.49			-5 885.49
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE		1 590.06			-1 590.06
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 688 452.00	1 733 675.55	69 253.47		-114 477.02
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	35 000.00	29 997.02			5 002.98
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES		475.00			-475.00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE CULTUREL	21 000.00	24 951.80			-3 951.80
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE SPORTIF	600 000.00	562 942.90			37 057.10
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE DE LOISIRS		46.00			-46.00
7078	AUTRES MARCHANDISES	19 548.00	21 430.30			-1 882.30
70841	AUX BUDGETS ANNEXES, RÉGIES MUNICIPALES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ÉCOLES	607 000.00	664 170.17	55 425.42		-112 595.59
70845	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	55 304.00	29 645.52	13 828.05		11 830.43
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	337 400.00	367 203.16			-29 803.16
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES RÉGIES MUNICIPALES		1 244.65			-1 244.65
70876	PAR D'AUTRES REDEVABLES	13 200.00	31 542.83			-18 342.83
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)		26.00			-26.00
73	IMPOTS ET TAXES	32 451 554.00	32 938 281.48			-486 727.48
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	27 048 033.00	27 307 569.00			-259 536.00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	3 036 549.00	3 036 549.00			
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	885 034.00	987 015.00			-101 981.00
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU	627 364.00	691 505.00			-64 141.00
7318	AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS		26 504.00			-26 504.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	100 572.00	109 394.44			-8 822.44
73223	FPIC	654 529.00	654 530.00			-1.00
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ	50 902.00	50 902.00			
7362	TAXES DE SÉJOUR	46 571.00	69 159.80			-22 588.80
7364	PRÉLÈVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	2 000.00	5 153.24			-3 153.24
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 074 963.00	8 170 869.87	1 818.00		-97 724.87
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ	2 804 867.00	2 804 867.00			
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	4 032 505.00	4 032 505.00			
744	FCTVA	27 373.00	27 373.68			-0.68
74712	EMPLOIS D'AVENIR	22 000.00				22 000.00
74718	AUTRES	193 962.00	187 343.26	1 818.00		4 800.74
7472	RÉGIONS		2 000.00			-2 000.00
7473	DÉPARTEMENTS	45 000.00	80 500.20			-35 500.20
7478	AUTRES ORGANISMES	140 116.00	227 202.73			-87 086.73
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CVAE ET	5 365.00	5 303.00			62.00
74834	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONÉRATIONS DES TAXES FONCIÈRES	1 161.00	1 161.00			
74835	COMPENSATION AU TITRE DES EXONÉRATIONS DE TAXE D'HABITATION	802 614.00	802 614.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	711 908.00	785 393.07			-73 485.07
752	REVENUS DES IMMEUBLES	522 208.00	546 254.73			-24 046.73
757	REDEVANCES VERSÉES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	177 300.00	216 325.75			-39 025.75
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GEST	12 400.00	22 812.59			-10 412.59
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		42 948 877.00	43 657 695.52	71 071.47		-779 889.99

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	104 147.00	123 209.11			-19 062.11
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION		1 500.46			-1 500.46
773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DÉCHÉANCE QUADRIEN		10 427.81			-10 427.81
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		82.24			-82.24
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	104 147.00	111 198.60			-7 051.60
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		43 053 024.00	43 780 804.63	71 071.47		-798 852.10
042	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)*	*178 086.00*	*167 336.46*			*10 749.54*
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000.00	42 696.55			2 303.45
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	133 086.00	124 639.91			8 446.09
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		178 086.00	167 336.46			10 749.54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		43 231 110.00	43 948 241.09	71 071.47		-788 202.56

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 897 512.90

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CA2BM- BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Fonction	Budget Primitif 2018	Réalisé 2018
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	29 254 172.48 €	27 458 496.91 €
020 - ADMIN GENERALE COLLECTIVITE	3 687 613.00 €	3 291 452.96 €
021 - ASSEMBLEE LOCALE	365 100.00 €	356 054.57 €
023 - INFORMATION, COMMUNICATION	40 000.00 €	14 547.60 €
024 - FETES ET CEREMONIES	7 000.00 €	6 107.73 €
025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS	5 500.00 €	9 500.00 €
110 - SERVICES COMMUNS	99 700.00 €	84 188.12 €
113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	1 887 000.00 €	1 879 660.40 €
114 - AUTRES SERVICES DE PROTECTION	71 100.00 €	71 667.29 €
253 - SPORT SCOLAIRE	3 000.00 €	1 502.26 €
30 - SERVICES COMMUNS	250 000.00 €	300 999.59 €
311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE	110 460.00 €	96 405.27 €
314 - CINEMAS ET AUTRES SALLES	369 803.00 €	347 073.96 €
321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	1 037 120.00 €	925 576.62 €
322 - MUSEES	1 500.00 €	56 272.67 €
323 - ARCHIVES	0.00 €	305.00 €
324 - ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	190 300.00 €	139 559.87 €
33 - SAISON CULTURELLE	87 900.00 €	68 447.65 €
40 - SERVICES COMMUNS	16 900.00 €	27 431.38 €
411 - SALLES DE SPORT, GYMNASES	125 500.00 €	93 535.33 €
412 - STADES	22 700.00 €	29 769.40 €
413 - PISCINES	2 220 550.00 €	2 077 418.47 €
414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	421 355.00 €	349 744.03 €
421 - CENTRES DE LOISIRS	0.00 €	-540.16 €
422 - AUTRES ACTIVITES POUR JEUNES	480.00 €	1 237.33 €
520 - SERVICES COMMUNS	443 943.00 €	400 970.81 €
524 - AUTRES SERVICES	344 010.00 €	237 841.12 €
64 - CRECHES ET GARDERIES	239 460.00 €	260 023.27 €
70 - SERVICES COMMUNS	148 340.00 €	149 639.65 €
810 - SERVICES COMMUNS	0.00 €	250.80 €
814 - ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	2 874.02 €
815 - TRANSPORTS URBAINS	576 750.00 €	304 993.35 €
816 - AUTRES RESEAUX ET SERVICES	101 365.00 €	93 809.75 €
820 - SERVICES COMMUNS	9 400.00 €	2 110.14 €
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	28 000.00 €	3 472.28 €
824 - AUTRE OPERATIONS D'AMENAGEMENT	752 900.00 €	692 353.10 €
830 - SERVICES COMMUNS	0.00 €	240.61 €
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	962 542.00 €	690 495.09 €
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	1 812 173.00 €	1 778 603.40 €
95 - AIDES AU TOURISME	221 899.00 €	247 549.62 €
Total	45 915 535.48 €	42 551 641.26 €

CA2BM-BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2018

RECETTES FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Fonction	Budget Primitif 2018	Réalisé 2018
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	43 027 354.48 €	40 676 428.44 €
020 - ADMIN GENERALE COLLECTIVITE	508 300.00 €	595 533.39 €
021 - ASSEMBLEE LOCALE	0.00 €	221.00 €
110 - SERVICES COMMUNS	485 208.00 €	513 565.42 €
113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	0.00 €	2 295.00 €
311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE	0.00 €	220.62 €
314 - CINEMAS ET AUTRES SALLES	273 347.00 €	287 629.10 €
321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	17 000.00 €	93 392.28 €
322 - MUSEES	0.00 €	370.00 €
323 - ARCHIVES	0.00 €	4 966.33 €
324 - ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	52 400.00 €	48 133.88 €
33 - SAISON CULTURELLE	30 000.00 €	128.60 €
411 - SALLES DE SPORT, GYMNASES	5 000.00 €	10 266.10 €
412 - STADES	0.00 €	750.00 €
413 - PISCINES	632 000.00 €	615 260.46 €
414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	177 300.00 €	273 138.50 €
421 - CENTRES DE LOISIRS	0.00 €	43 705.49 €
422 - AUTRES ACTIVITES POUR JEUNES	0.00 €	810.45 €
520 - SERVICES COMMUNS	31 297.00 €	60 830.83 €
524 - AUTRES SERVICES	116 000.00 €	119 344.24 €
64 - CRECHES ET GARDERIES	120 000.00 €	172 249.00 €
70 - SERVICES COMMUNS	0.00 €	4 528.00 €
815 - TRANSPORTS URBAINS	76 000.00 €	134 854.39 €
816 - AUTRES RESEAUX ET SERVICES	17 500.00 €	20 883.71 €
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	0.00 €	2 887.50 €
824 - AUTRE OPERATIONS D'AMENAGEMENT	8 200.00 €	7 918.64 €
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	40 629.00 €	486.33 €
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	113 000.00 €	130 119.85 €
95 - AIDES AU TOURISME	185 000.00 €	198 395.01 €
Total	45 915 535.48 €	44 019 312.56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 932 027.00	241 282.91	841 236.00	849 508.09
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 453 165.00	391 803.43	1 749 880.00	311 481.57
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 571 974.00	921 045.58	949 323.00	701 605.42
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 263 616.00	1 145 423.67	990 369.00	1 127 823.33
	Total des opérations d'équipement	5 052 861.00	1 319 486.01	2 469 372.00	1 264 002.99
	Total des dépenses d'équipement	**15 273 643.00**	**4 019 041.60**	**7 000 180.00**	**4 254 421.40**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	16 892.00	16 891.70		0.30
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 183 107.48	3 073 280.43	20 610.00	89 217.05
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 000.00			70 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	696 930.14			
	Total des dépenses financières	**3 966 929.62**	**3 090 172.13**	**20 610.00**	**856 147.49**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	130 000.00	61 644.00		68 356.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	**19 370 572.62**	**7 170 857.73**	**7 020 790.00**	**5 178 924.89**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	178 086.00	167 336.46		10 749.54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	800 644.92	772 644.69		28 000.23
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**978 730.92**	**939 981.15**		**38 749.77**
	TOTAL	**20 349 303.54**	**8 110 838.88**	**7 020 790.00**	**5 217 674.66**
	Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 830 753.00	1 056 642.25	2 408 638.00	365 472.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	4 870 249.27	4 870 767.27		-518.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	**8 701 002.27**	**5 927 409.52**	**2 408 638.00**	**364 954.75**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 346 656.00	1 361 448.93		-14 792.93
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000.00	12 150.00		37 850.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 000.00	700.00		69 300.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	208 171.00			
	Total des recettes financières	**1 674 827.00**	**1 374 298.93**		**300 528.07**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	130 000.00	61 644.00		68 356.00
	Total des recettes réelles d'investissement	**10 505 829.27**	**7 363 352.45**	**2 408 638.00**	**733 638.82**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 706 378.21			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	2 722 117.00	2 698 189.93		23 927.07
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	800 644.92	772 644.69		28 000.23
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**5 229 140.13**	**3 470 834.62**		**1 758 305.51**
	TOTAL	**15 734 969.40**	**10 834 187.07**	**2 408 638.00**	**2 492 144.33**
	Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)**	**4 614 334.14**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	III B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	1 932 027.00	241 282.91	841 236.00	849 508.09
202	FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET À LA NUMÉRISATION DU CA	712 109.00	104 730.03	302 613.00	304 765.97
2031	FRAIS D'ÉTUDES	803 319.00	70 015.90	279 549.00	453 754.10
2033	FRAIS D'INSERTION	2 160.00	2 160.00		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	414 439.00	64 376.98	259 074.00	90 988.02
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	2 453 165.00	391 803.43	1 749 880.00	311 481.57
204132	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	267 101.00	240 371.36		26 729.64
2041411	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	54 045.00		50 000.00	4 045.00
2041412	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	1 628 651.00	151 432.07	1 366 776.00	110 442.93
2041642	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	227 886.00		57 677.00	170 209.00
20422	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	275 482.00		275 427.00	55.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	2 571 974.00	921 045.58	949 323.00	701 605.42
2111	TERRAINS NUS	69 000.00			69 000.00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	4 100.00	4 040.39		59.61
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	516 369.00	333 672.71	93 757.00	88 939.29
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	25 000.00	12 324.90	12 600.00	75.10
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	39 024.00	38 404.09		619.91
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	500.00	498.24		1.76
21538	AUTRES RÉSEAUX	234 863.20	188 070.00	21 578.00	25 215.20
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	416 184.77	117 410.59	255 036.00	43 738.18
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	50 000.00			50 000.00
21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	28 600.00		16 000.00	12 600.00
21758	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	91 555.00			91 555.00
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	93 414.00	36 501.24	38 158.00	18 754.76
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	456 114.90	27 002.03	252 135.00	176 977.87
2184	MOBILIER	158 869.95	36 314.69	122 478.00	77.26
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	388 379.18	126 806.70	137 581.00	123 991.48
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	3 263 616.00	1 145 423.67	990 369.00	1 127 823.33
2312	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	87 315.00	12 816.00	54 784.00	19 715.00
2313	CONSTRUCTIONS	583 310.00	104 376.10	104 670.00	374 263.90
2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 087 301.00	711 784.03	644 885.00	730 631.97
2317	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUES AU TITRE D'UNE MISE À DISPOSITION	505 690.00	316 447.54	186 030.00	3 212.46
	Opérations d'équipement n°... (2)	5 052 861.00	1 319 486.01	2 469 372.00	1 264 002.99
20054	AMGT PORT DE LA MADELON	65 474.00	19 220.18	17 910.00	28 343.82
20056	PARC ACTIVITES CHAMP GRETZ	101 716.00			101 716.00
20057	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	37 163.00	29 466.31	483.00	7 213.69
20092	MEDIATHEQUE DE CONCHIL	4 406.00		4 406.00	
20093	COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE	1 254.00	1 170.00		84.00
20121	POLE GARE DE RANG DU FLIERS	154 201.00		120 000.00	34 201.00
20161	AMGT PLACE DU 18 JUIN	79 876.00	16 511.04		63 364.96
20162	REENSABLEMENT BOIS DES SAPINS	678 596.00	295 753.82	382 842.00	0.18
20171	OFFICE DE TOURISME MONTREUIL	254 345.00	178 033.92		76 311.08
20173	RENOVATION PISCINE ECUIRES	472 000.00	5 820.00	466 180.00	
20174	TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	1 175 400.00	62 198.92	310 726.00	802 475.08
20175	PAPI BRESLE AUTHIE	398 272.00	246 181.86	152 090.00	0.14
20176	AMGT POLE GARE ETAPLES	1 067 548.00	52 050.62	905 617.00	109 880.48
20177	AMGT GIRATOIRE DE MERLIMONT	134 148.00	93 735.44		40 412.56
20178	REQUALIFICATION FRONT DE MER MERLIMONT	378 462.00	319 344.00	59 118.00	
20181	CREATION RESERVE MUSEALE	50 000.00		50 000.00	
Total des dépenses d'équipement		16 273 643.00	4 019 941.60	7 000 180.00	4 254 421.40
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	16 892.00	16 891.70		0.30
1311	ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	16 892.00	16 891.70		0.30
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 183 107.48	3 073 280.43	20 610.00	89 217.05
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 774 478.00	1 711 677.08		62 800.92
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	64 740.00	17 850.00	20 610.00	26 280.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE	1 343 889.48	1 343 753.35		136.13
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 000.00			70 000.00
276341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	70 000.00			70 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	696 930.14			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des dépenses financières		3 966 929.62	3 090 172.13	20 610.00	856 147.49
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)	130 000.00	61 644.00		68 356.00
458120178	REQUALIFICATION FRONT DE MER MERLIMONT	130 000.00	61 644.00		68 356.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		130 000.00	61 644.00		68 356.00
TOTAL DEPENSES REELLES		19 370 572.62	7 170 857.73	7 020 790.00	5 178 924.89

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	178 086.00	167 336.46		10 749.54
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	178 086.00	167 336.46		10 749.54
13911	ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	86 891.00	65 945.11		20 945.89
13913	DÉPARTEMENTS	38 172.00	50 671.50		-12 499.50
13918	AUTRES	8 023.00	8 023.30		-0.30
2113	TERRAINS AMÉNAGÉS AUTRES QUE VOIRIE	1 000.00	891.20		108.80
21732	IMMEUBLES DE RAPPORT	3 000.00	2 009.32		990.68
21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	10 000.00	9 076.07		923.93
2313	CONSTRUCTIONS	31 000.00	30 719.96		280.04
	Charges transférées (6)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	800 644.92	772 644.69		28 000.23
166	REFINANCEMENT DE DETTE	27 013.92	27 013.92		
2041582	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	222 000.00	222 000.00		
2118	AUTRES TERRAINS	28 000.00			28 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	523 631.00	523 630.77		0.23
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	978 730.92	939 981.15		38 749.77

	Crédits ouverts	Mandats émis	Reste à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	20 349 303.54	8 110 838.88	7 020 790.00	5 217 674.66

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	III B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 830 753.00	1 056 642.25	2 408 638.00	365 472.75
1311	ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	224 867.00	224 867.81		-0.81
1313	DÉPARTEMENTS	131 346.00	98 333.10	13 900.00	19 112.90
1318	AUTRES	78 709.00		78 709.00	
1321	ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	1 649 818.00	638 037.84	967 864.00	43 916.16
1322	RÉGIONS	265 744.00	13 856.00	136 603.00	115 285.00
1323	DÉPARTEMENTS	206 624.00	70 583.00	136 041.00	
13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP	15 000.00			15 000.00
1326	AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	32 862.00	10 964.50	18 000.00	3 897.50
1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 225 783.00		1 057 521.00	168 262.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 870 249.27	4 870 767.27		-518.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 499 482.00	3 500 000.00		-518.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE	1 370 767.27	1 370 767.27		
Total des recettes d'équipement		**8 701 002.27**	**5 927 409.52**	**2 408 638.00**	**364 954.75**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 346 656.00	1 361 448.93		-14 792.93
10222	FCTVA	1 346 656.00	1 361 448.93		-14 792.93
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000.00			50 000.00
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000.00			50 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 000.00	700.00		69 300.00
275	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS		700.00		-700.00
276341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	70 000.00			70 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	208 171.00			
Total des recettes financières		**1 674 827.00**	**1 362 148.93**		**312 678.07**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)	130 000.00	61 644.00		68 356.00
458220178	REQUALIFICATION FRONT DE MER MERLIMONT	130 000.00	61 644.00		68 356.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**130 000.00**	**61 644.00**		**68 356.00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**10 505 829.27**	**7 351 202.45**	**2 408 638.00**	**745 988.82**

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	III B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 706 378.21			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	2 722 117.00	2 698 189.93		23 927.07
192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		82.24		-82.24
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28.00	28.38		-0.38
21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	83 772.00	83 771.62		0.38
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	3 261.00	3 260.53		0.47
2184	MOBILIER	5 474.00	5 474.32		-0.32
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 990.00	10 989.71		0.29
2317	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUES AU TITRE D'UNE MISE À DISPOSITION	9 121.00	9 121.32		-0.32
2802	FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET À LA NUMÉRISATION DU CA	79 775.00	79 948.49		-173.49
28031	FRAIS D'ÉTUDES	107 520.00	120 735.69		-13 215.69
28033	FRAIS D'INSERTION		4 630.71		-4 630.71
2804132	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	42 465.00	42 464.63		0.37
28041411	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	790.00	790.00		
28041412	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	198 189.00	284 421.57		-86 232.57
28041581	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	531.00	531.00		
28041582	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	7 698.00	7 698.00		
28041641	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	1 644.00	1 644.00		
28041642	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	2 054.00	2 053.88		0.12
2804172	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	2 000.00	2 000.00		
2804183	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERÊT NATIONAL	10 029.00	10 029.00		
280421	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	18 767.00	18 852.72		-85.72
280422	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	270 329.00	272 379.00		-2 050.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	51 315.00	49 818.40		1 496.60
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 189.00	3 826.78		-637.78
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	126.00	125.75		0.25
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	299 635.00	323 077.20		-23 442.20
28135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	5 459.00	5 459.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS		46 912.46		-46 912.46
28145	INSTALLATION GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	1 227.00	1 299.64		-72.64
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	5 094.00	5 249.97		-155.97
281531	RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU	9 046.00	14 286.20		-5 240.20
281538	AUTRES RÉSEAUX	81 172.00	80 773.49		398.51
281568	AUTRES MATÉRIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE ET DE DÉFENSE CIVILE	70.00	70.20		-0.20
281571	MATÉRIEL ROULANT	147 393.00	147 393.00		
281578	AUTRES MATÉRIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8 557.00	11 182.00		-2 625.00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	361 488.00	162 423.26		199 064.74
281731	BÂTIMENTS PUBLICS	958.00	2 678.39		-1 720.39
281732	IMMEUBLES DE RAPPORT	5 922.00	5 921.50		0.50
281735	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	4 409.00	5 357.55		-948.55
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	184 961.00	188 256.85		-3 295.85
2817538	AUTRES RÉSEAUX	15 938.00	17 387.88		-1 449.88
281758	AUTRES RÉSEAUX	139 360.00	138 634.44		725.56
281784	MOBILIER	1 043.00	7 543.59		-6 500.59
281788	AUTRES	388.00	4 813.50		-4 425.50
28182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	63 245.00	64 667.81		-1 422.81
28183	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	99 031.00	97 317.00		1 714.00
28184	MOBILIER	79 843.00	79 368.46		474.54
28185	CHEPTEL	763.00	915.96		-152.96
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 948.00	272 422.84		25 525.16

…/…

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*4 428 495.21*	*2 698 189.93*		*1 730 305.28*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (5)*	*800 644.92*	*772 644.69*		*28 000.23*
13241	*COMMUNES MEMBRES DU GFP*	*28 000.00*			*28 000.00*
1641	*EMPRUNTS EN EUROS*	*249 013.92*	*249 013.92*		
237	*AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	*523 631.00*	*523 630.77*		*0.23*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**5 229 140.13**	**3 470 834.62**		**1 758 305.51**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**15 734 969.40**	**10 822 037.07**	**2 408 638.00**	**2 504 294.33**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**4 614 334.14**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

CA2BM- BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2018

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Fonction	Budget Primitif 2018	Réalisé 2018
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	3 884 401.70 €	3 565 933.95 €
020 - ADMIN GENERALE COLLECTIVITE	599 800.00 €	243 274.24 €
110 - SERVICES COMMUNS	50 000.00 €	2 416.33 €
113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	40 000.00 €	42 425.58 €
311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE	3 000.00 €	1 873.57 €
314 - CINEMAS ET AUTRES SALLES		1 170.00 €
321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	140 000.00 €	43 344.31 €
322 - MUSEES	100 000.00 €	63 031.34 €
324 - ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	330 222.00 €	96 618.00 €
411 - SALLES DE SPORT, GYMNASES	120 500.00 €	27 196.29 €
412 - STADES	251 400.00 €	23 838.56 €
413 - PISCINES	947 500.00 €	251 690.03 €
414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS		55 645.01 €
520 - SERVICES COMMUNS	50 000.00 €	993.40 €
524 - AUTRES SERVICES	139 200.00 €	45 173.81 €
64 - CRECHES ET GARDERIES	113 700.00 €	90 667.68 €
70 - SERVICES COMMUNS	74 800.00 €	29 280.00 €
73- AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE	150 000.00 €	
816 - AUTRES RESEAUX ET SERVICES	753 000.00 €	110 236.72 €
820 - SERVICES COMMUNS	450.00 €	16 784.64 €
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	525 000.00 €	575 351.71 €
824 - AUTRE OPERATIONS D'AMENAGEMENT	270 000.00 €	142 693.43 €
830 - SERVICES COMMUNS	688 000.00 €	12 720.20 €
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	1 524 300.00 €	2 396 710.72 €
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	50 427.00 €	93 735.44 €
95 - AIDES AU TOURISME	50 000.00 €	178 033.92 €
Total	10 855 700.70 €	8 110 838.88 €

CA2BM- BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2018

RECETTES INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Fonction	Budget Primitif 2018	Réalisé 2018
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	14 356 145.70 €	9 066 774.17 €
113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS		41 233.10 €
321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES		15 000.00 €
413 - PISCINES	174 041.00 €	70 583.00 €
414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS		112 645.88 €
520 - SERVICES COMMUNS		700.00 €
524 - AUTRES SERVICES	50 000.00 €	12 150.00 €
64 - CRECHES ET GARDERIES	64 716.00 €	
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES		40 000.00 €
824 - AUTRE OPERATIONS D'AMENAGEMENT		226 967.81 €
830 - SERVICES COMMUNS	721 720.00 €	
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL		1 099 083.27 €
95 - AIDES AU TOURISME		149 049.84 €
Total	15 366 622.70 €	10 834 187.07 €



COMPTE ADMINISTRATIF
2018
BUDGET 02 SPAC

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	6 564 279,79	6 931 735,33	+367 455,54
	Section d'investissement	7 501 165,19	7 876 384,65	+375 219,46
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		4 812 648,07	
	Report en section d'investissement (001)	1 689 570,91		
		=	=	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	15 755 015,89	19 620 768,05	+3 865 752,16

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	615 565,00	656 785,00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	615 565,00	656 785,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	6 564 279,79	11 744 383,40	+5 180 103,61
	Section d'investissement	9 806 301,10	8 533 169,65	-1 273 131,45
	TOTAL CUMULE	16 370 580,89	20 277 553,05	+3 906 972,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		615 565,00	656 785,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		241 407,00
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU		241 407,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		85 820,00
1678	AUTRES EMPRUNTS AVANCES AGENCE DE L'EAU		85 820,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	
2033	FRAIS INSERTION	5 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 215,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	13 380,00	
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	23 835,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	573 350,00	
2315	INSTAL.MAT.OUTILLAGE TECHNIQUE	573 350,00	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		
45821			169 011,00
45821			160 547,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 277 298,91	614 876,34	84 502,36		677 818,21
012	CHARGES DE PERSONNEL	937 000,00	728 731,40	90,84		208 177,76
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	500 000,00	226 379,00			273 621,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 000,00	4 593,82			103 406,18
	Total des dépenses de gestion courante	2 822 298,91	1 474 889,56	84 593,20		1 263 023,15
66	CHARGES FINANCIERES	2 199 062,18	1 241 366,06	529 475,25		416 200,88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	386 400,00	87 961,74			300 438,26
022	DEPENSES IMPREVUES	270 000,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	5 669 769,10	2 804 028,36	614 068,45		1 981 662,29
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)*	3 159 069,81				
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	3 154 621,05	3 148 182,98			6 438,07
043	*OPERATIONS ORDRES INTERIEUR SECTION EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	6 313 690,86	3 148 182,98			6 438,07
	TOTAL	11 983 449,96	5 950 211,34	614 068,45		1 990 100,36

Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	76 500,00	2 381,06			74 118,94
70	VENTES DE PRODUITS,PRESTATIONS DE SERVICES	4 929 022,84	4 769 920,23			159 102,61
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	352 900,00	100 029,39			252 870,61
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00	5 948,86			33 051,14
	Total des recettes de gestion courante	5 397 422,84	4 878 279,54			519 143,30
76	PRODUITS FINANCIERS	712 100,00	712 063,75			36,25
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 700,00	333 234,37			-280 534,37
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS,DEPRECIATIONS					
0	0					
	Total des recettes réelles d'exploitation	6 162 222,84	5 923 577,66			239 645,18
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	1 008 579,05	1 008 157,67			421,38
043	*OPERATIONS ORDRES INTERIEUR SECTION EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	1 008 579,05	1 008 157,67			421,38
	TOTAL	7 170 801,89	6 931 735,33			239 066,56

Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	4 812 648,07					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)	1 277 296,91	514 976,34	84 502,26		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	54 000,00	56 043,76			
6062	PRODUITS DE TRAITEMENTS	10 898,91	1 059,48			
6063	FOURN.ENTRETIEN.PETIT EQUIP.	45 000,00	2 849,73			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000,00	1 195,17			
6066	CARBURANTS	13 000,00	7 315,24			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 000,00	261,24			
60681	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 000,00	2 981,62			
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	280 000,00	151 471,75	9 771,68		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	16 000,00	419,04			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	18 000,00	6 873,60	765,31		
61523	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	300 000,00	119 880,21	17 838,00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	90 000,00	56 826,67	4 800,00		
61551	ENTRET.REPARATION MAT.ROULANT	10 000,00	6 182,60			
61558	ENTRET.REPAR.AUTRES BIENS MOBILIERS	30 000,00				
6156	MAINTENANCE	15 000,00	2 982,50			
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	6 900,00	11 246,57			
6162	ASSUR.DOMMAGE CONSTRUCTION	13 000,00	983,87			
6168	ASSURANCES AUTRES	3 000,00	94,60			
61682	ASSURANCES VEHICULES	6 000,00	1 473,21			
617	ETUDES ET RECHERCHES	170 000,00	10 076,85	51 017,00		
618	DIVERS	30 000,00	768,44			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE	1 900,00	473,60			
6226	HONORAIRES	40 800,00	13 710,00			
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	50 000,00	181,48			
6228	AUTRES SERVICES EXTERIEURS. DIVERS	80 000,00				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000,00	3 784,50			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000,00	344,39			
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 000,00				
6247	TRANSPORT DU PERSONNEL	2 000,00				
6256	FRAIS DE MISSIONS	2 000,00	213,50			
6257	RECEPTIONS	2 000,00				
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	7 000,00	3 887,23	246,65		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000,00	6 257,99	129,50		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00	3,71			
6281	CONCOURS DIVERS	1 000,00				
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 000,00	3 036,08			
6288	DIVERS	3 000,00	2 401,23			
63512	TAXES FONCIERES	45 000,00	38 081,00			
6355	REDEV.OCCUP.DOMAINE PUBLIC NATIONAL	1 900,00				
6358	IMPOTS AUTRES DROITS	1 600,00				
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	2 800,00	321,76	321,76		
012	CHARGES DE PERSONNEL	937 000,00	728 731,40	90,94		
6215	Personnel Affecté à la Collectivité de Rattachement	180 000,00	157 114,54	90,94		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG	9 080,00	5 149,13			
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS	350 000,00	298 204,16			
64118	AUTRES INDEMNITES	40 000,00				
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	100 000,00	84 628,64			
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	10 000,00	9 207,60			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	80 000,00	49 417,11			
6452	COTISATIONS MUTUELLES	10 000,00				
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	140 000,00	111 220,74			
6458	COTIS.AUTRES ORG.SOCIAUX	9 000,00	9 052,63			
6474	VERSEMT AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	6 000,00	3 208,25			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 000,00	1 500,00			
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 000,00				
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	20 000,00	1 028,20			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)	500 000,00	226 379,00			
706129	REVERSEMENT AEAP REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	500 000,00	226 379,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 000,00	4 593,62			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000,00				
6542	CREANCES ETEINTES	5 000,00	4 591,64			
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	60 000,00	2,10			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	2 822 296,91	1 474 680,56	84 593,20		
66	CHARGES FINANCIERES(b)(6)	2 158 062,10	1 241 366,06	529 475,25		
66111	INTERETS D'EMPRUNT REGLES A L'ECHEANCE	1 600 000,00	1 375 591,29			
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	520 000,00	-168 897,31	529 475,25		
666	PERTES DE CHANGE	37 000,00	19 303,38			
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	82 062,10	15 089,75			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	385 400,00	87 861,74			
6711	INTERETS MORATOIRES PENALITES	10 000,00				
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	140,00			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	168 400,00	9 382,74			
6743	SUB.EXCEPT.FONCTIONNEMENT	80 000,00	78 309,00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	107 000,00	150,00			
022	DEPENSES IMPREVUES(f)	270 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	5 669 759,10	2 804 026,36	614 068,45		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*3 159 069,81*				
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)*	*3 154 621,05*	*3 146 182,98*			
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*	*2 128 242,00*	*2 123 424,88*			
6812	*CHARGES A ETALER*	*515 000,00*				
6862	*CHARGES A ETALER*	*511 379,05*	*1 022 758,10*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*6 313 690,86*	*3 146 182,98*			
043	*OPERATIONS ORDRES INTERIEUR SECTION EXPLOITATION(10)*					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*6 313 690,86*	*3 146 182,98*			
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**11 983 949,86**	**5 950 211,34**	**614 069,45**		

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 733 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le dotations aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre dédié à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks utilisées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)	76 500,00	2 381,06			
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	76 000,00	2 381,06			
6459	REMBOURSEMENT FONDS NATIONAL DE COMPENSATION	500,00				
70	VENTES DE PRODUITS,PRESTATIONS DE SERVICES	4 929 022,84	4 769 929,23			
704	TRAVAUX	66 000,00	112 711,18			
70611	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 777 600,00	4 480 216,49			
70613	PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 422,84	19 811,63			
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	75 000,00	143 808,00			
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE		13 378,93			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	352 900,00	99 029,39			
741	PRIMES D'EPURATION	350 400,00	93 747,00			
747	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES LOCALES	2 500,00	5 282,39			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00	5 948,86			
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	9 000,00	5 948,86			
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES	30 000,00				
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		5 397 422,84	4 878 278,54			
76	PRODUITS FINANCIERS(b)	712 100,00	712 083,75			
7681	FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	712 100,00	712 083,75			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	52 700,00	333 234,37			
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	400,00	157,15			
773	MANDATS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	300,00	7 440,85			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	40 000,00	52 213,00			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00	273 423,37			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS,DEPRECIATIONS					
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 162 222,84	5 923 577,66			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(4)	1 008 579,05	1 008 157,67			
773	MANDATS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	511 379,05	511 379,05			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	497 200,00	496 778,62			
043	OPERATIONS ORDRES INTERIEUR SECTION EXPLOITATION(5)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 008 579,05	1 008 157,67			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 170 801,88	6 901 735,33			

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	4 012 648,07

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article [illegible] n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions de chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284 900,00	70 183,20	5 000,00	209 716,80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 000,00	62 305,25	37 215,00	388 479,75
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 944 000,00	821 013,14	573 350,00	549 636,86
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 716 900,00	953 501,59	615 565,00	1 147 833,41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 934 792,57	5 527 443,74		407 348,83
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	5 934 792,57	5 527 443,74		407 348,83
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 651 692,57	6 480 945,33	615 565,00	1 555 182,24
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	1 008 579,05	1 008 157,67		421,38
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	12 062,19	12 062,19		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 020 641,24	1 020 219,86		421,38
	TOTAL	9 672 333,81	7 501 165,19	615 565,00	1 555 603,62

	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 889 570,91			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	519 540,00	135 283,17	241 407,00	142 849,83
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 815 180,76	2 729 355,81	85 820,00	4,95
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	3 334 720,76	2 864 638,98	327 227,00	142 854,78
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)		60 280,39		-60 280,39
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 370 072,91	1 792 920,11		-422 847,20
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 800,00	300,00		1 500,00
	Total des recettes financières	1 371 872,91	1 853 500,50		-481 627,59
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)	329 558,00		329 558,00	
	Total des recettes réelles d'investissement	5 036 151,67	4 718 139,48	656 785,00	-338 772,81
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	3 159 069,81			
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	3 154 621,05	3 146 182,98		8 438,07
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	12 062,19	12 062,19		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 325 753,05	3 158 245,17		8 438,07
	TOTAL	11 361 904,72	7 876 384,65	656 785,00	-330 334,74

	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 044 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie dispose une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	284 000,00	70 163,20	5 000,00	
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 000,00			
2031	FRAIS D'ETUDES	244 000,00	70 163,20		
2032	FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	10 000,00			
2033	FRAIS INSERTION	15 000,00		5 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	10 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	488 000,00	62 305,25	37 215,00	
2111	TERRAINS NUS	17 000,00	16 040,81		
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	410 000,00	33 231,20	23 835,00	
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	2 000,00			
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION SERVICE D'ASSAINISSEMENT	11 000,00	2 155,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	30 000,00	10 878,24		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	15 000,00		13 380,00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	1 844 000,00	821 013,14	573 350,00	
2315	INSTAL.MAT.OUTILLAGE TECHNIQUE	1 821 000,00	821 013,14	573 350,00	
23151	TELEGESTION, INSTRUMENTATION	23 000,00			
	Opérations d'équipement n° (3)[..]				
	Total des dépenses d'équipement	2 715 000,00	953 481,59	615 565,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 894 792,57	5 527 443,74		
1641	EMPRUNTS EN EURO	2 667 000,00	2 406 894,57		
1643	EMPRUNTS EN DEVISES	120 000,00	75 806,86		
166	REFINANCEMENT DE DETTE	2 509 792,57	2 509 792,57		
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES. AVANCES AGENCE DE L'EAU	598 000,00	534 949,74		
1687	AUTRES DETTES	160 000,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	5 894 792,57	5 527 443,74		407 348,83
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 651 692,57	6 480 925,33	615 565,00	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*	1 008 579,05	1 008 157,67		
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	497 200,00	496 778,62		
139111	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AGENCE DE L'EAU*	343 000,00	343 576,30		
139118	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUTRES*	18 000,00	17 175,22		
13912	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REGION*	32 000,00	31 278,48		
13913	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTS*	66 000,00	65 622,64		
13914	*SUBVENTIONS INVESTISSEMENT COMMUNES*	15 000,00	14 977,83		
13915	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT GROUPEMENT DE COLLECTIVITES*	16 000,00	15 851,97		
13918	*AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT*	5 600,00	6 711,38		
13933	*FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT - PAE*	1 600,00	1 584,80		
	Charges transférées	511 379,05	511 379,05		
4818	*CHARGES A ETALER*	511 379,05	511 379,05		
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*	12 062,19	12 062,19		
166	*REFINANCEMENT DE DETTE*	12 062,19	12 062,19		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 020 641,24	1 020 219,86		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	9 872 333,51	7 501 166,19	615 595,00	

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 689 570,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	519 640,00	135 283,17	241 407,00	
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	519 640,00	105 250,53	241 407,00	
1314	SUBVENTIONS COMMUNES		8 161,00		
1318	SUBVENTIONS AUTRES		21 871,64		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 815 180,76	2 729 356,81	85 620,00	
166	REFINANCEMENT DE DETTE	2 521 654,76	2 521 654,76		
1676	AUTRES EMPRUNTS AVANCES AGENCE DE L'EAU	293 526,00	207 601,05	85 620,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	3 334 720,76	2 864 639,98	327 227,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 370 072,91	1 853 200,50		
10222	FCTVA		60 280,39		
1068	AUTRES RESERVES	1 370 072,91	1 792 920,11		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 800,00	300,00		
274	PRÊTS	1 800,00			
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE		300,00		
	Total des recettes financières	1 371 872,91	1 853 500,50		
4582136	RUE DU MARAIS (TF) ECUIRES	160 547,00		169 011,00	
4582137	RUE DU MARAIS (TC) ECUIRES	169 011,00		160 547,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	329 558,00		329 558,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 036 151,67	4 718 139,48	656 785,00	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*	3 169 069,81			
040	*OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)*	3 154 631,05	3 146 182,98		
28031	*AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES*	2 800,00			
28125	*AMORTISSEMENTS TERRAINS BATIS*	300,00			
28128	*AMORTISSEMENTS AUTRES TERRAINS*		507,26		
281311	*AMORTISSEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION*	112 000,00	110 430,67		
281351	*AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION*	435 000,00	398 772,63		
28138	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	90 000,00	221 334,00		
28151	*AMORTIS. INSTALLATIONS COMPLEXES.*	2 995,00	2 994,54		
281532	*AMORTISSEMENTS RESEAUX ASSAINISSEMENT*	1 141 000,00	1 186 493,78		
28156	*AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIEL*	400,00	493,26		
281561	*AMORTIS. MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION SERV*		149 112,00		
281562	*AMORTISSEMENTS MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION*	175 000,00	175 461,60		
2817532	*AMORTISSEMENTS RESEAUX ASST TRANSFERES*	13 000,00	12 990,70		
28181	*AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	1 715,00	1 715,00		
28182	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT*	1 245,00	1 241,43		
28183	*AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE*	2 875,00			
28184	*AMORTISSEMENTS MOBILIER*	1 800,00			
4817	*PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE*	1 020 379,05	1 022 758,10		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	6 313 690,86	3 146 182,98		
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(6)*	12 062,19	12 062,19		
1641	*EMPRUNTS EN EURO*	12 062,19	12 062,19		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 325 753,05	3 158 245,17		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	11 361 904,72	7 976 384,65	655 765,00	

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 16..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET 03 COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	14 136 606,74	14 942 866,44
	Section d'investissement	841 463,75	701 614,69
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 319 056,51
	Report en section d'investissement (001)		2 719 922,65
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	14 978 070,49	21 683 460,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	423 770,40	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	423 770,40	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	14 136 606,74	18 261 922,95
	Section d'investissement	1 265 234,15	3 421 537,34
	TOTAL CUMULE	15 401 840,89	21 683 460,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		423 770,40	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 970,40	
2135	AUTRES CONSTRUCTIONS	172 000,00	
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	99 590,40	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 380,00	
	Opérations d'équipement	108 800,00	
20091	DECHETERIE	108 800,00	
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 055 000,00	9 335 308,00	469 565,08		1 250 126,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 430 000,00	2 260 902,09			169 097,91
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 707 000,00	1 368 277,45			338 722,55
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	15 192 000,00	12 964 487,54	469 565,08		1 757 947,38
66	CHARGES FINANCIERES	30 000,00	25 344,38	3 692,05		963,57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	548,75			1 451,25
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES	1 117 150,91				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 341 150,91	12 990 380,67	473 257,13		2 877 513,11
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)*	1 254 966,60				
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)*	674 850,00	672 968,94			1 881,06
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 929 816,60	672 968,94			1 256 847,66
	TOTAL	18 270 967,51	13 663 349,61	473 257,13		4 134 360,77

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	20 852,45			-10 852,45
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 085 000,00	1 301 172,30			-216 172,30
73	IMPOTS ET TAXES	12 936 911,00	13 024 651,00			-87 740,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	900 000,00	540 121,00			359 879,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	14 931 911,00	14 886 796,75			45 114,25
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	44 993,75			-24 993,75
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	14 951 911,00	14 931 790,50			20 120,50
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)*		11 075,94			-11 075,94
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 075,94			-11 075,94
	TOTAL	14 951 911,00	14 942 866,44			9 044,56

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	3 319 056,51

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 055 000,00	9 335 308,00	469 566,09		1 250 126,92
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	20 000,00	-324,69	1 130,97		19 193,72
60612	ENERGIE - ELECTRICITÉ	25 000,00	16 164,36			8 835,64
60622	CARBURANTS	251 000,00	145 332,68	261,16		105 406,16
60623	ALIMENTATION	2 700,00	1 610,65			1 089,35
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	102 800,00	20 194,11			82 605,89
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 000,00	1 664,73			3 335,27
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	30 000,00	19 204,69			10 795,31
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	8 250,00	3 712,80			4 537,20
60636	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	31 750,00	31 709,46			40,54
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	1 681,03			3 318,97
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	9 800 000,00	8 756 789,74	468 014,08		575 196,18
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	5 000,00	3 000,00			2 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	60 000,00	11 949,49			48 050,51
61521	TERRAINS	2 000,00				2 000,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	50 000,00	31 391,67			18 608,33
615231	VOIRIES	5 000,00				5 000,00
61551	MATÉRIEL ROULANT	250 000,00	134 147,63			115 852,37
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	37 000,00	10 719,58			26 280,42
6156	MAINTENANCE	50 000,00	33 572,94	52,18		16 374,88
6161	MULTIRISQUES	60 000,00	22 719,48			37 280,52
617	ETUDES ET RECHERCHES	65 000,00	44 916,00			20 084,00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 000,00	61,00			939,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	8 652,00	1 160,00			7 492,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET DE SÉMINAIRES	1 000,00				1 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 000,00				1 000,00
6225	INDEMNITÉS AU COMPTABLE ET AUX RÉGISSEURS	3 000,00	721,45			2 278,55
6226	HONORAIRES	15 500,00	13 326,95			2 173,05
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 348,00	3 348,00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	15 000,00	1 836,00			13 164,00
6238	DIVERS	50 000,00				50 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	10 000,00				10 000,00
6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	2 000,00	408,09			1 591,91
6256	MISSIONS	2 000,00	140,22			1 859,78
6257	RÉCEPTIONS	2 000,00	277,64			1 722,36
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		0,75			-0,75
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	9 000,00	8 394,71	106,69		498,60
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 000,00				1 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	13 000,00	2 410,04			10 589,96
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 000,00	688,97			1 311,03
6288	AUTRES	18 000,00	2 680,07			15 319,93
63512	TAXES FONCIÈRES	15 000,00	4 655,00			10 345,00
6355	TAXES ET IMPÔTS SUR LES VÉHICULES	15 000,00	5 042,76			9 957,24
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (AUTRES ORGANISMES)	2 000,00				2 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 430 000,00	2 260 902,09			169 097,91
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	290 000,00	317 299,83			-27 299,83
6217	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	50 000,00	11 067,34			38 932,66
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AUX CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE	20 000,00	18 051,92			1 948,08
64111	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	1 000 000,00	904 973,32			95 026,68
64112	NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	40 000,00	29 757,79			10 242,21
64118	AUTRES INDEMNITÉS	200 000,00	213 037,59			-13 037,59
64131	RÉMUNÉRATIONS	180 000,00	199 428,25			-19 428,25
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	25 000,00	16 331,64			8 668,36
6451	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	197 508,84			12 491,16
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	305 000,00	293 054,51			11 945,49
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	10 234,03			4 765,97
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	71 000,00	32 110,69			38 889,31
6474	VERSEMENT AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	13 000,00	11 398,00			1 602,00
6475	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	10 000,00	6 044,09			3 955,91
6488	AUTRES CHARGES	1 000,00	606,25			393,75
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 707 000,00	1 368 277,45			338 722,55
6541	CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000,00				5 000,00
6542	CRÉANCES ÉTEINTES	2 000,00	680,00			1 320,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 700 000,00	1 367 597,45			332 402,55
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		15 192 000,00	12 964 487,54	469 565,08		1 757 947,38

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	30 000,00	25 344,38	3 692,05		963,57
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	26 000,00	25 344,38			655,62
66112	INTÉRÊTS - RATTACHEMENT DES ICNE	4 000,00		3 692,05		307,95
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	2 000,00	548,75			1 451,25
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS)	1 000,00	548,75			451,25
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00				1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	1 117 150,91				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		16 341 150,91	12 990 380,67	473 257,13		2 877 513,11
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 254 986,60				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	674 650,00	672 968,94			1 681,06
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES	14 000,00	13 293,14			706,86
6761	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS (POSITIVES) TRANSFÉRÉES EN INVESTISSEMENT	4 000,00	3 533,20			466,80
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	656 850,00	656 142,60			707,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		1 929 816,60	672 968,94			1 256 847,66
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 929 816,60	672 968,94			1 256 847,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		18 270 967,51	13 663 349,61	473 257,13		4 134 360,77

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	20 852,45			-10 852,45
6419	REMBOURSEMENTS SUR RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	10 000,00	20 852,45			-10 852,45
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 085 000,00	1 301 172,30			-216 172,30
7013	VENTES DE PRODUITS RÉSIDUELS		426,60			-426,60
7018	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	2 000,00	1 460,00			540,00
70611	REDEVANCES D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	200 000,00	122 016,00			77 984,00
70612	REDEVANCE SPÉCIALE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES	375 000,00	435 871,49			-60 871,49
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00	22 683,08			-12 683,08
7078	AUTRES MARCHANDISES	480 000,00	718 715,13			-238 715,13
70841	AUX BUDGETS ANNEXES, RÉGIES MUNICIPALES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ÉCOLES	18 000,00				18 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	12 936 911,00	13 024 651,00			-87 740,00
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ	197 627,00	197 627,00			
7331	TAXES D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	12 739 284,00	12 827 024,00			-87 740,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	900 000,00	540 121,00			359 879,00
74718	AUTRES		17 393,59			-17 393,59
7478	AUTRES ORGANISMES	900 000,00	521 712,41			378 287,59
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		1 015,00			-1 015,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		14 931 911,00	14 886 796,75			45 114,25

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	20 000,00	44 993,75			-24 993,75
773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DÉCHÉANCE QUADRIEN	5 000,00	6 407,08			-1 407,08
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		5 750,40			-5 750,40
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	15 000,00	32 836,27			-17 836,27
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 951 911,00	14 931 790,50			20 120,50
042	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)*		*11 075,94*			*-11 075,94*
7761	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS (POSITIVES) TRANSFÉRÉES EN INVESTISSEMENT		11 075,94			-11 075,94
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			11 075,94			-11 075,94
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		14 951 911,00	14 942 866,44			9 044,56

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3 319 056,51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	19 506,00			19 506,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 124 000,00	664 534,29	314 970,40	1 144 495,31
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	329 797,00	336,25		329 460,75
	Total des opérations d'équipement	1 896 491,00	46 513,34	108 800,00	1 741 177,66
	Total des dépenses d'équipement	**4 369 794,00**	**711 383,88**	**423 770,40**	**3 234 639,72**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 000,00	119 003,93		996,07
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES	202 090,25			
	Total des dépenses financières	**322 090,25**	**119 003,93**		**203 086,32**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 691 884,25**	**830 387,81**	**423 770,40**	**3 437 726,04**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)		11 075,94		-11 075,94
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		**11 075,94**		**-11 075,94**
	TOTAL	**4 691 884,25**	**841 463,75**	**423 770,40**	**3 426 650,10**
Pour information D001 **Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)**					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	28 645,00	28 645,75		-0,75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	**28 645,00**	**28 645,75**		**-0,75**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	30 000,00			30 000,00
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 500,00			
	Total des recettes financières	**31 500,00**			**31 500,00**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**60 145,00**	**28 645,75**		**31 499,25**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 254 966,60			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	656 850,00	672 968,94		-16 118,94
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**1 911 816,60**	**672 968,94**		**1 238 847,66**
	TOTAL	**1 971 961,60**	**701 614,69**		**1 270 346,91**
Pour information R001 **Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)**		**2 719 922,65**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	19 506,00			19 506,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	19 506,00			19 506,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	2 124 000,00	664 534,29	314 970,40	1 144 495,31
2113	TERRAINS AMÉNAGÉS AUTRES QUE VOIRIE	47 930,00			47 930,00
2118	AUTRES TERRAINS	2 070,00	2 069,41		0,59
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	120 000,00	14 400,00		105 600,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	172 000,00		172 000,00	
21578	AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	30 000,00			30 000,00
21731	BÂTIMENTS PUBLICS	50 000,00			50 000,00
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	678 000,00	258 186,39	99 590,40	320 223,21
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	12 000,00			12 000,00
2184	MOBILIER	12 000,00			12 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 000,00	389 878,49	43 380,00	566 741,51
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	329 797,00	336,25		329 460,75
2313	CONSTRUCTIONS	33 597,00	336,25		33 260,75
2317	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REÇUES AU TITRE D'UNE MISE À DISPOSITION	296 200,00			296 200,00
	Opérations d'équipement n°... (2)	1 896 491,00	46 513,34	108 800,00	1 741 177,66
20091	DECHETERIE	811 491,00	46 513,34	108 800,00	656 177,66
20141	REHABILITATION ANCIENNE DECHETERIE	900 000,00			900 000,00
20151	CONTENEURS ENTERRES	50 000,00			50 000,00
20161	DECHETERIE EX CCM	135 000,00			135 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 369 794,00	711 383,88	423 770,40	3 234 639,72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 000,00	119 003,93		996,07
1641	EMPRUNTS EN EUROS	120 000,00	119 003,93		996,07
020	DEPENSES IMPREVUES	202 090,25			
Total des dépenses financières		322 090,25	119 003,93		203 086,32
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		4 691 884,25	830 387,81	423 770,40	3 437 725,64

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)		11 075,94		-11 075,94
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)		11 075,94		-11 075,94
192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		11 075,94		-11 075,94
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			11 075,94		-11 075,94

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 691 884,25	841 463,75	423 770,40	3 426 650,10

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	28 645,00	28 645,75		-0,75
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	28 645,00	28 645,75		-0,75
Total des recettes d'équipement		28 645,00	28 645,75		-0,75
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00			30 000,00
10222	FCTVA	30 000,00			30 000,00
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 500,00			
Total des recettes financières		31 500,00			31 500,00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 145,00	28 645,75		31 499,25

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	1 254 966,60			
040	*OPÉRATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)*	656 850,00	672 968,94		-16 118,94
192	*PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS*		3 533,20		-3 533,20
2182	*MATÉRIEL DE TRANSPORT*		13 293,14		-13 293,14
28051	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES*	4 754,00	4 752,77		1,23
28128	*AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS*	1 335,00	1 335,00		
28138	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	1 871,00	1 443,00		428,00
28152	*INSTALLATIONS DE VOIRIE*	141,00	140,11		0,89
281531	*RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	545,00	545,00		
281534	*RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION*	60,00	59,57		0,43
281568	*AUTRES MATÉRIELS ET OUTILLAGES D'INCENDIE ET DE DÉFENSE CIVILE*	426,00	426,00		
281571	*MATÉRIEL ROULANT*	39 327,00	39 327,00		
28158	*AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	1 402,00	1 360,00		42,00
281731	*BÂTIMENTS PUBLICS*	71 584,00	71 843,00		-259,00
281735	*INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	2 566,00	2 566,00		
281757	*MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE*	2 746,00	2 746,00		
281758	*AUTRES RÉSEAUX*	227,00	227,00		
281788	*AUTRES*		386,00		-386,00
28182	*MATÉRIEL DE TRANSPORT*	288 711,00	288 709,28		1,72
28183	*MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE*	1 759,00	1 600,27		158,73
28184	*MOBILIER*	3 097,00	3 466,10		-369,10
28188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	236 295,00	235 204,50		1 090,50
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 911 816,60	672 968,94		1 238 847,66
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 911 816,60	672 968,94		1 238 847,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 971 961,60	701 614,69		1 270 346,91

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 710 922,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



COMPTE ADMINISTRATIF
2018

BUDGET 04
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	518 379,37	520 737,25
	Section d'investissement	208 082,26	244 824,25
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		295 492,15
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	726 461,63	1 061 053,65

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	30 594,83	260 957,00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	30 594,83	260 957,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	518 379,37	520 737,25
	Section d'investissement	238 677,09	801 273,40
	TOTAL CUMULE	757 056,46	1 322 010,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 594,83	260 957,00
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES		260 957,00
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX		260 957,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 016,83	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	23 016,83	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 578,00	
2313	CONSTRUCTIONS	7 578,00	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 200,00	88 615,10	8 019,00		108 565,90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	113 000,00	112 512,82			487,18
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion courante	**318 200,00**	**201 127,92**	**8 019,00**		**109 053,08**
66	**CHARGES FINANCIERES**	122 780,00	110 815,93	9 381,37		2 582,70
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	3 000,00	230,08			2 769,92
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**	14 373,41				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**458 353,41**	**312 173,93**	**17 400,37**		**128 779,11**
023	***VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT (2)***					
042	***OPERATIONS D ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS (2)***	191 646,59	188 805,07			2 841,62
043	***OP ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**191 646,59**	**188 805,07**			**2 841,52**
	TOTAL	**650 000,00**	**500 979,00**	**17 400,37**		**131 620,63**

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES		7 841,00			-7 841,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE					
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	490 000,00	350 000,00			140 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	157 000,00	136 576,69			20 423,31
	Total des recettes de gestion courante	647 000,00	494 417,69			152 582,31
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	3 000,00	26 319,56			-23 319,56
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**650 000,00**	**520 737,25**			**129 262,75**
042	***OPERATIONS D ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS (2)***					
043	***OP ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**650 000,00**	**520 737,25**			**129 262,75**

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	206 200,00	89 615,10	8 019,00		108 565,90
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000,00	381,64			618,36
60612	ENERGIE ELECTRICITE	27 100,00	26 961,91			138,09
60623	ALIMENTATION	500,00	77,20			422,80
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500,00				500,00
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	600,00	404,07			195,93
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 198,00	1 098,39			99,61
60633	FOURNITURES DE VOIRIE					
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	151,90			548,10
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 300,00	401,50			898,50
61521	TERRAINS	1 800,00				1 800,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	34 152,00	4 918,80			29 233,20
61558	ENTRETIEN REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00				500,00
6156	MAINTENANCE	22 000,00	2 497,34	8 019,00		11 483,66
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	6 800,00	1 627,25			5 172,75
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	550,00				550,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	300,00				300,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		33,59			-33,59
6226	HONORAIRES	4 200,00	3 000,00			1 200,00
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00				1 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	500,00				500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00				1 000,00
6238	DIVERS	7 000,00				7 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	200,00	73,25			126,75
6256	MISSIONS	500,00	11,50			488,50
6257	RECEPTIONS	500,00				500,00
6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	300,00				300,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	29 000,00	19 376,02			9 623,98
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 000,00	7 805,74			8 194,26
63512	TAXES FONCIERES	46 000,00	19 795,00			26 205,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	113 000,00	112 512,82			487,18
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	113 000,00	112 512,82			487,18
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT					
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		319 200,00	201 127,92	8 019,08		109 053,08

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	122 780,00	110 815,93	9 381,37		2 582,70
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	122 000,00	110 815,93	7 063,19		4 120,88
66112	INTERETS RATTACHEMENTS DES ICNE	780,00		2 318,18		-1 538,18
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	3 000,00	230,08			2 769,92
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	230,08			2 769,92
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	14 373,41				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		458 353,41	312 173,93	17 400,37		128 779,11

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	191 646,59	188 805,07			2 841,52
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	191 646,59	188 805,07			2 841,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		191 646,59	188 805,07			2 841,52
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		191 646,59	188 805,07			2 841,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		650 000,00	500 978,80	17 400,37		131 620,63

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	III A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES		7 841,00			-7 841,00
70878	REMBOURSEMENTS FRAIS AUTRES REDEVABLES		7 841,00			-7 841,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	490 000,00	350 000,00			140 000,00
74751	PARTICIPATION GFP DE RATTACHEMENT	490 000,00	350 000,00			140 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	157 000,00	136 576,69			20 423,31
752	REVENUS DES IMMEUBLES	132 000,00	113 374,46			18 625,54
7588	AUTRES	25 000,00	23 202,23			1 797,77
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		647 000,00	494 417,69			152 582,31

	III - VOTE DU BUDGET	III
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	3 000,00	26 319,56			-23 319,56
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 817,43			-1 817,43
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	1 000,00	21 974,74			-20 974,74
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00				2 000,00
7788	RODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 527,39			-2 527,39
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		650 000,00	520 737,25			129 262,75
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		650 000,00	520 737,25			129 262,75

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 775.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	301 600,00	2 233,50		299 266,50
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 051,00	11 228,71		97 822,29
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	667 892,00	1 648,00	7 578,00	658 666,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 078 443,00**	**15 110,21**	**7 578,00**	**1 055 754,79**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 000,00	192 972,05	23 016,83	11,12
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES	37 004,74			
	Total des dépenses financières	**253 004,74**	**192 972,05**	**23 016,83**	**37 015,86**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 331 447,74**	**208 082,26**	**30 594,83**	**1 092 770,65**
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	10 800,00			10 800,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**10 800,00**			**10 800,00**
	TOTAL	**1 342 247,74**	**208 082,26**	**30 594,83**	**1 103 570,65**
Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)**					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES	260 957,00		260 957,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	510 000,00			510 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)		810,00		-810,00
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		54 701,68		-54 701,68
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	63 352,00			63 352,00
	Total des recettes d'equipement	**834 309,00**	**55 511,68**	**260 957,00**	**517 840,32**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	AUTRES RESERVES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	507,50		9 492,50
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières	**10 000,00**	**507,50**		**9 492,50**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**844 309,00**	**56 019,18**	**260 957,00**	**527 332,82**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)	191 646,59	188 806,07		2 841,52
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	10 800,00			10 800,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**202 446,59**	**188 806,07**		**13 641,52**
	TOTAL	**1 046 755,59**	**244 824,25**	**260 957,00**	**540 974,34**
Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)**		**295 492,15**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	301 500,00	2 233,50		299 266,50
2031	FRAIS D ETUDES	47 766,50			47 766,50
2033	FRAIS D INSERTION	3 233,50	2 233,50		1 000,00
20422	SUBVENTION EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENT ET INSTALLATIONS	250 000,00			250 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	500,00			500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	109 051,00	11 228,71		97 822,29
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	82 220,00			82 220,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIELS OUTILLAGES TECHNIQUES	10 831,00			10 831,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 000,00			1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00	11 228,71		3 771,29
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	667 892,00	1 648,00	7 578,00	658 666,00
2313	CONSTRUCTIONS	667 892,00	1 648,00	7 578,00	658 666,00
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		1 078 443,00	15 110,21	7 578,00	1 055 754,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	216 000,00	192 972,05	23 016,83	11,12
1641	EMPRUNTS EN EUROS	203 944,00	180 927,17	23 016,83	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	12 056,00	12 044,88		11,12
020	DEPENSES IMPREVUES	37 004,74			
Total des dépenses financières		253 004,74	192 972,05	23 016,83	37 015,86
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		1 331 447,74	208 082,26	30 594,83	1 092 770,65

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	10 800,00			10 800,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 800,00			10 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 800,00			10 800,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 342 247,74	208 082,26	30 594,83	1 103 570,65

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES	260 957,00		260 957,00	
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	260 957,00		260 957,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	510 000,00			510 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	510 000,00			510 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)		810,00		-810,00
2033	FRAIS D'INSERTION		810,00		-810,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		54 701,68		-54 701,68
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS		26 817,60		-26 817,60
2184	MOBILIER		11 624,89		-11 624,89
2188	AUTRES		16 259,19		-16 259,19
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	63 352,00			63 352,00
2313	CONSTRUCTIONS	63 352,00			63 352,00
Total des recettes d'équipement		834 309,00	55 511,68	260 957,00	517 840,32
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	507,50		9 492,50
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10 000,00	507,50		9 492,50
Total des recettes financières		10 000,00	507,50		9 492,50
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		844 309,00	56 019,18	260 957,00	527 332,82

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)(4)	191 646,59	188 805,07		2 841,52
28051	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES*	*1 049,79*	*1 049,79*		
28132	*IMMEUBLES DE RAPPORT*	*174 229,34*	*174 229,35*		*-0,01*
28135	*INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	*3 748,10*	*2 163,33*		*1 584,77*
28158	*AUTRES INSTALLATIONS MATERIELS OUTILLAGES TECHNIQUES*	*2 453,42*	*2 453,42*		
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*5 315,32*	*5 315,33*		*-0,01*
28184	*MOBILIER*	*1 981,14*	*818,65*		*1 162,49*
28188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*2 869,48*	*2 775,20*		*94,28*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***191 646,59***	***188 805,07***		***2 841,52***
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (5)*	*10 800,00*			*10 800,00*
2135	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	*10 800,00*			*10 800,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**202 446,59**	**188 805,07**		**13 641,52**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**1 046 755,59**	**244 824,25**	**260 957,00**	**540 974,34**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**295 492,15**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



COMPTE ADMINISTRATIF
2018
BUDGET 05 SPANC

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AU3

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	251 084,67	342 089,54	+91 004,87
	Section d'investissement			
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		30 713,88	
	Report en section d'investissement (001)			
		=	=	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	251 084,67	372 803,42	+121 718,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	251 084,67	372 803,42	+121 718,75
	Section d'investissement			
	TOTAL CUMULE	251 084,67	372 803,42	+121 718,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
45...	Opération pour compte de tiers n°		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 000,00	113 879,72			58 120,28
012	CHARGES DE PERSONNEL	78 000,00	161,95			77 838,05
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00				4 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	254 000,00	114 041,67			139 958,33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	211 000,00	137 043,00			73 957,00
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	465 000,00	251 084,67			213 915,33
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)*					
042	*OP.ORDRE DE TRANSF.ENTRE SECT. (4)*					
043	*OP.ORDRE A L'INT.SECT.EXPLOIT. (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	465 000,00	251 084,67			213 915,33

Pour information						
	D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	VENTE DE PRODUITS	210 000,00	198 505,86			11 494,14
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,68			-0,68
	Total des recettes de gestion courante	210 000,00	198 506,54			11 493,46
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	224 286,12	143 583,00			80 703,12
	Total des recettes réelles d'exploitation	434 286,12	342 089,54			92 196,58
042	*OP.ORDRE DE TRANSF.ENTRE SECT. (4)*					
043	*OP.ORDRE A L'INT.SECT.EXPLOIT. (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	434 286,12	342 089,54			92 196,58

Pour information						
	R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	30 713,88				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)	172 000,00	113 879,72			
6063	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	1 900,00				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000,00				
6066	CARBURANT	3 000,00				
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00	642,63			
6135	LOCATIONS MOBILIERES, VEHICULES	5 000,00	3 725,58			
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	1 800,00	136,66			
618	SERVICES EXT.DIVERS	150 000,00	106 037,04			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE	100,00	13,79			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	600,00	180,82			
6238	PUBLICATIONS DIVERSES	3 000,00	900,00			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 800,00	724,67			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	546,61			
012	CHARGES DE PERSONNEL	78 000,00	161,95			
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	76 000,00				
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORG.SOCIAUX	2 000,00	161,95			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00				
6541	CREANCES IRRECOUVRABLES ADM.NON-VALEUR	2 000,00				
6542	CREANCES ETEINTES	2 000,00				
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	254 000,00	114 041,67			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	211 000,00	137 043,00			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00	130,00			
6743	AUTRES CHARGES EXCEPT.AIDES AEAP	204 000,00	136 913,00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00				
022	DEPENSES IMPREVUES(f)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	465 000,00	251 084,67			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapi art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OP.ORDRE DE TRANSF.ENTRE SECT.(8)(9)					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
043	OP.ORDRE A L'INT.SECT.EXPLOIT.(10)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	466 000,00	281 084,67			

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	VENTE DE PRODUITS	210 000,00	198 505,05			
7062	REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	30 000,00	25 160,90			
7068	AUTRES PRESTATIONS SERVICES	150 000,00	132 064,96			
70684	CONTROLES ASST SPANC POUR VENTES	20 000,00	38 250,00			
70685	CONTROLES INSTALLATIONS NEUVES SPANC	10 000,00	2 010,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,68			
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,68			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	210 000,00	198 605,64			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	224 286,12	143 583,00			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AEAP	203 500,00	139 443,60			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 786,12	4 140,00			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	434 286,12	342 089,64			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	OP.ORDRE DE TRANSF.ENTRE SECT.(6)					
043	OP.ORDRE A L'INT.SECT.EXPLOIT.(5)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	434 286,12	342 089,54			

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	30 713,85

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 609 n'existe pas en M. 43.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DF 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



COMPTE ADMINISTRATIF
2018

BUDGET 06 TRANSPORT

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	257 822,37	260 710,52
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	257 822,37	260 710,52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	257 822,37	260 710,52
	Section d'investissement		
	TOTAL CUMULE	257 822,37	260 710,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 950,00	150 118,37			207 831,63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000,00	107 704,00			8 296,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion courante	473 950,00	257 822,37			216 127,63
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	493 950,00	257 822,37			236 127,63
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)*	32 300,00				
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	32 300,00				32 300,00
	TOTAL	526 250,00	257 822,37			268 427,63

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	7 000,00	8 282,00			-1 282,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	519 250,00	252 428,52			266 821,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	526 250,00	260 710,52			265 539,48
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	526 250,00	260 710,52			265 539,48
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	526 250,00	260 710,52			265 539,48

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 950,00	150 118,37			207 831,63
60227	TITRES DE TRANSPORT	2 000,00	1 194,00			806,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	435,00				435,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	65,00	43,20			21,80
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	220 000,00	123 193,26			96 806,74
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	10 000,00				10 000,00
6161	MULTIRISQUES	2 000,00				2 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	96 900,00				96 900,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	150,00	2,12			147,88
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 400,00	2 484,00			-84,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 200,00	149,78			1 050,22
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		26,00			-26,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		226,01			-226,01
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	22 800,00	22 800,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000,00	107 704,00			8 296,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	91 000,00	91 000,00			
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	25 000,00	16 704,00			8 296,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		473 950,00	257 822,37			216 127,63

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	20 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		493 950,00	257 822,37			236 127,63
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 300,00				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		32 300,00				32 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 300,00				32 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		526 250,00	257 822,37			268 427,63

Pour Information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différance ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	7 000,00	8 282,00			-1 282,00
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	7 000,00	8 282,00			-1 282,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	519 250,00	252 428,52			266 821,48
7472	REGIONS		8 364,30			-8 364,30
7473	DEPARTEMENTS	7 000,00				7 000,00
7475	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES		244 064,22			-244 064,22
74751	Participation GFP de rattachement	512 250,00				512 250,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		526 250,00	260 710,52			265 539,48

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		526 250,00	260 710,52			265 539,48
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		526 250,00	260 710,52			265 539,48

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	7 300,00			7 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00			25 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	**32 300,00**			**32 300,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**32 300,00**			**32 300,00**
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	32 300,00			32 300,00
Pour information	**D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	AUTRES RESERVES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (1)	32 300,00			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**32 300,00**			**32 300,00**
	TOTAL	**32 300,00**			**32 300,00**
Pour information	**R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)**				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	7 300,00			7 300,00
2031	FRAIS D'ETUDES	5 000,00			5 000,00
2033	FRAIS D'INSERTION	2 300,00			2 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	25 000,00			25 000,00
2188	AUTRES	25 000,00			25 000,00
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		32 300,00			32 300,00
Total des dépenses financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		32 300,00			32 300,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	32 300,00			32 300,00

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
136	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*	*32 300,00*			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***32 300,00***			***32 300,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**32 300,00**			**32 300,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		**32 300,00**			**32 300,00**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



COMPTE ADMINISTRATIF
2018
BUDGET 07 SDEP

SERVICE DES EAUX

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	3 016 422.46	7 234 705.47	+4 218 283.01
	Section d'investissement	2 669 690.34	2 487 537.75	-182 152.59
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		479 979.41	
	Report en section d'investissement (001)		547 837.27	
		=	=	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	5 686 112.80	10 750 059.90	+5 063 947.10

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	801 493.42	498 510.80
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	801 493.42	498 510.80

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	3 016 422.46	7 714 684.88	+4 698 262.42
	Section d'investissement	3 471 183.76	3 533 885.82	+62 702.06
	TOTAL CUMULE	6 487 606.22	11 248 570.70	+4 760 964.48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		801 493.42	498 510.80
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		498 510.80
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L EAU		498 510.80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	801 493.42	
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	741 799.38	
21351	INSTALL-AGENCEMTS- AMENAGEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION	41 835.00	
2182	IMMO CORPORELLES-MATERIEL DE TRANSPORT	17 859.04	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

187

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 237 450.00	1 081 709.30	10 646.46		1 145 094.24
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	926 850.20	848 117.49			78 732.71
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	904 550.00	426 167.00			478 383.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 500.00	599.57			43 900.43
	Total des dépenses de gestion courante	4 113 350.20	2 356 593.36	10 646.46		1 746 110.38
66	CHARGES FINANCIERES	381 000.00	223 477.42	60 708.00		96 814.58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 537.27	24 090.29			59 446.98
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
022	DEPENSES IMPREVUES	318 505.66				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	4 896 393.12	2 604 161.07	71 354.46		1 902 371.94
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)*	1 111 589.80				
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	341 162.73	340 906.93			255.80
043	*OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 452 752.53	340 906.93			255.80
	TOTAL	6 349 145.65	2 945 068.00	71 354.46		1 902 627.74

Pour information					
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	36 475.00	37 961.72			513.28
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES? PRESTATIONS DE SERVICE? MARCHANDISES	3 622 640.00	4 989 904.16			-1 367 264.16
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	56 000.00	62 722.22			-6 722.22
	Total des recettes de gestion courante	3 717 115.00	5 090 588.12			-1 373 473.12
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 047 051.24	2 041 093.80			5 957.44
	Total des recettes réelles d'exploitation	5 764 166.24	7 131 681.92			-1 367 515.68
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	105 000.00	103 023.55			1 976.45
043	*OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	105 000.00	103 023.55			1 976.45
	TOTAL	5 869 166.24	7 234 705.47			-1 365 539.23

Pour information					
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	479 979.41				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)	2 237 460.00	1 881 709.30	10 646.46		
605	ACHATS D'EAU	110 000.00	91 851.78			
6061	FOURNITURES EAU ENERGIE	156 000.00	83 879.74			
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	46 000.00	30 409.16	3 286.17		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 600.00	4 676.76	109.58		
6066	CARBURANTS	30 000.00	21 565.57			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	7 000.00	4 503.75			
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	1 000.00				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		2 057.60			
6135	LOCATIONS MOBILIERES.	59 000.00	25 831.73	6 540.51		
61521	ENTRET. REPAR. SUR BATIMENTS PUBLICS	5 000.00	2 047.15			
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS - RESEAUX	1 259 000.00	477 464.94			
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES	5 000.00	6 549.00			
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	20 000.00	13 866.14	35.38		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000.00	34.66	179.32		
6156	ENTRETIENS ET REPARATIONS - MAINTENANCE	23 000.00	21 362.77			
6161	MULTIRISQUES	37 000.00	36 173.74			
6168	AUTRES ASSURANCES	16 000.00	300.00			
617	ETUDES ET RECHERCHES		1 080.00			
618	SERVICES EXTERIEURS. DIVERS ANALYSES D'EAU	10 000.00	15 086.66	498.23		
6225	INDEMNITES COMPTABLE ET REGISSEURS	3 500.00				
6228	DIVERS		690.00			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 530.00	1 170.00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	100.00	16.00			
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	300.00				
6256	MISSIONS	2 000.00				
6261	AFFRANCHISSEMENT	3 000.00	1 462.65			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	22 000.00	13 902.45			
63512	TAXES FONCIERES	13 100.00	11 901.00			
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		120.66			
6358	AUTRES DROITS			61.27		
6371	REDEVANCE AEAP EAU DE NAPPE	416 450.00	213 908.00			
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES SNCF		1 095.00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	926 856.20	848 117.49			
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		257.38			
6333	PART EMPLOYEUR A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1 000.00				
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG	8 000.00	8 035.71			
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	517 250.00	482 397.37			
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	123 000.00	112 551.40			
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	7 550.00	4 479.46			
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	17 000.00	13 129.24			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	103 000.00	90 923.01			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	129 000.00	113 054.74			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 500.00	8 594.34			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 650.00				
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	4 300.20	4 305.00			
6475	MEDECINE TRAVAIL, PHARMACIE	6 000.00	2 160.00			
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 600.00				
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 000.00	295.84			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)	904 550.00	426 167.00			
701249	AEAP - REVERSEMENT POLLUTION	904 550.00	426 167.00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 600.00	699.57			
6531	INDEMNITES DES ELUS	11 500.00				
6533	COTISATIONS SECURITE SOCIALE POUR LES ELUS	350.00				
6534	COTISATIONS RETRAITE POUR LES ELUS	150.00				
6541	CREANCES ADM EN NON VALEUR	30 000.00				
6542	CREANCES ETEINTES	2 000.00	699.57			
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	600.00				
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	4 113 380.20	2 386 593.36	10 646.46		
66	CHARGES FINANCIERES(b)(5)	381 000.00	223 477.42	90 708.00		
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	290 000.00	223 472.75			
66112	INTERETS RATTACHEMENT ICNE	91 000.00		90 708.00		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DES DEPOTS CREDITEURS		4.67			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	83 537.27	24 890.29			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	300.00	101.00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	78 237.27	23 690.67			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	99.62			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)					
022	DEPENSES IMPREVUES(f)	318 465.65				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	4 896 383.12	2 684 161.07	71 354.46		

NB

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*1 111 589.80*				
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)*	*341 162.73*	*340 906.93*			
6811	*DOT.AMORT IMMO INCORP. CORPORELLES*	*341 162.73*	*340 906.93*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*1 452 752.53*	*340 906.93*			
043	*OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)*					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*1 452 752.53*	*340 906.93*			
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 349 145.65	2 945 068.00	71 354.46		

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice – Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 738 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)	39 475.00	37 981.72			
64198	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	29 475.00	29 781.53			
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	10 000.00	8 200.19			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES? PRESTATIONS DE SERVICE? MARCHANDISES	3 621 640.00	4 968 904.18			
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	1 615 075.77	2 258 626.36			
70118	SURTAXE EAU REVERSEE PAR DELEGATION SERVICE PUBLIC (DSP)	495 000.00	397 555.17			
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	700 544.00	667 219.81			
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES POUR PRELEMENTS D'EAU DE NAPPE	108 498.00	213 680.30			
704	TRAVAUX	205 000.00	223 521.16			
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	461 522.23	978 106.21			
7083	LOCATIONS DIVERSES	36 000.00	54 074.79			
7084	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE		30.28			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	56 000.00	62 722.22			
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	50 000.00	51 249.75			
7588	AUTRES PRODUITS GEST COURANTE	6 000.00	11 472.47			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	3 717 115.00	5 069 608.12			
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	2 047 051.24	2 041 093.80			
7714	RECOUVREMENT SUR NON VALEURS	500.00	10.25			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION COURANTE	2 200.00	761.12			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		38.00			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 044 351.24	2 040 288.43			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	5 764 966.24	7 131 691.92			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)*	105 000.00	103 023.55			
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L EXERCICE*	105 000.00	103 023.55			
043	*OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)*					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	105 000.00	103 023.55			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 869 108.24	7 234 705.47			

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	478 979.41

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) L'article 669 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions de chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 000.00	62 995.49		84 004.51
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 893 000.00	1 496 051.55	801 493.42	595 455.03
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000.00	242.00		64 758.00
	Total des opérations d'équipement	232 000.00	95 688.38		136 311.62
	Total des dépenses d'équipement	**3 337 000.00**	**1 654 977.42**	**801 493.42**	**880 529.16**
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	416 612.12	416 612.12		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	580 000.00	495 077.25		84 922.75
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIO (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI				
020	DEPENSES IMPREVUES	252 927.08			
	Total des dépenses financières	**1 249 539.20**	**911 689.37**		84 922.75
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 586 539.20**	**2 566 666.79**	**801 493.42**	**965 451.91**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	105 000.00	103 023.55		1 976.45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	105 000.00	103 023.55		1 976.45
	TOTAL	4 691 539.20	2 669 690.34	801 493.42	967 428.36

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	576 410.20	31 873.49	498 510.80	46 025.91
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		216.13		-216.13
	Total des recettes d'équipement	**576 410.20**	**32 089.62**	**498 510.80**	**45 809.78**
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)	2 114 539.20	2 114 539.20		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIO (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI				
	Total des recettes financières	**2 114 539.20**	**2 114 539.20**		
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 690 949.40**	2 146 628.82	498 510.80	45 809.78
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	1 111 589.80			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	341 162.73	340 906.93		255.80
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 452 752.53	340 906.93		255.80
	TOTAL	4 143 701.93	2 487 535.75	498 510.80	46 065.58

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	847 837.27			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	147 000.00	62 996.40		
2031	IMMOS INCORPORELLES - FRAIS D'ETUDES	47 000.00	16 800.00		
2032	IMMOS INCORPORELLES - FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	70 000.00	36 036.40		
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	30 000.00	9 160.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 893 000.00	1 496 951.85	801 493.42	
21351	INSTALL- AGENCEMTS- AMENAGEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION	85 000.00	40 282.00	41 835.00	
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	2 485 000.00	1 332 006.19	741 799.38	
2154	IMMOS CORPORELLES - MATERIEL INDUSTRIEL	10 000.00			
21561	MATERIEL SPECIFIQUE EXPLOITATION SDEP	250 000.00	119 108.53		
2182	IMMO CORPORELLES-MATERIEL DE TRANSPORT	18 000.00		17 859.04	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	26 000.00	4 564.63		
2184	IMMOS CORPORELLES - MOBILIER	20 000.00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	65 000.00	242.80		
2313	CONSTRUCTIONS	65 000.00	242.80		
	Opérations d'équipement n° (3)[..]	232 000.00	95 688.36		
2017012315	TX ST-JOSSE 2017. LOT1 ET 2	232 000.00	95 688.36		
	Total des dépenses d'équipement	3 337 000.00	1 654 977.42	801 493.42	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	416 612.12	416 612.12		
1068	AUTRES RESERVES	416 612.12	416 612.12		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	580 000.00	495 077.25		
1641	EMPRUNTS ETS CREDIT EN EUROS	580 000.00	495 077.25		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIO				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI				
020	DEPENSES IMPREVUES	252 927.08			
	Total des dépenses financières	1 249 539.20	911 689.37		84 922.78
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 586 539.20	2 566 666.79	801 493.42	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	576 410.20	31 873.49	498 510.80	
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L EAU	576 410.20	31 873.49	498 510.80	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		218.13		
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		218.13		
	Total des recettes d'équipement	576 410.20	32 091.62	498 510.80	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 114 539.20	2 114 539.20		
1068	AUTRES RESERVES	2 114 539.20	2 114 539.20		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIO				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI				
	Total des recettes financières	2 114 539.20	2 114 539.20		
	Opé. pour compte de tiers n° (3)(...)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 690 949.40	2 146 630.82	498 510.80	

10,c

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 111 589.80			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)	341 162.73	340 906.93		
28031	AMORTISSEMENT FRAIS D ETUDES	1 841.00	4 311.49		
2805	AMORT IMMOS - CONCESS DTS - BREVETS - LICENCES - DTS ET VALEURS SIMILAIRES	2 785.00	3 144.00		
28121	AMORTISSEMENTS - AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS NUS	2 905.00	2 912.04		
28125	AMORTISSEMENT AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS BATIS		345.00		
281311	AMORTISSEMENT CONSTRUCTION BATIMENTS EXPLOITATION	48 754.73	96 152.38		
281315	AMORT. CONSTRUCTION BAT ADMINISTRATIF		1 591.60		
281351	AMORT INST.AGENCE.AMENGT CONS.BATS EXPLO		91 301.83		
281531	AMORTIS. RESEAUX ADDUCTION D'EAU	35 000.00	177 627.36		
28154	AMORTISSEMENT MATERIEL INDUSTRIEL		1 330.84		
28155	AMORTIS. OUTILLAGE INDUSTRIEL		5 335.18		
281561	AMORTIS. MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	168 480.00	39 187.70		
28157	AMORTISSEMENT. AGENCEMENTS AMENAGEMENTS MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	64 436.00			
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL TRANSPORT		7 480.83		
28183	AMORT MAT.BUREAU MATERIEL INFORMATIQUE		108.50		
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER		20.00		
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	17 532.00			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 452 752.53	340 906.93		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(6)				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 452 752.53	340 906.93		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	4 148 701.93	2 467 537.75	496 610.80	

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	847 537.27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.